

Table des matières

Liste des abréviations.....	7
Introduction.....	9
Présentation des auteurs de PCDR.....	11
Carte d'identité expresse de l'entité.....	14
I Pilier : Environnement.....	21
I.1 Structure physique et géographique.....	23
I.1.1 Localisation générale.....	23
I.1.2 Relief.....	24
I.1.3 Géologie.....	26
I.1.4 Pédologie - Sols.....	30
I.1.5 Eaux de surface.....	31
I.1.6 Eaux souterraines.....	39
I.1.7 Occupation du sol.....	43
I.1.8 Climat.....	45
I.1.9 Qualité de l'air.....	46
I.1.10 Nuisances sonores.....	47
I.1.11 Analyse AFOM.....	49
I.2 Structure naturelle et paysagère, et gestion environnementale.....	51
I.2.1 Régions agro-géographiques et territoires paysagers.....	51
I.2.2 Sites et éléments protégés.....	56
I.2.3 Actions et initiatives en faveur de l'environnement.....	62
I.2.4 Actions et initiatives en matière de gestion énergétique.....	69
I.2.5 AFOM.....	71
I.3 Eléments de l'aménagement du territoire.....	72
I.3.1 Schéma de développement de l'espace Régional.....	72
I.3.2 Plan de secteur.....	74
I.3.3 Les pouvoirs publics comme acteurs fonciers.....	79
I.3.4 Lotissements.....	80
I.3.5 Le rapport urbanistique et environnemental.....	81
I.3.6 Une Commission consultative commune d'Aménagement du Territoire et de Mobilité.....	82
I.3.7 Le schéma de structure communal.....	83
I.3.8 Périmètre de remembrement agricole.....	83
I.3.9 Autres outils d'aménagement.....	84
I.3.10 Projets communaux divers.....	85

I.3.11	Analyse AFOM.....	86
I.4	Structure urbanistique et patrimoine bâti	87
	Introduction	87
I.4.1	Evolution, configuration urbanistique et paysagère des différents villages et hameaux	88
I.4.2	Typologie architecturale des différents villages de la commune.....	100
I.4.3	Patrimoine classé.....	114
I.4.4	Analyse AFOM.....	120
II	Pilier : Société	122
II.1	Structure démographique	124
	Préambule	124
II.1.1	Taille et densité de la population.....	125
II.1.2	Evolution de la population	125
II.1.3	Taille moyenne des ménages et typologie.....	131
II.1.4	Analyse AFOM.....	133
II.2	Structure du logement.....	134
II.2.1	Typologie des bâtiments	134
II.2.2	Taille des bâtiments.....	134
II.2.3	Age des bâtiments.....	135
II.2.4	Qualité des logements	136
II.2.5	Habitat permanent	136
II.2.6	Logements publics	136
II.2.7	Développement foncier et urbanistique	137
II.2.8	Analyse AFOM.....	142
II.3	Enseignement	143
II.3.1	Enseignement communal	143
II.3.2	Enseignement libre.....	143
II.3.3	Population scolaire	144
II.3.4	Evolution de la population scolaire	144
II.3.5	Part des élèves fréquentant une école sur leur commune.....	145
II.3.6	Ecoles secondaires	146
II.3.7	Situation des bâtiments scolaires	146
II.3.8	Analyse AFOM.....	147
II.4	Services à la population	149
	Préambule	149
II.4.1	Revenus d'intégration sociale.....	149

II.4.2	Accès aux droits fondamentaux – l'indicateur ISADF.....	150
II.4.3	Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.....	151
II.4.4	Le Centre Public d'Actions Sociales.....	154
II.4.5	Le Plan Stratégique Transversal.....	155
II.4.6	Services à la petite enfance.....	155
II.4.7	Services et infrastructures de gardes et de conseils.....	156
II.4.8	Services à la jeunesse.....	158
II.4.9	Services aux aînés.....	159
II.4.10	Services aux personnes handicapées.....	160
II.4.11	Services d'aides à la recherche d'un emploi.....	160
II.4.12	Soins de santé.....	161
II.4.13	Vie spirituelle.....	161
II.4.14	Analyse AFOM.....	162
II.5	Services techniques et de sécurité.....	163
II.5.1	Sécurité et justice.....	163
II.5.2	Les réseaux techniques et les déchets.....	168
II.5.3	Analyse AFOM.....	176
II.6	Equipements et services de loisirs.....	177
II.6.1	Les festivités et le folklore.....	177
II.6.2	Les marchés et les brocantes.....	180
II.6.3	Les salles.....	180
II.6.4	Presse et médias.....	181
II.6.5	Milieu associatif.....	182
II.6.6	Culture.....	182
II.6.7	Sport.....	184
II.6.8	Plaine de jeux pour enfants.....	185
II.6.9	Analyse AFOM.....	187
III	Pilier : Economie.....	189
III.1	Structure économique.....	191
	Préambule.....	191
III.1.1	Niveau de vie.....	191
III.1.2	Répartition des revenus.....	192
III.1.3	Emploi.....	193
III.1.4	Indice d'attractivité de la commune.....	194
III.1.5	L'emploi indépendant et salarié.....	194
III.1.6	Secteurs d'activité pour les indépendants.....	195

III.1.7	Secteurs d'activité pour les salariés.....	196
III.1.8	Nombre d'établissements et postes d'emploi salariés.....	196
III.1.9	Répartition et mouvements géographiques des salariés.....	197
III.1.10	Activités économiques sur l'entité	197
III.1.11	Zone d'activité économique	199
III.1.12	Agence de Développement Local.....	200
III.1.13	Groupe d'Action Locale.....	200
III.1.14	Cittaslow	200
III.1.15	Analyse AFOM.....	201
III.2	Structure de l'agriculture.....	203
	Préambule	203
III.2.1	Caractérisation de l'agriculture à Silly	203
III.2.2	Orientation des productions agricoles.....	204
III.2.3	Valeur totale de la production agricole	204
III.2.4	Exploitations agricoles et Surface Agricole Utile.....	205
III.2.5	Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU)	207
III.2.6	Gestion des exploitations.....	209
III.2.7	Contraintes environnementales	211
III.3	Infrastructures et services touristiques.....	215
III.3.1	Services d'information touristique	215
III.3.2	L'offre touristique	216
III.3.3	Promenades, balades, randonnées et circuits touristiques	218
III.3.4	Analyse AFOM.....	221
III.4	Vie politique et services administratifs.....	223
III.4.1	Le pouvoir communal.....	223
III.4.2	L'administration communale et les moyens humains	226
III.4.3	Les services communaux	227
III.4.4	Les moyens financiers	228
III.4.5	Primes octroyées	228
III.4.6	Budget communal	228
III.5	Mobilité	230
III.5.1	Le réseau de voiries	230
III.5.2	Outils stratégique en matière de mobilité	231
III.5.3	Indice de proximité.....	233
III.5.4	Le stationnement	234

III.5.5	Sécurité routière	235
III.5.6	Les comportements modaux	237
III.5.7	Transports publics	238
III.5.8	Modes doux	240
III.5.9	Offre piétonne	245
III.5.10	La mobilité alternative	245
III.5.11	Analyse AFOM.....	246

Liste des Cartes

- Carte 1 : Localisation générale
- Carte 2 : Vue aérienne
- Carte 3 : Réseau hydrographique
- Carte 4 : Occupation du sol
- Carte 5 : Contraintes et potentialités environnementales
- Carte 6 : Situation au plan de secteur
- Carte 7 : Propriétés cadastrales publiques
- Carte 8 : Contraintes et potentialités urbanistiques
- Carte 9 : Carte Ferraris
- Carte 10 : Structure bâti et noyaux villageois
- Carte 11 : Voies de communication et espaces publics
- Carte 12 : Terrains non urbanisés
- Carte 13 : Réseaux techniques

Liste des annexes

- Annexe 1 : Description des SGIB
- Annexe 2 : Liste des arbres et haies remarquables
- Annexe 3 : Options graphiques du projet d'urbanisation - RUE
- Annexe 4 : Liste des associations
- Annexe 5 : Liste des activités économiques sur l'entité
- Annexe 6 : Capacité d'emprunt de la Commune

Liste des abréviations

- CEM : Conseiller en Mobilité
- CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial
- CWATUP: Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
- CLDR : Commission Locale de Développement Rural
- DGO1 : Direction Générale Opérationnelle des routes et des bâtiments
- DGO2 : Direction Générale Opérationnelle de la mobilité et des voies hydrauliques
- DGO3 : Direction Générale Opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
- DGO4 : Direction Générale Opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie
- EH : Equivalent – Habitant
- GTI : Groupe de Travail Inondations
- IWEPS : Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique
- INS : Institut National de Statistiques
- INASTI : Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
- IWEPS : Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
- ONSS : Office National de Sécurité Sociale
- OPT : Office de Promotion du Tourisme
- PCA : Plan Communal d'Aménagement
- PCAR : Plan Communal d'Aménagement Révisionnel
- PCDN : Programme Communal de Développement de la Nature
- PCDR : Programme Communal de Développement Rural
- PCM : Plan Communal de Mobilité
- PdS : Plan de Secteur
- PLVR : Points et lignes de vue remarquable
- PIP : Périmètre d'Intérêt Paysager
- PSS : Plan Sécurité et Santé
- RAVeL : Réseau Autonome des Voies Lentes
- RESI : Réseau Inter-urbain
- RGG : Réseau Grand Gabarit
- RUE : Rapport Urbanistique et Environnemental
- SAED : Site d'Activité Economique Désaffecté
- SAR : Site à Réaménager
- SAU : Surface Agricole Utile

- SDER : Schéma de Développement de l'Espace Régional
- SIGB : Site de Grand Intérêt Biologique
- SPW : Service public de Wallonie
- SWDE : Société Wallonne des Eaux
- ZACC : Zone d'Aménagement Communal Concerté
- ZAD : Zone d'Aménagement Différé

Introduction

Le présent document constitue la partie 1 « analyse des caractéristiques socio-économiques de la Commune » du Programme Communal de Développement Rural de la Commune de Silly.

Il présente un portrait de l'entité tant d'un point de vue des caractéristiques physiques qu'humaines. Il est accompagné d'illustrations, de graphiques et de cartes pour en faciliter la compréhension. Le dossier cartographique ainsi que les annexes se trouvent à la fin de cette partie. Par thème, une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces portant sur le territoire est dressée dans le but de dégager des enjeux et des projets à mettre en œuvre dans la suite du PCDR.

Ce document est un document évolutif. La première version de l'étude a été rédigée en juillet 2016 puis actualisée pour certains points en avril 2019. Lorsque les données ont été actualisées, elles sont visibles en note de bas de page ou sont clairement explicitées.

Présentation des auteurs de PCDR

Survey & Aménagement

Survey...

En anglais, «Survey» signifie «Etude », «Diagnostic»...

C'est dans cette optique que notre bureau d'études travaille. En effet, tant dans le domaine de l'urbanisme que dans celui des espaces publics ou des espaces verts, Survey & Aménagement, avec son équipe pluridisciplinaire, réalise des études complètes depuis l'état des lieux jusqu'aux propositions techniques en passant par les étapes de diagnostic, d'esquisses générales et d'avant-projets. Car un bon aménagement des lieux ne peut se faire qu'en ayant une connaissance précise de la situation existante.

... & Aménagement

Parce que modifier votre cadre de vie, cela ne s'improvise pas...

De l'étude de conception naîtra un projet technique que notre équipe pourra affiner suivant vos demandes et contraintes techniques ou budgétaires (rédaction de métrés estimatifs et cahiers des charges, mise au net de plans techniques, etc.). Enfin ficelé, le projet pourra alors être réalisé avec le soutien administratif (dossier de permis d'urbanisme, de subsides, etc.) et logistique (surveillance du chantier, etc.) de nos services.

Survey & Aménagement se distingue d'autres bureaux d'études par l'existence de deux cellules distinctes travaillant en étroite collaboration :

- **Une cellule « Urbanisme »** dont l'essentiel du travail consiste en la réalisation de la plupart des études dites de planification en aménagement du territoire.
- **Une cellule « Espaces publics »** qui travaille essentiellement sur la réalisation concrète d'aménagements urbains tels que les voiries, places publiques, aménagements cyclables, égouttage, etc.

Equipe de conception

Chef de projet – Gestionnaire du dossier

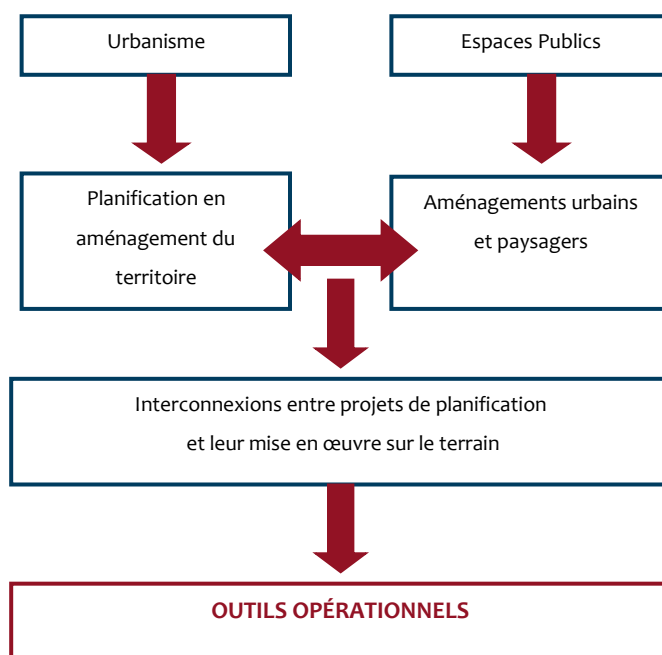
Jérémie DUPON | jeremie.dupon@survey-amenagement.be

- Architecte inscrit au tableau de l'ordre des architectes
- Master complémentaire en urbanisme et en aménagement du territoire

Chargé de mission

Damien TITART | damien.titart@survey-amenagement.be

- Architecte
- Master complémentaire en urbanisme et en aménagement du territoire



Cette complémentarité permet d'établir des interconnexions récurrentes entre les projets de planification territoriale et leur mise en œuvre sur le terrain. Il est en effet primordial pour S&A de donner à ses propositions un caractère réaliste tant en termes de faisabilité technique qu'opérationnelle et financière. Planificateurs et techniciens travaillent en étroite collaboration pour obtenir les réponses les plus adaptées aux problèmes posés.

En juin 2017, l'ODR a dû faire face à l'arrêt d'activité de l'auteur de PCDR, Survey & Amenagement. Cette session a été notifiée à la Commune en novembre 2017.

AGORA

Le bureau AGORA a repris les missions du bureau d'étude et notamment celle de l'élaboration du PCDR de Silly.

Créé en 1992, le bureau d'études en urbanisme AGORA est fort de son expérience. Il exerce ses activités principalement en Wallonie et à Bruxelles, en réponse à des besoins d'expertise en matière de gestion du territoire et de l'espace.

Son équipe pluridisciplinaire regroupe une trentaine de spécialistes de divers horizons : urbanistes, bio-ingénieurs, géographes, économistes, architectes, architectes-paysagistes, ainsi que de techniciens et dessinateurs infographistes.

Tous ont en commun un intérêt évident pour l'aménagement de notre cadre de vie.

Son expérience couvre tout particulièrement les matières suivantes :

- **La planification ;**
- **L'environnement ;**
- **La mobilité ;**
- **L'espace public et l'aménagement paysager.**

AGORA assure également des missions de conseil et d'assistance dans ses différents domaines de compétences.

Le domaine de compétences des « développeurs territoriaux » d'AGORA s'étend sur les actions suivantes :

- Dresser des diagnostics de territoire ;
- Mobiliser les acteurs locaux et les organiser en réseaux ;
- Promouvoir les dimensions sociale et culturelle du développement ;
- Définir des axes et stratégies de développement ;
- Formuler des plans d'actions et des stratégies de mise en œuvre ;
- Accompagner et évaluer les projets de développement ;
- Apporter des contributions significatives à l'évolution de ce champ d'intervention professionnelle (créativité et innovation).

Carte d'identité expresse de l'entité

Localisation générale et données administratives	
Nom de la Commune	Silly
Province	Hainaut
Arrondissement administratif	Soignies
Arrondissement judiciaire	Mons
Communes limitrophes wallonnes	Lessines, Ath, Brugelette, Lens, Soignies, Braine-le-Comte et Enghien
Communes limitrophes flamandes	Bever et Herne
Superficie totale	6.768,15 Ha
Nombre de villages	8 villages : Bassilly, Fouleng, Gondregnies, Graty, Hellebecq, Hoves, Silly et Thoricourt
Milieu physique, naturel et humain	
Région agro-géographique	Plateau Limoneux Hennuyer (ouest) et Plateau Limoneux Brabançon (Est)
Relief	Le sud de la commune se trouve à une altitude plus élevée que le nord
Bassin hydrographique	Dendre (~85 %) et Senne (~15 %)
Cours d'eau principaux	Sille, ruisseau de Rembecq
Occupation du sol (2015)	86,5 % des surfaces sont non artificialisées (8,1 % de bois, 30,9 % de pâtures, 47,5 % de terres agricoles) et 10,4 % des surfaces sont artificialisées
Réserve naturelle reconnue	/
Zone Natura 2000	1 zone Natura 2000 « BE32006 – Bois d'Enghien et de Silly »
Site de Grand Intérêt Biologique	3 SGIB : SGIB 307 – Bosquet des Couturelles – 7,38 ha / SGIB 283 – Parc d'Enghien – 95,86 ha / SGIB 3207 – Bois d'Enghien et de Silly – 535 ha
Plan Communal de Développement de la Nature	/
Parc Naturel	/
Aménagement du territoire normatif	
Schéma de Développement de l'Espace Régional ¹	Silly est concerné par : un axe de développement entre deux aires métropolitaines, une autoroute, une liaison ferroviaire régionale structurante et à grande vitesse, une aire métropolitaine (est)
Plan de Secteur (2008)	7 % destinés à l'urbanisation (majeure partie en zone d'habitat – 464 ha) 92,6 % non destinés à l'urbanisation (majeure partie en zone agricole – 5.687 ha)
Schéma de Structure communal ²	Approuvé le 18 juin 2012

¹ Depuis l'adoption le 01 juin 2017 du CoDT, le Schéma de Développement de l'Espaces Régional (SDER) est devenu le Schéma de Développement du Territoire (SDT)

² Depuis l'adoption le 01 juin 2017 du CoDT, le Schéma de Structure Communal (SSC) est devenu le Schéma de Développement Communal (SDC)

Règlement Communal d'Urbanisme ³	En cours de rédaction
Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité	Nouvelle CCATM installée le 15 avril 2013 par Arrêté Ministériel.
Plans Communaux d'Aménagement (PCA) ⁴	/
Sites à réaménager (SAR)	/
Zone protégée en matière d'urbanisme	/
Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural	/
Lotissements	Une centaine de zones de toutes tailles, particulièrement à Hoves.
Périmètre de Reconnaissance économique	/
Monuments classés	9 biens et sites classés
Centre ancien protégé	/
Démographie	
Nombre total d'habitants (2015)	8.290 habitants ⁵
Evolution de la population	4,4 % d'augmentation entre 2005 et 2015
Densité de population (2015)	121,5 hab/km ²
Répartition de la population (2015)	Population relativement âgée. Part importante des 45-60 ans.
Coefficient de vieillissement (2015)	71,25 / dans la moyenne de l'arrondissement (71,96) et de la Wallonie (74)
Age moyen de la population (2015)	41,4 ans
Population étrangère	En légère augmentation, de 283 en 2006 à 343 en 2015
Taille des ménages	2,58 (Wallonie, 2,31). Part importante de couples avec enfants
Logement et foncier	
Nombre de logements (2015)	3.336 logements pour 3.791 bâtiments
Pourcentage de maison familiale séparée (4 façades)	74 % de maisons de type ouvert
Taille des logements	79,4 % des logements > 104 m ²
Nombre de logements publics (2016)	Projet de construction de 13 logements publics (Plan d'Ancrage Logement)
Habitats permanents	Pas de plan HP
Disponibilités foncières (2008)	150 ha disponibles en zone d'habitat + 25 ha de ZACC
Prix moyen de vente des maisons (2014)	Moyenne de 183.550 €

³ Depuis l'adoption le 01 juin 2017 du CoDT, le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) est devenu le Guide Communal d'Urbanisme (GCU)

⁴ Depuis l'adoption le 01 juin 2017 du CoDT, le Plan Communal d'Aménagement (PCA) est devenu le Schéma d'Orientation locale (SOL)

⁵ 8.403 habitants recensés en 2018

Prix moyen des terrains à bâtir (2013)	Prix au m ² au-dessus de la moyenne régionale avec 64 € / m ²
Emploi, travail et chômage	
Indice de richesse (2012)	113, revenu moyen par habitant de 18.736 €
Revenu annuel médian (2013)	26.137 € (plus élevé que les communes voisines)
Répartition des revenus (2015)	La part des plus de 40.000 euros est plus élevée à Silly que pour les entités voisines (64 %)
Taux d'activité (2013)	70,5 % (Supérieur à la Wallonie)
Taux d'emploi (2013)	64,4 % (Supérieur à la Wallonie)
Taux de chômage (2013)	8,7 % (nettement inférieur à la Wallonie)
Nombre de salariés (2014)	2.600 salariés
Répartition et mouvements géographique des salariés (2013)	486 salariés proviennent de l'extérieur et travaillent sur Silly. 138 salariés proviennent de l'entité et travaillent sur Silly. 2461 salariés résidants à Silly travaillent à l'extérieur de la commune.
Agriculture	
Régions	Région limoneuse
Orientation des productions agricoles	Polyélevage avec une dominante de bovin pour le lait
Nombre d'exploitations agricoles (2013)	124 exploitations pour une Surface Agricole Utile de 5.246 ha
Evolution du nombre d'exploitations agricoles	Nombre d'exploitations agricoles en diminution sur les 10 dernières années (-20 % en 10 ans)
Surface Agricole Utile	Evolution proche de 200 Ha de la SAU entre 2003 et 2013. Taille moyenne de la SAU par exploitation de 42 ha en 2013
Type d'exploitation	Importance du fourrage des terres arables.
Enseignement	
Ecole primaire et maternelle	1 école en enseignement libre 6 écoles communales
Nombre d'élèves du maternel et du primaire	289 élèves en maternelle (2015) 609 élèves en primaire (2015)
Nombre d'élèves du secondaire	/
Enseignement supérieur et universitaire	/
Formation continue et professionnelle	/
Services administratifs	
Collège communal	6 membres (bourgmestre, 4 échevins, la présidente du CPAS)
Nombre de conseillers communaux	19 membres (Répartis en 5 groupes politiques)
Représentation citoyenne	CCATM / CCA / Observatoire de la sécurité
Impôts sur les personnes physiques (2014)	7,2 %

Précompte immobilier (2015)	2.750 centimes
-----------------------------	----------------

Services à la population	
Revenu d'intégration sociale (2015)	0,5 % (diminution depuis 2008)
Indicateur par droit fondamental et pour le facteur de risque	49 ^{ème} place sur les 262 communes wallonnes
Plan de Cohésion Social	Actif (2014-2019)
Offre d'accueil de la petite enfance (2016)	98 places
Taux de couverture ONE (2014)	58,7 %
Services de garde pour la petite enfance	MCAE / Maison d'enfants / Accueil temps libre / Accueillantes conventionnées
Nombre de places d'accueil pour les aînés (2015)	184
Personnes handicapées	Centre pour autistes « Bellerive ASBL »
Services divers	Agence locale pour l'emploi / Service Seniors / Services aux jeunes ASBL
Soins de santé	Bien représentés sur l'ensemble du territoire
Services techniques et de sécurité	
Zone de police	Zone de Police locale Sylle et Dendre Conseil de Police composé du Collège de Police et de 17 conseillers
Aperçu global de la criminalité	Essentiellement des cambriolages et vol dans ou sur un véhicule (chiffres en baisse)
Aperçu global de la sécurité routière	Grosse diminution de 2013 à 2014 (de 66 à 27 accidents recensés)
Service d'incendie local	Dépend de 2 services : Enghien et Soignies
Réseaux techniques	SWDE, ORES (gaz et électricité)
Déchets	Gestion par IPALLE, 1 parc à conteneurs 237,5 kg de déchets par habitants
Equipements et services de loisirs	
Festivités	Printemps musical de Silly / Balade nature et atelier cuisine « Plantes sauvages » / Repas promenade « Les saveurs de Silly » / Nuit de la musique / Pique-nique « Vélos saveurs » / Sites en Ligne / Semaine du Slow Food / Week-end du bois et cueillette aux champignons / Théâtre au vert / ...
Infrastructures	1 salle communale + 5 salles privées
Associations et comités	Une centaine d'associations en tous genres. Associations culturelles bien représentées.
Culture	Centre culturel de Silly très dynamique 1 bibliothèque
Sport	15 infrastructures sportives de tout genre dont le Complexe Sportif SillySports

Tourisme	
Services d'informations touristiques	Office de promotion du tourisme / Maison du tourisme de la Wallonie Picarde / Syndicat d'Initiative de Silly
Attractions touristiques et de loisirs	Commune « Slow » avec le convivium « Les saveurs de Silly » Patrimoine local MaquiStory Promenades balisées Cyclotourisme
Hébergements	3 gîtes ruraux
Produits du terroir	De nombreux produits artisanaux
Mobilité	
Nombre de voiries régionales	4 routes régionales (A8, N57, N55, N7)
Etude	Schéma d'accessibilité et de mobilité en Wallonie picarde
Nombre de lignes ferrées	1 + 1 gare
Mobilité douce	Pas de RAVeL ou Pré-RAVeL / Présence de nombreux sentiers
Nombre de ligne de bus	5 lignes du TEC. La Commune est relativement mal desservie
Plan de mobilité	/

I Pilier : Environnement

I.1 Structure physique et géographique

I.1.1 Localisation générale

Carte 1 : Localisation générale

Carte 2 : Vue aérienne



© OpenStreetMap and Dutch Top10NL open data - 2015

La commune de Silly est située au nord de la province de Hainaut. Elle fait partie de l'arrondissement administratif de Soignies et de l'arrondissement judiciaire de Mons. Ses communes limitrophes sont pour la Wallonie : Lessines, Ath, Brugelette, Lens, Soignies, Braine-le-Comte et Enghien et pour la Flandre : Bever (Biévène) et Herne.

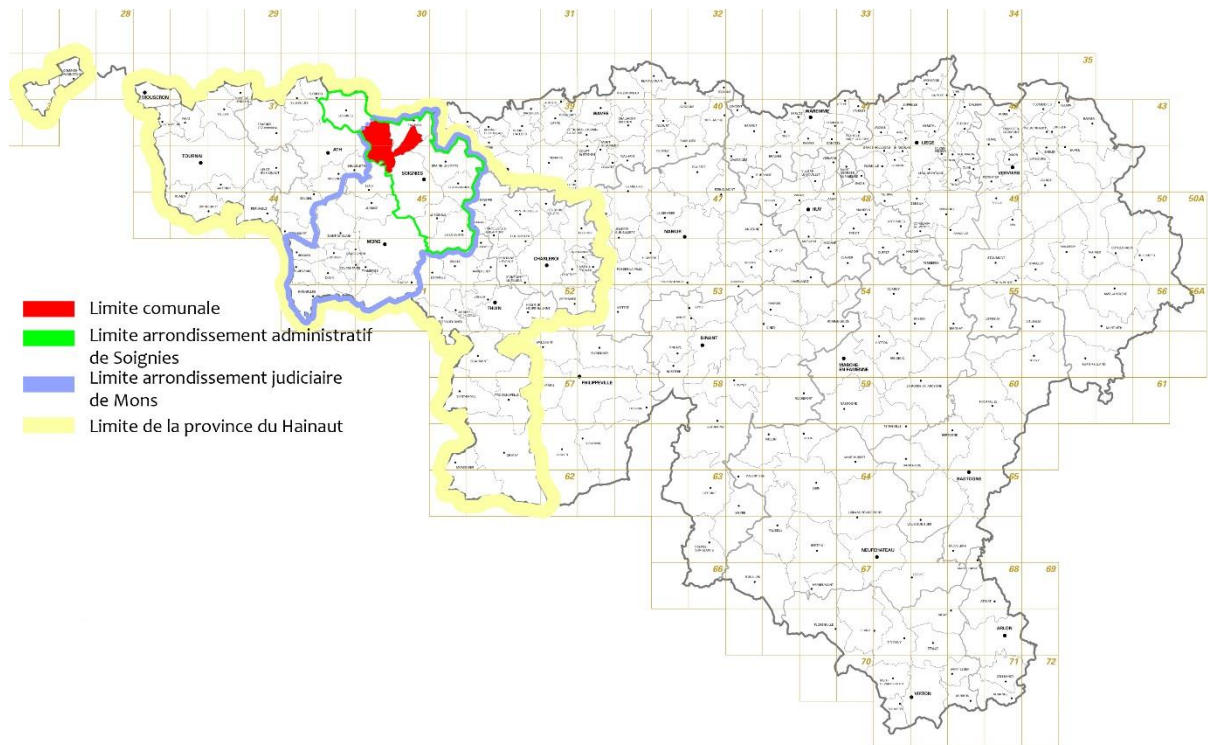
Les centres Urbains les plus proches de Silly-centre sont :

- Biévène à 12 min ;
- Herne à 17 min ;
- Enghien à 15 min ;
- Hal à 30 min ;
- Braine-le-Comte à 22 min ;
- Soignies à 18 min ;
- Lens à 17 min ;
- Ath à 15 min ;
- Lessines à 15 min.

L'entité de Silly s'étend sur une superficie de 6.768,15 ha et comporte 8 villages, résultat de la fusion des communes de Bassilly, Fouleng, Gondregnies, Graty, Hellebecq, Hoves, Silly et Thoricourt.

La commune est traversée par de nombreux axes de communication de diverses importances : l'autoroute E429, les nationales N7, N57 et N55 et la ligne de chemin de fer Tournai – Bruxelles.

Malgré sa frontière commune avec la Flandre, Silly n'est pas une commune à facilité comme le sont Comines-Warneton, Enghien, Flobecq et Mouscron.

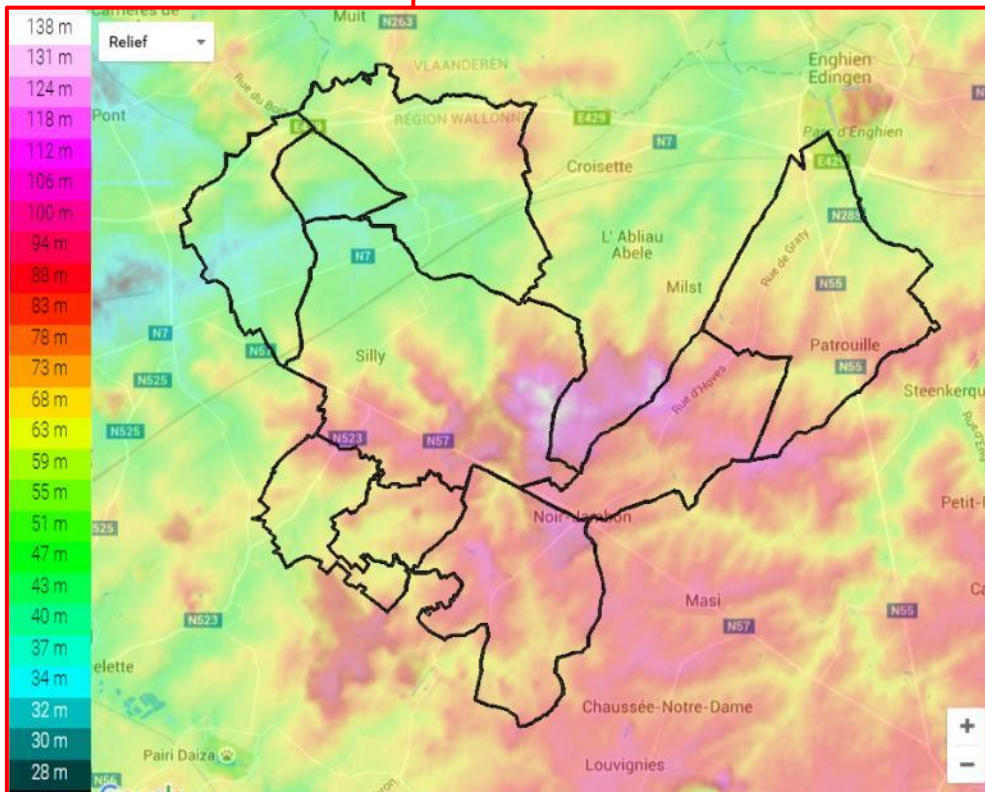


Commune, arrondissements et provinces © SPW, DGO4 - 2015

1.1.2 Relief

Le territoire communal se trouve sur le plateau hennuyer de la Moyenne Belgique. Ce dernier est incliné du nord vers le sud de telle sorte que le nord de la commune se trouve à une altitude plus faible que le sud. Outre cette inclinaison générale, le plateau a été entaillé par les différents cours d'eau sur la commune. La Sille et ses nombreux affluents ont créé des vallonnements aux pentes plus ou moins abruptes en fonction des endroits. Ainsi, par exemple, la vallée de la Sille entre Hellebecq et Bassilly présente des versants moins pentus que la section de la Sille entre Houtain et Thoricourt.

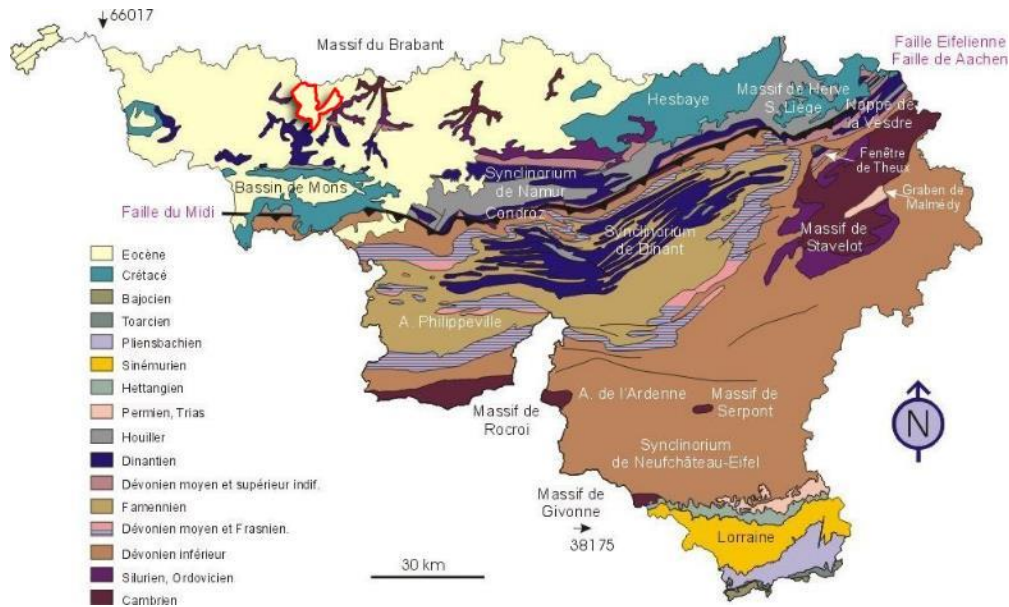
L'altitude varie entre 37 mètres à Hellebecq, où la Sille quitte la commune et 125 mètres, dans le Bois de Ligne, sur la ligne séparatrice des bassins de la Dendre et de la Senne.



Topographie du territoire communal © topographic-map.com

I.1.3 Géologie

Comme le montre l'image ci-dessous, la commune fait partie de l'Eocène qui recouvre la majeure partie du Hainaut et du Brabant Wallon.



Carte géologique de Wallonie © RGO3

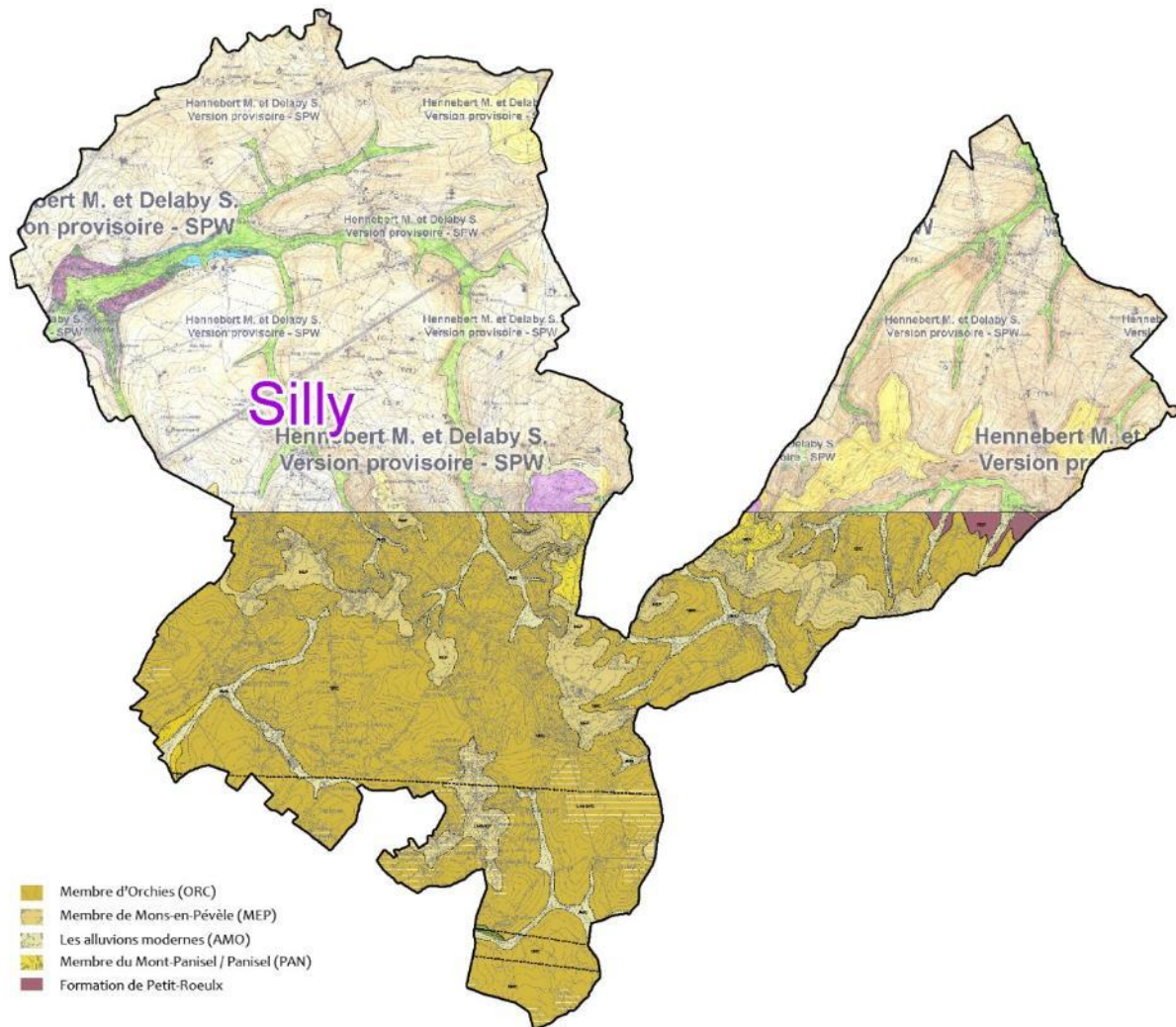
I.1.3.1 Zoom sur Silly

La majeure partie du sous-sol de l'entité de Silly est constituée d'argile plastique, rarement sableuse, de l'Yprésien inférieur (Argile yprésien). Le substrat géologique des sommets et des crêtes est formé par des sables fins ou de l'argile sableuse de l'Yprésien supérieur. Au-delà de 95 mètres d'altitude, ce sable yprésien est recouvert par du sable assez grossier et de l'argile sableuse du Panisélien. Ce dépôt apparaît en affleurement dans le Bois de Ligne.

Le long du cours inférieur de la Sille, en aval d'Hellebecq, l'argile yprésienne a été érodée jusqu'au sable argileux du Landénien et même jusqu'aux schistes et quartzophyllades du Silurien.

Au sud de Thoricourt, un banc de calcaire du Carbonifère est également affleurant.

Dans les vallées et les dépressions, les dépôts quaternaires sont composés de matériaux généralement limoneux, enlevés aux plateaux et aux pentes par érosion.



© Carte géologique de Wallonie – SPW-DGARNE - 2016

Les couches majeures reprises sur la carte ci-dessus sont détaillés ci-dessous.

Membre d'Orchies (ORC) – Age : Eocène, Yprésien

Argiles ocre à grises, compactes, parfois sableuses à la base (le dépôt commençant parfois par un niveau caillouteux). Lorsque-elles sont faiblement sableuses, elles constituent alors ce que l'on appelait l'Argile des Flandres, les Argiles d'Ypres ou d'Orchies. Ce membre anciennement nommé l'Yprésien argileux, est l'ensemble sédimentaire qui couvre le plus de superficie. Son épaisseur moyenne est de l'ordre de 10 à 11 m. Ces argiles constituent un niveau intéressant : leur imperméabilité permet l'isolement des diverses nappes aquifères sous- et sus-jacentes : leur puissance et leur charge sableuse les rendent utilisables pour la fabrication de briques, tuiles, etc.

Membre de Mons-en-Pévèle (MEP) – Age : Eocène, Yprésien

On peut décrire succinctement ce membre comme suit :

- sables plus ou moins argileux parfois micacés, fins à très fins; ce sont les équivalents des Sables de Mons-en-Pévèle (France). Ils sont aisément caractérisés par leur richesse en Nummulites planulatus ;
- dans certains cas, ces sables ont été lapidifiés, formant alors des grès calcareux glauconieux. Ce faciès est l'équivalent du Grès de Pève de la région de Mons-en-Pévèle ;
- intercalations d'argiles plastiques, assez nombreuses au sommet.

Le membre de Mons-en-Pévèle correspond à ce qui a été désigné comme Yprésien supérieur sableux de la littérature. Il est assez bien représenté dans la partie nord de la planchette et forme un des éléments constitutifs des buttes boisées de cette région. Sur le territoire de la feuille il est constitué de sables et d'argiles sableuses.

D'une manière générale, le Membre de Mons-en-Pévèle est aquifère (une ou plusieurs nappes, selon la présence ou non d'intercalations argileuses). Lorsqu'ils sont gorgés d'eau, les sables peuvent être mouvant.

Les alluvions modernes (AMO) – Age : Holocène

Ce sont les dépôts fluviatiles sablo-argileux de fond de vallée, pouvant localement incorporer des niveaux tourbeux discontinus et peu épais et donc difficilement cartographiables.

Membre du Panisel (PAN) – Age : Eocène – Yprésien (PAN)

Classiquement on peut rencontrer, de bas en haut, les faciès suivants qui sont les éléments constitutifs du Membre du Panisel dans le Hainaut :

- des sables glauconifères, fins, meubles, à minces intercalations d'argiles plastiques. Au sommet, les argiles plastiques peuvent avoir une certaine épaisseur. Elles sont attribuées à des dépôts lagunaires. Au sein des sables on rencontre des concrétions très dures à ciment de calcédonite et de quartz en plaquettes ou rognons. La faune y est rare ;
- des sables argileux et des argiles sableuses régulièrement stratifiés. La stratification est soulignée par des linéoles d'argile plastique et des concrétions ferrugineuses. Dans ces dernières, parfois épaisses et continues, la faune est riche ;
- une argile plastique compacte (« schistoïde »).

Sur la planchette Lens-Soignies, le Membre du Panisel est peu représenté. Seules quelques buttes, au nord de la carte (Bois d'Enghien, Boskante du Bois à Graty) montrent des affleurements de ces terrains. Signalons qu'il n'est pas rare de rencontrer en bord de champs des blocs de "grès lustrés" très durs qui résultent de la cimentation du sable fin « panisélien » et dans lesquels on peut trouver Nummulites planulatus.

On rencontre ponctuellement des sables argileux à concrétions ferrugineuses surmontés de sables fins glauconifères (Boskante du Bois à Graty). Le haut de la butte du bois d'Enghien est occupé par une zone, marécageuse qui semble s'être développée au-dessus des couches argileuses du sommet de la série.

D'une manière générale les faciès observés sont altérés, parfois même ferruginisés. Les faciès ont alors un aspect qui rend les interprétations délicates. Cette rubéfaction est épigénétique. On l'attribue à des phénomènes climatiques rubéfiants, développés sous climat ferralitisant (chaud et humide).

Formation de Petit-Roeulx (PER) – Age : Silurien, Wenlockien moyen à supérieur

La Formation de Petit-Roeulx (nouveau terme) est épaisse d'environ 430 mètres. Elle est bien représentée dans la vallée de la Brainette, principalement aux abords de Petit-Roeulx-lez-Braine. Cette formation est constituée de mudstones et de silt-stones clivés (appelés respectivement phyllades et quartzo-phyllades dans la littérature ancienne). La couleur est très variable suivant l'état d'altération : allant du gris sombre à noir, parfois gris verdâtre, à Tétât frais, au jaune clair. On note la présence de minces bancs de grès (turbidites). Les variations, à la fois dans l'abondance et l'épaisseur des bancs gréseux nous ont amené à distinguer deux types récurrents.

- Type de la Brainette : Mince lits gréseux allant de quelques millimètres à 1 ou 2 cm, séparés par des passées de mudstones allant d'environ 10 cm à plus d'un mètre.
- Type de la Senne : Lits gréseux plus épais et plus abondants, allant de 2 à 10 cm, séparés par des passées de mudstones allant de 2 à 20 cm.

De petits cubes de pyrite altérés, dont il ne subsiste parfois que des taches de couleur rouille, ont été observés dans le tiers supérieur de la formation. Le mica semble rare.

I.1.3.2 Sous-sol

Il n'existe aucun site d'exploitation minière, ni ancienne carrière ou carrière en activité, ni puits de mines, ni terrils, ni phénomènes et contraintes karstiques sur la commune. On peut toutefois mentionner des divers éléments liés au sous-sol et repris sur la cartographie du SPW repris ci-dessous ;

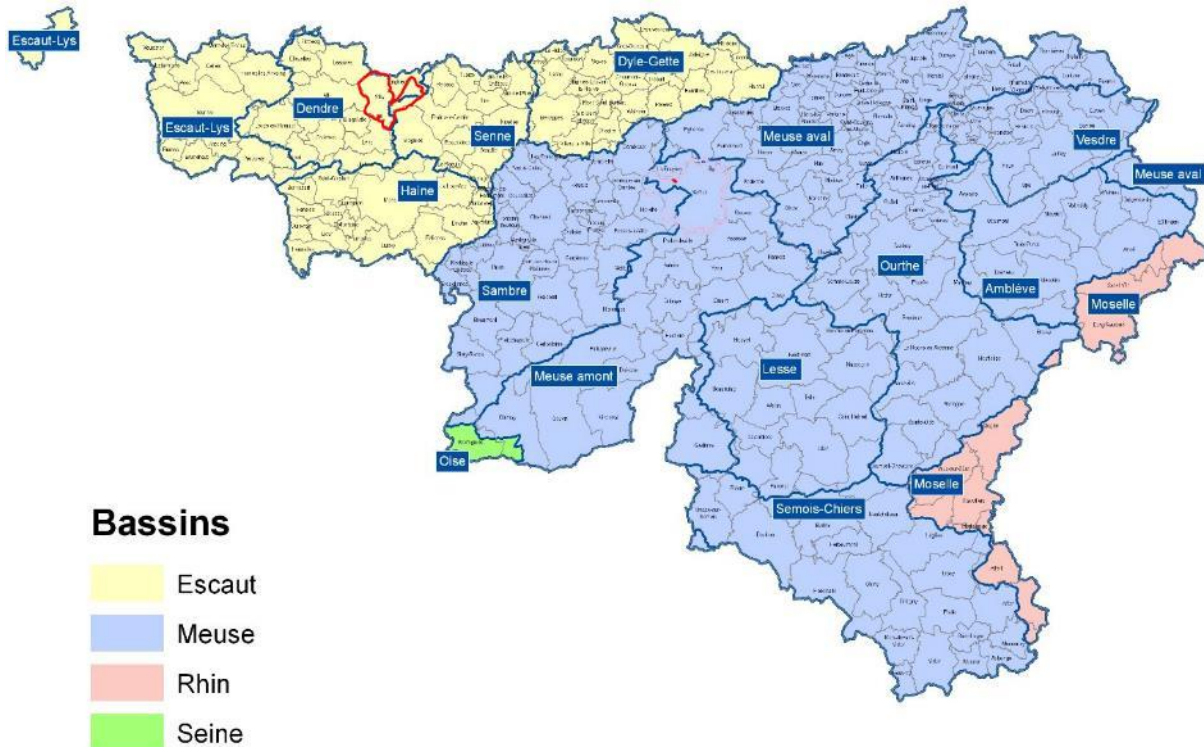
- 3 inventaires géochimiques des ressources métallifères au sud-ouest de la commune ;
- 5 inventaires géochimiques des ressources métallifères au nord-ouest de la commune ;
- 5 zones de consultation minières de fer. Dans ces zones définies, la consultation de la Direction des Risques industriels, géologiques et miniers (GRIGM) est recommandée préalablement à tout projet.

I.1.5 Eaux de surface

I.1.5.1 Hydrographie

⇒ Carte 3 – Réseau hydrographique

Silly fait partie, pour la majorité de son territoire du bassin hydrographique de la Dendre. Ce bassin d'une superficie de 67.238 ha compte 17 communes. Une petite portion à l'est de Silly est reprise dans le bassin de la Senne (~ 15 %). Le bassin de la Dendre est, après la Senne, le bassin le plus petit en terme de superficie. L'ensemble du territoire fait partie du district hydrographique de l'Escaut.

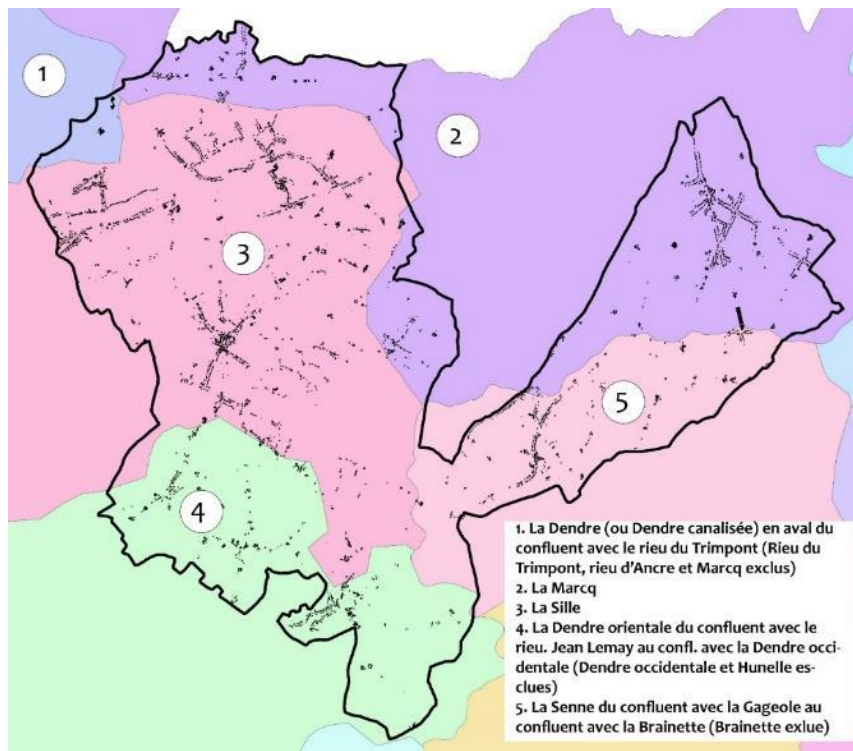


Cartographie des bassins hydrographiques wallons © SPGE – 2012

I.1.5.2 Bassins versants

La carte ci-après reprend les différents bassins versants couvrant l'entité. Ces derniers sont compartimentés suivant les lignes de crêtes et le relief général de la commune. On en distingue 5 :

1. La Dendre en aval du confluent avec le rieu du Timpont ;
2. La Marcq ;
3. La Sille ;
4. La Dendre orientale du confluent avec le ruisseau Jean Lemay au confluent avec la Dendre occidentale ;
5. La Senne du confluent avec la Gageole au confluent avec la Brainette.



Principaux bassins versants de l'entité © Atlas du CENN, S&A - 2015

1.1.5.3 Cours d'eau

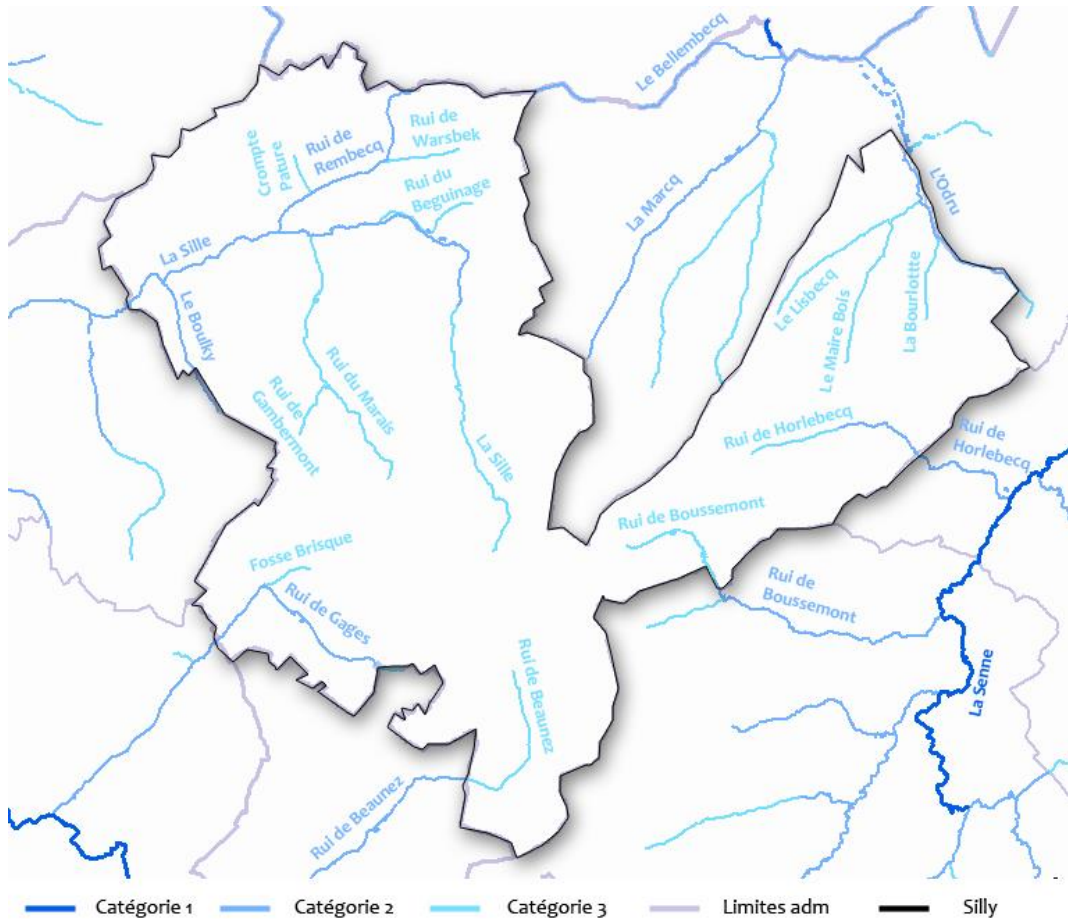
Il n'y a pas de voie d'eau navigable sur le territoire communal. Néanmoins, la commune est traversée par une multitude de cours d'eau de petites tailles (catégorie 2 et 3). Pour rappel, selon leur importance, les cours d'eau sont repris sous différentes catégories (celles-ci sont déterminées par la loi relative aux cours d'eau du 28 décembre 1967 (M.B. 15.02.1968)) cette subdivision permet en outre de définir le gestionnaire :

- Catégorie 1 : gestion régionale ;
- Catégorie 2 : gestion provinciale ;
- Catégorie 3 : gestion communale.

Les principaux cours d'eau du territoire sont repris dans le tableau ci-dessous :

Nom du cours d'eau	Catégorie	Objectifs de qualité	Longueur
La Sille	2	Non fixé	6.629 m
Ruisseau de Rembecq	2	Non fixé	3.339 m
Rieu de Gages	2	Non fixé	3.324 m
L'Odru	2	Non fixé	2.384 m
Le Boulky	2	Non fixé	1.563 m
Ruisseau de Horlebecq	2	Non fixé	1.367 m
Ruisseau de Boussefont	2	Non fixé	180 m
TOTAL			18.786 m

Fiche environnementale, SPW – D'GARNE, 2008



Principaux cours d'eau © Atlas CENN, S&A - 2015

On constate que la commune ne comporte aucun cours d'eau de première catégorie. Le cours d'eau de 1^{ère} catégorie le plus proche est la Senne qui est située sur plusieurs communes avoisinantes.

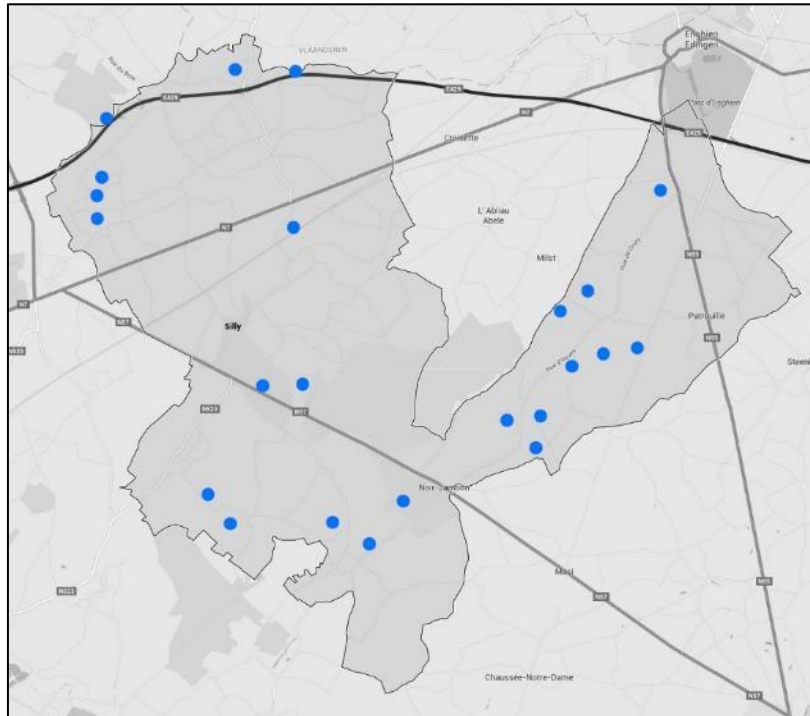
Au niveau communal, le cours d'eau le plus important (catégorie 2) est La Sille, qui passe par Silly, et qui a donc donné son nom à l'entité.



Cours d'eau sur l'entité © S&A - 2016

I.1.5.4 Les plans d'eau

Il n'existe aucune vaste étendue d'eau naturelle sur l'entité mais de nombreux petits étangs d'agrément, de pêche ou encore bassins d'orage privés ou publics. Les zones d'immersion temporaire sont aussi reprises dans cette liste. La carte ci-dessous pointe l'ensemble de ces petites étendues d'eau.



Répartition des petites étendues d'eau © S&A, Google Map -2015

I.1.5.5 Qualité des eaux de surfaces

Les contrats de Rivière Dendre et Senne sont très actifs sur l'ensemble des rivières du bassin hydrographique en ce qui concerne les contrôles et interventions. En effet, l'entité de Silly repose sur deux bassins hydrographiques correspondant à deux Contrats de Rivière. Cette thématique sera développée en détail dans le chapitre concernant le milieu naturel.

Comme nous avons pu le constater dans le point concernant les cours d'eaux de l'entité, aucun de ceux-ci ne bénéficie d'un objectif de qualité fixé. Un objectif de qualité est un ensemble de paramètres physico-chimiques et microbiologiques auxquels doit satisfaire l'eau afin que l'on puisse lui attribuer une vocation. Il existe 5 types de vocation :

- Eaux potabilisables ;
- Eaux piscicoles salmonicoles ;
- Eaux piscicoles cyprinicoles ;
- Eaux de baignade ;
- Eaux naturelles.

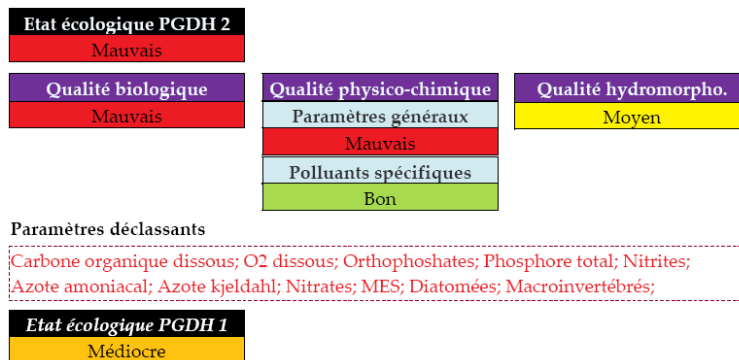
La commune est aussi répartie sur 4 masses d'eau de Surface comme repris sur la carte ci-dessous :



Carte de masses d'eau de surface - 2011 © SPW-DGO3, S&A - 2016

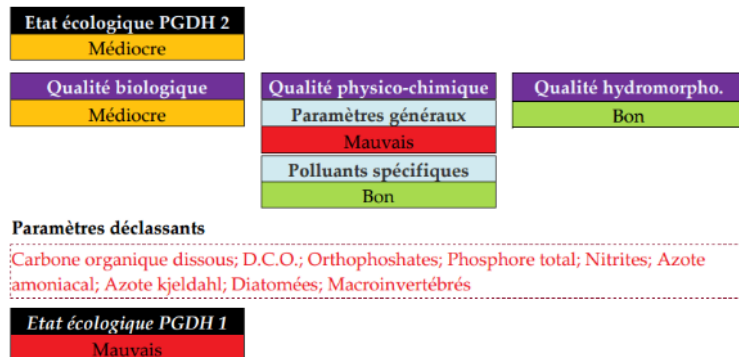
La DGO3 a réalisé en 2013 un rapport sur chacune des masses d'eau de surface, en voici les résultats :

Pour la zone DE05R – Sille :

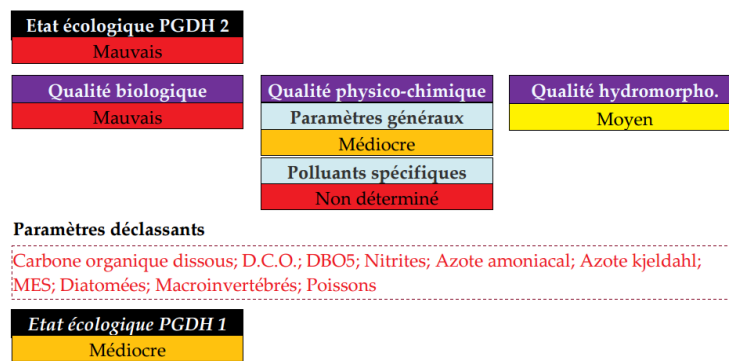


Qualité écologique de la masse d'eau en 2013 © <http://eau.wallonie.be/spip.php?rubrique66>

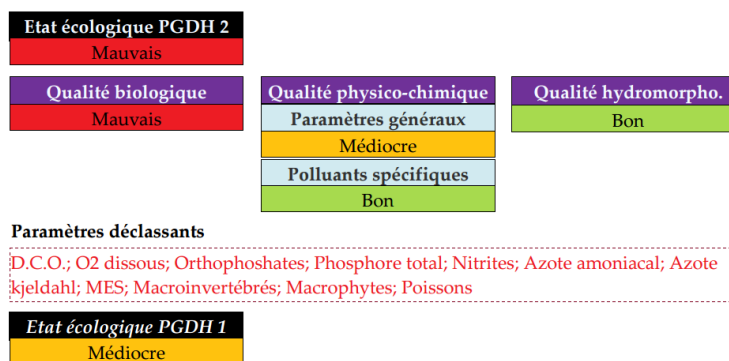
Pour la zone SN01R – Senne 1 :



Qualité écologique de la masse d'eau en 2013 © <http://eau.wallonie.be/spip.php?rubrique66>

Pour la zone DE08R – Marcq I :

Qualité écologique de la masse d'eau en 2013 © <http://eau.wallonie.be/spip.php?rubrique66>

Pour la zone DE02r - Dendre orientale

Qualité écologique de la masse d'eau en 2013 © <http://eau.wallonie.be/spip.php?rubrique66>

De manière générale, nous pouvons constater qu'en 2013, l'état écologique de l'eau de surface est relativement mauvais.

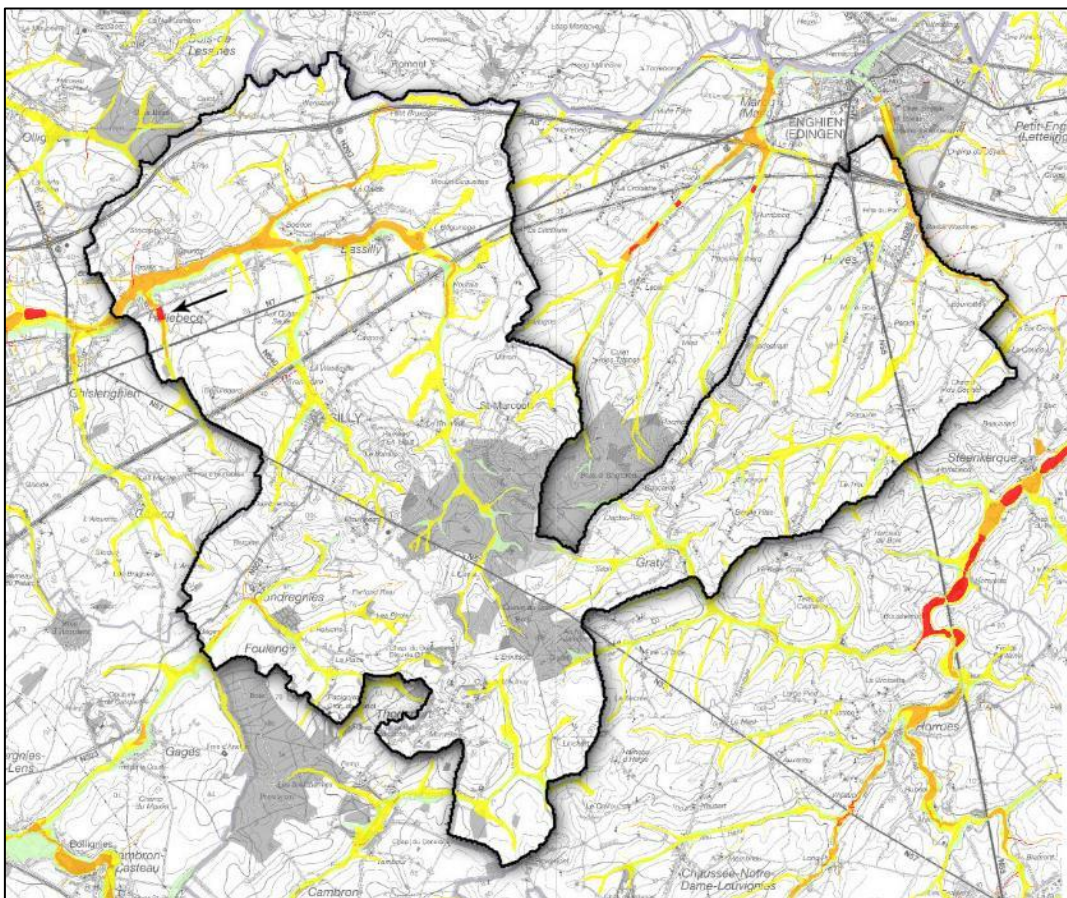
1.1.5.6 Aléas d'inondation et zones inondables

L'ensemble des cours d'eau de l'entité est concerné par une zone d'aléas d'inondation faibles (jaune) et très faibles (vert). Signalons toutefois que 3 cours d'eau, la Sille, le Rembecq et l'Odru, sont quant à eux concernés par des aléas d'inondation moyens et même élevés pour une petite zone près d'Hellebecq (localisation pointée par la fléchette noire). Ces zones de faibles, moyens et forts aléas se trouvent par endroit sur des zones urbanisées ou urbanisables comme c'est le cas le long de la Sille, le long du Chemin de la Prairie, de la rue d'Hellebecq, de la rue du Bas Chemin, de la rue Thabor, etc. Les inondations et coulées boueuses par ruissellement sont aussi présentes sur l'entité.

Les villages les plus touchés sont donc Hellebecq et Bassilly qui subissaient régulièrement (avant l'aménagement des ZIT) de nombreuses inondations par débordement de cours d'eau mais aussi par ruissellement.



Exemple d'inondation sur l'entité en 2010 © <http://www.milquet.allzall.org/>

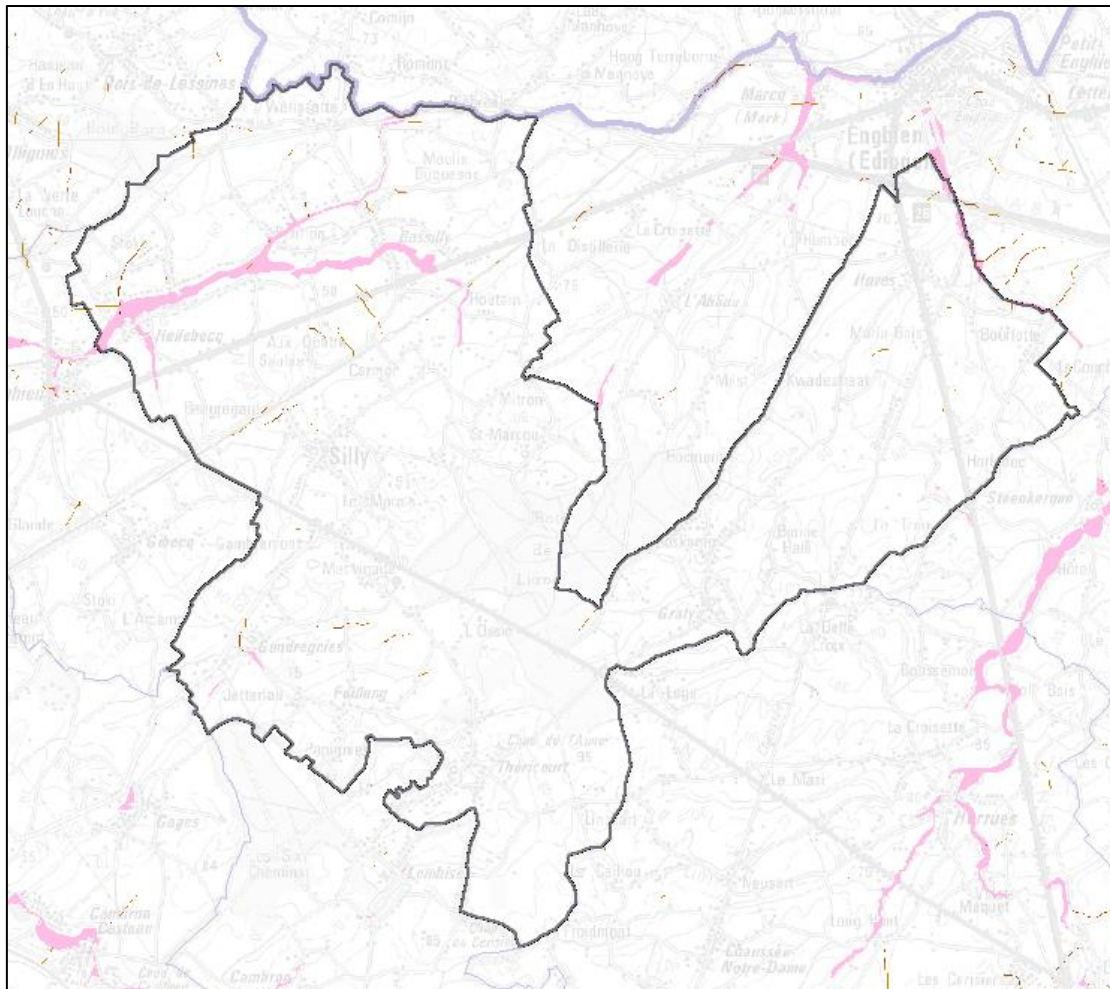


Aléas d'inondation (Très faible : vert, faible : jaune, moyen : orange, élevé : rouge) © SPW, DGO4, S&A - 2015

I.1.5.7 Zones inondables (Scénario de période de retour de 50 ans)

La carte ci-après reprend les zones inondables pour un scénario de pluie d'une période de retour de 50 ans (pluie conséquente qui n'est susceptible de se produire qu'une fois tous les 50 ans, temps statistique entre deux événements naturels d'une intensité donnée). Il est donc très rare que l'ensemble des zones en rose soit totalement sous eau. La hauteur d'eau est indéterminée.

Nous constatons qu'encore une fois, les zones les plus vulnérables sont les villages de Hellebecq et Bassilly.



Zones inondables – Scénario de période de retour de 50 ans © Portail cartographique DGO4 - 2016

I.1.5.8 Les zones d'immersion temporaire (ZIT)

Silly et plus particulièrement le village de Bassilly étant confrontés à des problèmes d'inondations récurrents, la commune, en collaboration avec la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, a décidé entre 2005 et 2010 d'aménager des zones d'immersion temporaire. Ces ZIT peuvent se matérialiser par des Bassins d'orage classiques et ont de nombreuses fonctions écologiques, environnementales et anti-inondation. (Cf. chapitre concernant la biodiversité)

Ces zones sont au nombre de 4 :

- Projet 1 ; Le Warsbecq (9.000 m³) ;
- Projet 2 ; Petit Bruxelles (8.800 m³) ;
- Projet 3 ; Crompe Pâturage (5.500 m³) ;
- Projet 4 ; Le Bouiky (25.000 m³).

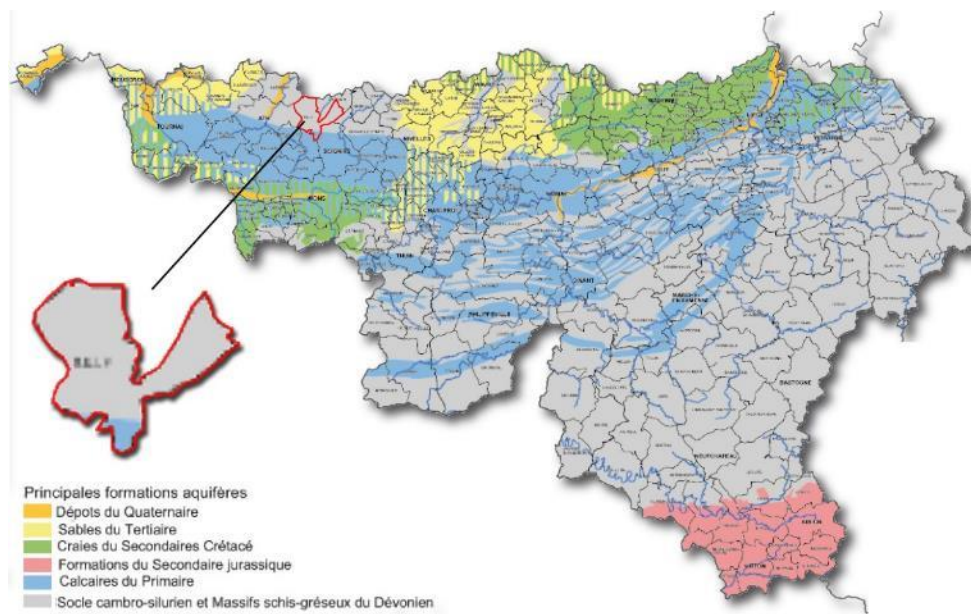
Vu leurs atouts écologiques, ces zones seront d'avantage développées dans le chapitre concernant la biodiversité

I.1.6 Eaux souterraines

I.1.6.1 Hydrogéologie

Si l'on se réfère à la carte des principales formations aquifères⁶ de Wallonie, on observe deux types de nappes principales en relation avec les éléments géologiques décrits dans les chapitres précédents :

- En gris, le Socle cambro-silurien et Massifs schisto-gréseux du Dévonien (Primaire). Ces formations sont principalement constituées de schistes, phyllades et grès. Elles sont présentes dans toute la région wallonne mais, souvent de faible capacité, elles peuvent s'assécher en été.
- En bleu, les formations des Calcaires (Primaire), en majeure partie sur le territoire.



Principales formations aquifères © SPW, DGO3 – 2015, S&A – 2016

Le sous-sol de la région renferme donc deux nappes aquifères se situant à faible profondeur en raison de la formation argileuse de Tournai. Le deuxième aquifère se trouve sous la formation de Tournai. Contrairement au premier aquifère décrit, ce dernier est peu sensible aux pollutions de surface grâce à l'imperméabilité de la formation de Tournai. De nombreuses prises d'eau à vocation publique prélèvent d'ailleurs de l'eau dans cet aquifère.

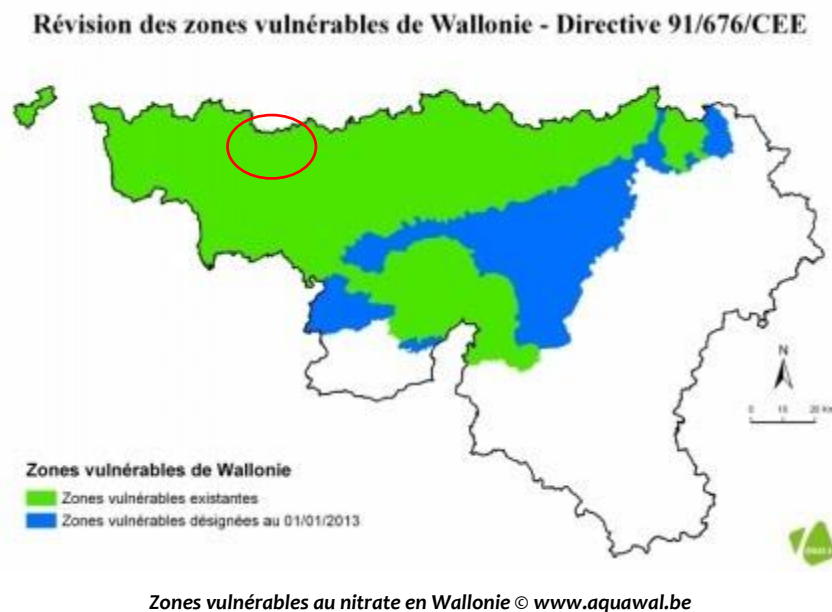
⁶ Un aquifère est une couche de terrain ou une roche, suffisamment poreuse (qui peut stocker de l'eau) et perméable (où l'eau circule librement), pour contenir une nappe d'eau souterraine. Une nappe d'eau souterraine est un réservoir naturel d'eau douce susceptible d'être exploitée. La nappe qu'il contient est susceptible d'alimenter des ouvrages de production d'eau potable ou pour l'irrigation : puits, forages et captages. La nappe phréatique est la nappe contenue dans l'aquifère de surface, et qui est assez peu profonde pour alimenter les puits

I.1.6.2 Zones vulnérables aux nitrates

Outre les zones de prévention délimitées aux alentours des captages par arrêtés de la Wallonie, une politique plus large liée à la protection des nappes est en cours d'élaboration. Cette politique consiste à :

- Définir des zones dites vulnérables en ce qui concerne la problématique des nitrates ;
- Etablir des zones de surveillance mises en place autour des sites de production d'eau minérale ;
- Appliquer diverses méthodologies afin de déterminer la vulnérabilité intrinsèque des nappes aquifères.

L'entièreté de la commune de Silly se trouve en zone vulnérable aux nitrates.



I.1.6.3 Captages

Nous comptons une centaine de captages privés sur l'entité. Seul le captage de la Brasserie de Silly situé au centre du village et mis en évidence sur la carte ci-dessous comporte une zone de prévention forfaitaire rapprochée d'un rayon de 35 m et une zone de prévention forfaitaire éloignée de 100 m. D'une part, la zone de prévention rapprochée IIa se trouve à une distance de l'ouvrage de prise d'eau correspondant à un temps de transfert de l'eau souterraine jusqu'à l'ouvrage, égal à 24 heures dans le sol saturé en eau. D'autre part, la zone de prévention éloignée IIb se trouve à une distance de l'ouvrage de prise d'eau correspondant à un temps de transfert de l'eau souterraine jusqu'à l'ouvrage, égal à 50 jours dans le sol saturé. Il n'existe aucune interdiction au niveau agricole mais les stockages, épandages, enclos et stationnements doivent se faire sous conditions.

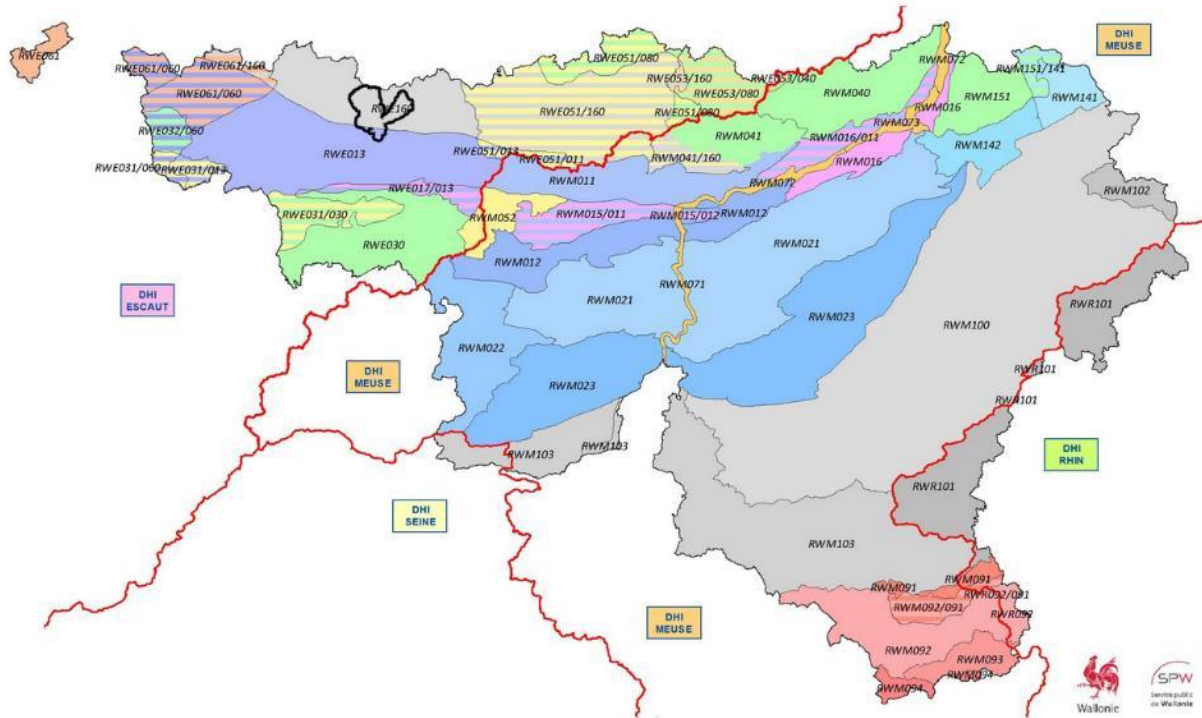


Captages sur l'entité © Portail SIG de la DGARNE, S&A - 2016

I.1.6.4 Masses d'eau souterraines

La commune fait partie de deux masses d'eau souterraines :

- RWE160 – Socle du Brabant pour la plus grande partie de la commune. Le Socle du Brabant n'est pas un aquifère à proprement parler. Il ne comporte que de petites nappes locales et isolées les unes des autres. Il n'existe donc pas de comportement global pour cette masse d'eau souterraine.
- RWE013 – Calcaires de Peruwelz-Ath-Soignies pour une très petite partie sud.



Emplacement et limites des masses d'eau souterraine © SPW – 2015

I.1.6.5 Écoulements souterrains

Aucun écoulement souterrain n'est répertorié sur la commune.

I.1.7 Occupation du sol

I.1.7.1 Occupation du sol et évolution

⇒ **Carte 3 – Occupation du sol**

Le tableau ci-dessous reprend l'occupation du sol de Silly et son évolution entre 2005 et 2015. Il permet de comprendre l'importance relative de plusieurs types d'occupation (bois, terres agricoles, jardins, habitations, etc.) subdivisés entre deux catégories principales : les surfaces artificialisées et les surfaces non-artificialisées. Signalons que l'ensemble des calculs a été réalisé sur base des natures cadastrales définies pour chaque parcelle cadastrale.

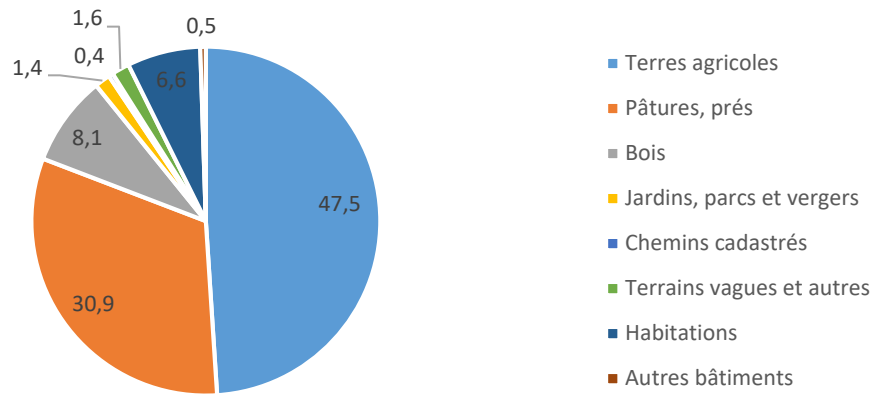
Type de surface	Terrains occupés par	2005		2015	
		%	Surface (ha)	%	Surface (ha)
Surfaces non artificialisées	Terres agricoles	47,2	3.194	47,5	3.216
	Pâtures, prés	31,8	2.155	30,9	2.088
	Bois	8,1	549	8,1	550
Total		87,1	5.898	86,5	5.854
Surfaces artificialisées	Jardins, parcs et vergers	1,7	113	1,4	94
	Chemins cadastrés	0,1	9	0,4	24
	Terrains vagues, loisirs, sport, eaux cadastrés, eaux	0,7	49	1,6	106
	Habitations	6,0	409	6,6	448
	Autres bâtiments	0,7	50	0,5	35
Total		9,3	630	10,4	707
Surface totale cadastrée		96,5	6528	96,9	6561
Surface totale cadastrée et non cadastrée		100,0	6768	100,0	6768

Occupation du sol selon le registre Cadastral © stabbel.fgov.be - 2015

En observant ce tableau, un constat majeur peut être fait : en 10 ans, environ 44 ha de terres agricoles, pâtures, prés ou bois ont disparu et ce essentiellement au profit de l'artificialisation du terrain (chemins cadastrés, habitations). Les autres types de bâtiments (industries, bureaux, commerces, etc) ont quant à eux diminué en surface de 15 ha en 10 ans.

Malgré ce constat, le territoire reste avant tout rural avec encore près de 86,5 % de terrains considérés comme non artificialisés dont environ 78 % alloués à l'activité agricole.

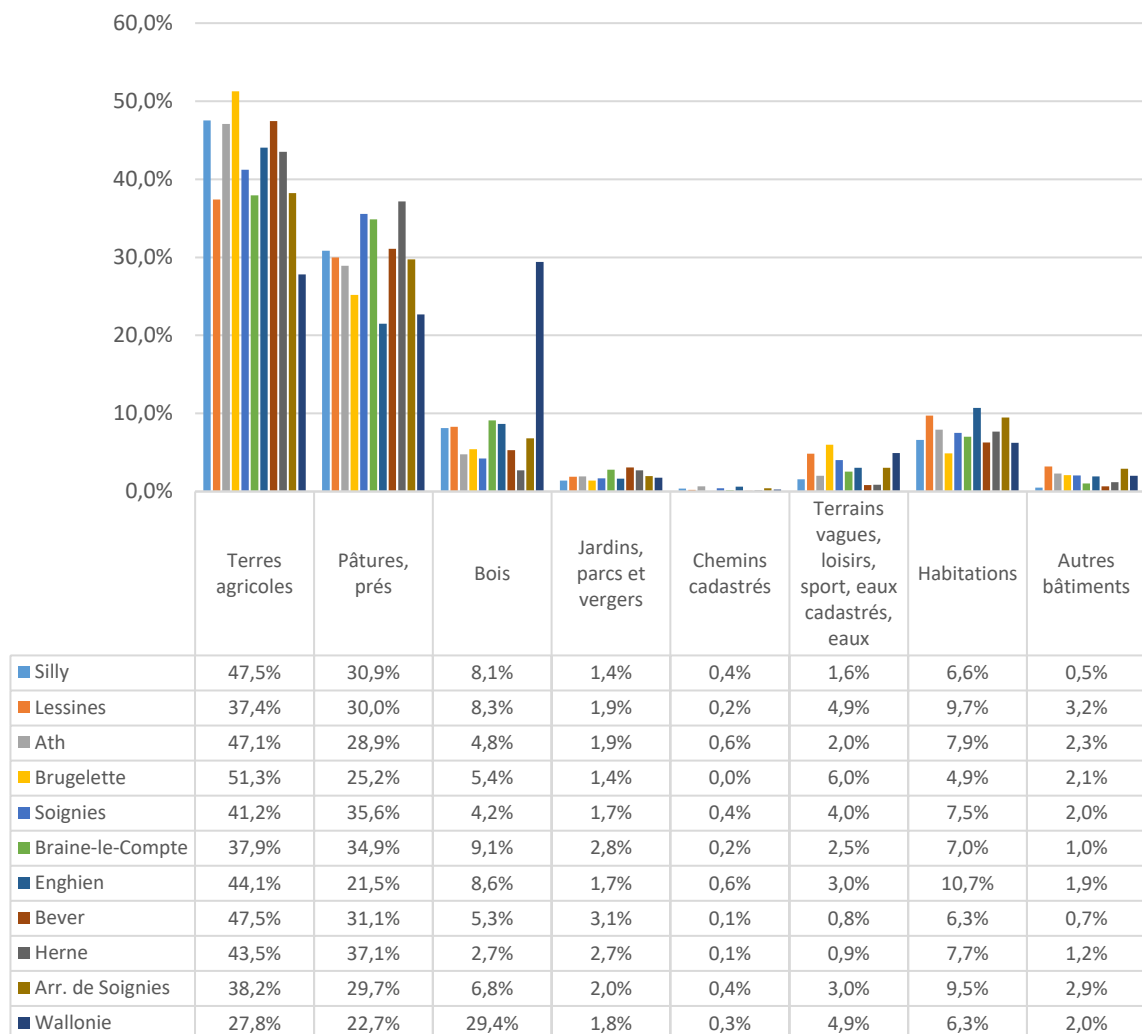
Le graphique ci-après reprend les différents types d'occupation du sol. On remarque l'importante part de terres dédiées à l'agriculture.



Occupation du sol selon le registre Cadastral, SPF Economie, S&A 2015

I.1.7.2 Comparaison avec les communes voisines

Le graphique et le tableau ci-dessous comparent l'occupation du sol de Silly avec ses communes environnantes ainsi qu'avec la Wallonie et l'arrondissement de Soignies.



Occupation du sol selon le registre Cadastral © SPF Economie, S&A 2016

On peut tirer de ce tableau et de ce graphique les principaux constats suivants :

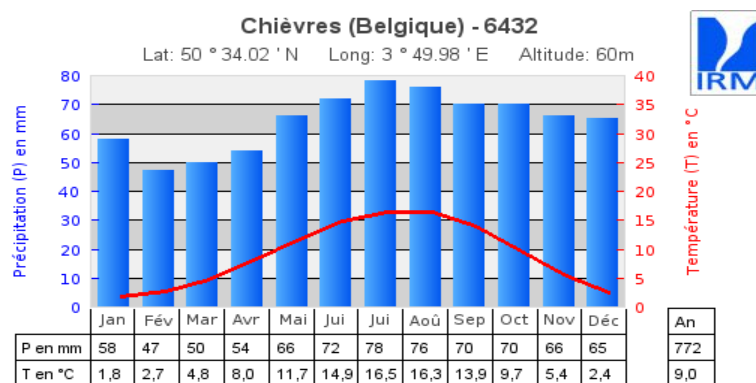
- Silly est la deuxième commune de sa microrégion (communes limitrophes) présentant le plus de terres agricoles après Brugelette. Silly présente aussi un plus grand pourcentage de ces terres que la moyenne des communes de l'Arrondissement de Soignies et la Wallonie
- La proportion des pâtures et près est relativement importante comme de nombreuses communes environnantes avec un ordre de grandeur de 25 à 30 % d'occupation
- Le pourcentage de bois par rapport à la superficie de la commune est faible comparativement à la moyenne pour la Wallonie mais relativement semblable à la moyenne de la microrégion
- La surface dédiée à l'habitation est quant à elle dans la moyenne de la microrégion, de l'arrondissement et de la Wallonie
- La proportion de superficie d'autres bâtiments (ateliers et bâtiments industriels, stockage, banques, bureaux, commerces, publics, équipements, enseignement, loisirs) est la plus faible de toutes les communes avoisinantes.

1.1.8 Climat

Le tableau ci-dessous reprend, de manière synthétique, les différentes caractéristiques liées au climat de la région englobant la commune de Silly :

Climat	Tempéré humide de type océanique
Gelées – Neiges	Une cinquantaine de jours de gel et une cinquantaine de jours de chute de neige
Précipitations	De 750 à 800 mm par an
Insolation	De 1550 à 1600 h d'insolation annuelle
Vents	Vents dominants du SO, moyenne de 12 à 14 km/h

Un climatogramme est disponible pour la commune de Chièvres, soit à notre connaissance le point de mesure le plus proche de Silly. Le climatogramme est une représentation graphique du cycle annuel du climat d'un lieu en particulier. Il se construit à partir des moyennes mensuelles de la quantité de précipitations et de la température moyenne recueillies sur une longue période.



Climatogramme de la commune de Chièvres © IRM - 2015

1.1.9 Qualité de l'air

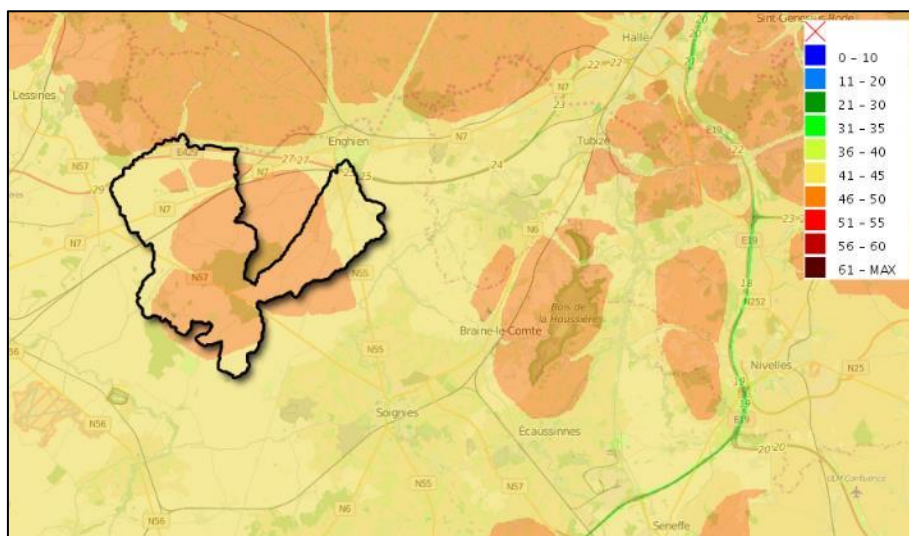
De manière générale, on retrouve deux polluants principaux dans l'atmosphère. Ils sont repris dans les deux cartes ci-dessous.

Les concentrations en Oxyde d'Azote (NO_2) en Wallonie. Le dioxyde d'azote se forme dans l'atmosphère à partir du monoxyde d'azote (NO) qui se dégage essentiellement lors de la combustion de combustibles fossiles, issue de la circulation routière par exemple. Cet acide contribue, en association avec d'autres polluants, à l'acidification des milieux naturels. On remarque que la concentration en NO_2 sur la commune est plus élevée le long des axes de circulation, à l'est et à l'ouest de l'entité (16 à 20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$). Elle est plus faible au centre de la commune (11 à 15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$).



Qualité de l'air en Wallonie © Atmosys – 2013

Les concentrations en Ozone (O_3) en Wallonie. L'ozone est polluant dans les basses couches de l'atmosphère. Cet oxydant énergétique agresse les cellules vivantes et peut être responsable de phénomènes de corrosion accélérée. Le taux est par contre plus faible aux extrémités de l'entité et plus élevé au centre.



Qualité de l'air en Wallonie © Atmosys - 2013

I.1.10 Nuisances sonores

Les niveaux sonores auxquels l'oreille est sensible s'étalent de 0 dB (seuil d'audibilité) à 120 dB (seuil de douleur). De manière à apprécier ce que représente un niveau sonore, il est utile de se référer à des niveaux de référence de la vie de tous les jours :

Sensation auditive	Niveau sonore	Bruits coutumiers
Seuil audition	0	Silence
A peine audible	10 – 15	Forêt calme
Calme	30 – 50	Appartement dans un quartier calme Restaurant tranquille
Bruits courants	50 – 60	Conversation normale Musique de chambre
Bruyant mais supportable	60 – 75	Bureau avec dactylo Restaurant bruyant
Bruits pénibles	80 – 85	Trafic urbain important Concert de musique
Très difficilement supportable	100 – 110	Marteau pneumatique
Seuil de la douleur	120 – 130	Banc d'essai moteur
	120 - 140	Avion à réaction

Niveaux de référence du bruit © SGS – 2004, S&A – 2016

Les valeurs limites, exprimées en dBA, sont relatives au niveau d'évaluation du bruit particulier et sont précisées en fonction des périodes durant lesquelles ce niveau est observé, soit :

- période de jour : de 7h00 à 19h00 les jours ouvrables (samedi y compris) ;
- période de transition : de 6h00 à 7h00 et de 19h00 à 22h00 les jours ouvrables (samedis y compris) et de 6h00 à 22h00 les dimanches et jours fériés ;
- période de nuit : de 22h00 à 6h00 tous les jours de la semaine.

Les valeurs limites selon la période de la journée :

Valeurs limites dBA		
Jour	Transition	Nuit
60	55	50

Valeurs limites du bruit- source : Gouvernement Wallon – 2006 - S&A – 2012

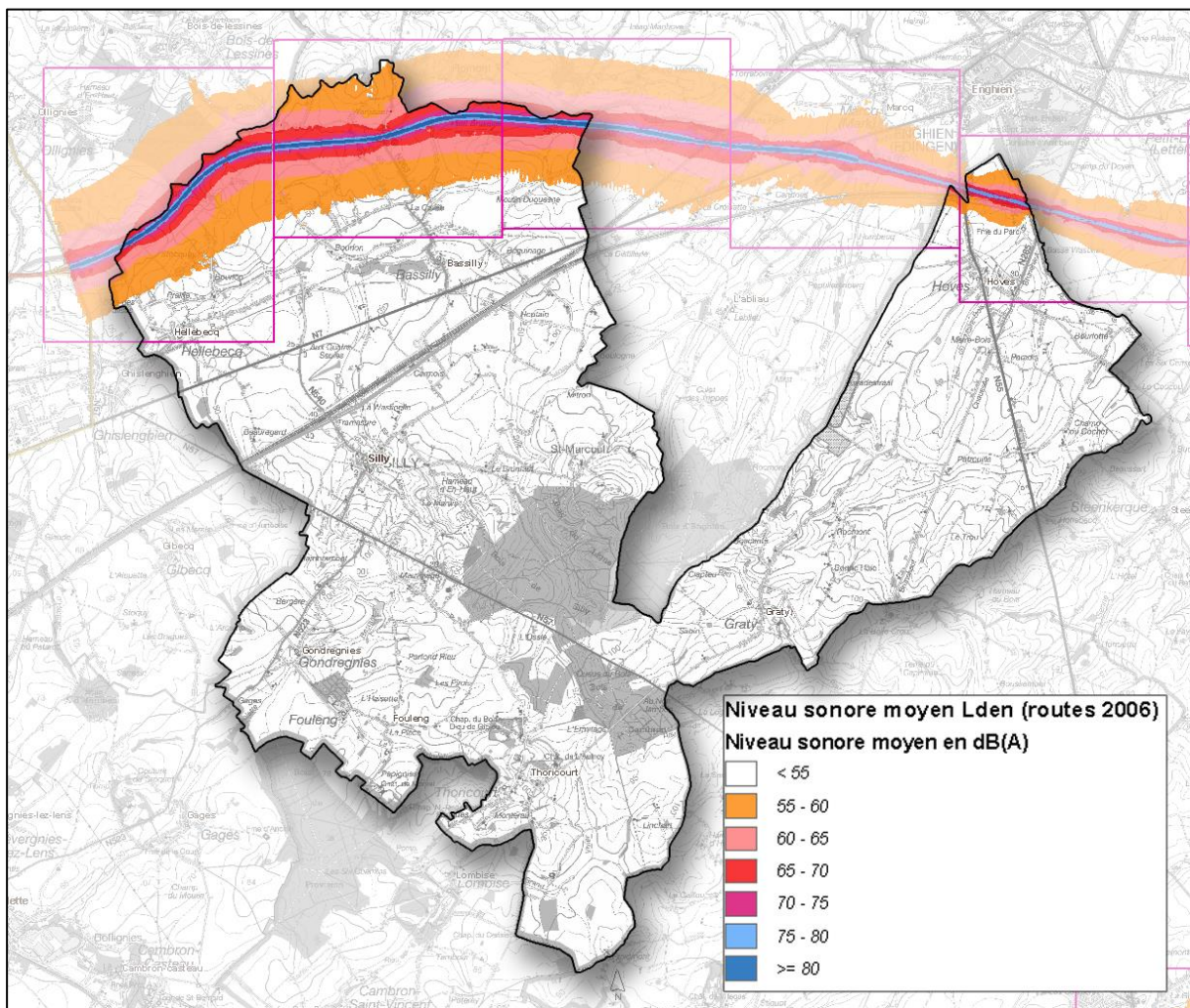
Le trafic routier est, de manière générale, la principale source de nuisances sonores. Mais à certains endroits, le trafic aérien et ferroviaire contribue également à dégrader la qualité de vie. A ceux-ci peuvent s'ajouter les activités économiques comme l'industrie, le commerce et les services ainsi que certaines activités récréatives. Ces constatations ont conduit l'ensemble des pays de l'Union Européenne à fonder une politique commune en matière de lutte contre le bruit dans l'environnement. En date du 25 juin 2002 la directive n°2002/49/CE était adoptée par les états membres. La mise en œuvre de cette directive devait permettre de renforcer et

d'étendre les dispositifs de lutte contre le bruit. Elle prévoit deux phases successives : cartographier l'exposition au bruit afin d'informer le public et établir des plans d'action visant à gérer les problèmes et les effets du bruit.

Le territoire communal est bien évidemment concerné par les nuisances sonores qui sont pour la majeure partie dues à l'autoroute E429 qui traverse l'entité de part en part.

Nuisances sonores dues au transport routier

On constate sur la carte ci-dessous (niveau sonore du trafic routier le jour) que la partie nord du territoire communal est concernée par une grande gamme de niveaux sonore en passant du plus fort sur une centaine de mètres de large au plus faible jusqu'à plus de 500 m de l'axe de l'autoroute. Le niveau sonore passe donc de 55 db à plus de 80 db.

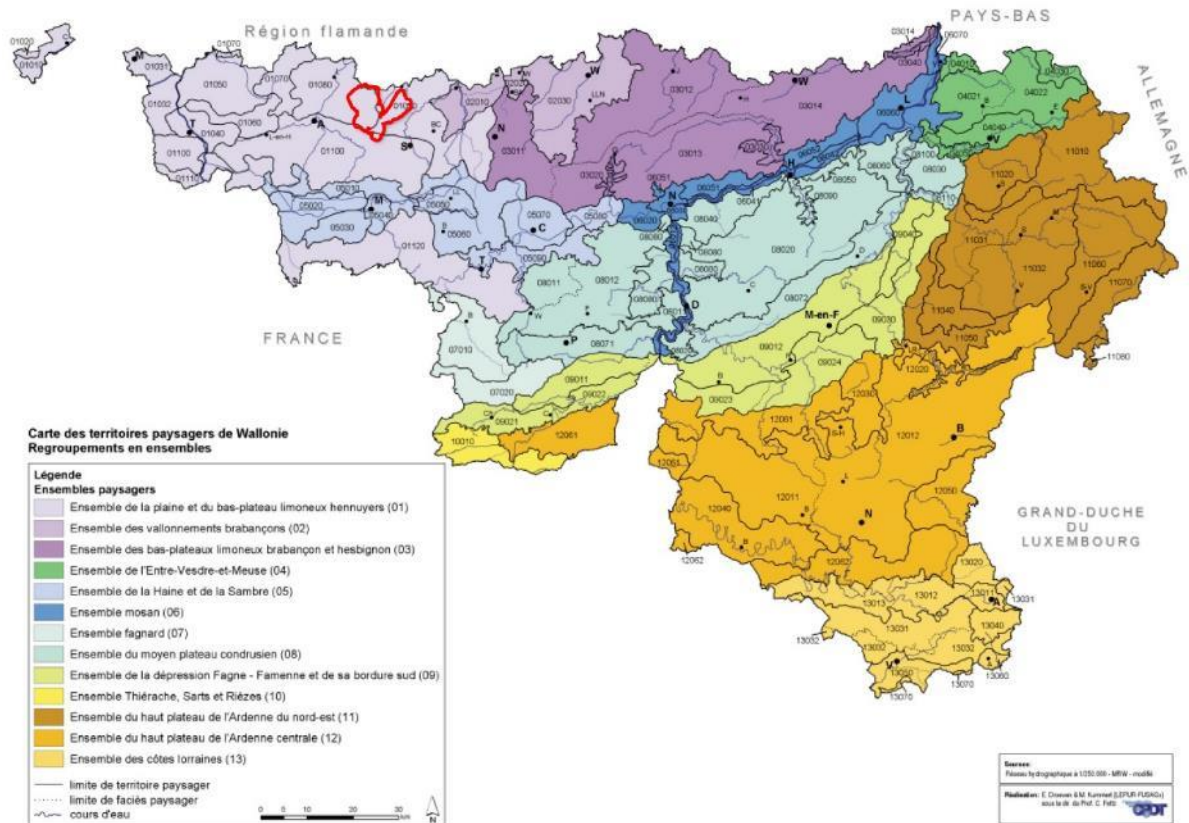


Niveaux sonores de jour, 2008 © DGO4, SPW - 2016

I.1.11 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proximité avec les différents centres urbains importants. ➤ Facilité d'accès grâce à l'autoroute et aux nationales. ➤ Relief riche et varié apportant différentes perspectives paysagères. ➤ Pas de contrainte à l'urbanisation liée à d'anciens vestiges miniers ou sites karstiques. ➤ Bonne valeur agricole des terres au point de vue pédologique. ➤ Richesses et diversité hydrographique (petits cours d'eau créant des paysages typiques). ➤ Gros soucis d'inondation dans la partie nord de l'entité mais résolus par les nouvelles zones d'immersion temporaire extrêmement intéressantes du point de vue écologique. ➤ Un seul captage avec zone de prévention (brasserie de Silly). ➤ Plus de 85 % des terrains sont encore non artificialisés dont 78 % alloués à l'activité agricole. ➤ Commune rurale => Grande proportion de terres agricoles. ➤ Très bonne qualité de l'air. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Subdivision de l'entité en deux parties (Est – Ouest). ➤ Entité se trouvant sur deux bassins hydrographiques différents (gestion plus complexe). ➤ Présence redondante d'aléas d'inondation par ruissellement (coulées de boue). ➤ Commune se trouvant dans la zone vulnérable aux nitrates. ➤ Niveaux de nuisances sonores élevés aux abords de l'autoroute.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Potentiel touristique des ZIT. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤

de plaine (plaines de la Lys et de l'Escaut) et de bas-plateau où alternent des interfluvés bombés orientés sud-ouest – nord-est et des versants doux. Seules variantes dans cet ensemble au relief calme et assez uniforme, les buttes et collines situées au nord-est de Tournai sont à rattacher au système des collines de la bordure sud de la Flandre.



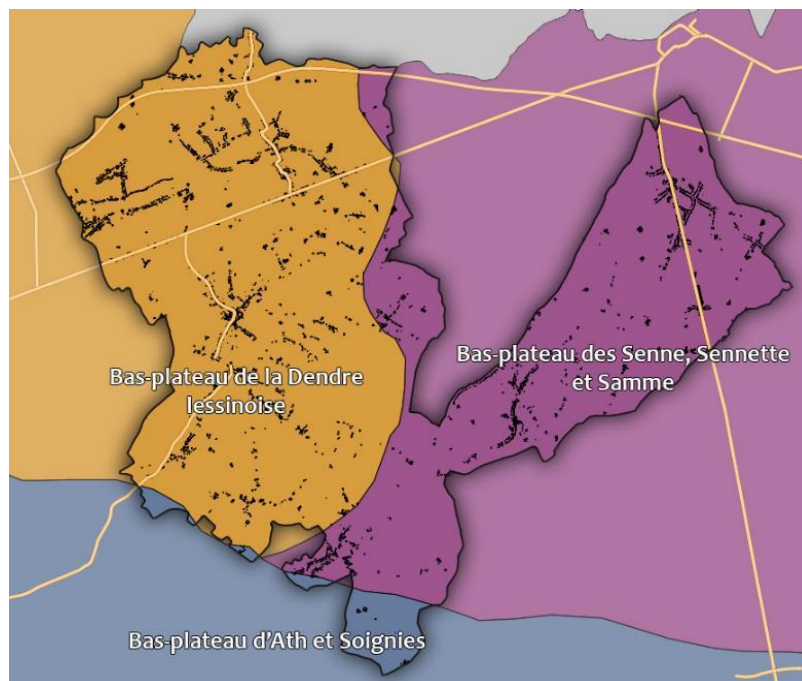
Carte des ensembles et territoires paysagers de Wallonie © CPDT - 2010

Au nord, la plaine scaldienne ne dépasse pas les 30 m d'altitude tandis que les collines s'élèvent jusqu'à 130 - 150 m. Plus à l'est, le bas-plateau limoneux hennuyer s'élève progressivement jusqu'à atteindre 100 m d'altitude dans sa partie nord et jusqu'à 180 m d'altitude dans sa partie sud. L'occupation du sol y est dominée par les labours qui s'étendent partout, à l'exception des creux du relief forgés par les cours d'eau et des abords de l'habitat, domaines de l'herbage. Les boisements les plus importants se localisent sur les pentes les plus accentuées des collines et sur les moins bons sols. Ça et là, de petits bosquets parsèment les paysages. A noter encore que la maille parcellaire des prés et des labours se resserre progressivement du sud vers le nord. Les caractéristiques de l'habitat diffèrent également du nord vers le sud. Au nord de Tournai et Ath, à l'exception de la zone d'urbanisation quasi continue de Mouscron, c'est la dispersion de l'habitat qui domine. Au sud de cet axe, par contre, l'habitat est groupé épargnant, dans l'intervalle, de larges zones cultivées.

I.2.1.3 Territoires et faciès paysagers

La commune fait aussi partie de trois sous-ensembles paysagers appelés territoires paysagers qui correspondent, entre autre, au relief de la commune. Dans le cas présent, les territoires paysagers correspondent aussi aux Faciès paysagers :

- Pour la plus grande partie ouest, **le bas-plateau de la Dendre lessinoise (01080)**
Le bas-plateau de la Dendre lessinoise se caractérise par des paysages agricoles où les labours, bien que dominants, alternent avec une part non négligeable de prairies qui ponctuent les ondulations molles du relief. L'important développement de l'habitat de ce territoire se marque particulièrement le long des axes routiers sur lesquels se sont développés de nombreux hameaux et villages que complète une importante dispersion intercalaire.
- Pour la partie est, **le bas-plateau des Senne, Sennette et Samme (01090)**
Les cours amont des Senne, Sennette et Samme impriment à la partie orientale du bas-plateau limoneux hennuyer des ondulations relativement serrées qui se marquent dans le paysage par la présence de prairies dans les creux, en alternance avec les labours qui dominent toutefois. La dispersion intercalaire de l'habitat qui caractérise l'ouest de ce territoire s'atténue vers l'est où dominant des villages de réseau routier. Quelques petites villes et bourgs (Enghien, Braine-le-Comte, Ecaussinnes) complètent cette disposition.
- Pour l'extrême sud de l'entité, **le bas plateau d'Ath et Soignies (01100)**
Depuis le sud de Tournai jusqu'à Soignies, s'étend un bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls de légers creusements animent. Les paysages, dominés par les labours, accueillent également des prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.



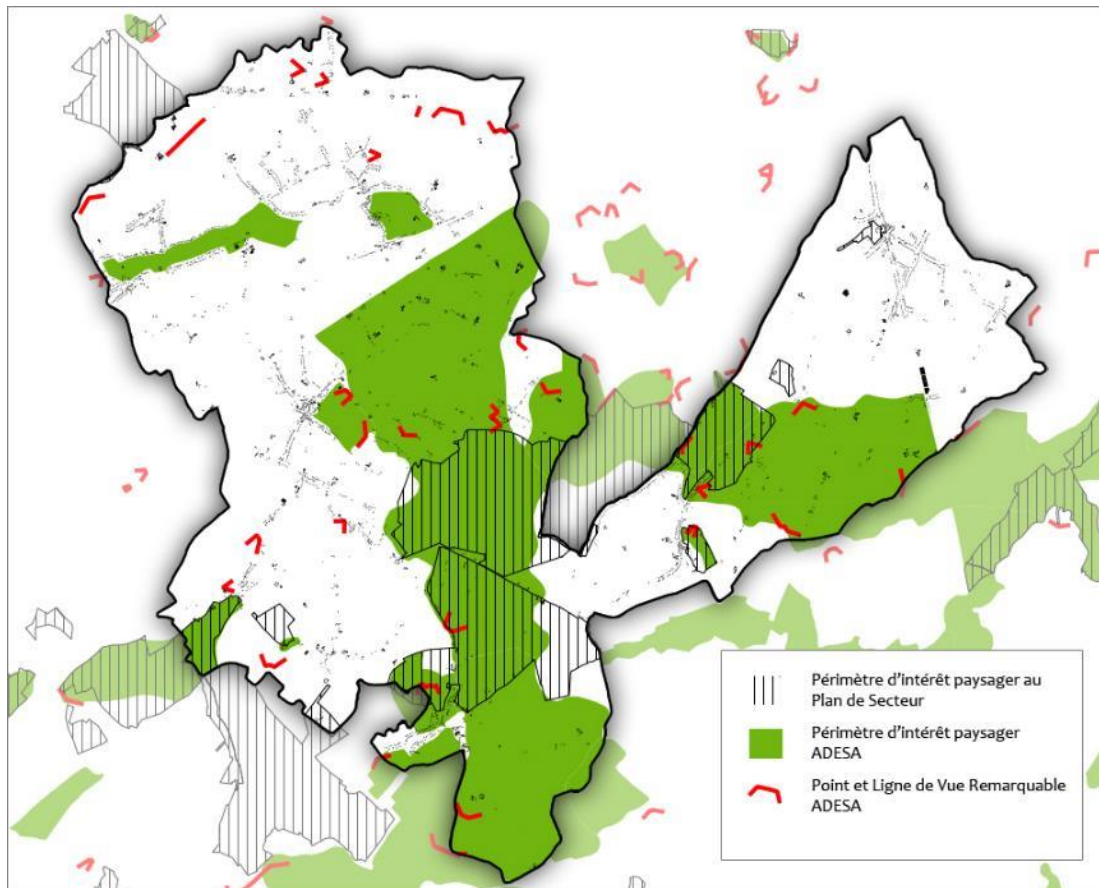
Territoires et faciès paysager à Silly © SPW, DGO4 – 2015



Prises de vues paysagères sur l'entité © S&A, 2016

I.2.1.4 Périmètres d'intérêt paysager, points et lignes de vue remarquables

Un périmètre d'intérêt paysager (PIP) est une zone soumise à certaines restrictions destinées à la sauvegarde ou à la formation du paysage. Les PIP forment donc des espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement. Ce sont des aires qui, pour la majeure partie des points qui les composent, présentent de bonnes qualités esthétiques. Les points de vue remarquables (PVR) sont quant à eux des lieux ponctuels ou parfois linéaires (LVR) d'où l'on jouit d'une vue particulièrement belle. A noter que les PVR et les LVR ne s'ouvrent pas forcément sur un périmètre d'intérêt paysager.



Périmètres d'intérêt paysager, point et lignes de vue remarquables à Silly © SPW, DGO4 - 2015

D'après la carte ci-dessus, les zones d'intérêt paysager, tant ADESA qu'au Plan de Secteur, se concentrent pour la plupart dans la partie centrale de la commune et concernent, en partie, le Bois de Silly et le Bois de Ligne. Le nombre de points et lignes de vue remarquable est relativement important avec un total d'environ une trentaine d'éléments.

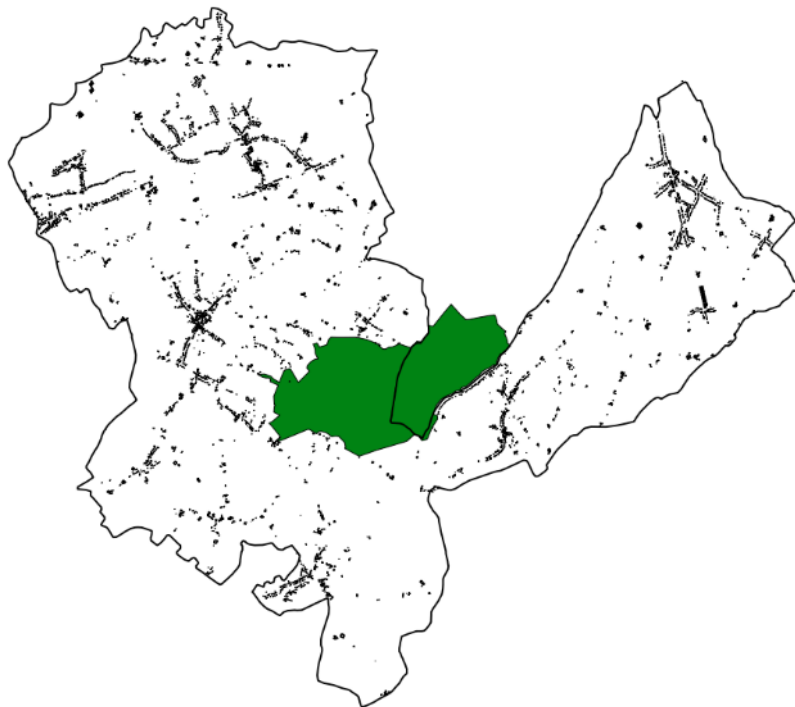
- La superficie totale de périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur est de ~870 ha et couvre ~12% du territoire ;
- La superficie totale de périmètre d'intérêt paysager ADESA est de ~2315 ha et couvre ~34% du territoire.

I.2.2 Sites et éléments protégés

I.2.2.1 Sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est le garant de la préservation de notre biodiversité à l'échelle européenne. En Wallonie, il concerne 240 sites répartis sur 218 communes (sur les 262 communes wallonnes) qui recouvrent 13 % du territoire wallon. Ce réseau constitue un enjeu majeur en matière de développement durable puisqu'il prend également en compte la dimension sociale et économique. Il a été institué par deux directives européennes : celle de la protection des oiseaux (1979) et celle de la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore (1992). Son but est d'intervenir dans un cadre commun avec les autres pays de l'Union en faveur de la préservation des espèces et des milieux naturels.

La commune de Silly compte 1 site Natura 2000 qui s'étend aussi sur la commune voisine d'Enghien. La zone Natura 2000 dénommée « BE32006 – Bois d'Enghien et de Silly » présente une surface totale de 534,5624 ha dont ~318 ha correspondent à l'entité de Silly. La majorité des informations reprises ci-dessous proviennent du site www.biodiversité.wallonie.be.



Zone Natura 2000 © SPW-DGO4 - 2015

Descriptions succincte

Le site est constitué d'un massif forestier essentiellement feuillu s'étendant entre Graty, Saint-Marcoult et Silly. Il comprend les vallons de divers ruisseaux, dont la Sille et ses affluents, et forme un complexe forestier de grand intérêt, unique pour cette région du nord du Hainaut. Le massif abrite de grandes surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et est dominé par des forêts du métaclimax des hêtraies atlantiques

acidophiles et neutrophiles. Les banquettes des ruisseaux de source et les terrasses de la Sille sont quant à elles parcourues de forêts alluviales présentant un cortège floristique remarquable pour la région atlantique. Le massif constitue en outre l'habitat de diverses espèces d'oiseaux, dont le pic mar et la bondrée apivore. A l'ouest, en périphérie de la forêt, le site abrite également un milieu ouvert d'intérêt communautaire, la mégaphorbiaie.



© S&A - 2016

Biotope natura 2000

De manière plus spécifique, le périmètre de la Zone Natura 2000 et son biotope est composé de Mégaphorbiaies, de Hêtraies acidophiles atlantiques à Houx et if, de Chênaies-Charmaies ou chênaies-frênaies et de forêts alluviales. Au niveau des espèces, on peut dénombrer des Chabots, des Tritons crêtés, la bondrée apivore, le Pic noir et le Pic mar.

Code	Nom	Surface
6430	Mégaphorbiais	3,25 ha
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques Houx et If	109,98 ha
9160	Chênaies-charmaies ou chênaies-frênaies	49,84 ha
91 ^{F0}	Forêts alluviales	10,09 ha

Espèces natura 2000

Code	Nom Latin	Nom français
1163	Cottus gobio	Chabot
1166	Triturus cristatus	Triton crêté
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore
A236	Dryocopus martius	Pic noir
A238	Dendrocopos medius	Pic mar

La particularité de la zone est aussi d'être une hêtraie à jacinthe des bois.

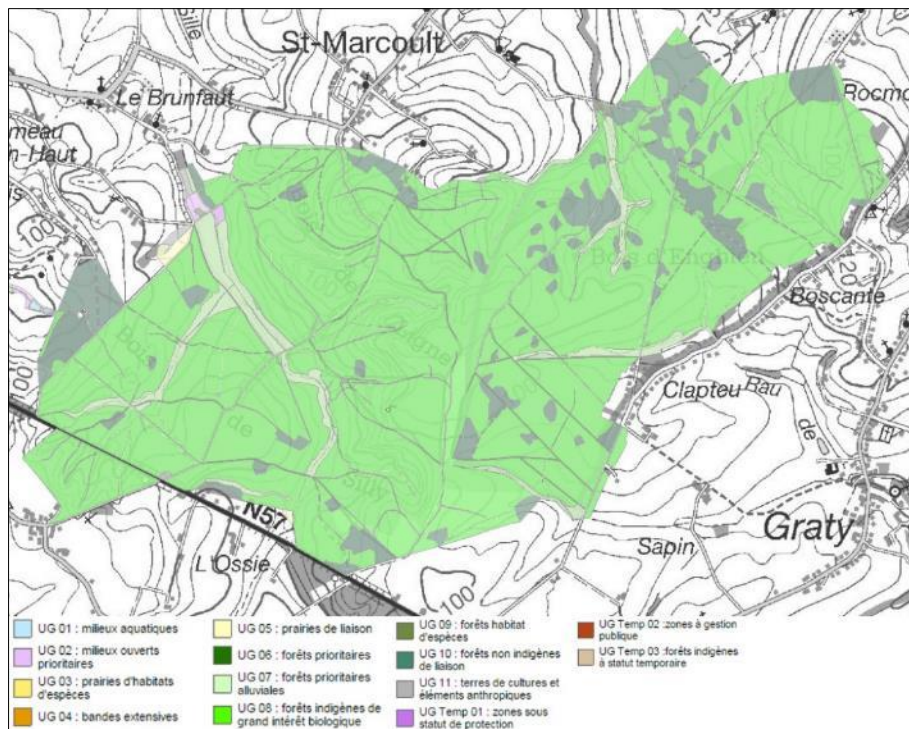


Exemple de Hêtraie à jacinthe © www.biodifor.fr - 2016

UG08 – Forêts indigènes de grand intérêt biologique

Comme nous pouvons le constater sur l'image ci-dessous, la zone Natura 2000 est quasiment exclusivement constituée de l'unité de Gestion « Forêts indigènes de grand intérêt biologique ». Cette unité de gestion est constituée de forêts de feuillus de grand intérêt biologique. Elle regroupe principalement des hêtraies à luzule (nom d'une plante typique de ce type de hêtraie) mais aussi d'autres peuplements forestiers dominés par le hêtre ou le chêne : les hêtraies acidophiles atlantiques, neutrophiles ou calcicoles, ainsi que les chênaies sèches, chênaies-charmaies humides.

Ces peuplements forestiers sont relativement fréquents en Wallonie mais sont plus rares à l'échelle européenne. Ces forêts peuvent également constituer une zone de reproduction ou de nourrissage pour des espèces animales dont l'Europe impose la protection.



Unités de gestion Natura 2000 © www.biodifor.fr - 2016

I.2.2.2 Réserves naturelles

La commune ne comporte pas de zone naturelle protégée domaniale ou agréée ni de réserve forestière. La commune ne présente pas non plus de zone humide d'intérêt biologique ou de cavité souterraine d'intérêt scientifique.

I.2.2.3 Sites naturels classés et zone de protection

Les sites repris ci-dessous sont classés par Arrêté et sont repris officiellement par la Région wallonne dans la liste des Biens classés et zones de Protection (détails sur la totalité des biens et sites classés dans le chapitre concernant les biens patrimoniaux).

- La façade et les toitures du château de Thoricourt, des dépendances et de l'orangerie ; l'intérieur et l'extérieur de la chapelle ; le pilori (M) ainsi que l'ensemble formé par le château et le parc qui l'entoure (S). Arrêté du 7/07/1976 (classement)
- Le Vallon situé à la lisière sud-occidentale du bois de Cambron au lieu-dit « L'Ermitage à Silly. Arrêté du 13/10/1980 (classement)
- Les bâtiments anciens situés à l'entrée de la propriété du château d'Enghien, notamment les anciennes écuries, le pavillon Edouard, la porte des esclaves, la chapelle et le pavillon des Sept Etoiles » (M) ainsi que l'ensemble formé par le château, ses dépendances et les terrains avoisinants (S). Attention => Site partiellement sur Silly et sur Enghien. Arrêté du 20/11/1972 (classement)

I.2.2.4 Les sites de Grand Intérêt Biologique

➤ **Annexe 1 : Description des SGIB**

Le concept de Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) doit être défini et adapté au contexte des réseaux écologiques. Cette notion de réseau écologique est essentielle car elle donne une tout autre dimension à la conservation de la nature. L'objectif n'est plus seulement de conserver des populations de certaines espèces ou des habitats à haute valeur patrimoniale dans des sites circonscrits, mais de privilégier une approche régionale (voire à plus petite échelle), garantissant le devenir de ces sites, des espèces et des habitats associés, ainsi que la dynamique des processus et des phénomènes naturels.

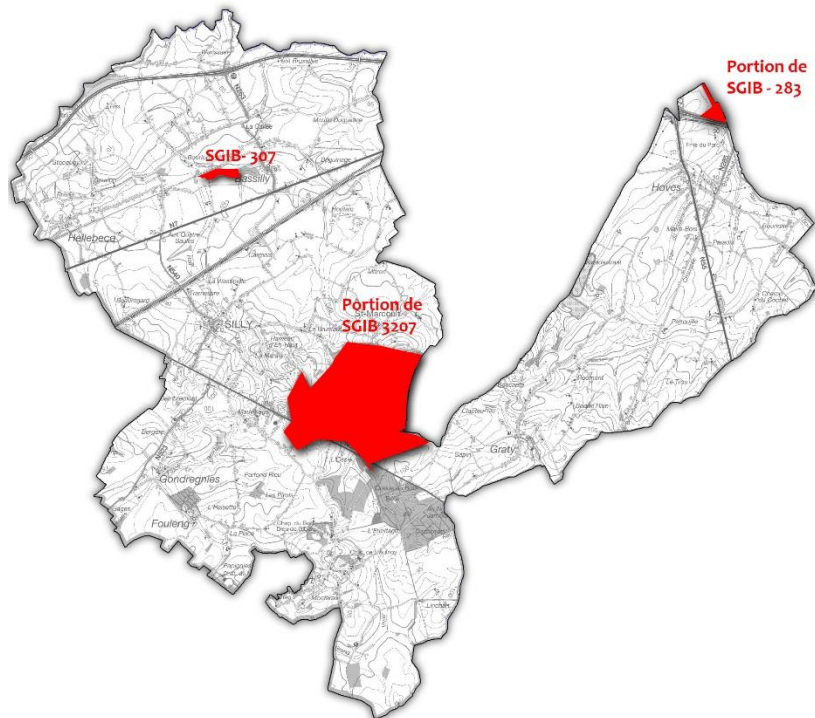
On définit un SGIB s'il abrite au moins une espèce rare, menacée ou protégée, et/ou au moins un habitat rare, menacé ou protégé. Des sites ne présentant aucune espèce ni aucun habitat rare, menacé ou protégé pourront néanmoins être proposés sur base d'un justificatif (critère contextuel). Il s'agit par exemple de sites particulièrement bien représentatifs de l'une ou l'autre station d'une espèce ou association végétale remarquable pour la région (même si à l'échelle nationale, l'espèce ou l'habitat ne sont pas si rares).

En milieu ouvert comme en milieu fermé, un SGIB devra couvrir une surface minimale de 1000 m². Pour ce qui est des éléments allongés (abords d'un ruisseau par exemple), il conviendra de considérer des sites dont la largeur moyenne sera de 20 mètres au moins (tout en conservant le seuil de surface minimum de 1000 m²).

Il est difficile de définir une taille maximale pour un SGIB. Tout dépend de la précision de l'information disponible, en termes de localisation d'espèces ou d'habitats. Ainsi, de grands SGIB peuvent être désignés à partir du moment où les données d'espèces ou d'habitats les concernant sont disponibles et suffisamment précises.

On dénombre 3 sites sur la commune. Ceux-ci sont repris et positionnés sur la carte ci-dessous et décrits dans l'annexe concernée

- SGIB 307 – Bosquet des Couturelles – 7,38 ha ;
- SGIB 283 – Parc d'Enghien – 95,86 ha ;
- SGIB 3207 – Bois d'Enghien et de Sully – 535 ha.



Sites des Grand Intérêt biologique © www.biodiversité.wallonie.be, S&A- 2016

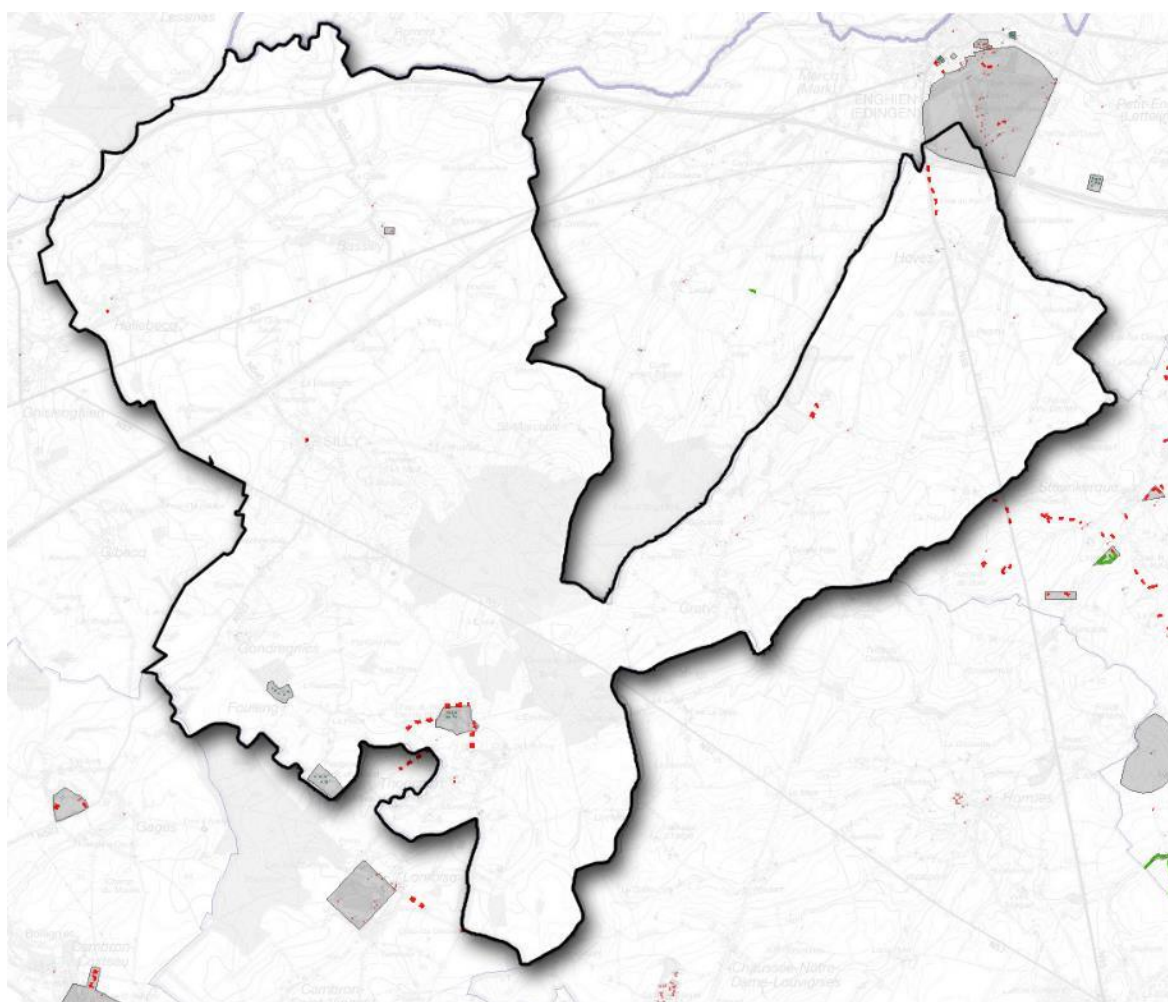
I.2.2.5 Parcs naturels

L'entité n'est reprise dans aucun Parc naturel et le plus proche se trouve à une dizaine de km à l'ouest, le Parc Naturel du Pays des Collines.

1.2.2.6 Arbres et haies remarquables

➤ Annexe 2 : Liste des arbres et haies remarquables

La qualité « remarquable » est reconnue à toute une série d'arbres et de haies, soit classés, soit ayant fait l'objet d'études scientifiques ou étant repris dans divers ouvrages. Cette reconnaissance peut être également octroyée en fonction de l'âge, de l'espèce et de l'aspect paysager des individus. Un arrêté ministériel, publié au Moniteur belge, détermine annuellement, par commune concernée, la liste des arbres et haies remarquables. Il est pris sur base des propositions communales, après avis de la DGO4 (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine), ainsi que de la DGO3 (Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement). Les individus repris sur ces listes ne peuvent être abattus ou leur silhouette ne peut être modifiée que moyennant un permis de bâtir délivré après avis de la Direction de la Conservation de la Nature et des Espaces verts. A ce jour, quelque six mille arbres et haies font l'objet d'une inscription à cet inventaire et une centaine de communes sont aujourd'hui concernées.



Arbres et haies remarquables © SPW-DGO4 - 2015

La commune comporte une vingtaine d'arbres et groupes d'arbres remarquables, 5 sites d'arbres et haies remarquables dont une partie du Parc du Château d'Enghien et une dizaine de haies et alignements d'arbres.



Alignement de peupliers classés à Thoricourt © S&A - 2016



Groupe d'arbres classés autour de l'église de Bassilly © S&A - 2016

1.2.3 Actions et initiatives en faveur de l'environnement

1.2.3.1 Gestion différenciée

La commune s'est lancée dans le principe de la Gestion Différenciée (GD), nouvelle approche de la gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. Le principe est d'appliquer à chaque espace vert de la commune le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation... Cette gestion permet à l'entité de renforcer la biodiversité et de réduire l'utilisation des produits chimiques déjà très limitée à Silly (ex. désherbage thermique et mécanique). C'est avec l'aide du Pôle de Gestion différenciée (RW) que ce nouveau mode de gestion a été mis en place, coordonné par l'éco-conseiller. Les jardiniers de la commune ont suivi une formation dispensée par le Pôle. Un agent constatateur gère les incivilités liées à l'environnement.

1.2.3.2 Opération « Bords de routes – fauchage tardif »

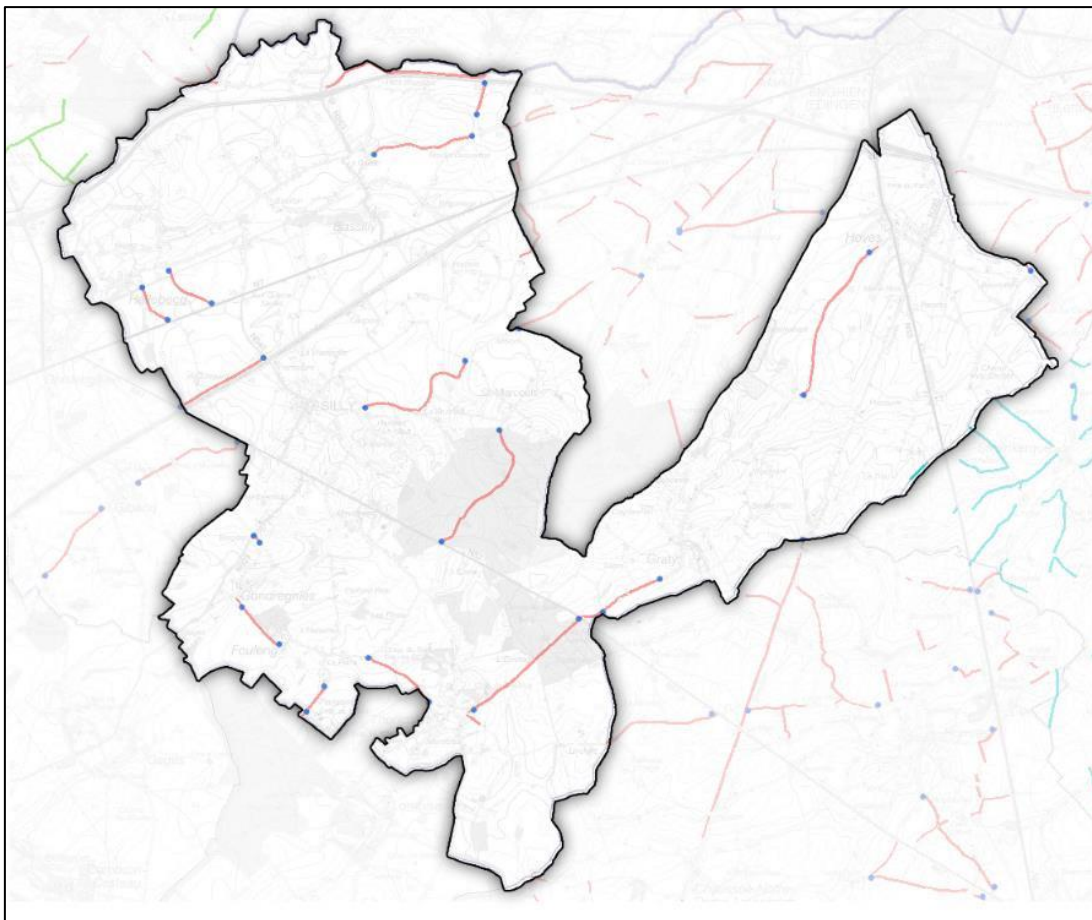
Silly fait partie de la liste des communes signataires de la convention « Bords de routes » dans le cadre de la campagne de fauchage tardif des bords de routes depuis le 22-01-2002. L'opération « Bords de route –

Fauchage tardif » vise à gérer de façon plus écologique les bords de routes afin de les rendre plus accueillants pour la vie sauvage. En effet, des expériences ont montré que la fréquence et la période de fauchage influençaient de manière déterminante la diversité biologique des zones fauchées. Une ou deux coupes annuelles à partir du début du mois d'août suivies de l'enlèvement du foin permettent d'assurer un développement optimal et diversifié de la faune et de la flore. De cette manière :

- Un maximum d'espèces végétales ont la possibilité de fleurir et fructifier ;
- Les animaux tributaires de la structure de végétation herbacée y trouvent une nourriture abondante et peuvent arriver au terme de leur cycle de reproduction (papillons, etc.) ;
- Des économies non négligeables sont réalisées.

En plus des zones à fauchage tardif annuel, il est intéressant de préserver des " zones refuges " qui ne seront fauchées que tous les deux ou trois ans. Ainsi, les animaux pourront s'y abriter à partir des zones fauchées.

En signant la convention " Bords de route ", la commune s'engage à établir un plan de gestion afin de rationaliser le fauchage tardif des bords de routes qui tient compte des prescriptions contenues dans la convention en matière de fauche tardive (hauteur de coupe supérieure ou égale à 10 cm, définition de zones à gestion intensive ou extensive, etc.). La longueur des voiries concernées par ces zones spécifiques est d'environ 20 km.



Bord de route en fauchage tardif © SPW – DGO4, 2015

I.2.3.3 Service Environnement

La commune de Silly bénéficie d'un éco-conseiller. Dans la pratique de son métier, l'éco-conseiller développe ses compétences de communicateur et de gestionnaire de projet. Il joue des rôles de sensibilisation, d'éducation, d'aide à la décision, de facilitation, de coordination.

Sur l'entité, l'éco-conseiller s'occupe de nombreux projets et problématiques dont, entre-autre :

- La replantation diversifiée de différents types d'arbres dans les zones d'immersion temporaires ou le long de certaines voiries (ex : replantation de plusieurs dizaines de cerisiers à la rue Noir Jambon).
- La gestion, l'explication et le suivi de l'évolution des zones d'immersion temporaire de l'entité (plantations diverses, entretiens, guide, explications didactiques).



Zone d'immersion temporaire © S&A – 2016

- La valorisation et mise en valeur du patrimoine naturel existant de l'entité (ex : faire davantage connaître et protéger les 500 arbres et haies remarquables de l'entité), sensibilisation à l'écosystème.
- Projets concrets d'évitement des coulées de boues sur certains chemins (rainures dans des zones végétalisées afin de faire rentrer les eaux de manière gravitaire et naturelle dans le sol).
- La disposition de plusieurs hôtels à insectes dans certaines zones en friche ou dans les ZIT afin d'améliorer la biodiversité et de diminuer le phénomène de disparition de certaines espèces protégées.



Hôtel à insectes © S&A – 2016

- Des nombreux autres projets ou actions concrètes renforçant la biodiversité et le respect de l'environnement, notamment via les appels à projet Biodibap.
-

I.2.3.4 La journée de l'arbre

L'administration communale participe chaque année à la Journée de l'Arbre. Différents types d'arbres sont offerts aux enfants de l'entité lors d'un jour de festivité.

I.2.3.5 Contrats de Rivière

Un contrat de rivière est une structure qui vise à réunir autour d'une table, de manière volontaire, les différents acteurs publics ou privés concernés par la gestion de l'eau, pour un même bassin versant.

Ensemble, ils doivent définir et mettre en œuvre des actions concrètes visant à protéger et restaurer les cours d'eau et leurs abords ainsi qu'à valoriser les ressources en eau du bassin.

La qualité des eaux, les risques liés aux inondations, la conservation de la nature, la gestion des paysages, le tourisme et les loisirs, l'information et la sensibilisation du public sont autant de thèmes abordés.

La commune de Silly fait partie des bassins hydrographiques de la Dendre et de la Senne et des Contrats de Rivière du même nom. La majorité du territoire est comprise dans le contrat de Rivière Dendre. Celui-ci est brièvement décrit ci-après.

Les objectifs globaux du contrat de rivière sont les suivants :

- Améliorer la qualité des eaux ;
- Lutter contre les inondations et les coulées boueuses ;
- Informer et sensibiliser la population et les divers usagers de l'eau ;
- Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine naturel ;
- Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine culturel, paysager et historique lié à l'eau ;
- Valoriser et promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- Favoriser des activités économiques et touristiques respectueuses des milieux aquatiques et des ressources en eau.





www.contratrivieredendre.be

Le réseau hydrographique du sous-bassin de la Dendre s'étend sur 1107 km, toute catégorie confondue. Faisant partie des pionniers en région wallonne, le contrat de rivière Dendre a vu le jour en 1992. Actif durant une dizaine d'années, il a été stoppé en 2003 pour ensuite être relancé fin d'année 2010. Plus de 416 km de cours d'eau ont été inventoriés sur le territoire du contrat de rivière.

1.2.3.6 Les zones d'immersion temporaire (ZIT)

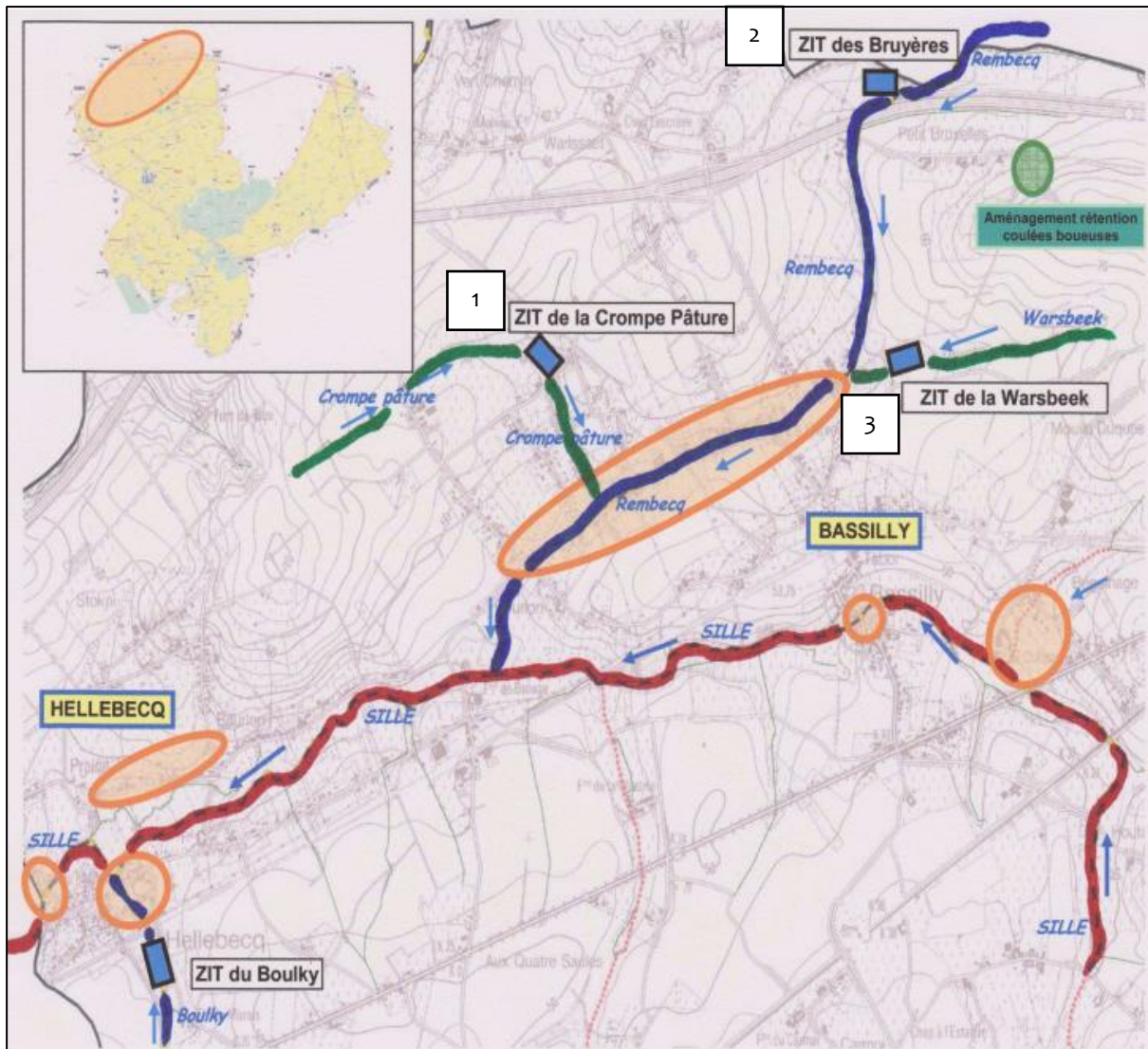
Les zones d'immersion temporaire, au nombre de 4 sur l'entité ont été réalisées pour contrer les inondations récurrentes sur la commune. Il existe 3 ZIT d'Aménagement Foncier Rural (709.000 Euros SPW + commune) et une ZIT de la Province (72.000 Euros). Leur capacité totale de rétention est de +/- 50.000 m³. Elles ont en outre un rôle écologique et elles présentent plusieurs caractéristiques :

- Minimiser les exportations de terre en Centre d'Enfouissement Technique (CET) ;
- Elles présentent des tumulus aménagés (observatoires de la faune) ;
- Elles présentent un niveau d'eau permanent ;
- Elles sont un milieu favorable au développement de la biodiversité ;
- Elles ont un suivi écologique du DEMNA (Département de l'Etude du milieu naturel et agricole) ;
- Elles ont un rôle multifonctionnel au niveau paysager, naturel et didactique ;
- Elles bénéficient d'une convention passée avec la commune pour l'entretien et la gestion différenciée ;
- Elles sont des zones propices aux activités didactiques comme les Journées de l'Eau, les Journées de la mare, la nuit des Chauve-Souris, etc.

La carte ci-dessous pointe la localisation des 4 zones.



Principales zones urbanisées touchées par les inondations



Localisation des 4 zones d'immersion temporaires © http://www.gs-esf.be/downloads/2011-06-17_NL/110617_Silly_presentationsillybassinsetzit.pdf - DGO3

I.2.3.7 Certification forestière PEFC

Aucun massif boisé de la commune ne fait partie de la certification forestière PEFC.

PEFC est un label qui garantit que le bois ou le papier provient de forêts gérées durablement. PEFC, une organisation non-gouvernementale et environnementale, est l'abréviation de « Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes ». Concrètement, PEFC se charge de promouvoir une gestion forestière à la fois respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.

I.2.3.8 Commune Maya

En Wallonie, près de 350 espèces sauvages et domestiques d'abeilles et de bourdons ont été recensés. Ils pollinisent et permettent la fécondation et la reproduction de plus de 80 % des espèces végétales nécessaires à la survie de nombreuses espèces animales. Les espèces pollinisatrices jouent donc un rôle majeur en matière de préservation de la biodiversité. L'activité de pollinisation est également essentielle pour l'agriculture et la fruiticulture. Silly fait partie des 160 communes volontaires en ce qui concerne les actions favorisant la présence des abeilles sur leur territoire. Pendant 3 années, ces communes devront :

- Dès la première année : à réaliser, chaque année, un ou plusieurs projets de plantation de végétaux mellifères sur le territoire communal, à sensibiliser les enfants et les adultes, à organiser une rencontre annuelle des élus et du personnel communal concerné, avec les apiculteurs, ruchers écoles, et associations impliquées dans la défense des abeilles.
- En deuxième année : à enrichir le fleurissement de la commune, à inventorier les sites communaux où les apiculteurs de la commune pourraient déposer des ruches, à mettre en œuvre une convention « bords de routes – fauchage tardif »
- En troisième année : à adopter un plan de réduction des pesticides, à établir un plan de gestion différenciée des Espaces verts sur la commune.
- Au terme de chaque année, la commune s'engage à établir un rapport sur les réalisations menées selon un canevas fourni par l'administration.

La charte de convention d'entrée dans l'ensemble des communes Maya de Wallonie a été signée en juin 2011 par le bourgmestre et le directeur général.

I.2.3.9 Opérations combles et clochers

Sans objet.

I.2.3.10 Plan Communal de Développement de la Nature

La commune de Silly ne dispose pas de PCDN.

I.2.4 Actions et initiatives en matière de gestion énergétique

I.2.4.1 Guichet de l'énergie

La commune ne dispose pas de guichet de l'énergie.

I.2.4.2 Photovoltaïque et gestion énergétique des bâtiments et infrastructures communales

Ces dernières années, la commune a rénové son parc de bâtiments afin d'en améliorer l'efficacité énergétique. Les toitures de plusieurs bâtiments ont été isolées et les simples châssis ont été remplacés par du double vitrage.

Les nouvelles technologies ont été mises en œuvre lorsque c'était possible. Ainsi, trois écoles ont un chauffage par le sol et deux bâtiments ont une pompe à chaleur. Les vieilles chaudières sont remplacées par des chaudières à condensation offrant un meilleur rendement.

Deux écoles ainsi qu'un bâtiment administratif sont équipés d'une installation photovoltaïque :

- Ecole de Graty : 10,92 kWc de Puissance installée en 2015
- Ecole de Bassilly : 10,92 kWc de Puissance installée en 2017 – production annuelle moyenne : 10.839 kWh
- Bâtiment du service urbanisme : 10,92 kWc de Puissance installée en 2017 – production annuelle moyenne : 10.165 kWh

La commune investit dans son éclairage public pour diminuer la pollution lumineuse et la puissance installée. Silly engage depuis décembre 2012, avec la commune d'Enghien, un écopasseur (conseiller en énergie et en logement).

Par ailleurs, au niveau du personnel communal, des abonnements pour les transports en communs sont offerts. Les écoles participent également à divers défis en faveur de l'énergie durable. Ainsi fin 2018, l'école de Bassilly s'est engagée dans le défi Génération 0 Watt.

Enfin, le 11 mai 2015, sous l'impulsion de l'intercommunale Ideta, coordinateur territorial, la commune a adhéré à la Convention des Maires. La commune s'inscrit dans un projet territorial avec 10 autres communes de Wallonie picarde, qui ont également adhéré à la Convention. Ainsi, un plan d'actions commun, avec des actions spécifiques sur le patrimoine communal a été élaboré.

I.2.4.3 Parc éolien

Aucun parc éolien n'est existant sur l'entité. Un permis a toutefois été introduit par Electrabel pour 3 éoliennes au nord de Silly, le long de l'A8, mais celui-ci a été refusé en 2015⁸.

I.2.4.4 Permis d'environnement

Le tableau ci-dessous reprend 38 dossiers délivrés en 2014 dont certains sont toujours en cours.

Classe 3 (Déclaration)	Classe 2 (Permis d'environnement et permis uniques)	Classe 1 (Permis unique)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 8 Citernes à gaz ➤ 6 cuves à mazout ➤ 1 antenne stationnaire ➤ 14 unités d'épuration individuelle ➤ 1 cabine électrique ➤ 1 appareil de refroidissement ➤ 1 friterie ➤ 1 dépôt produits phyto ➤ 1 installation prod.froid/chaud 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 moto-cross (refusé) ➤ 1 concours de traction (« Tractor Pulling » - Permis temporaire) ➤ 1 éolienne (Hors entité mais limitrophe – donc procédure d'enquête publique à mettre en œuvre à Silly aussi) (refusé – recours en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Parcs éoliens ➤ Projet Electrabel (Stade actuel : refus et attente recours probable) ➤ Projet Elsa (Hors entité mais limitrophe (donc procédure d'enquête publique à mettre en œuvre à Silly aussi) Stade actuel : recours.

⁸ En 2018, 3 projets éoliens étaient en cours : Eoly Bassilly (4 éoliennes), Eoli/Storm Lessines (3 éoliennes), Engie Silly (2 éoliennes)

I.2.5 AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La commune se trouve sur deux régions agro-géographiques. ➤ Grande partie du territoire reprise en périmètre d'intérêt paysager ADESA. ➤ De nombreux points et lignes de vue remarquables. ➤ La grande zone boisée au cœur de l'entité est reprise en zone Natura 2000. ➤ 3 sites (2 parcs et 1 vallon) sont repris dans la liste des biens et sites classés. ➤ 3 sites de grand intérêt biologique. ➤ Une vingtaines d'arbres et haies remarquables. ➤ De nombreuses actions positives liées à l'environnement et à l'écologie (fauchage tardif, hôtel à insectes, ZIT, commune Maya ...). ➤ Participation au contrat de rivière Dendre. ➤ Grand rôle écologique et didactique des Zones d'Immersion Temporaire. ➤ Un éco-conseiller disponible pour l'entité. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'entité n'est pas reprise dans un parc naturel. ➤ L'entité ne dispose pas d'un PCDN.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'un Parc Eolien. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ -

1.3 Eléments de l'aménagement du territoire

1.3.1 Schéma de développement de l'espace Régional⁹

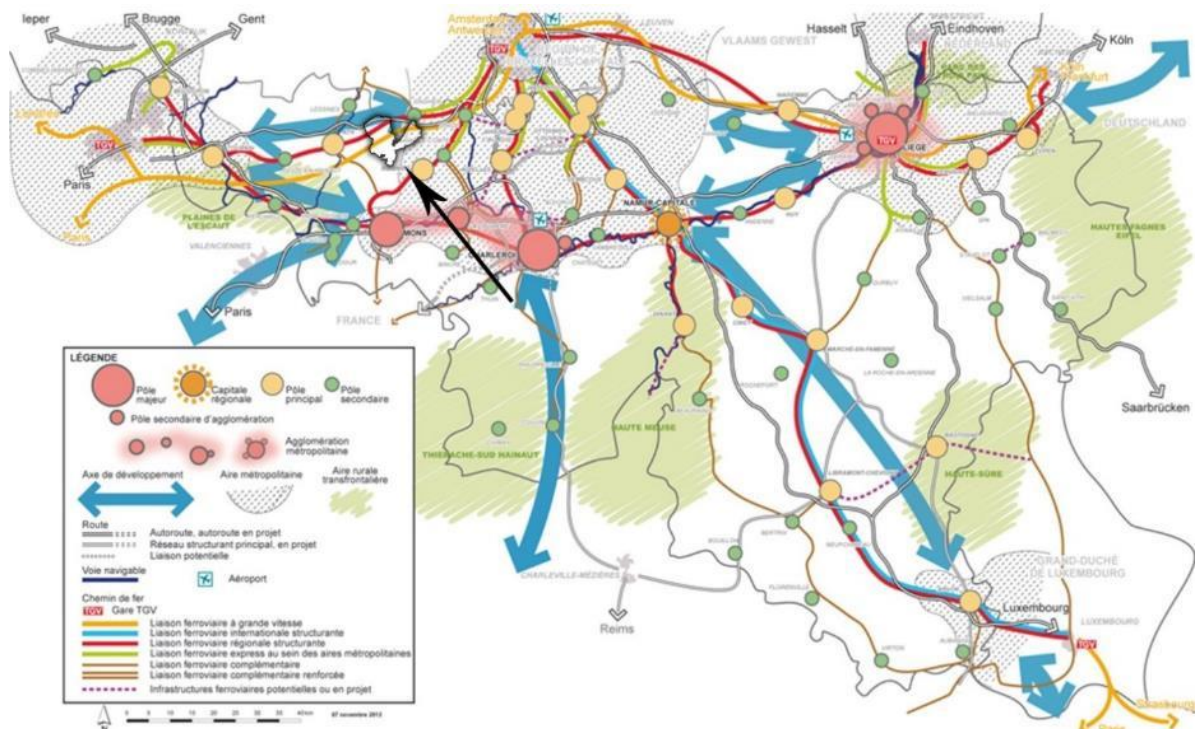
Répondre aux besoins des citoyens wallons d'aujourd'hui et de demain exige de définir, dans le cadre d'une vision prospective, un projet de territoire pour la Wallonie. Ce projet détermine l'évolution souhaitée de la Wallonie et des territoires qui la composent, leurs rôles spécifiques et leurs interrelations par rapport aux territoires voisins. C'est sur ce projet de territoire que prend appui le Schéma de développement de l'espace régional (SDER)¹⁰, qui fixe les orientations du développement et de l'aménagement de la Wallonie. L'avenir du territoire wallon est entre les mains de chaque habitant, chaque entreprise, chaque acteur et chaque niveau de pouvoir. Le SDER est l'intégrateur territorial des politiques sectorielles. Celles-ci peuvent être précisées par des plans et schémas thématiques indépendants. Certains choix de localisation peuvent être guidés par des contraintes autres que strictement territoriales.

D'après la carte de synthèse ci-dessous, la commune de Silly est structurée d'est en ouest par plusieurs axes importants ou aires :

- Un axe de développement entre deux aires métropolitaines ;
- Une autoroute ;
- Une liaison ferroviaire régionale structurante ;
- Une liaison ferroviaire à grande vitesse ;
- Une aire métropolitaine sur la partie est de la commune.

⁹ Il s'agit du projet de SDER adopté par le Gouvernement wallon en date du 7 novembre 2013.

¹⁰ Depuis l'adoption le 01 juin 2017 du CoDT, le Schéma de Développement de l'Espaces Régional (SDER) est devenu le Schéma de Développement du Territoire (SDT)



Le SDER définit ces différents éléments de la manière suivante :

Axe de développement

Au niveau suprarégional, les grands axes de transport multimodaux offrent des opportunités de développement pour la Wallonie par les échanges de biens et de services qu'ils favorisent. Ils permettent de concentrer dans les pôles principaux concernés les activités économiques liées aux réseaux de transport et à la présence de pôles attractifs. C'est pourquoi ils sont appelés « axes de développement ». Comme le montre leur cartographie, ils s'insèrent dans des réseaux suprarégionaux qui relient les pôles métropolitains.

Les autoroutes

Le réseau autoroutier a pour vocation de relier les pôles majeurs, régionaux et principaux entre eux. Ils sont dans la majorité des cas équipés de deux voies au moins par sens. L'autoroute A8 traverse Silly au nord et a deux sorties sur le territoire communal.

Les liaisons ferroviaires régionales structurantes

Ces liaisons doivent permettre de constituer un maillage performant entre pôles. Elles desservent en priorité les pôles majeurs, régionaux et principaux. Silly repose sur la liaison Ouest-Est reliant Lille à Liège via la dorsale wallonne (Tournai – Mons – La Louvière – Charleroi – Bruxelles – Namur). Outre la desserte des pôles majeurs, régionaux et principaux, les liaisons ferroviaires structurantes à l'échelle régionale permettent également la desserte de nombreux pôles secondaires.

Les liaisons ferroviaires internationales

La ligne ferroviaire Liège – Lille via Bruxelles constitue la seule liaison internationale à grande vitesse passant par la Wallonie. L'offre sur cette ligne à grande vitesse doit être renforcée.

Les aires métropolitaines

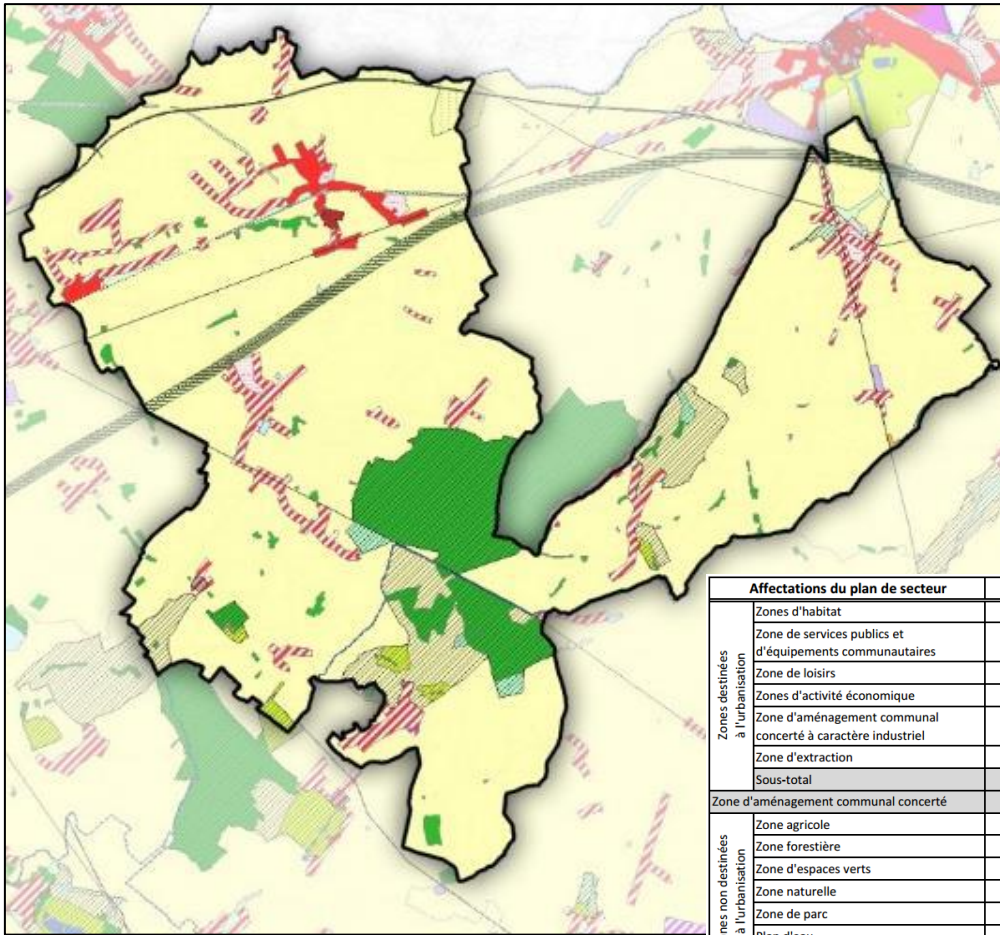
Silly fait partie de l'aire centrale avec comme pôle métropolitain Bruxelles et comme polarité wallonne l'agglomération Mons – La Louvière – Charleroi, dont le rayonnement métropolitain doit être amplifié. Il existe 4 aires sur la Wallonie et elles accueillent actuellement 40 % des habitants wallons et 50 % de l'emploi wallon.

1.3.2 Plan de secteur

⇒ **Carte 6 : Situation au Plan de Secteur**

Adoptés entre 1977 et 1987, les 23 Plans de Secteur (Pds) de la Région Wallonne ont une valeur réglementaire. En effet, on n'y déroge que selon certaines procédures prévues par le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP). L'objectif du Plan de Secteur est de définir les affectations du sol au 1/10.000 afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace. Son contenu réside dans le zonage, c'est-à-dire la répartition en zones distinctes des différentes activités humaines sur un territoire donné. Un Plan de Secteur contient obligatoirement cette affectation du territoire destinée ou non à l'urbanisation ainsi que les Zones d'Aménagement Communal Concerté et les terrains non affectés. Enfin, les Plans de Secteur ont fait l'objet de nombreuses révisions afin de s'adapter à la venue de nouveaux projets comme des routes, des nouvelles zones d'activités économiques, des tracés TGV, etc.

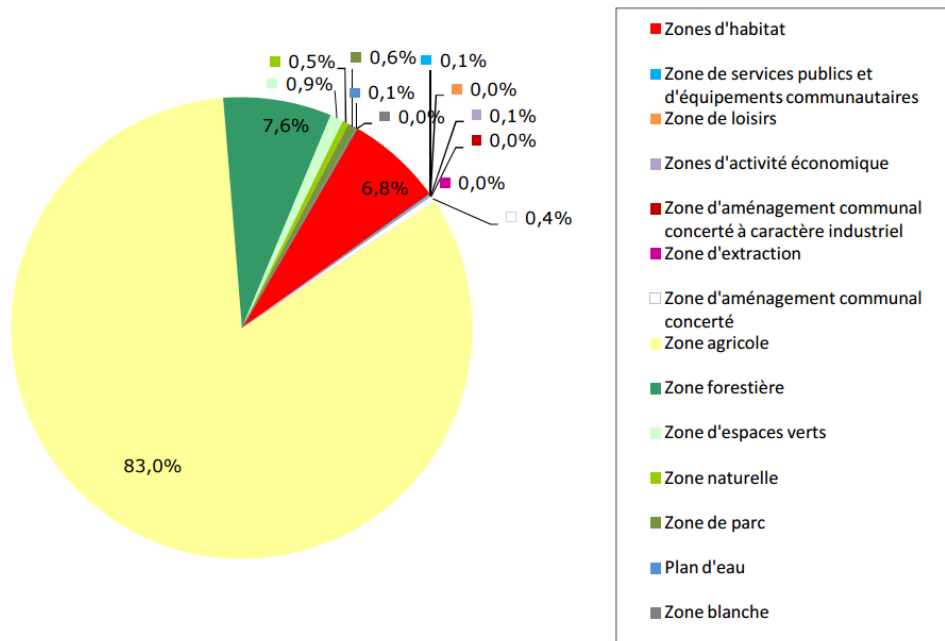
Silly est concerné par Le Plan de secteur couvrant le territoire de l'entité d'Ath-Lessines-Enghien (Arrêté de l'Excutif régional wallon du 17/17/1986). La carte et le tableau ci-dessous permettent de localiser et de préciser l'importance relative de chaque affectation sur le territoire de Silly.



Plan de secteur © SPW – DGO4, CPDT - 2008

Affectations du plan de secteur		Ha	%
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	464	6,8
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	6,0	0
	Zone de loisirs	1,7	0
	Zones d'activité économique	5,4	0
	Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	-	-
	Zone d'extraction	-	-
Sous-total		477	7,0
Zone d'aménagement communal concerté		30	0,4
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	5.687	83,0
	Zone forestière	520	7,6
	Zone d'espaces verts	64	0,9
	Zone naturelle	32	0,5
	Zone de parc	41	0,6
	Plan d'eau	3,8	0
Sous-total		6.347	92,6
Zone blanche		1,2	0
Total		6.856	100

Le graphique ci-dessous donne une idée des proportions des différentes zones urbanisables et non urbanisables au Plan de Secteur.



Répartition des différentes zones d'affectation du Plan de Secteur pour Silly © SPW, DGO4, CPDT – 2008

Il y a peu de zones urbanisables sur ce territoire fort disparate au niveau de la localisation des différentes entités. De manière générale, on constate que le bâti est parsemé dans toute l'entité aussi bien en zone urbanisable qu'en zone non-urbanisable. Silly, Hellebecq et Bassilly sont les entités les plus proches l'une de l'autre. Les autres entités sont par contre assez esseulées. Surtout pour l'entité de Hoves qui semble plutôt directement connectée au niveau de la zone d'habitat d'Enghien et pas de Silly.

On remarque directement l'étendue très importante des zones agricoles avec au centre une zone forestière définie par le bois de Silly et le bois de Cambron.

Les lignes qui suivent décrivent les principaux constats par type de zone.

1.3.2.1 Les zones destinées à l'urbanisation

Selon la fiche communale de la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial), en 2008, seulement 7 % des surfaces du Plan de Secteur couvrant la commune sont destinées à l'urbanisation (477 ha) dont la majeure partie à la zone d'habitat (464 ha). Ces zones présentent les caractéristiques suivantes :

- Les zones d'habitat de la commune sont pour la plupart des zones d'habitat à caractère rural avec une implantation en bande le long des voiries. En effet, seul le village de Bassilly et le centre du village d'Hellebecq sont couverts par de la zone d'habitat ;
- Les bandes d'habitats sont relativement étroites et on ne constate pas de zone urbanisable sur de grandes superficies.

Concernant les autres types de zones destinées à l'urbanisation, on retrouve sur le territoire :

- De très petites zones d'activités économiques (5,4 ha), de services publics et équipements communautaires (6 ha) et de loisirs (1,7%). Ces zones sont extrêmement restreintes par rapport à la taille de la commune et représentent moins d'1% de la surface totale. La zone de loisirs n'est pas occupée et est couverte de terres cultivées.
- Il est à noter qu'au nord-est de la commune est inscrite une zone exclusivement destinée à accueillir l'implantation et l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique visé par la législation relative aux déchets ainsi que les installations de regroupement de déchets préalables à cette exploitation. (Périmètre de révision partielle sur la commune de Silly et d'Enghien d'une surface de 34,81 ha – Arrêt du Conseil d'état du 7/10/2004 – Annulation totale).
- Le nord de la commune est aussi traversé de part en part par une zone infrastructure en révision pour l'inscription du tracé du TGV (arrêté de l'Exécutif régional wallon du 06/09/1991). Cette zone fait aussi office de périmètre de réservation du réseau des principales infrastructures de communication et de transport de fluides et d'énergie.

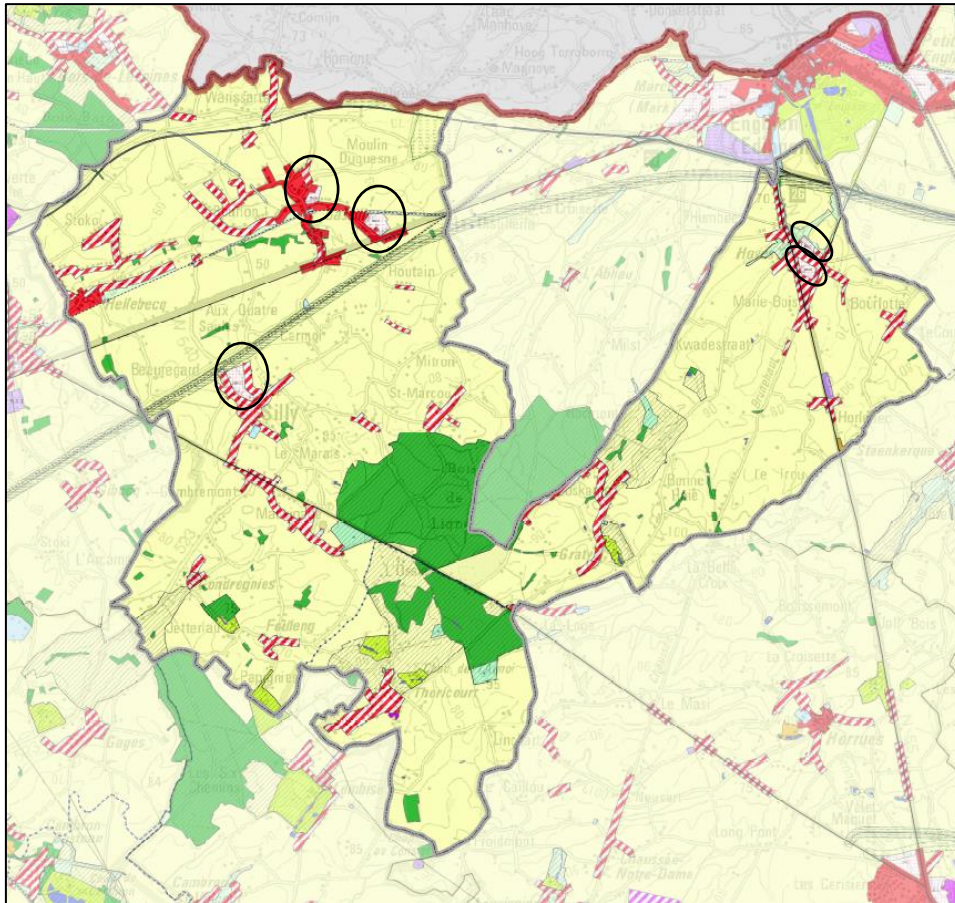
1.3.2.2 Les zones non destinées à l'urbanisation

Selon la fiche de la CPDT, en 2008, 92,6 % du territoire n'est pas destiné à l'urbanisation (6.347 ha). La majeure partie de cette surface est affectée à de la zone agricole avec 83 % de la commune ou 5.687 ha. La zone forestière présente quant à elle une relativement petite surface avec 7,6 % du territoire. Ces zones forestières sont essentiellement représentées par les bois de Silly, de Cambron et de Ligne et sont couvertes par des périmètres d'intérêt paysager.

1.3.2.3 Les zones d'aménagement communal concerté

La commune comporte 5 zones d'aménagement communal concerté (ZACC) au Plan de Secteur. Ces dernières sont cantonnées dans les villages de Bassilly (2), Silly (1) et Hoves (2) pour une surface totale d'une trentaine d'hectares. Certaines zones sont déjà partiellement urbanisées et la ZACC de Silly est affectée par une RUE (Cf. le point concernant les Rapport urbanistiques et environnementaux).

D'après le Schéma de Structure Communal de Silly, si la moitié de ces superficies de ZACC était allouée à moyen terme à de l'habitat, leur présence sur le territoire permettrait d'accueillir, étant donné la densité de logement moyen et le nombre de personnes par logement moyen, environ 270 personnes supplémentaires.



Plan de secteur – localisation des ZACC © SPW, DGO4

1.3.2.4 Caractéristiques du plan de secteur par village

Village	Caractéristiques au plan de secteur
Bassilly	Le village de Bassilly est entouré d'énormes zones agricoles (comme pour toutes les entités du territoire de la commune de Silly). On y trouve aussi des ZACC et des zones forestières. A part un petit noyau central au lieu-dit : « La Cavée », les zones d'habitat de Bassilly présentent plutôt une structure linéaire en ruban.
Hellebecq	Situé à l'ouest de Bassilly, Hellebecq a aussi une structure d'habitat en ruban, le long des routes, on y trouve une zone d'espace vert juste à l'est du centre et aussi quelques zones forestières mais encore plus petites qu'à Bassilly.
Silly	Le centre de Silly présente une structure assez compacte mais par contre les zones d'habitat le long de la N57 du côté de Mauvinage ont plutôt une structure en ruban. Le bois de Silly, qui est en partie en zone forestière et en zone naturelle, est l'espace non urbanisable le plus important de la commune lorsqu'on ne tient pas compte de la zone agricole. On trouve aussi une zone d'équipement et de service public dans le centre de Silly ainsi qu'une ZACC.

Gondregnies et Fouleng	Deux petites zones d'habitat à caractère rural définissent les entités de Gondregnies et Fouleng. Entre les deux, on trouve une zone forestière et une zone de parc. Une autre zone de parc se trouve au sud de l'entité de Fouleng.
Thoricourt	La zone d'habitat à caractère rural de Thoricourt est assez compacte. Deux zones de parc sont situées au nord et au nord-est de l'entité. On retrouve aussi une zone forestière et deux zones naturelles un peu plus loin au nord-est de l'entité.
Graty	La structure en ruban de Graty est très marquée. La zone d'habitat à caractère rural se situe le long de la rue du Veneur, de la rue d'Hoves et de la rue du Meunier. Il y a une zone de parc et une petite zone d'équipement et de service public.
Hoves	Hoves présente un centre avec deux zones d'aménagement communal concerté, une petite zone d'équipement et de service public et deux zones d'espace vert. Deux autres zones d'habitat à caractère rural (Bourlotte et au sud de Hoves le long de la N55) se détachent de cette entité. La zone située sur la N55 est constituée d'une zone d'activité économique mixte, et encore plus au sud de cette zone d'habitat (non présentée dans l'image ci-dessous), on retrouve une zone de loisir qui n'est pas exploitée comme telle pour le moment.

© Schéma de structure communal de Silly, ICEDD – 2012

1.3.2.5 Périmètres en surimpression

Une série de zone d'intérêt paysager se trouve au centre de la commune. Les zones les plus vastes sont le bois de Silly et le bois de Cambron.

Deux zones d'intérêt culturel historique ou esthétique sont sur le territoire de la commune de Silly. Elles définissent les centres de Bassilly et de Gondregnies.

Une zone de réservation pour la ligne de TGV traverse le territoire communal d'ouest en est.

1.3.3 Les pouvoirs publics comme acteurs fonciers

⇒ **Carte 7: propriétés cadastrales publiques**

À Silly, plusieurs pouvoirs publics disposent de propriétés. La plus importante appartient à la Région wallonne (133,6 Ha) et constitue une partie du bois de Silly. Le deuxième plus gros propriétaire public est le CPAS de Silly avec un total de 61 Ha répartis dans les différents villages de l'entité.

La Commune de Silly compte quant à elle 16,5 Ha répartis en une soixantaine de propriétés réparties comme suit : 6 parcelles à Hoves, 4 parcelles à Graty, 4 parcelles à Thoricourt, 1 parcelle à Fouleng, 3 parcelles à

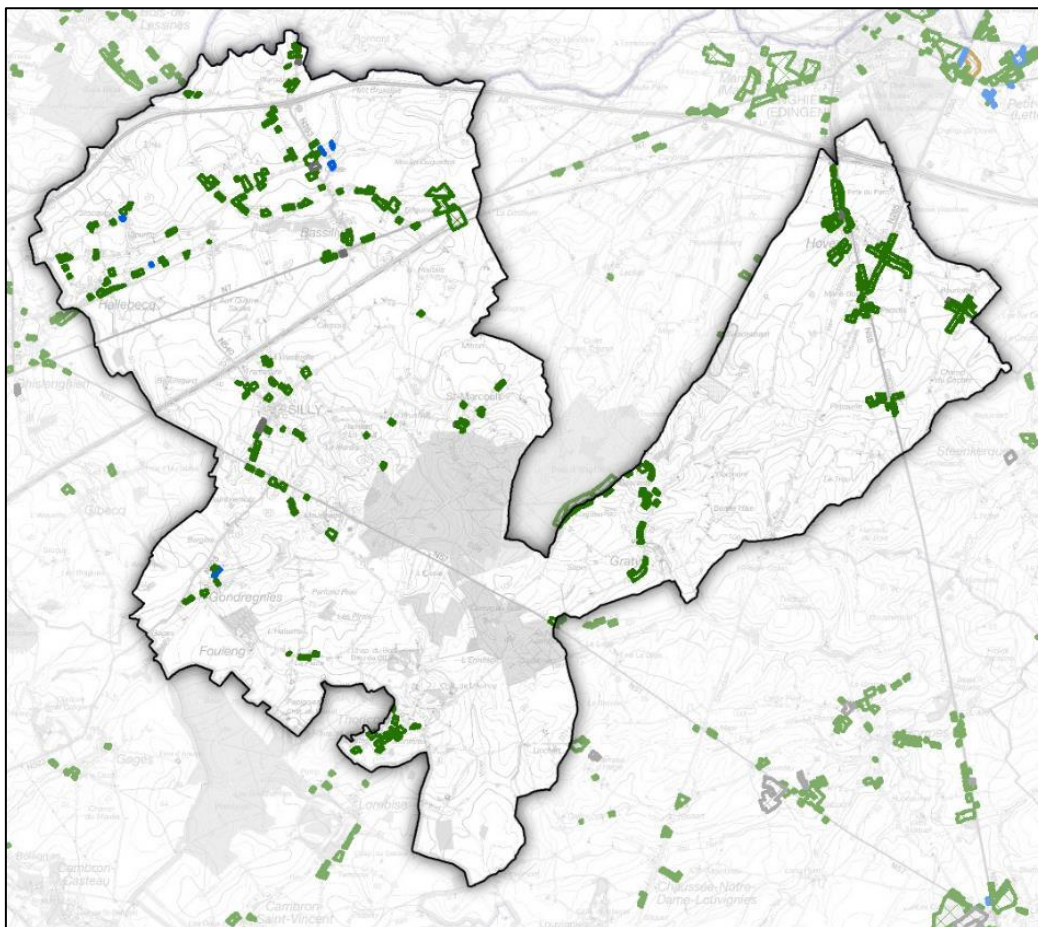
Gondregnies, 1 parcelle à Saint-Marcoult, une vingtaine de parcelles à Silly, une quinzaine de parcelles à Bassilly et 7 parcelles à Hellebecq.

1.3.4 Lotissements

La commune de Silly présente un grand nombre de lotissements de toutes tailles et particulièrement le village de Hoves où quasiment toute l'urbanisation est reprise en lotissements.

Les lotissements les plus importants ont été créés à la fin des années '60 et '70 avec un pic au courant des années 1976 et 1977. Cette technique s'est répandue dans tous les villages en suivant de manière générale le marché immobilier, marqué notamment par une baisse dans les années '80 et une reprise au début des années '90 et 2000. Le nombre de lotissements créés fin '60 et fin '70 est tout de même beaucoup plus important. La moyenne du nombre de lots par lotissement est de 5. C'est assez peu en comparaison avec d'autres communes. En raison de l'importance du nombre de lotissements et du faible nombre de lots par lotissement, on peut conclure qu'une certaine tendance à la dispersion des lotissements s'observe sur la commune.

Hoves et Bassilly sont les entités les plus loties dans le territoire de la commune.



Ensemble des lotissements © SPW, DGO4 – 2015

1.3.5 Le rapport urbanistique et environnemental

➤ **Annexe 3 : Options graphiques du projet d'urbanisation / RUE**

Tout comme le schéma de structure communal, il s'agit d'un document d'orientation, à valeur indicative. Mais il ne se rapporte qu'à une partie du territoire communal, à l'instar du plan communal d'aménagement. La première fonction du rapport urbanistique et environnemental lui fut attribuée en 2005 : il permet et encadre la mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté.

- La commune de Silly comporte 5 ZACC dont une est concernée par un rapport urbanistique et environnemental. Le rapport urbanistique et environnemental est relatif à l'affectation de la zone d'aménagement communal concerté dite « Wastinelle », à Silly. Le projet comme présenté sur le schéma ci-dessous comportera différents logements et nouvelles voiries dans un ensemble aménagé.

Arrêté du ministre date du 23/07/2012 (Approbation), publication au Moniteur belge le 07/09/2012 et entrée en vigueur le 17/09/2012. Affectation d'habitat, de services publics et d'équipements communautaires, d'espaces verts et d'agriculture.



Options d'aménagement retenues – Plan masse indicatif © Aster Consulting - 2011

Cette ZACC, d'environ 10,30 ha, est enclavée entre deux zones d'habitat à caractère rural linéaires formant un « V » (les rues Wastinelle et de la Station) dont elle découpe les fonds de jardin. La ZACC est traversée d'est en ouest par un sentier vicinal, ainsi que par deux petits cours d'eau dont les abords présentent un intérêt au niveau biodiversité (vieux saules, bosquet, peupleraie, ...).

Le RUE se base sur un périmètre de travail qui exclut les fonds de jardin mais intègre des parcelles constituant une urbanisation ou un accès potentiel. Il distingue clairement les parties nord et sud du sentier, avec options d'aménagements propres à chaque sous-zone en termes de densité (115 à 280 personnes), d'accès, de typologie d'habitat, etc.



Vue sur la partie nord du projet © Google Street View – 2016

La majorité du périmètre sera donc affectée par de l'habitat à caractère rural avec une implantation en ordre continu, en ordre discontinu ou en ordre ouvert, le maintien des gabarits en deçà de la plus grande hauteur sous gouttière d'un bâtiment résidentiel existant et des densités nettes moyennes :

- Egale à minimum 20 logements par hectare le long de la rue Ville Basse ;
- Inférieures ou égales à 10 logements par hectare le long de la rue de la Station et de la rue Wastinelle.

Nous aurons aussi quelques surfaces affectées à des services publics et équipements communautaires, de l'activité économique mixte et des zones d'espaces verts.

1.3.6 Une Commission consultative commune d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

Une CCATM est un mécanisme mis en place par le législateur pour assurer la participation du citoyen dans le processus décisionnel en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

- La CCATM a été arrêtée et renouvelée le 15 avril 2013. 6 personnes ont été désignées en qualité de représentants du « quart communal ». 18 personnes ont été désignées en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité.

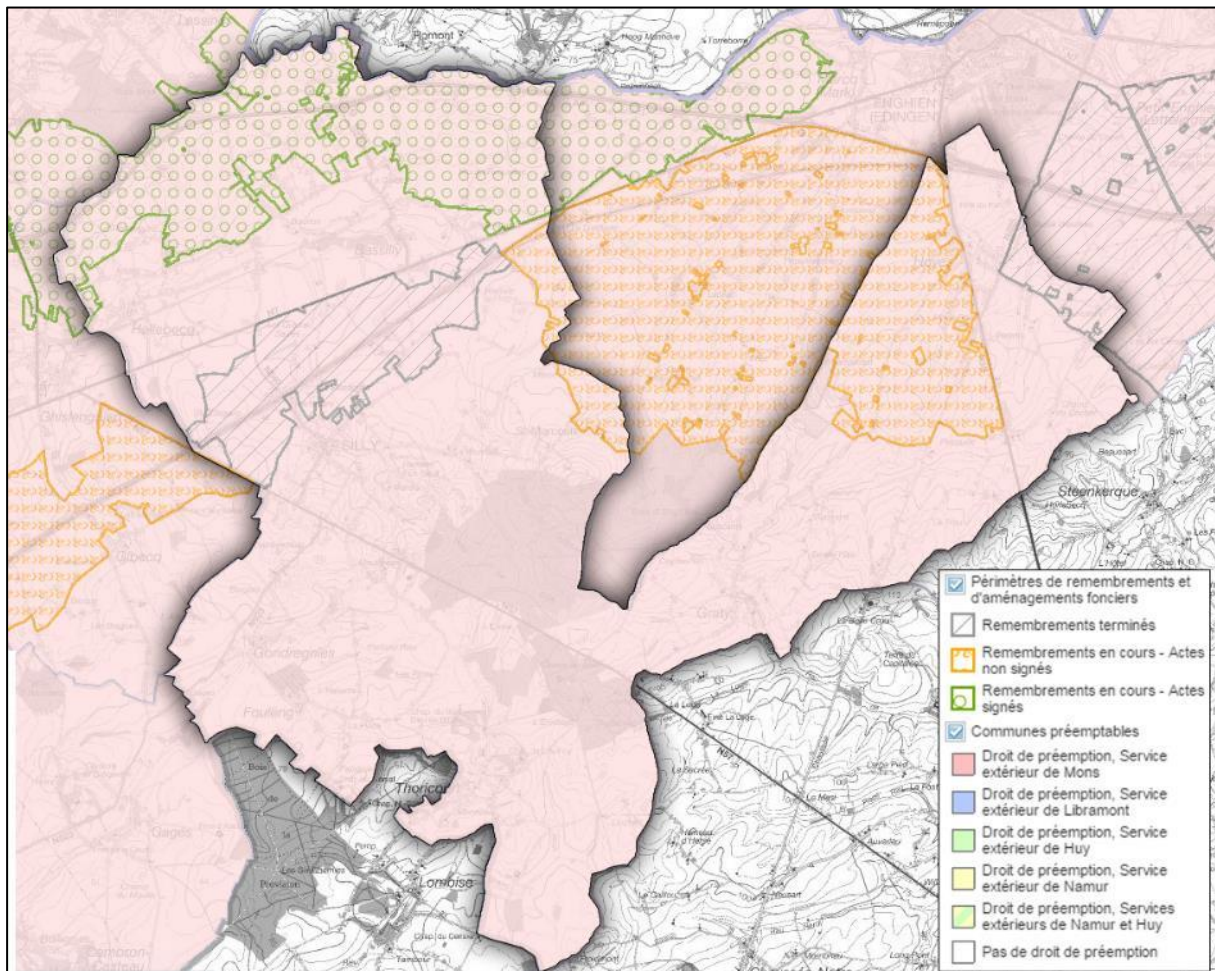
1.3.7 Le schéma de structure communal

Le SSC¹¹ est un document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable du territoire communal. Le Schéma de Structure Communal de Silly a été adopté définitivement le 18 Juin 2012.

1.3.8 Périmètre de remembrement agricole

Silly est une commune préemptable avec un droit de préemption¹² au service extérieur de Mons.

- Au vu de la création de l'autoroute A8, de nombreuses parcelles ont été remembrées (remembrements en cours – actes signés (zones vertes) et actes non signés (zones oranges));
- Au vu de la création de la ligne TGV, des remembrements sont terminés dans le centre de Silly (zone grisée).



Remembrements agricoles © SPW-DGO4 – 2015

¹¹ Depuis l'adoption le 01 juin 2017 du CoDT, le Schéma de Structure Communal (SSC) est devenu le Schéma de Développement Communal (SDC)

¹² Un droit de préemption est un droit légal ou contractuel accordé à des personnes privées ou publiques d'acquérir un bien par priorité à toute autre personne et ce lorsque le propriétaire manifeste sa volonté de le vendre.

1.3.9 Autres outils d'aménagement

Les outils ou périmètres suivants ne sont pas présents sur la commune de Silly :

Dénomination	Description
Le périmètre de reconnaissance économique	Les PRE remplacent les Zones d'Activités Reconnues (ZAR) et permettent un subventionnement pour l'acquisition et l'équipement.
Le Plan Communal d'Aménagement ¹³	<p>Depuis 1998, le Plan Communal d'Aménagement (PCA) a remplacé l'ancien Plan Particulier d'Aménagement (PPA). Il permet aux communes d'organiser de façon détaillée l'aménagement d'une partie de leur territoire.</p> <p>Il précise le Plan de Secteur en le complétant mais peut, au besoin, y déroger. Depuis 2009, on parle alors de Plan Communal d'Aménagement Révisionnel (PCAR), antérieurement Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire (PCAD). Le Plan Communal d'Aménagement répond à des objectifs variés. Il peut être l'expression d'une idée générale d'aménagement ou celle d'une volonté plus particulière, par exemple la protection d'un quartier ancien. Il peut également servir de cadre à des opérations telles que l'implantation d'un équipement public ou l'achat d'un espace vert.</p> <p>Par son niveau de détail, le Plan Communal d'Aménagement traduit concrètement un programme préalablement mis au point et permet de fixer des règles précises à son application. L'existence de ce cadre précis implique que la procédure d'obtention d'un permis d'urbanisme ou de lotir soit simplifiée lorsqu'il existe un plan communal.</p>
La zone protégée en matière d'urbanisme	<p>Dans la plupart des cas, ce sont les centres historiques de villes ou de villages qui sont concernés par l'application de règlement général sur les bâtisses dans une zone protégée en matière d'urbanisme.</p> <p>Ce règlement prend en compte la volonté de préserver au mieux le caractère traditionnel d'une zone (ici le centre historique). La présence de cette mesure de protection est un moyen d'éviter des transformations malencontreuses et, surtout, d'inciter les propriétaires à redonner aux biens transformés une meilleure intégration dans le contexte historique du centre. Les prescriptions concernent les façades, les toitures, les zones et cours et jardins, le traitement du sol, les conduites, câbles et canalisations, le mobilier urbain, les rez-de-chaussée commerciaux et le parcage de véhicules. Le but est de garantir, à travers ces prescriptions, une harmonie globale à l'ensemble de la zone sauvegardée.</p>
Le site à réaménager	<p>La notion de Site à Réaménager (SAR) remplace l'ancienne notion de Site d'Activité Economique Désaffecté (SAED).</p> <p>Elle concerne tous les sites présentant un état de désaffectation ou d'abandon contraire au bon aménagement des lieux et ayant accueilli divers types d'activités, à l'exception du logement. Dans certains cas, cette reconnaissance d'un SAR de droit permet d'obtenir des financements régionaux pour la réalisation des travaux de réaménagement.</p>
Le site à réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE)	<p>Le concept de SRPE (décret-programme du 3 février 2005 de relance économique et de simplification administrative) remplace celui de Sites d'Intérêt Régional (SIR) mais s'appuie sur les mêmes objectifs et sur le même processus de mise en œuvre. Les annexes 1 et 2 de l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux sites de réhabilitation paysagère et environnementale du 30 avril 2009 reprennent la liste des SRPE ainsi que la mise à jour des informations relatives aux sites figurant au sein de cette liste.</p>

¹³ Depuis l'adoption le 01 juin 2017 du CoDT, le Plan Communal d'Aménagement (PCA) est devenu le Schéma d'Orientation locale (SOL)

Le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural	Le RGBSR est un règlement général, établi sur base des régions agro-géographiques de Wallonie. Il constitue donc une ligne de conduite qu'il s'agit d'adapter aux caractéristiques locales d'un village donné. Toujours dans une optique d'intégration des nouvelles bâtisses à l'environnement existant, c'est l'observation des implantations, des volumes et des matériaux du village qui, confrontée aux prescriptions du RGBSR, déterminera son application.
Le Périmètre de Remembrement Urbain	Le périmètre de remembrement urbain (PRU) est un outil d'urbanisme introduit par le Gouvernement wallon en 2006. Il vise 'tout projet d'urbanisme de requalification et de développement de fonctions urbaines qui nécessite la création, la modification, l'élargissement, la suppression ou le surplomb de la voirie par terre et d'espaces publics'.
Le Périmètre de Rénovation Urbaine	Action d'aménagement visant à restructurer, réhabiliter ou assainir un quartier urbain.
Le Périmètre de Revitalisation urbaine	Action visant, à l'intérieur d'un périmètre donné, à développer et à améliorer l'habitat, services et commerces compris.
Le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) ¹⁴	Règlement qui traduit la ligne de conduite que s'est fixée la commune en matière d'aménagement du territoire : prescriptions relatives au bâti, aux voiries, aux espaces publics, etc. Le RCU a une valeur légale.) ⇒ La rédaction d'un nouveau règlement est en cours

1.3.10 Projets communaux divers

De manière non exhaustive, la Commune de Silly a mené divers projets d'aménagement sur son territoire depuis 2016 :

- L'aménagement des places de Gondregnies et Graty ;
- L'aménagement du Salon à Graty ;
- La création de terrains de mini-foot et basket à proximité du jardin de la lecture à Silly ;
- La remise aux normes des plaines de jeux de l'entité ;
- L'amélioration de voiries agricoles telles que la rue Wastinne et le Chemin du Leu ;
- Etc.

¹⁴ Depuis l'adoption le 01 juin 2017 du CoDT, le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) est devenu le Guide Communal d'Urbanisme (CCU)

I.3.11 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'entité se situe à l'intersection de nombreuses liaisons, interconnexions et axe de développement au SDER. ➤ Une très grande proportion de zone agricole au plan de secteur => renforcement de la ruralité de l'entité. ➤ 5 ZACC. ➤ 1 Rapport Urbanistique et Environnementale pour le contrôle d'un projet d'urbanisation d'une ZACC. ➤ Une CCATM. ➤ Un schéma de structure communal disponible pour l'entité et réalisé en 2012. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Très peu d'espace au plan de secteur dédié à de la zone d'activité économique. ➤ Peu d'outils de gestion de l'aménagement du territoire.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ - 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ -

I.4 Structure urbanistique et patrimoine bâti

⇒ **Carte 8 : Contraintes et potentialités urbanistiques**

⇒ **Carte 9 : Carte Ferraris (1777)**

⇒ **Carte 10 : Structure du bâti et noyaux villageois**

Introduction

L'entité de Silly est née de la fusion de huit anciennes communes de tradition agricole. Les huit villages correspondant faisaient partie du comté de Hainaut : Silly, Hellebecq, Thoricourt, Fouleng et Gondregnies relevaient de la châtellenie d'Ath tandis que Bassilly, Hoves et Graty dépendaient du bailliage d'Enghien.

La plupart de ces localités se caractérisent par :

- un noyau central de village plus ou moins dense ;
- quelques regroupements et de petits hameaux dispersés dans la campagne ;
- un habitat linéaire dispersé le long des voiries, divergeant à partir des centres de villages ou des voies de liaison entre groupes d'habitations.

En dehors des noyaux, la zone rurale compte de nombreux bâtiments, d'importantes fermes dont certaines sont remarquables (censes) ou de plus modestes habitations d'artisans disséminés sur l'ensemble du territoire.

Les villages sont pour la plupart issus de réseaux routiers en plan varié et à plusieurs rues. Dans les villages et hameaux, les maisons anciennes sont rapprochées les unes des autres mais en général non jointives en dehors des bâtiments bordant les places publiques. Leur alignement étiré et aéré est plus dense au centre du village. Les réseaux (routier et hydrologique) influencent l'implantation tout comme l'orientation. Les hameaux sont plus aérés et l'implantation en plan allongé y est dominante.

Dans ce paysage, le réseau viaire local quadrille irrégulièrement le territoire en reliant les villages, hameaux et exploitations agricoles. Le réseau national vient s'y superposer en scandant fortement le paysage de trois lignes droites (N7, N55, N57). Les infrastructures de chemin de fer et de l'autoroute E429/A8 au nord adoptent un mode d'implantation répondant à d'autres types de contraintes.

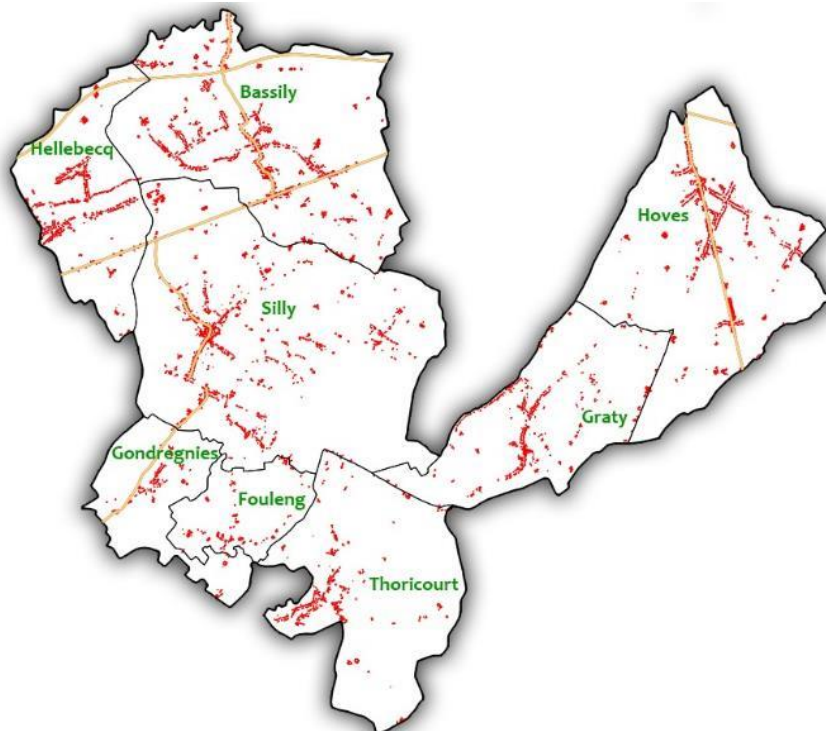
Le fait que le tissu bâti soit assez lâche a profité à la construction de maisons individuelles dans les ouvertures le long des rues. Constructions qui sont venues parfois obstruer les vues originelles sur le paysage, en dénaturant le village, tant par leurs modes d'implantation, que par les volumétries engendrées. L'entrée en vigueur tardive du plan de secteur (1986) n'a fait que confirmer ce mode d'implantation prenant la forme d'un développement linéaire le long de la voirie.

La représentation graphique de l'évolution des surfaces bâties par village avant et après l'entrée en vigueur du plan de secteur atteste de la forte différence de développement entre le nord et le sud de la commune. Ce sont les villages de plaine du nord, proches de la N7 et du chemin de fer (en liaison avec la Capitale), qui se sont le plus développés et ce déjà bien avant l'entrée en vigueur du plan. Les développements de Hoves et de Hellebecq sont à ce titre les plus spectaculaires avec des surfaces bâties ayant augmenté de plus de la moitié depuis 1986.

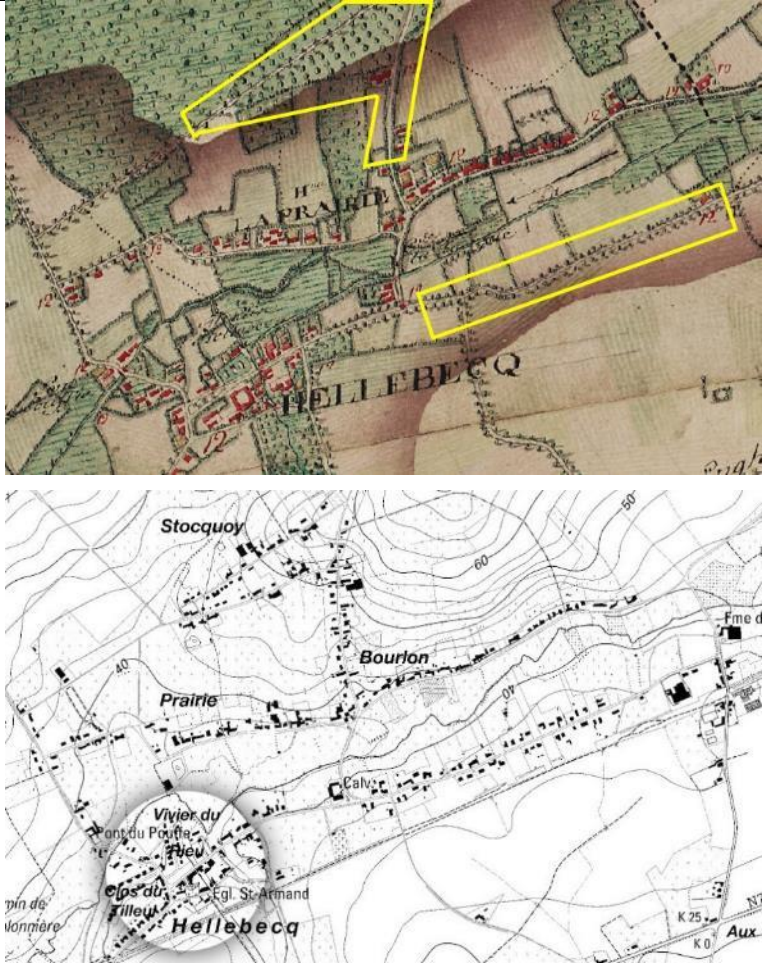
1.4.1 Evolution, configuration urbanistique et paysagère des différents villages et hameaux

Pour l'analyse de l'évolution urbanistique, deux cartes ont été utilisées successivement pour chaque village et hameau de l'entité dont :

- La carte de Ferraris : elle peut aussi être appelée carte des Pays-Bas autrichiens, c'est une carte historique établie entre 1770 et 1778 par le comte Joseph de Ferraris. Le levé topographique a été effectué sur le territoire aujourd'hui belge et luxembourgeois ainsi que sur une partie des territoires allemands et néerlandais. Entièrement réalisée et dessinée à la main par des élèves officiers, la carte de Ferraris avait une vocation exclusivement militaire : elle retraçait les éléments stratégiques les plus importants comme des rivières, des ponts ou des chemins creux permettant d'y cacher des troupes. Dépourvue de système de référence, la carte renseigne le relief, l'occupation du sol, l'habitat, le réseau routier et le réseau hydrographique, l'organisation paroissiale ainsi que les limites administratives de l'époque ;
- La carte topographique de l'Institut Géographique National au 1/10.000.

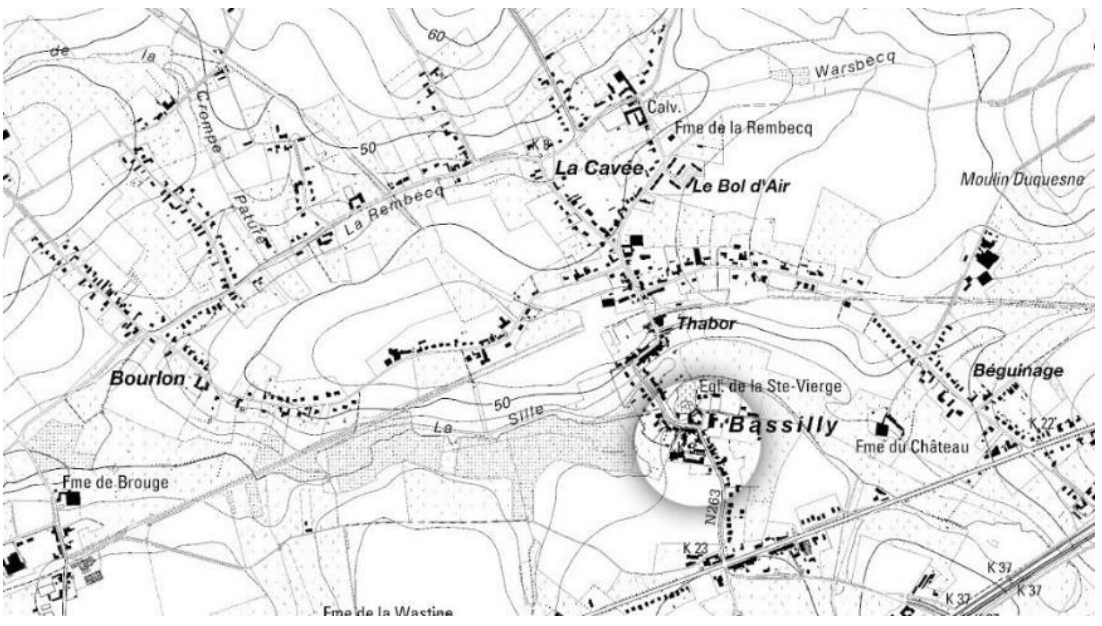
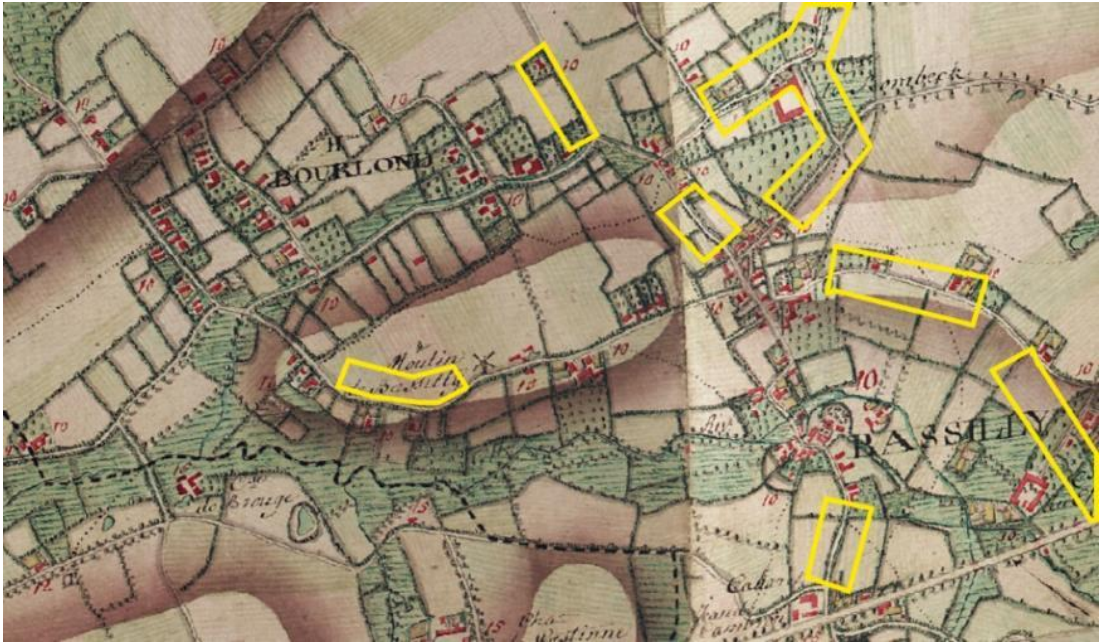


Carte des différents villages de la commune © SPW, DGO4 – S&A 2016

Hellebecq	
Evolution morphologique	Une ferme mérovingienne est à l'origine du village de Hellebecq et en détermine la vocation agricole et d'élevage. L'évolution du village est relativement lente. Jusqu'au début du 20ème siècle, très peu de constructions nouvelles apparaissent. C'est entre 1960 et 1990 que la construction d'habitations sur parcellaire ancien et par de nouveaux lotissements le long des routes se développe fortement.
Caractéristiques actuelles	Le village se développe autour d'un quadrillage approximatif de voiries. Les deux axes principaux sont d'orientation est-ouest et situés de part et d'autre du lit de la Sille. Le village se compose d'un noyau assez lâche lui-même constitué de bâtiments en ordre semi-ouvert avec une faible concentration du bâti autour de l'église St Amand et de la place communale tout comme autour des carrefours. Hors du centre, plusieurs développements linéaires d'habitats anciens groupés et de nombreuses fermettes forment de petits hameaux en plan allongé - rue de la Prairie, rue de la Sille, rue de la Wallonie - suivant une direction parallèle à la Sille. Dans le finage autour du village, quelques fermes anciennes sont encore présentes. Le village comporte plusieurs petites cités d'habitat groupé - Vivier du Rieu, Clos du Tilleul et chemin vers Ghislenghien - complétant également le noyau de base.
Paysage	Dans un paysage de plaine, au nord de la commune, Bassilly et Hellebecq sont deux implantations situées en bordure de la Sille quelque peu à l'écart des fonds humides et traversées par d'anciennes voies de chemin de fer.
Illustration Ferraris / Carte IGN	
Bassilly	

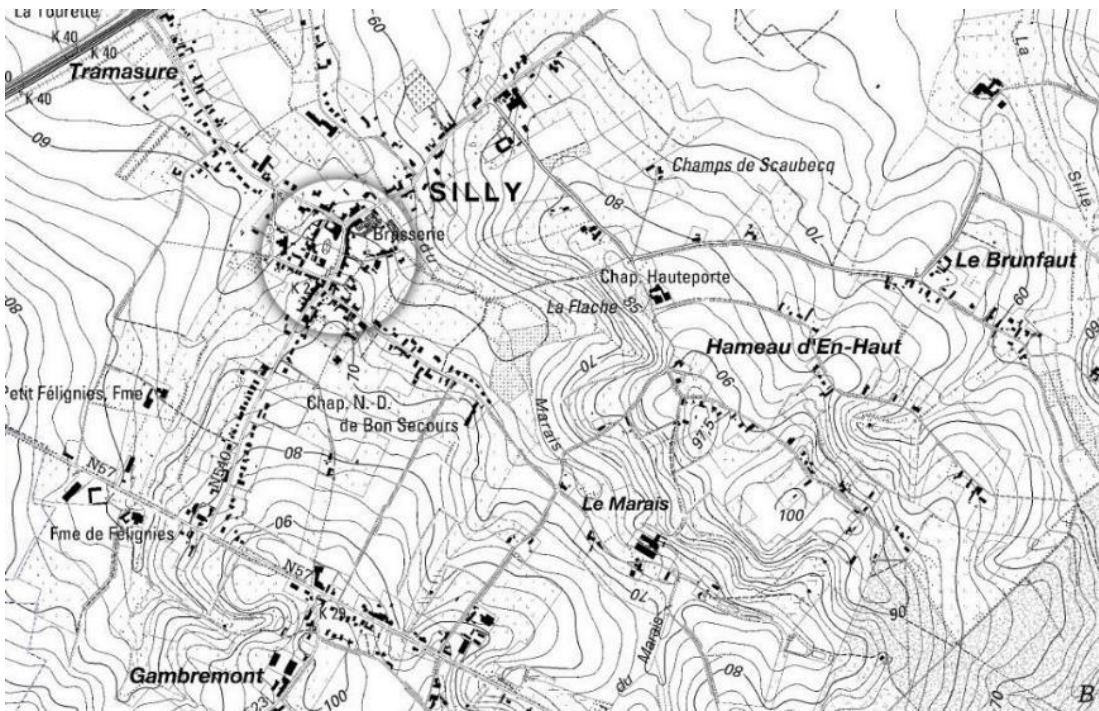
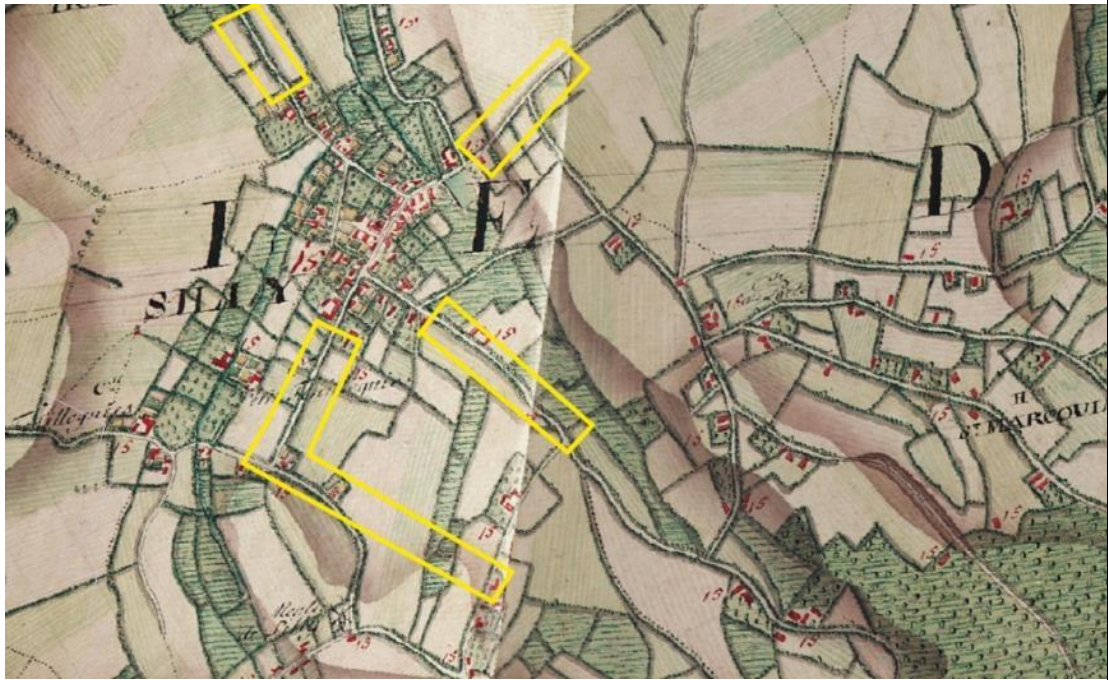
Evolution morphologique	<p>Depuis le début du 20ème, le village s'est très fortement étendu et complété par des constructions essentiellement résidentielles avec quelques bâtiments à destination collective.</p> <p>Tout autour du noyau central, un développement linéaire s'est opéré avec des constructions disposées le long des voies de communication secondaires.</p>
Caractéristiques actuelles	<p>Le village de Bassilly est un village de rues, développé autour d'un axe sinueux nord-sud, dont l'origine est en liaison avec l'abbaye Saint-Sauveur d'Ename (Audenarde). Dans un premier temps, on observe un regroupement du bâti autour de l'église avec ensuite un développement aux abords de l'ancienne station de chemin de fer de Bassilly située plus au nord (SillySports). Ces deux pôles se sont progressivement rapprochés en un noyau unique principal.</p> <p>Quelques constructions d'alignement en ordre continu sont situées aux abords de la place communale et dans la partie montante de la rue Thabor, le rythme est moins dense au pied de cette rue, à proximité de la traversée de la Sille. Les constructions dans cette partie centrale comportent presque toutes un rez-de-chaussée avec étage. La place communale est latérale à l'axe de la voirie principale, elle est de petite taille et contribue à la mise en perspective de l'église classée.</p> <p>Dans le finage autour du village, plusieurs censes anciennes sont présentes, certaines sont reconverties en logement. Le long de la chaussée de Bruxelles (N7) avec son alignement d'arbres formant un rideau naturel très reconnaissable, d'anciennes fermes et relais de diligences sont encore présents.</p> <p>On observe aujourd'hui une alternance de fermettes anciennes mêlées aux nouvelles villas de type 4 façades souvent en rupture avec l'environnement (typologie, gabarits, implantation...).</p> <p>Au nord et à l'extérieur du noyau central du village, deux cités d'habitations en ordre semi-ouvert complètent le dispositif (rue de la Procession, rue du Monument). Au nord de l'autoroute, rue de Gramont, un développement de type linéaire est observé.</p>

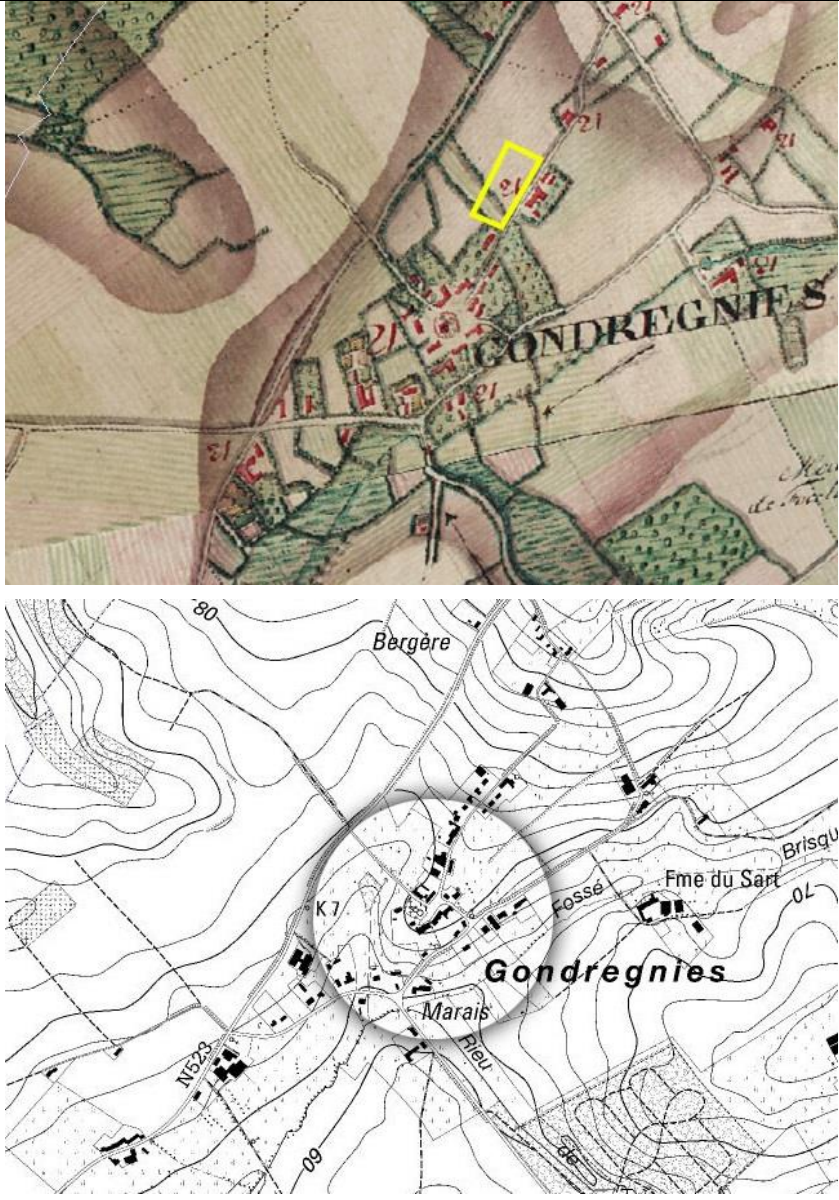
Illustration Ferraris / Carte IGN

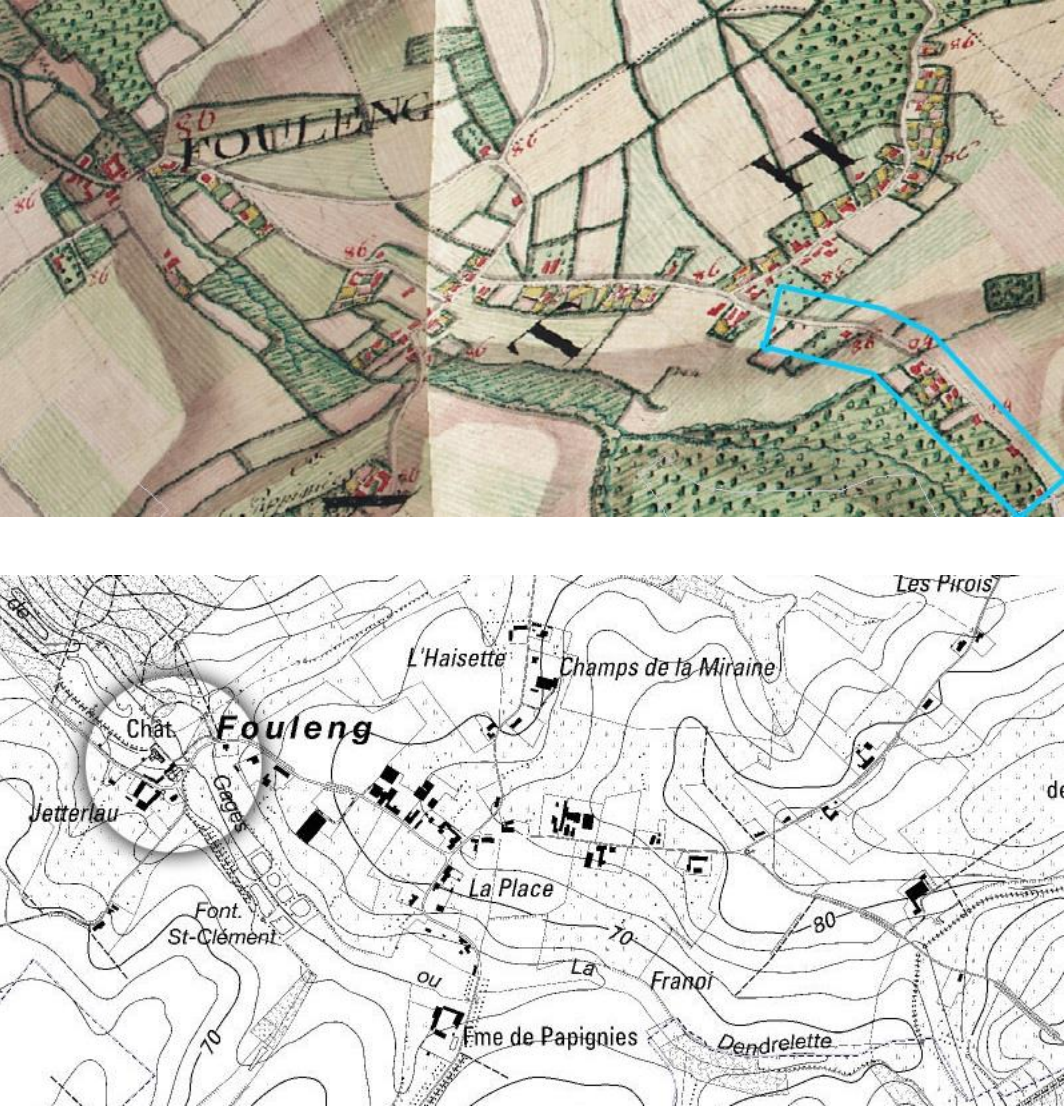


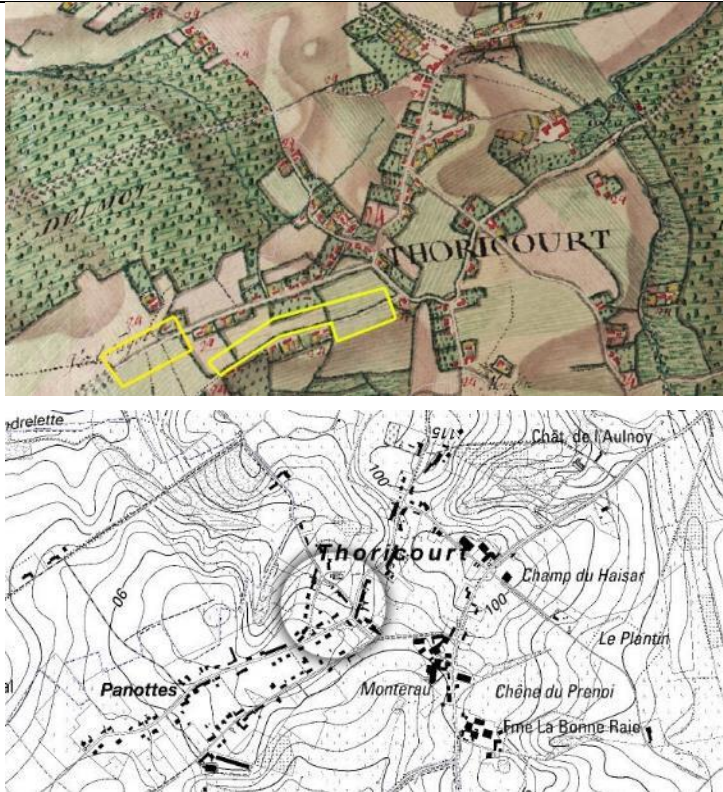
Silly	
Evolution morphologique	<p>L'évolution du village est relativement lente. Au 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème}, le village s'est complété par des constructions essentiellement résidentielles mais aussi à destination collective. Dans la période d'après-guerre, le village a peu évolué mais les quelques implantations réalisées sont de très grande qualité architecturale (école, bibliothèque). Cette époque se caractérise aussi par des constructions non mitoyennes, isolées dont l'implantation, le caractère architectural et la volumétrie s'écartent du modèle rural dominant. En dehors du noyau, les "villas" sont implantées le long des voies existantes souvent en rupture avec l'environnement immédiat. Entre 1960 et 1990, la construction d'habitations sur parcellaire ancien et par lotissements le long des routes domine, augmentant sensiblement la dimension du noyau de base. L'urbanisation de ce type s'est accélérée tout récemment avec la mise en service d'un nouveau réseau routier (E429/A8) reliant directement la capitale et le regain pour la ligne ferroviaire.</p> <p>Aucun nouveau noyau urbanisé ni espace polarisant n'est observé. On remarque par contre un développement de l'espace voyer autour de la nouvelle gare (demande en parking en croissance).</p>
Caractéristiques actuelles	<p>Au centre de la commune, le village de Silly se développe, à l'écart des fonds humides (ruisseau du Marais, confluent de la Sille et ruisseau de Gambermont), autour d'une ancienne résidence des Lignes (actuelle Maison communale), d'une place et d'un réseau voyer en étoile autour d'un carrefour.</p> <p>L'église paroissiale de la Ste-Vierge se situe au centre de la place publique, séparée de la voirie par une rangée de tilleuls bicentenaires. Groupées autour de la place communale (rénovée en 1997) et le long de la rue principale, une centaine de constructions principales et jointives constitue le noyau du village. Les constructions dans cette partie centrale comportent presque toutes un rez-de-chaussée avec étage. La place communale est latérale à l'axe de la voirie principale et accueille un espace dédié au jeu de balle.</p> <p>Hors du cœur, les rues principales sont bordées par quelques résidences bourgeoises, souvent isolées, voisinant avec de modestes habitations d'artisans dans leur majorité remaniées au XVIII^{ème} siècle. Cet ensemble forme un noyau relativement dense et distinct. A l'origine, le village ne dépassait pas les deux gués. Les hameaux excentrés présentent quelques regroupements de bâti associés à un réseau de rues soit en plan allongé, comme les hameaux de St Marcoult et de Mauvinage, soit en plan varié, comme au hameau d'En Haut. Tous les trois se sont densifiés par quelques développements linéaires de constructions à caractère résidentiel en ordre dispersé. On y observe aujourd'hui une alternance de fermettes anciennes mêlées à quelques groupes (lotissement de 4 à 5 lots) de villas contemporaines de type 4 façades souvent en rupture avec l'environnement (typologie, gabarits, implantation...).</p> <p>La vocation agricole de Silly, pendant plusieurs siècles, se lit encore dans la présence dans le finage autour du village, d'une dizaine de fermes anciennes. Si la majorité des fermettes et maisons de saisonniers a été reconvertie en logements, la plupart des grosses fermes restent en exploitation.</p>
Paysage	<p>Dans un paysage de plaine, l'entité de Silly est définie au nord par les deux lignes de chemin de fer, au sud-est par le bois de Silly et au sud-ouest par la ligne de crête de Mauvinage.</p> <p>Le village de Silly forme le centre de l'entité, les hameaux d'En Haut et de Saint-Marcoult sont situés à l'est. Au sud de la chaussée de Soignies, le hameau de Mauvinage est liaisonné au noyau de Silly.</p>

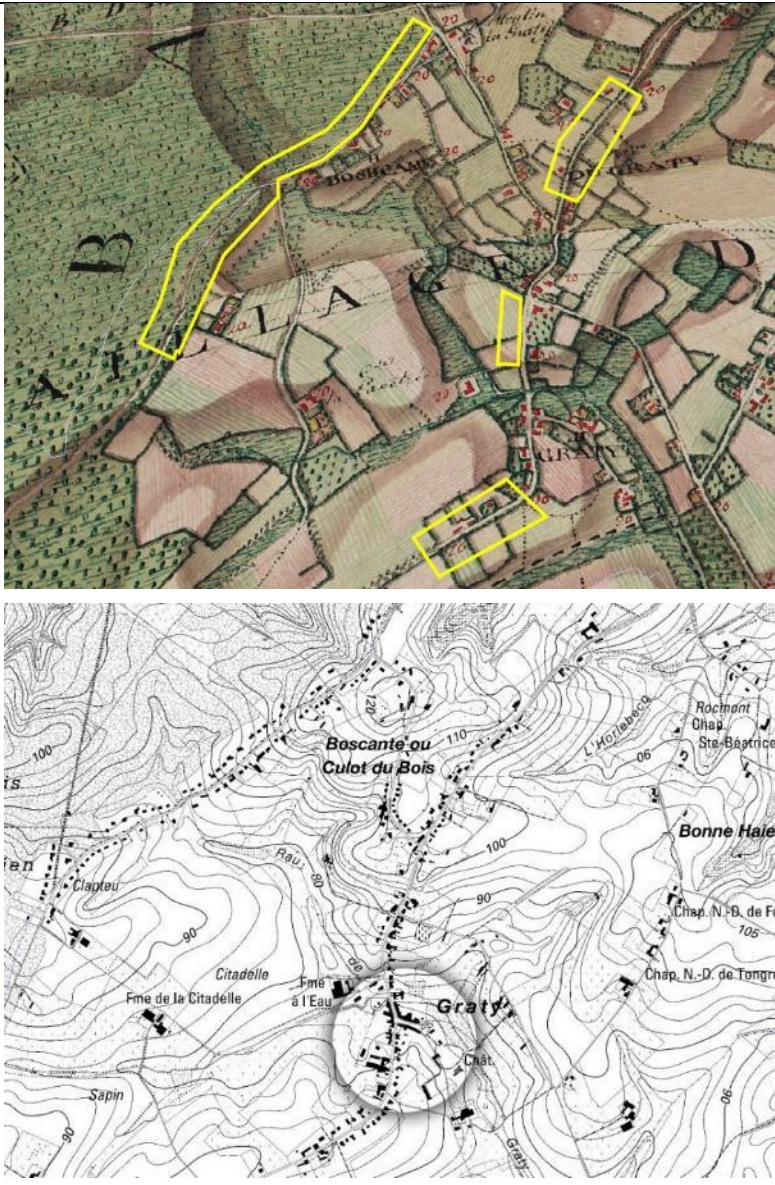
Illustration Ferraris / Carte IGN



Gondregnies	
Evolution morphologique	L'évolution du village est faible et lente. Ce n'est qu'entre 1960 et 1990 que le noyau se densifie quelque peu avec la (re)construction d'habitations sur parcellaire ancien et par quelques constructions de villas le long des routes. Au nord un lotissement d'une dizaine de villas en recul d'alignement déforce l'entrée du village. Quelques hangars perturbent le paysage.
Caractéristiques actuelles	Dans un paysage de bocages, le village de Gondregnies se distingue par son clocher (et ses deux pins sylvestres). Le village est de taille modeste et très lâche (vingtaine de bâtisses). Il s'oriente de N-E en S-O, à l'écart du ruisseau de Gages. A l'origine il se compose de quelques bâtisses développées autour de l'église St Géry (1836) et de la place Henri Schoeling. Elles sont majoritairement parallèles à l'axe voyer et implantées à l'alignement. A l'écart du village se trouvent la ferme du Sart (1473), le château de Morval et la très belle ferme de Papignies (1757). Le château actuel a été reconstruit à la fin du XIXe siècle ; son parc de 23 hectares, son orangerie et son jardin lui donnent un cachet tout particulier.
Illustration Ferraris / Carte IGN	

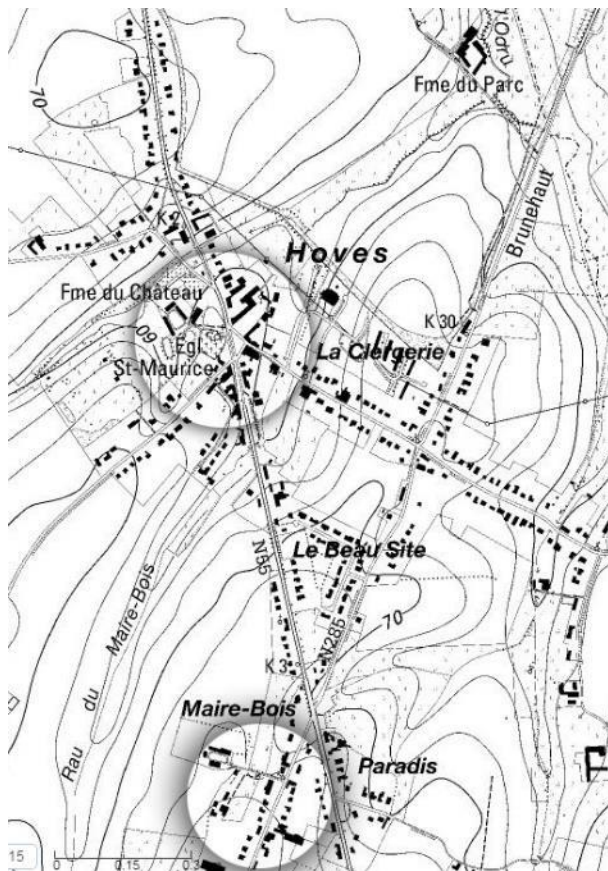
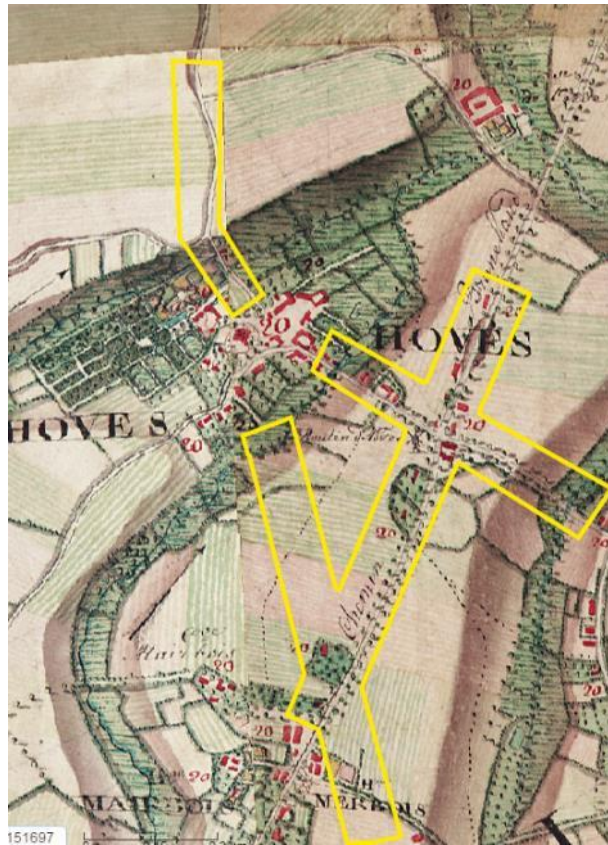
Fouling	
Evolution morphologique	Le village est pratiquement resté inchangé, seuls quelques hangars de très grande taille défigurent le paysage.
Caractéristiques actuelles	Le village de Fouling est très distendu et sans centralité. Il se résume à quelques implantations disséminées le long de routes sinueuses. Elles sont irrégulièrement parallèles ou perpendiculaires à l'axe voyer. Les principales implantations sont situées d'est en ouest entre l'église St Clément, le château et ses dépendances jusqu'au lieu-dit de "la place" (pas un "véritable" espace public) et le long de la rue de la Miraine vers le nord.
Illustration Ferraris / Carte IGN	

Thoricourt	
Evolution morphologique	<p>Jusqu'au début du 20^{ème} siècle, l'évolution du village est relativement lente avec très peu de constructions nouvelles. C'est entre 1960 et 1990 que le village s'est développé vers le sud au travers d'une dispersion de petits lotissements de constructions essentiellement résidentielles. Peu à peu le hameau des Panottes se voit intégré au village. Cette époque se caractérise aussi par des constructions non mitoyennes, isolées dont l'implantation, le caractère architectural et la volumétrie s'écartent du modèle rural dominant.</p> <p>Les "villas" sont implantées en remplissage le long des routes, souvent en rupture avec l'environnement immédiat. Aujourd'hui une quarantaine de nouvelles villas de type 4 façades en recul d'alignement et entourées de jardins viennent combler les espaces libres entre les implantations d'origine. Ce dispositif perturbe la lecture de la trame du village.</p>
Caractéristiques actuelles	<p>Le village de Thoricourt se développe à partir d'un espace voyer disposé en un quadrillage approximatif. A l'origine le village est de taille moyenne et très lâche. Il s'oriente de N-E en S-O. Le village s'étend de la place Obert de Thieusie avec son église jusqu'à la Vieille Place au nord. A l'origine, le cœur du village est constitué de quelques modestes développements linéaires d'habitats groupés en plan allongé. Ces petits groupes parallèles à la voirie sont situés sur l'alignement (R et R+1).</p> <p>En périphérie du village proprement dit, rue des Frères et rue Noir Jambon, de nombreux et vastes hangars agricoles ont été implantés aux abords des exploitations. Ceci sans intégration paysagère et architecturale.</p> <p>Deux châteaux (privés) sont présents au nord du village. Le château d'Auxy de Launois, qui a le charme des gentilhommières du XVIII^{ème} siècle situé dans un profond vallon, à proximité d'étangs et de bouquets d'arbustes. Le château Obert de Thieusies, reconstruit au XVII^{ème} siècle, est en cours de restauration. Il est entouré d'un superbe parc de 15 hectares et accessible par une majestueuse drève plantée. Cet alignement de platanes remarquables structure le paysage. D'anciennes fermes sont présentes, l'une est accolée au château (ferme Obert de Thieusies) et les deux fermes de Lombisoeul sont isolées au sud du village.</p>
Illustration Ferraris / Carte IGN	

Graty	
Evolution morphologique	A Graty comme ailleurs, un développement linéaire en remplissage s'est opéré par petites opérations disséminées le long des routes, laissant peu de place aux ouvertures et à l'intégration paysagère. Ce phénomène se pose avec une certaine acuité à l'orée du Bois d'Enghien.
Caractéristiques actuelles	<p>Le village de Graty (jadis hameau de Hoves) s'étire le long de la voirie. Il se développe le long de la rue de Thoricourt vers Hoves et dans un second temps le long de la rue du Veneur, à l'orée du Bois d'Enghien, laissant entre elles un large espace vide.</p> <p>Le noyau du village se loge au creux du vallon et se développe le long d'un axe nord-sud. Il s'est constitué à partir d'une place perpendiculaire à la voirie, d'une église, située en fond de perspective et du château entouré d'un parc. Cet ensemble, perceptible depuis la Chaussée Brunehaut, présente avec quelques fermes avoisinantes une esthétique paysagère remarquable.</p>
Paysage	Au sud, Graty (jadis hameau de Hoves) s'implante dans un vallon limité au sud par la chaussée de Soignies à Ghislenghien (N57), au nord par la crête du Culot du Bois et à l'ouest par le bois d'Enghien.
Illustration Ferraris / Carte IGN	

Hoves	
Evolution morphologique	<p>Depuis le début du 20ème, le village s'est très fortement développé et complété par de nombreuses constructions essentiellement résidentielles avec quelques bâtiments à destination collective (école).</p> <p>Peu à peu le hameau de Marie Bois, au sud, se voit intégré au village. A partir de trois carrefours (deux noyaux anciens), un développement linéaire relativement dense s'est opéré le long des voies de communication. Depuis les années '60, étant donné les facilités de communication vers Bruxelles, l'augmentation des surfaces bâties n'a fait que croître. D'importants lotissements (10 à 15 lots) se sont ouverts si bien que l'on observe aujourd'hui une dominance des villas de type 4 façades dans le tissu.</p> <p>Contrairement aux autres villages de la commune au développement en ordre dispersé (en remplissage), à Hoves comme au hameau de la Bourlotte à l'est, l'occupation du sol est dense, laissant peu d'ouverture sur la campagne. L'habitat de type pavillonnaire s'est concentré entre les deux chaussées et le long de celles-ci, conférant aujourd'hui à ce village une image de cité-dortoir.</p>
Caractéristiques actuelles	<p>Le village de Hoves est né à partir d'une ancienne paroisse (+/-12ème siècle) et d'une implantation de part et d'autre d'une chaussée romaine. L'église actuelle est située sur un monticule entouré de murs en bordure de la chaussée de Soignies. Elle est classée, de style roman et dédiée à St Maurice (lieu de pèlerinage pour la guérison des maux de tête). Entre l'église et la ferme du château se trouve une motte dite « mérovingienne ». La place du village est perpendiculaire à l'axe voyer et fait face à l'église. Elle se distingue par un alignement continu du bâti (R et R+1).</p> <p>Les anciennes constructions se concentrent autour d'éléments polarisateurs comme la place, l'église et la ferme du Château pour former le noyau du village. Une seconde concentration se situe au carrefour entre la chaussée de Soignies et de Brunehaut. Mises à part les fermes isolées dans le finage et contrairement aux autres entités, la dispersion le long des routes est à l'origine très faible. Dans le finage autour du village, une dizaine de fermes, authentiques forteresses de la terre, sont présentes parmi lesquelles celles du Parc, du Kat, du Château, de Balingue, ainsi que de nombreuses et très anciennes chapelles.</p>
Paysage	<p>Le paysage se distingue dans la partie nord par une forte concentration de l'habitat dans un paysage de plaine à vocation essentiellement agricole. L'entité et le village de Hoves sont traversés par la chaussée Soignies-Enghien (N55) et l'ancienne chaussée romaine (chaussée Brunehaut). Ces deux routes rectilignes scandent le territoire de part en part.</p>

Illustration Ferraris / Carte IGN



I.4.2 Typologie architecturale des différents villages de la commune

I.4.2.1 Caractéristiques architecturales

Dans les différents noyaux des villages, les constructions sont groupées par petits blocs formant des ensembles (R et R+1). En dehors des noyaux de villages, les constructions anciennes ne comportent généralement qu'un niveau (rez-de-chaussée). Les fermettes sont généralement étroites et en plan allongé, implantées en bordure de chemin, perpendiculairement ou parallèlement à l'axe de la voirie (volume principal). En paysage de plaine, l'orientation du corps de logis est souvent nord-sud avec des implantations soit parallèles soit perpendiculaires à l'axe voyer. Dans le relief plus accidenté au sud, les implantations sont plus variées.

Les bâtiments traditionnels sont majoritairement de briques rouges (naturelles, parfois peintes en blanc, rarement enduites) et les façades sont rythmées par les ouvertures de baie parfois cernées par un encadrement en pierres bleues. Les toitures sont mixtes soit en tuiles rouges ou noires soit couvertes d'ardoises. Dans le centre de Silly les toitures d'ardoises sont dominantes.

Les châteaux (Thoricourt, Fouleng, Morval, Aulnoye) sont d'architecture variée, excentrés par rapport aux villages et entourés de parcs. Les anciennes fermes isolées, ayant conservé leur gabarit original, sont également disséminées dans le finage. Elles sont généralement bâties en carré avec d'importantes granges et présentent des ouvertures donnant sur la cour intérieure.



Château de Morval et château de Thoricourt © S&A - 2016

I.4.2.2 Typologie du bâti

Les noyaux d'habitat et le bâti dispersé dans le finage se sont organisés, à l'origine, en fonction de l'activité agricole et des activités de complément (sylviculture). Les structures bâties sont tout autant définies par l'organisation interne des noyaux habités que par la présence des zones inhabitées qui les séparent. A l'origine les structures bâties sont de petites dimensions, équilibrées dans l'occupation de l'espace, en laissant de vastes terres agricoles entre les villages et hameaux.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'occupation du territoire s'est manifestée par l'éclatement des centres des villages et des extensions tentaculaires en chapelets le long des routes.

Aujourd'hui, la structure du bâti souffre de cette politique de développement : les noyaux anciens sont reliés par un bâti quasi continu et l'identité physique des anciens villages se dilue de plus en plus.

Depuis les années 1960, ces constructions isolées en « pavillons » ou en « villas 4 façades » s'installent de manière prépondérante avec la mise en œuvre des plans de lotissement. Ces nouveaux sites sont toujours en rupture avec le bâti traditionnel et ne répondent pas aux caractéristiques ou à la typologie locale. Il s'agit le plus souvent de juxtaposition d'initiatives individuelles, sans vue d'ensemble, ni vision collective. La pratique du lotissement a contribué à détériorer les paysages et le maillage parcellaire. Une certaine banalisation des territoires et l'hétérogénéité des types architecturaux contribuent à la destruction des ensembles villageois. La jonction presque réalisée entre Bassilly et Hellebecq, les constructions en chapelets à Graty, à Mauvinage ou à Hoves en attestent.

Généralement les lotissements sont caractérisés par un parcellaire géométrique et régulier, écarté de toute logique de situation, découpant le territoire orthogonalement à partir des voiries sans tenir compte du relief ou de l'orientation. Des implantations répétées selon un même mode : elles sont isolées, en recul par rapport à la voirie et écartées des types architecturaux locaux. Les relations avec l'environnement sont d'un tout autre ordre, avec un remaniement souvent conséquent des terres (déblais et remblais). Certaines constructions présentent des annexes hors gabarits, des baies aux rythmes irréguliers, avec ouvertures panoramiques, des garages de plain-pied (ou en sous-sol) et des terrasses périphériques, parfois surélevées.

En périphérie des noyaux, certaines exploitations agricoles et PME ont souvent eu besoin, pour leur développement économique, de renouveler ou d'étendre leurs installations. Des volumes hors gabarits par rapport au bâti existant, des implantations peu intégrées et aux matériaux inadéquats, sont venus perturber les paysages. Certaines anciennes fermes caractéristiques ont été dénaturées par l'adjonction de ces constructions de type industriel.

Parallèlement, certaines forteresses agricoles ont été restaurées et reconverties en demeures bourgeoises. De nombreuses fermettes anciennes ont également fait l'objet de reconversions respectueuses des caractéristiques architecturales locales.

Malgré une forte et rapide évolution du bâti durant les dernières décennies, les anciennes structures villageoises restent encore prégnantes et les noyaux sont encore des références à partir desquelles se sont développées des sous-structures satellites.

Une des particularités de l'entité est aussi l'omniprésence de petits clos en « culs-de sacs » présentant plusieurs habitations.

I.4.2.3 Edifices religieux

La majorité des édifices religieux sont constitués en briques rouges et surmontés d'une toiture en ardoises. Ils présentent un aspect simple et sobre. On dénombre même, parmi ces édifices religieux, 4 biens et sites classés au patrimoine (l'église de Bassilly, l'église d'Hellebecq, le site formé par l'église Saint-Maurice et l'église Saint-Martin).

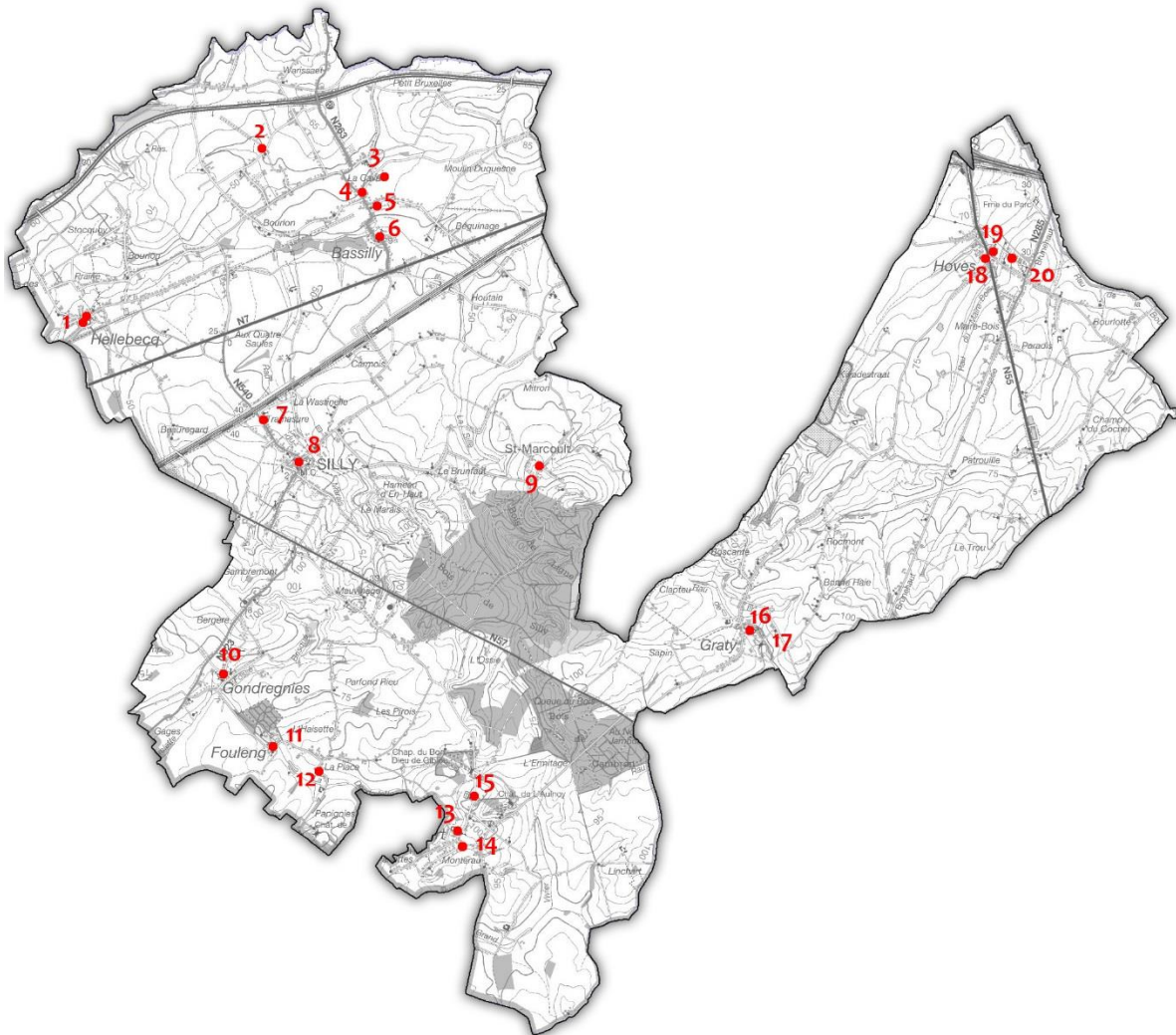


Divers édifices religieux présents sur le territoire de Silly © S&A - 2016

I.4.2.4 Espaces non bâtis, voies de communication et espaces publics

⇒ **Carte 11 – Voies de communication et espaces publics**

L'ensemble des places ou espaces publics de la commune sont repris dans le tableau ci-dessous ainsi que sur la carte de localisation. Nous pouvons compter en tout une vingtaine d'espaces publics sous forme de petite placette ou de place centrale publique. Il existe au moins un espace public dans chaque village.



Localisation des espaces publics © Fond IGN, S&A – 2016

Village	Caractéristiques
<p>1. Hellebecq</p>	<p>Localisation : Centre d'Hellebecq – Chemin de Lessines Morphologie : Quadrangulaire et simple Stationnement : Espace annexe spécialement prévu de 25 places Revêtement : Béton coloré et pavé de rue Etat : Totalemment neuf / aménagements de convivialité / Abris / plantations</p>
	
<p>2. Bassilly</p>	<p>Localisation : Rue de Paris Morphologie : Espace public de la ZIT (Trompe pâture) Stationnement : Une vingtaine de places disponibles pour la ZIT Revêtement : Perméable / engazonnement Etat : Neuf / mobilier urbain / espaces de convivialité</p>
	
<p>3. Bassilly</p>	<p>Localisation : Bol d'air / nouveau lotissement Morphologie : placette dédiée au stationnement Stationnement : Une dizaine de places pour les habitations Revêtement : Hydrocarboné Etat : Bon mais pas d'aménagement de convivialité</p>



4.
Bassilly

Localisation : rue du monument
 Morphologie : Espace triangulaire (espace interstitiel entre 2 voiries)
 Stationnement : Une dizaine de place
 Revêtement : Gazon et gravier
 Etat : relativement bon, mobilier urbain, monument



5.
Bassilly

Localisation : Rue de la Procession (Place Camille Theys)
 Morphologie : Espace allongé encastré entre des bâtiments
 Stationnement : Piste de jeu de balle utilisée pour le stationnement
 Revêtement : Hydrocarboné
 Etat : Bon état / quelques estrades
 + Espace à l'avant de la salle de sport engazonné





6.
Bassilly

Localisation : Place de Bassilly
 Morphologie : Zone le long de la route et en face de l'église
 Stationnement : Une quarantaine de places marquées
 Revêtement : Hydrocarboné et pavés
 Etat : Projet en réflexion / pas d'espace de convivialité/ priorité à la voiture



7.
Silly

Localisation : Croisement rue de la station et rue Wastinelle
 Morphologie : Espace interstitiel allongé
 Stationnement : non hiérarchisé
 Revêtement : espace de skate bord, engazonnement, gravier
 Etat : A améliorer/ pauvre en aménagement de convivialité / vétuste



<p>8. Silly</p>	<p>Localisation : Rue de Wastinelle Morphologie : Zone enherbée clôturée en bord de voirie Stationnement : Absent Revêtement : Gazon et gravier Etat : Bon état / aire de jeux pour enfants / espace de potager partagé / espaces de convivialité/ terrain football et basketball</p>
	
<p>9. Silly</p>	<p>Localisation : Place communale Morphologie : Espaces situés autour de l'église Stationnement : Hiérarchisé autour de l'église (+/- 60 places) Revêtement : Hydrocarboné Etat : Bon état / plantations particulières / Espaces de convivialité</p>
	

¹⁵ Photos prises en 2019



10.
Silly

Localisation : Rue Saint-Marcoult



Morphologie : Espace constitué par le parvis de l'église

Stationnement : une trentaine de places dans un espace annexe



Revêtement : Pavés et hydrocarboné

Etat : Rafraîchi récemment mais peu de mobilier urbain



<p>11. Gondregnies</p>	<p>Localisation : Rue Haute / Rue du Curé Voordeckers Morphologie : espace allongé comprenant un terrain de jeu de balle Stationnement : non hiérarchisé Revêtement : hydrocarboné Etat : Vétuste et sans espace dédié à la convivialité</p>
	
<p>12. Fouleng</p>	<p>Localisation : Rue de la Dendrette Morphologie : triangulaire / Parvis de l'église Stationnement : non hiérarchisé Revêtement : hydrocarboné Etat : vétuste et sans espace dédié à la convivialité</p>
	
<p>13. Fouleng</p>	<p>Localisation : Place de Fouleng / rue de Lombise Morphologie : Forme particulière en V / zone résiduelle Stationnement : non hiérarchisé Revêtement : gazon / gravier Etat : en friche / à l'abandon / à réaménager</p>

	
<p>14. Thoricourt</p>	<p>Localisation : Place Obert de Thieusies Morphologie : rectangulaire Stationnement : hiérarchisé (+/- 25) Revêtement : Pavé / hydrocarboné / gazon Etat : Neuf / grand espace polyvalent / espaces de convivialité</p>
	
<p>15. Thoricourt</p>	<p>Localisation : Rue de l'Enseignement Morphologie : espace sous forme de piste de sport Stationnement : annexé le long de la voirie (+/- 20) Revêtement : Béton coloré / gazon / pavé Etat : Neuf / aire de jeux et de sport / pétanque / salle communale</p>
	

<p>16. Thoricourt</p>	<p>Localisation : Rue de Silly / Place Morphologie : Espace allongé végétalisé longeant la voirie Stationnement : Absent Revêtement : Gazon / hydrocarboné Etat : Bon / aire de jeux / zone de pic-Nic / espace vert</p>
	
<p>17. Graty</p>	<p>Localisation : Place de Graty Morphologie : Espace allongé en face de l'église + salle Le Salon Stationnement : non hiérarchisé Revêtement : Hydrocarboné + terrain de balle pelote Etat : Correct mais à mettre en valeur / pas d'espace de convivialité (un projet de rénovation est en cours)</p>
	
<p>18. Graty</p>	<p>Localisation : Parc de Graty à côté de la place de Graty Morphologie : Rectangulaire Stationnement : absent Revêtement : engazonnement / étang / espace de jeux Etat : Bon mais à mettre en valeur / présence d'espaces de convivialité</p>

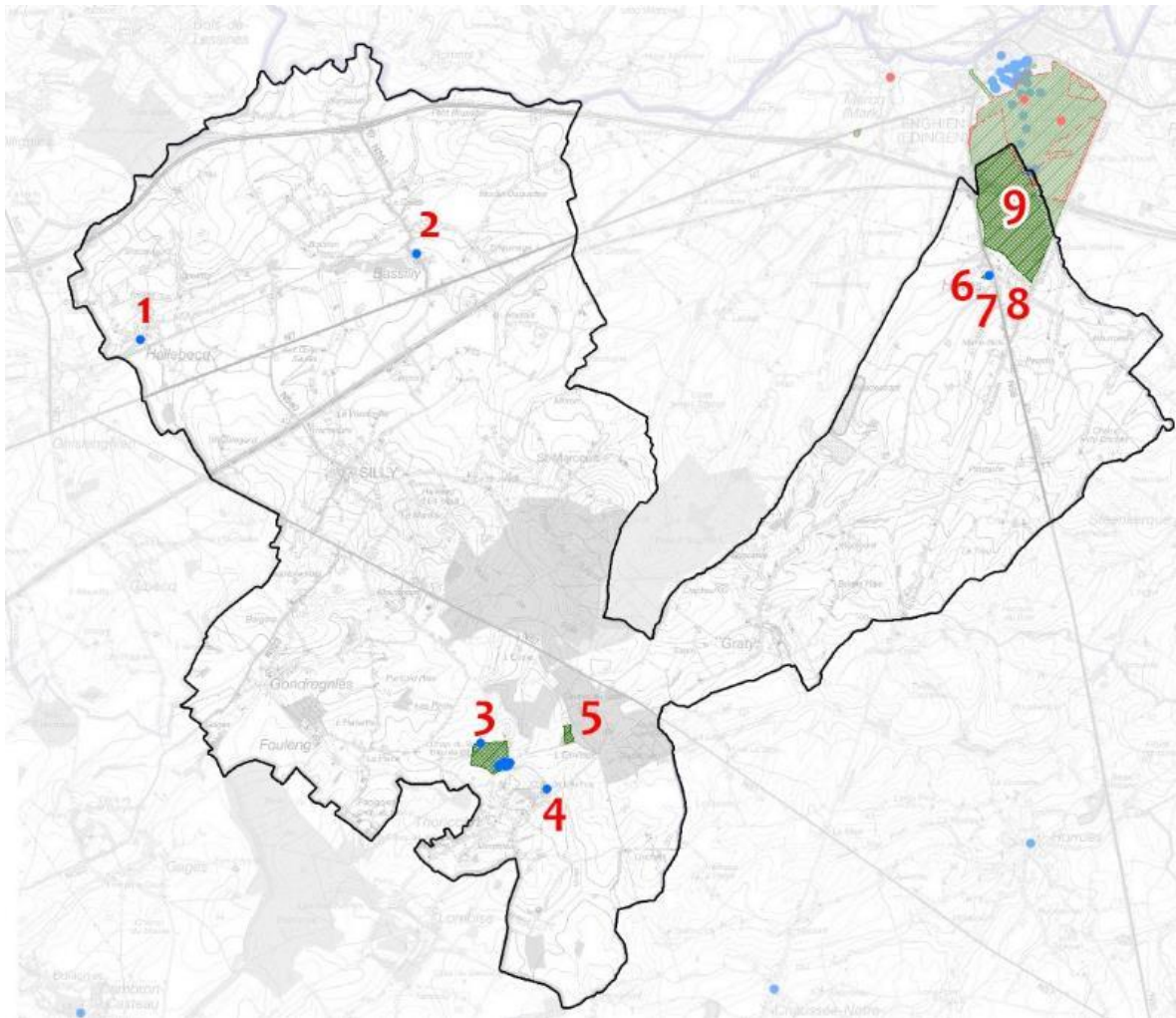
	
<p>19. Hoves</p>	<p>Localisation : Place de Hoves Morphologie : Très grand espace rectangulaire Stationnement : Non hiérarchisé mais de nombreuses places Revêtement : Hydrocarboné + terrain de jeu de balle pelote Etat : Correct mais sans aménagement de convivialité (vaste mer de tarmac) / espace coupé par la nationale et fermé par un cadre bâti</p>
	
<p>20. Hoves</p>	<p>Localisation : Centre de Hoves Morphologie : Parc en face d'un ancien presbytère Stationnement : Absent Revêtement : Gazon / pavé / sentiers Etat : Bon / espaces de convivialité / bancs / luminaires / jeux</p>
	

<p>21. Hoves</p>	<p>Localisation : La Clergerie Morphologie : espaces de sports Stationnement : absent Revêtement : espace multisport / terrain de one wall Etat : récent / bancs / mobilier urbain</p>
	

1.4.3 Patrimoine classé



Le classement est une mesure de reconnaissance de la valeur patrimoniale d'un bien. C'est aussi la plus importante mesure de protection prévue par le CWATUP ¹⁶. Elle est destinée à assurer la conservation, l'entretien, voire la restauration d'un bien, en lui garantissant la mise en œuvre de techniques spécifiques. Cet acte officiel émane du Gouvernement wallon et fait l'objet d'un arrêté ministériel signé par le Ministre de la Région wallonne chargé du Patrimoine.

On dénombre 7 biens et sites classés sur la commune dont un, le parc d'Enghien, ne se trouve que partiellement sur la commune de Silly. Ceux-ci se déclinent en monuments, biens ou sites naturels. Ils sont repris dans la carte et le tableau ci-après.



Biens et sites classés © SPW, DGO4, S&A -2016

¹⁶ Depuis le 01 juin 2017, le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) est devenu le Code du Développement Territorial (CoDT)

Biens classés et zones de protection	
1	L'église Saint-Amand à Hellebecq
Arrêté du 24/12/1958 (classement)	
 <p>© Jean-Pl Grandmont</p>	
2	Les parties les plus anciennes, à savoir : la nef principale, la nef latérale gauche et la tour de l'église de Bassilly ainsi que l'ensemble formé par ladite église, le cimetière, l'allée de tilleuls et le mur de clôture, à Bassilly.
Arrêté du 30/11/1960 (classement)	
	

© S&A – 2016

3

La façade et les toitures du Château de Thoricourt, des dépendances et de l'orangerie ; l'intérieur et l'extérieur de la Chapelle ; le pilori ainsi que l'ensemble formé par le château et le parc qui l'entoure.

Arrêté du 7/07/1976 (classement)



© S&A – 2016



4

Tour du Château de Launois, à Silly

Arrêté du 10/09/1991 (classement)



© www.silly.be – 2016

5	Vallon situé à la lisière sud-occidentale du bois de Cambron au lieu-dit « L'Ermitage » à Silly
Arrêté du 13/10/1980 (classement)	
 An aerial photograph showing a valley area. A green hatched boundary is drawn over a wooded area, indicating the location of the classified site. The surrounding area consists of green agricultural fields and a larger wooded area.	
6	L'église Saint-Martin, à Hoves
Arrêté du 8/02/1946 (classement)	
 A photograph of the Church of Saint-Martin in Hoves. The church features a prominent square tower with a grey roof and a smaller octagonal tower with a grey roof. The walls are made of red brick and light-colored stone. The church is surrounded by green trees under a blue sky. <p data-bbox="612 1384 983 1406">© www.hainauttermusicale.com - 2016</p>	

7	Site formé par l'église Saint-Maurice à Hoves, le cimetière qui l'entoure et le vieux mur de clôture de ce dernier
---	--

Arrêté du 2/05/1949 (classement)




© Géoportail de la Wallonie, SPW, DGO4 - 2016

8.	La motte située à proximité de la ferme-château et de l'église à Silly
----	--

Arrêté du 12/11/1981 (classement)



© Géoportail de la Wallonie, SPW, DGO4 - 2016

9.	<p>Les bâtiments anciens situés à l'entrée de la propriété du château d'Enghien, notamment les anciennes écuries, le pavillon Edouard, la porte des esclaves, la chapelle et le pavillon dit « Pavillon des Sept Etoiles » ainsi que l'ensemble formé par le château, ses dépendances et les terrains avoisinants (+Silly/Hoves)</p> <p>Une partie figure comme patrimoine exceptionnel (sur Enghien). Le caractère exceptionnel concerne le pavillon des Sept Etoiles et l'ensemble formé par le château, les dépendances et le parc du Château d'Arenberg, à l'exclusion du parcours de golf.</p>
<p>Arrêté du 20/11/1972 (classement) Publication au Moniteur belge le 08/01/1974</p>	
 <p>Portion sur Silly © walonmap – 2016</p>	

I.4.4 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Riche diversité de morphologies et typologies villageoises ancrées dans la ruralité de l'entité. ➤ Un patrimoine architectural très riche et varié avec églises, châteaux, fermes et châteaux-fermes. ➤ Un très grand nombre d'espaces publics répartis dans chaque village de l'entité. ➤ 9 biens et sites classés. ➤ 2 zones en périmètre d'intérêt culturel, esthétique et historique au plan de secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Apparition de nouvelles urbanisations avec configuration en bande le long des voiries parfois non intégrées au bâti ancien. ➤ L'entité est subdivisée en deux parties est et ouest. ➤ Certains villages sont transpercés par des grands axes de déplacement. ➤ Un très grand nombre d'habitations 4 façades.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des places à réaménager dans certains villages. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dégradation et détérioration des éléments du patrimoine.

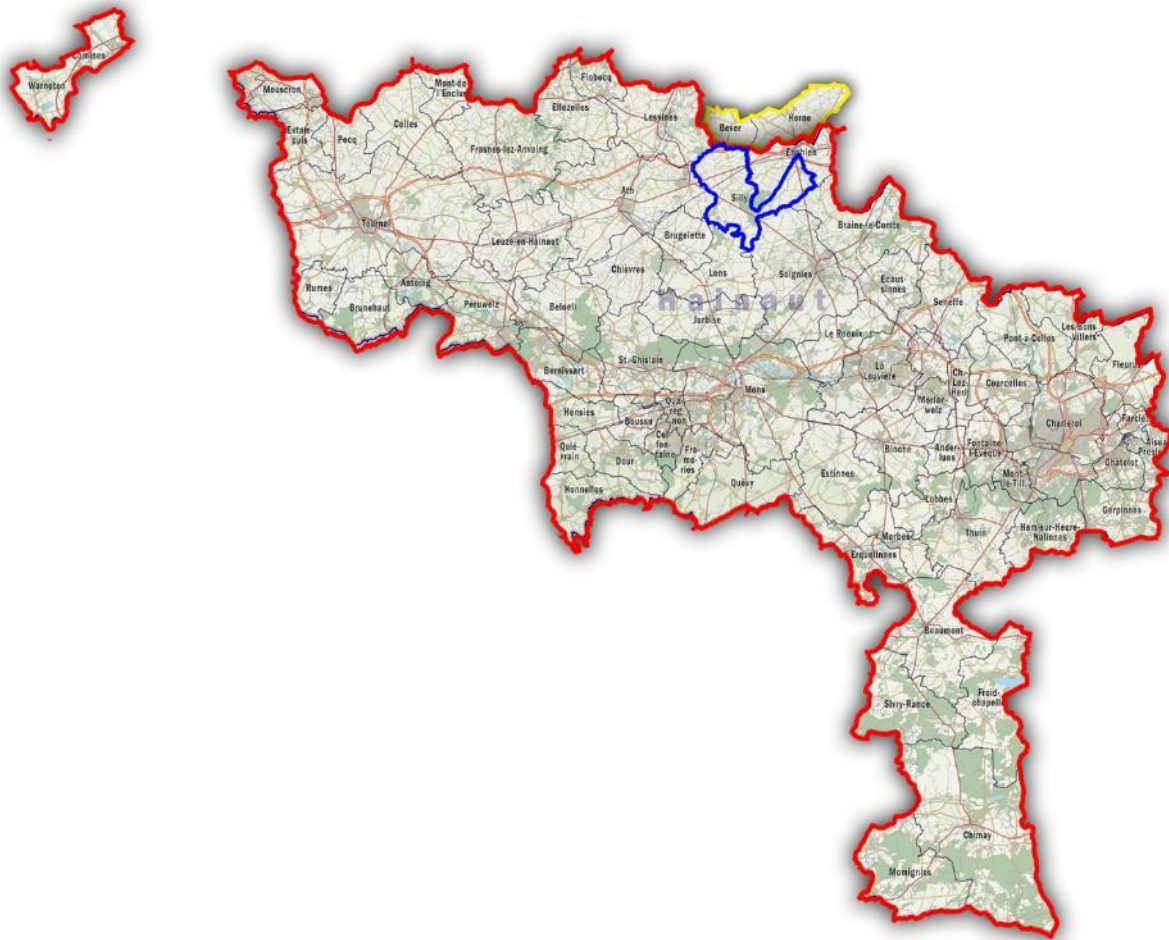
II Pilier : Société

II.1 Structure démographique

Préambule

Chacune des sous-thématiques de ce chapitre sera traitée à plusieurs niveaux en fonction de la pertinence et de l'existence de données comparables :

- Au niveau des communes limitrophes wallonnes Lessines, Ath, Brugelette, Lens, Soignies, Braine-Le-Comte, Enghien ;
- Au niveau des communes limitrophes flamandes Bever et Herne ;
- Au niveau de l'arrondissement administratif de Soignies et de l'arrondissement judiciaire de Mons ;
- Au niveau de plusieurs entités de références telles que la province du Hainaut, la région wallonne ou la Belgique.



Communes limitrophes de Silly, Province de Hainaut et Arrondissements © OpenStreetMap and Dutch Top10NL open data - 2016

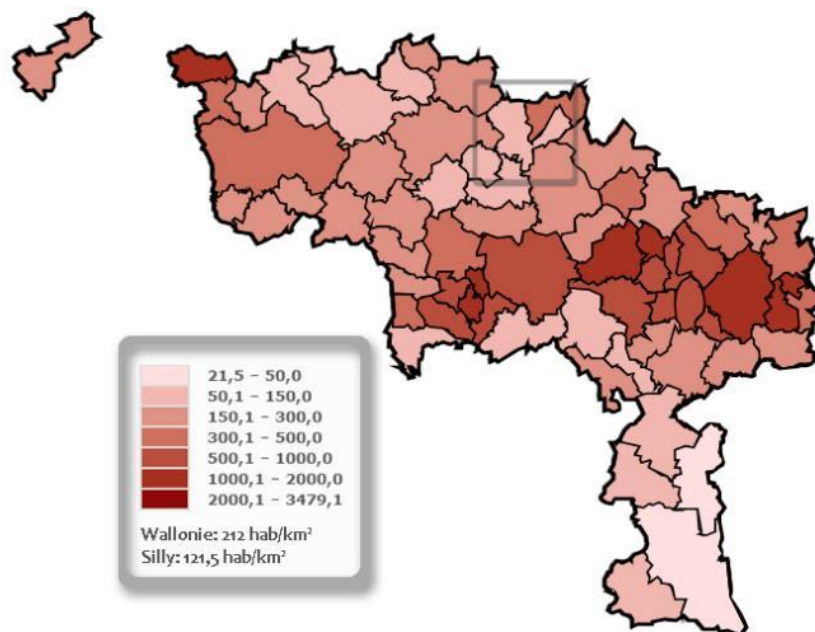
II.1.1 Taille et densité de la population

Selon les données de l'IWEPS en 2015, la commune de Silly est peuplée d'environ 8.290 personnes¹⁷. Excepté les communes de Brugelette (3.630) et Lens (4.370), les communes wallonnes attenantes à Silly présentent une population beaucoup plus importante avec 18.500 habitants pour Lessines, 28.700 habitants pour Ath, 13.500 habitants pour Enghien, 21.500 habitants pour Braine-le-Comte et 27.000 habitants pour Soignies.

Côté Flandre, la commune de Biévène présente une population de 2.170 personnes et celle de Herne, 6.565 personnes.

La densité de Silly est de 121,5 habitants/km², ce qui est en dessous de la moyenne pour la Wallonie (212 hab/km²) et en dessous de la densité maximum d'une commune qualifiée de rurale en Région wallonne (150 hab/km²).

Les graphiques ci-après présentent les densités des différentes communes du Hainaut. Nous pouvons remarquer la couleur relativement claire de l'entité de Silly par rapport aux entités voisines. Après Lens, Silly est d'ailleurs la commune la moins dense de sa microrégion.



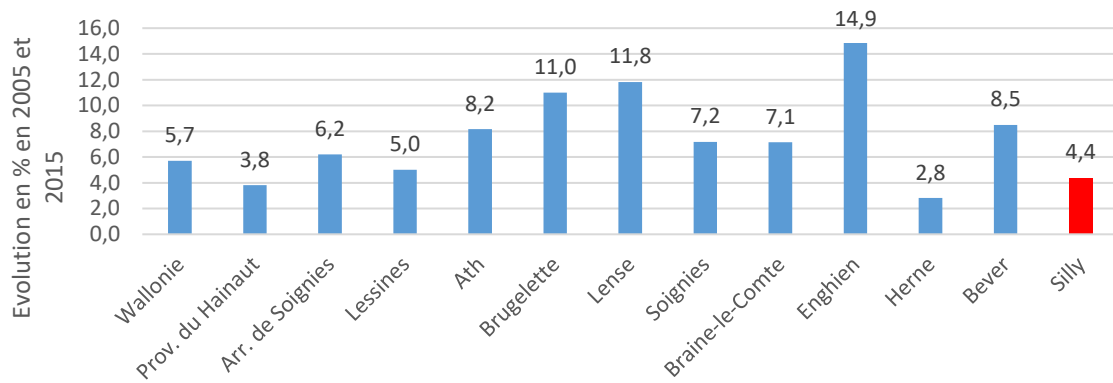
Population © IWEPS, S&A – 2016

II.1.2 Evolution de la population

D'après les données de l'IWEPS entre 2005 et 2015, la commune de Silly est la commune présentant la plus faible évolution de sa population (+4,4 %) après Herne (+2,8 %) pour sa microrégion, la Wallonie et

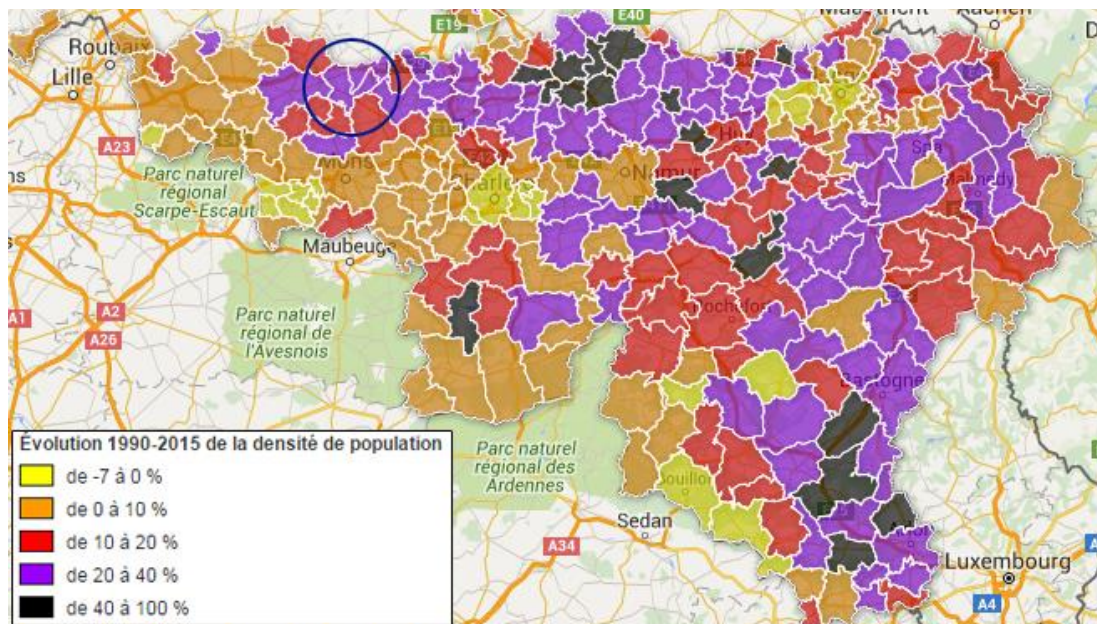
¹⁷ 8.403 en 2018 soit une densité de population de 124 habitants par km²

l'arrondissement de Soignies. L'évolution pour Silly est toutefois plus importante que l'évolution pour la province du Hainaut avec +3,8 %.

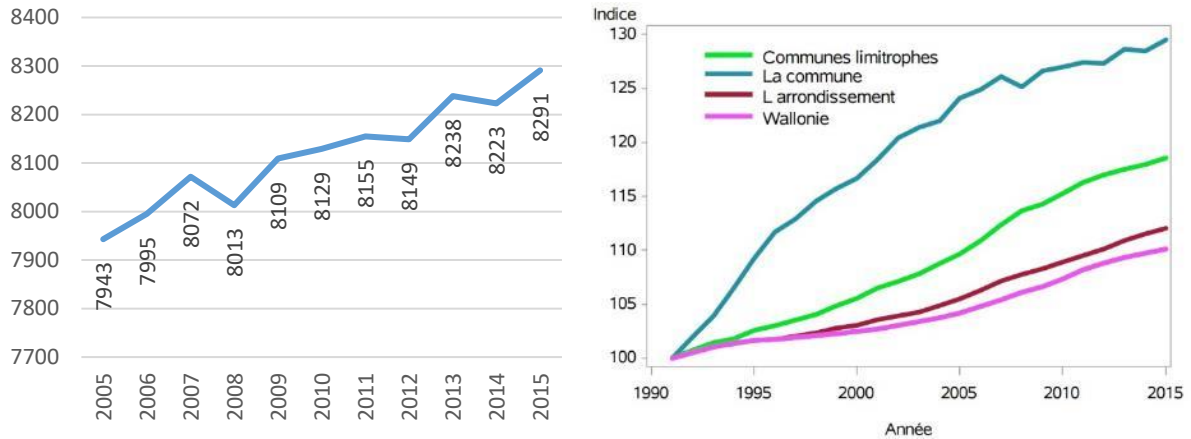


Graphique d'évolution de la population entre 2005 et 2015 en % © IWEPS, S&A – 2016

Cependant, depuis 1990, Silly présente une grande évolution de sa densité de population comme le montre la carte et le graphique ci-dessous par rapport aux autres communes et entités d'étude.



Evolution de la population entre 1990 et 2015 © vers l'avenir – 2016



Evolution de la population entre 2005 et 2015 et entre 1990 et 2015 © IWEPS, S&A - 2016

Nous pouvons constater une augmentation de population plus importante de 1990 à 2005 pour la commune de Silly que pour les communes limitrophes, la Wallonie et l'arrondissement. Cette augmentation de population va d'avantage stagner après 2005.

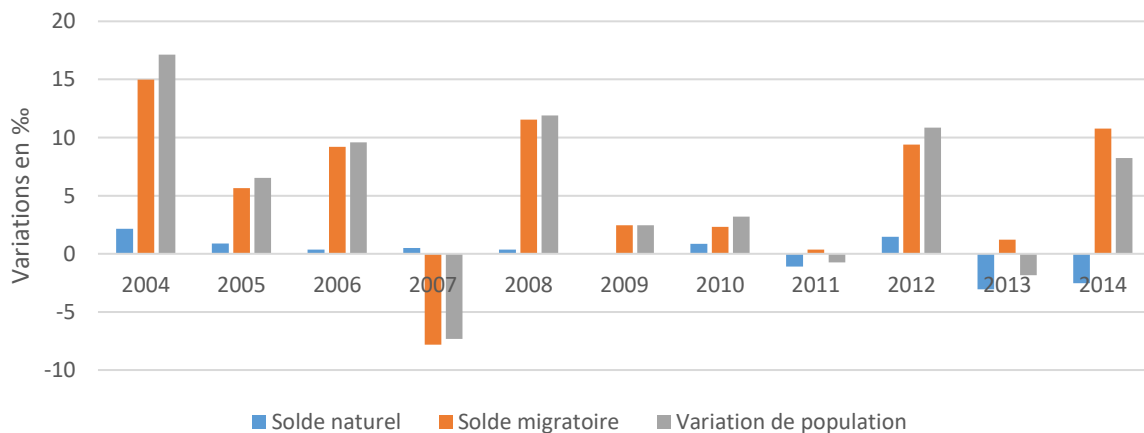
En ce qui concerne le futur de la population, pour 100 personnes en 2013, la commune de Silly compterait 115,5 habitants en 2026. Comme la population en 2013 fut de 8.238 individus, par extrapolation, elle serait d'approximativement 9.500 individus en 2026. Cela représente une augmentation d'environ 1.260 habitants. Comparativement, Soignies présente un chiffre de 106, Lens 118, Brugelette 122, Ath 115, Lessines 110, Enghien 120 et Braine le Comte 113 (pour 100 personnes en 2013).

II.1.2.1 Facteurs influençant l'évolution démographique

L'évolution graphique d'un territoire est composée de deux facteurs :

- Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) ;
- Le solde migratoire (différences entre les immigrations et les émigrations).

Le graphique ci-dessous détaille, pour la commune de Silly, l'évolution de ces deux éléments pour la période 2004-2014.



Evolution des soldes naturels et migratoires entre 2004 et 2014 © IWEPS - 2016

Au regard de ce graphique, les constats suivants peuvent être fait :

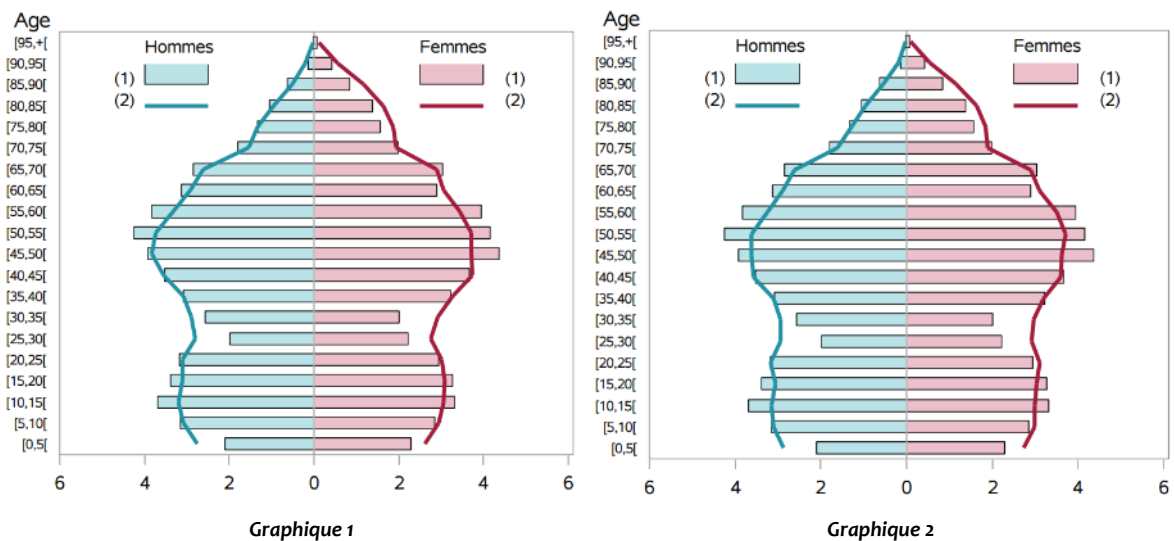
- Excepté 2007, 2011 et 2013, la commune connaît une variation de sa population positive chaque année.
- Le facteur essentiel influençant l'évolution démographique est le solde migratoire, celui-ci étant chaque année beaucoup plus important que le solde naturel.
- La taille de la population varie donc essentiellement grâce à l'arrivée et au départ de sa population.

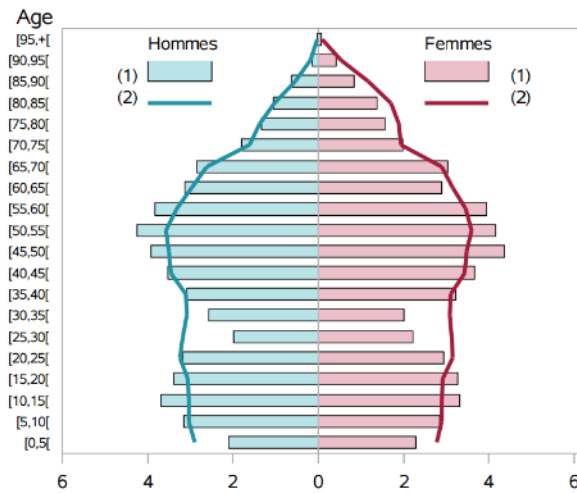
II.1.2.2 Répartition et évolution de la population par classes d'âge

Pyramide des âges

Ci-dessous est présentée la pyramide des âges de la commune de Silly comparé à diverses entités pour l'année 2015 à savoir :

- Ses communes limitrophes wallonnes (graphique 1) ;
- La moyenne affichée par l'Arrondissement administratif de Soignies (graphique 2) ;
- La moyenne affichée par la Région wallonne (graphique 3).





(1) Silly
(2) Territoire de référence

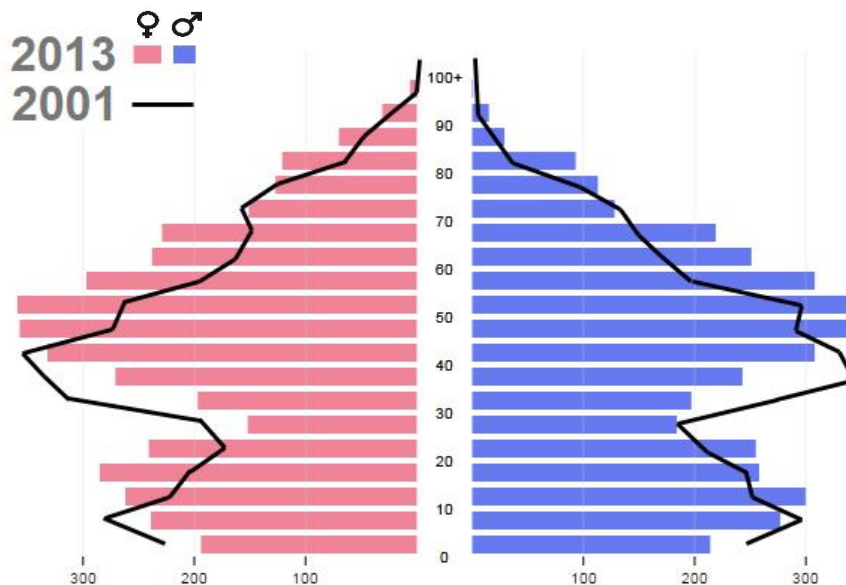
Graphique 3
Pyramides des âges et comparaisons en 2015 © IWEPS – 2016

Au regard de ces graphiques nous pouvons constater que :

- La part des 0 – 5 ans est très faible par rapport aux entités étudiées ;
- La part des 10-20 ans est relativement grande par rapport aux entités étudiées ;
- La part des 25-35 ans est très faible par rapport aux entités étudiées ;
- La part des 45 – 60 ans est relativement grande par rapport aux entités étudiées ;

Evolution de la pyramide des âges

La pyramide des âges ci-dessous permet de comparer à l'échelle communale la structure d'âges de l'entité en 2001 et en 2013. Nous pouvons constater que les caractéristiques se sont décalées vers le haut vu la douzaine d'année d'écart en les deux comptabilisations. Le profil général est donc resté similaire entre 2001 et 2013 mais avec un décalage de 12 ans.



Pyramides 2001 et 2013 © <http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/structure/agesexe/>

II.1.2.3 Coefficient de vieillissement et âge moyen de la population

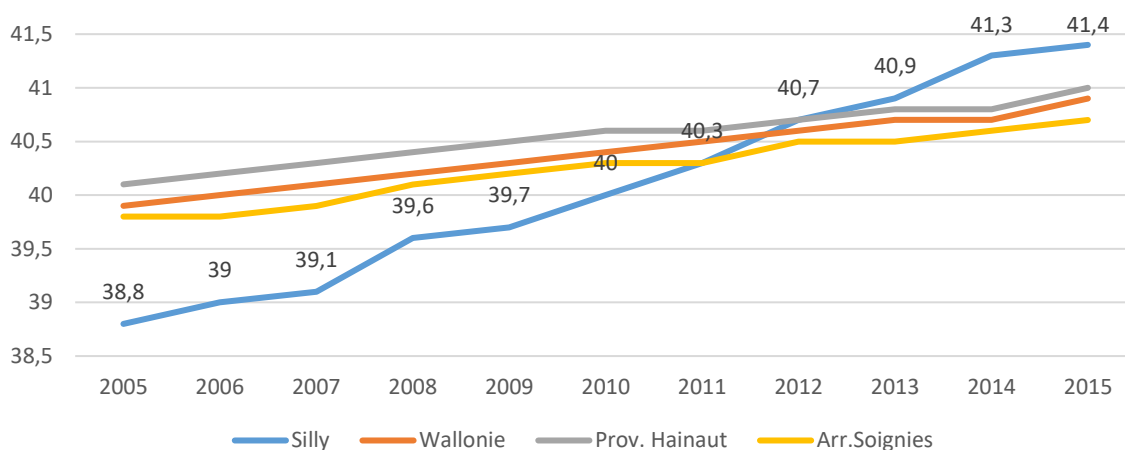
Le coefficient de vieillissement est le rapport entre la part des plus âgés (65 ans et plus) et celle des plus jeunes (0 à 19 ans) multiplié par 100. Le tableau ci-dessous précise les coefficients de vieillissement, leur évolution (entre 2001 et 2015) et la perspective à l'horizon 2026 pour la commune de Silly, sa microrégion, l'arrondissement de Soignies et la Wallonie.

Entité	Coefficient de vieillissement		
	2001	2015	2026
Silly	51,72	71,25	84,42
Micro-région	///	73,1	78,22
Arr. Soignies	///	71,96	82,57
Wallonie	///	74	86

© IWEPS, S&A – 2016

Au regard de ce tableau, on constate que le coefficient de vieillissement de toutes les entités ne fera que continuer à augmenter d'ici 2026. Le coefficient pour Silly se trouve, pour 2015, dans les moyennes de sa microrégion, l'arrondissement de Soignies mais est légèrement inférieur à la moyenne pour la Wallonie. Cela représente donc une population légèrement plus jeune qui n'échappera pas au vieillissement de sa population dans les dizaines d'années à venir.

Comme l'indique le graphique ci-dessous, l'âge moyen de la commune de Silly en 2015 est de 41,4 ans. Cette valeur était sous les moyennes de la région, province et arrondissement et est passée progressivement au-dessus vers 2012. Cela signifie que la population était plus jeune, en moyenne, avant 2012 qu'après 2012, pour progressivement vieillir. L'âge moyen de la population a donc fortement évolué en 10 ans.



Âge moyen de la population © IWEPS 2016

Le graphique ci-dessous est issue de l'Atlas de Wallonie Picarde (2010) et présente la part des personnes de 65 ans et plus dans la population en Wallonie picarde. Nous pouvons constater l'avant-dernière position de

Silly dans ce tableau, ce qui signifie un nombre faible de personnes âgées par rapport à la totalité de la population. Plus d'un habitant sur quatre est âgé de moins de 20 ans. Cette tendance a évolué jusqu'à maintenant.



© Atlas Wapi, SPF Economie, 2010

II.1.2.4 Population étrangère

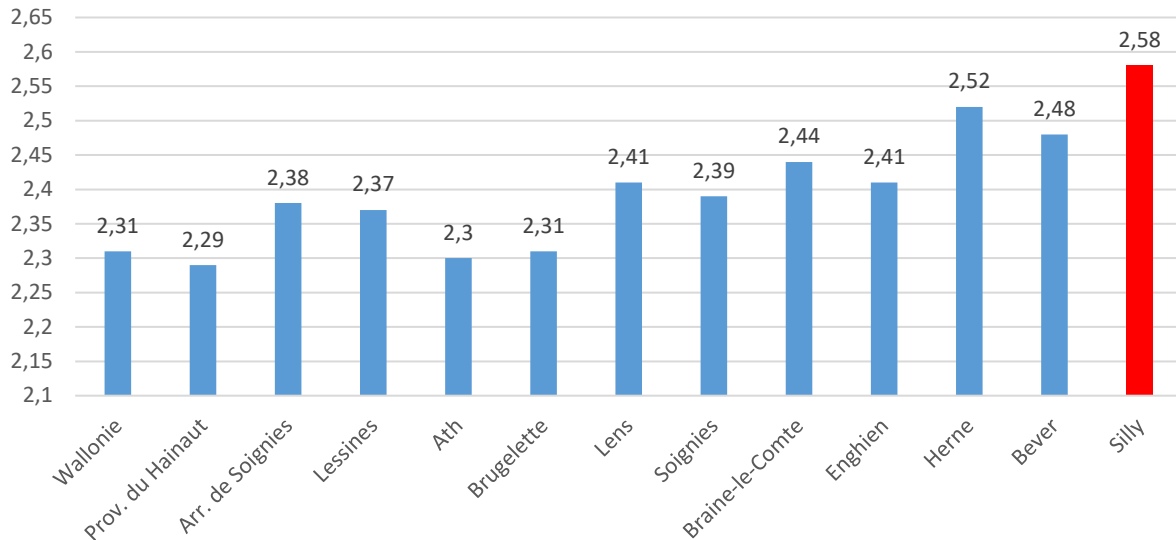
Le nombre d'étrangers présents sur l'entité de Silly a quelque peu augmenté entre 2006 et 2015 en passant de 283 personnes (3,5 % de la population totale) à 343 personnes (4,1 % de la population totale). A titre d'exemple, la moyenne des communes limitrophes présente un pourcentage de 6,6 %, la moyenne de l'arrondissement un pourcentage de 11,3 % et la Wallonie, 9,8 %. La valeur pour Silly est donc relativement faible.

Cette proportion comprend plus de 80 % d'européens, 12 % d'américains et quelques autres nationalités.

II.1.3 Taille moyenne des ménages et typologie

Le graphique ci-après reprend la taille moyenne des ménages en 2013 pour la moyenne des communes de Wallonie, la moyenne des communes de la province de Hainaut, la moyenne des communes de l'arrondissement de Soignies et les communes de la microrégion.

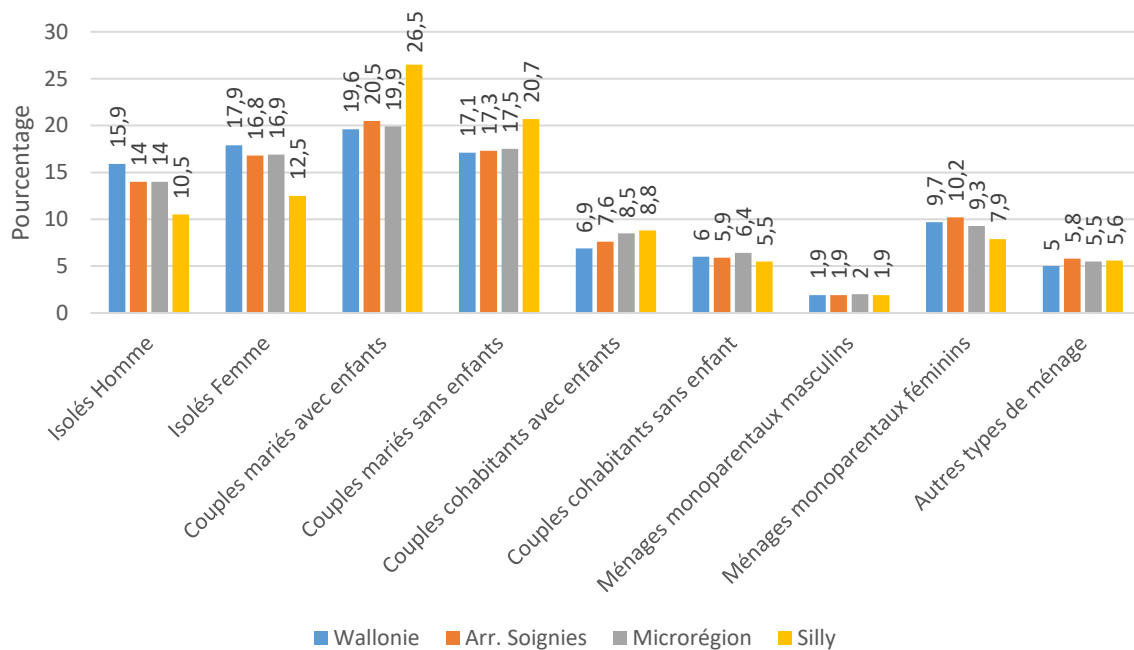
Silly présente la taille moyenne des ménages la plus importante de toutes les entités étudiées avec 2,58 individus. On observe donc un profil « familial ».



Taille moyenne des ménages 2013 © IWEPS – 2016

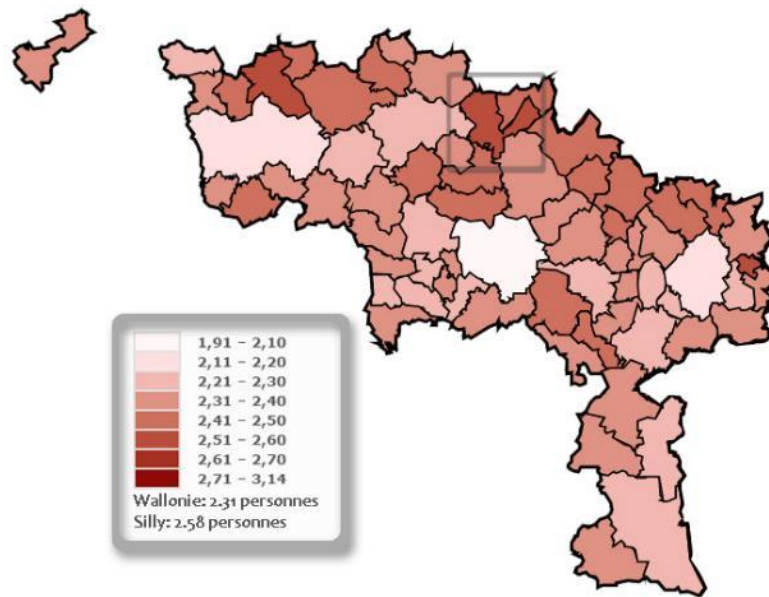
Au point de vue de la typologie, Silly présente les caractéristiques suivantes :

- Un nombre de ménages avec 1 personne isolée plus faible que toutes les autres entités étudiées ;
- Un nombre de couples mariés avec enfants beaucoup plus important que les autres entités étudiées ;
- Un nombre de couples mariés sans enfants plus important que les autres entités étudiées ;
- Des caractéristiques communes aux autres entités pour les autres types de ménages.



Typologie des ménages © IWEPS, 2016

L'image ci-dessous met en évidence la commune de Silly et sa taille de ménage élevé.



Taille moyenne des ménages © Iweps, 2016

II.1.4 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faible densité d'habitation => caractère rural. ➤ Population de l'entité relativement jeune mais qui entame un vieillissement depuis 2012. ➤ Taille moyenne des ménages relativement grande. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Eparpillement de l'habitat. ➤ Faible évolution de population.
Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vieillissement de la population.

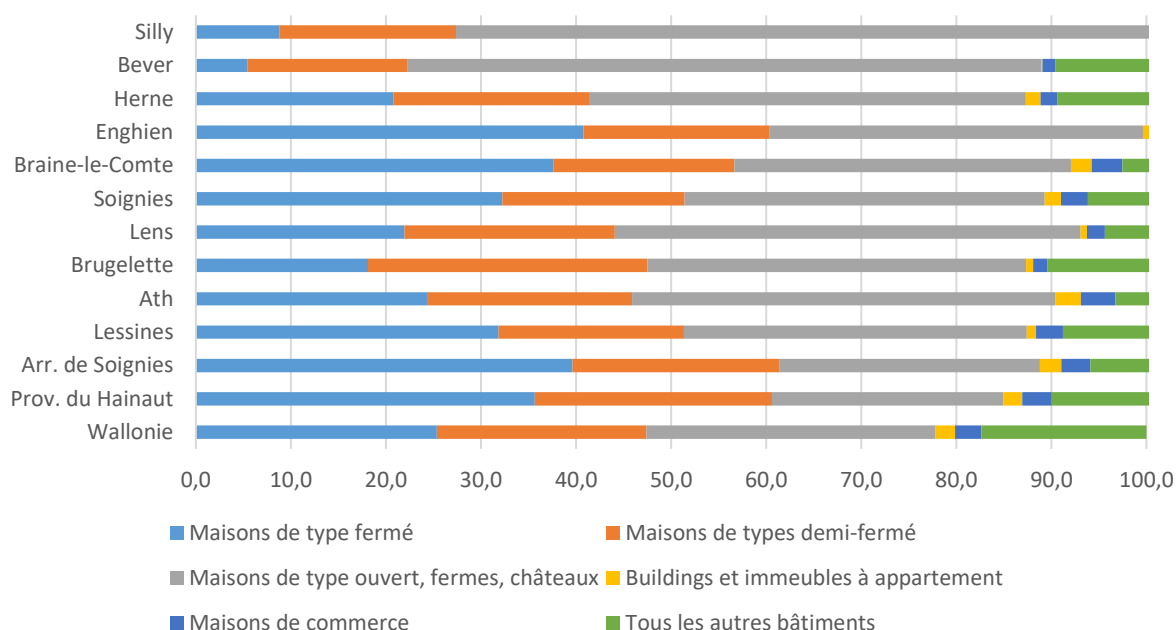
II.2 Structure du logement

II.2.1 Typologie des bâtiments

Le graphique ci-dessous représente la répartition, en pourcent, des bâtiments existants (par type) pour les communes voisines de Silly, la Région wallonne, l'arrondissement de Soignies et la province de Hainaut pour l'année 2015.

La particularité du parc de bâtiments de Silly est sa grande part de bâtiments de type ouvert et de fermes (74 %). Le pourcentage de maisons fermées est aussi très faible par rapport aux autres entités étudiées. Cela s'explique par la très faible densité d'habitation de la commune et son aspect très rural. L'entité compte un total de 3336 logements pour 3791 bâtiments. D'où le faible pourcentage de buildings et immeubles à appartements sur l'entité (0,4 %).

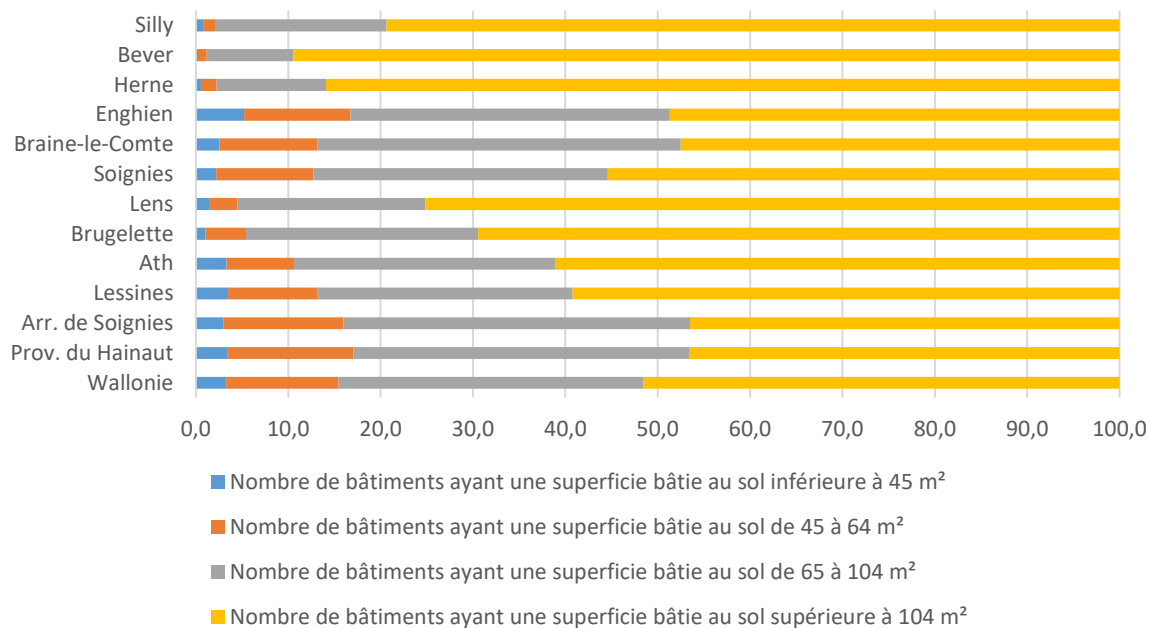
➤ D'après les statistiques de l'IWEPS, la part des appartements parmi les logements est d'ailleurs de 2 %, ce qui est très faible par rapport à la Wallonie (14%), l'arrondissement (12%), et la province (11,8%).



Typologie des bâtiments © http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/construction_industrie/parc/

II.2.2 Taille des bâtiments

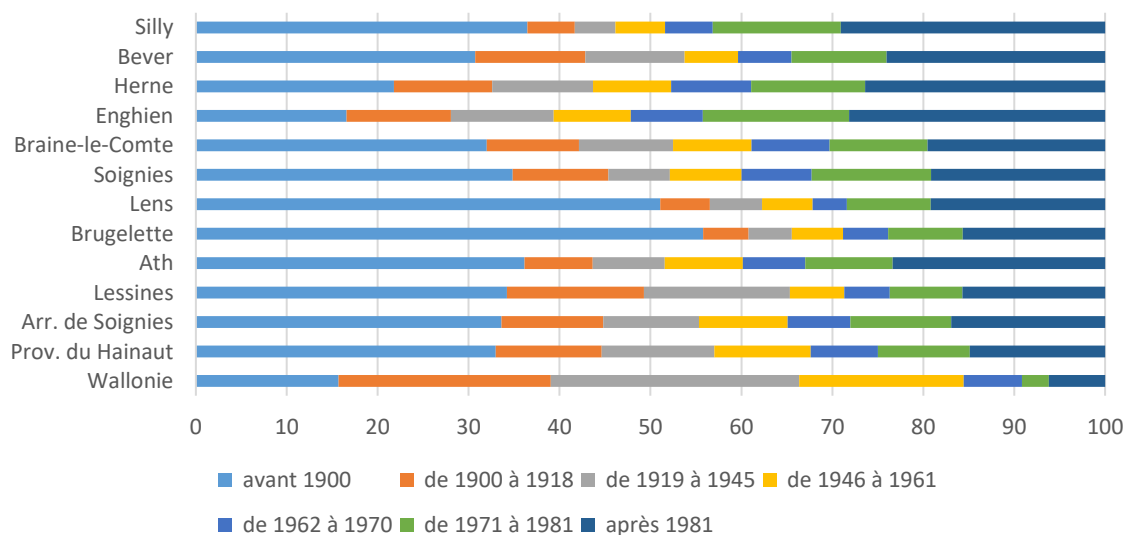
Le graphique ci-après représente la répartition, en pourcent, des logements en fonction de leur taille pour les communes voisines de Silly, la région wallonne, l'arrondissement de Soignies et la Province de Hainaut pour 2015. Nous pouvons clairement remarquer que le pourcentage de logements supérieurs à 104 m² pour Silly est relativement important par rapport aux autres entités étudiées excepté pour les communes flamandes.



Surface des bâtiments © http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/construction_industrie/parc/

II.2.3 Age des bâtiments

Le graphique ci-dessous nous permet de constater la relative importance de la part des bâtiments construits après 1981. La part des logements construits avant 1900 est quant à elle dans les mêmes proportions que la province et l'arrondissement.



Age des bâtiments © http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/construction_industrie/parc/

II.2.4 Qualité des logements

- D'après le Plan d'Ancrage Logement 2014-2016, le nombre de logements inoccupés dans la commune est en moyenne de 1 à 2 depuis 2006.

II.2.5 Habitat permanent

Il n'existe aucun plan HP sur le territoire ni aucun souci lié à cette thématique.

II.2.6 Logements publics

II.2.6.1 Inventaire et demande

D'après les données de l'IWEPS,

- Le nombre de candidatures à un logement social en 2015 fut de 28 et en 2014, 25.
- Il n'existe pas de logements loués via une agence immobilière sociale (AIS) en 2013, Silly est une commune non membre.
- La part des ménages vivant dans un logement public est de 2,05 % pour Silly, 0% pour Lens, 1,56 % pour Brugelette, 5,59 % pour Ath, 1,99% pour Lessines, 5,03% pour Enghien, 1,94 % pour Braine-le-Comte et 4,44% pour Soignies.

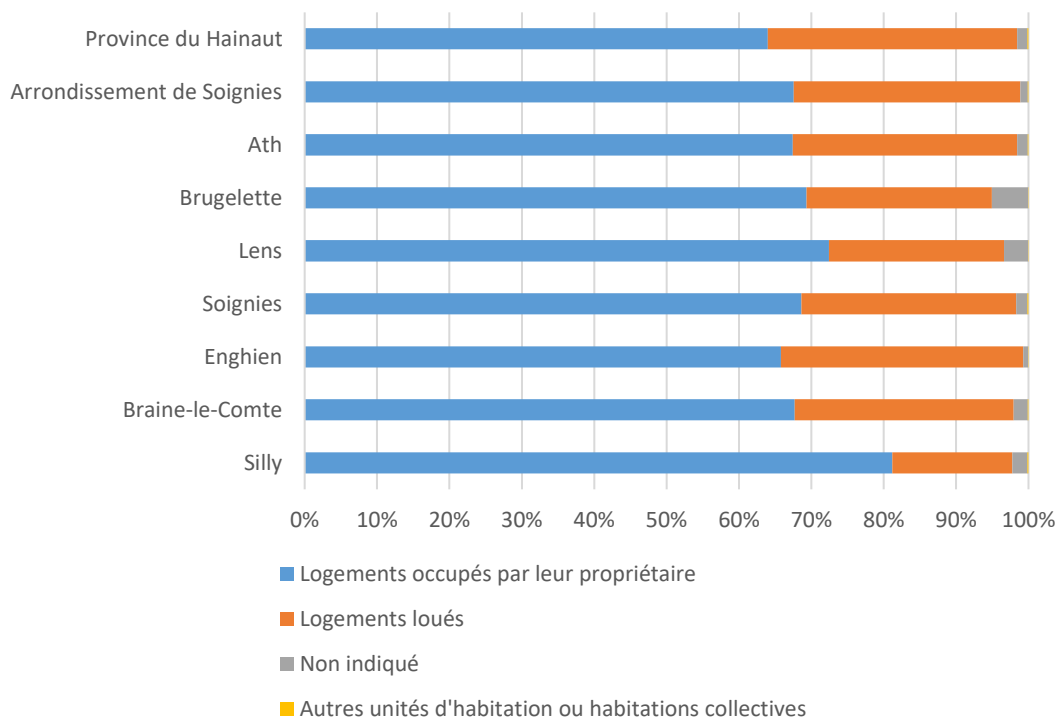
D'après le Plan d'Ancrage Logement 2014-2016,

- Il existe un service communal du logement
- Afin de tendre vers l'objectif de 10%, la Région impose, pour chaque programme d'ancrage communal, un nombre de logements à créer. Ainsi, la commune de Silly doit créer 12 logements sociaux et 1 logement de transit, soit un total de 13 logements.
- Il a été décidé, par arrêté en 2013, la création à Silly de 5 logements par le CPAS, à Hellebecq de 1 logement de transit par le CPAS et la construction de 6 appartements et d'une maison unifamiliale par l'Opérateur Haute Senne Logement.
- En outre, les projets de création de logements locatifs prévoient
 - À la rue Ville Basse à Silly et par le CPAS, la création de 5 appartements
 - À la rue Docteur Dubois à Silly, la création de 2 logements
 - À la rue des Panotte à Thoricourt, la création d'un logement de transit
 - À la rue Tour de la Vierge Hellebecq, la création d'un deuxième logement de transit
 - À la rue du Béguinage, 3 maisons à construire par l'opérateur Haute Senne logement

II.2.6.2 Statut d'occupation des logements privés

Selon les chiffres de 2011, sur les 3.090 logements que comptait Silly, 2.509 étaient occupés par leur propriétaire, soit 81,2%, tandis que 512 étaient loués (16,6%). 4 logements étaient indiqués comme « autres unités d'habitation ou habitations collectives ». Le statut des 65 logements restant n'est pas indiqué.

Comparativement à la province du Hainaut ou à ses communes limitrophes, nous constatons que Silly compte un plus grand nombre de logements occupés par leur propriétaire.



Statut d'occupation des logements http://census2011.fgov.be/download/statsect_fr.html

II.2.7 Développement foncier et urbanistique

II.2.7.1 Permis d'urbanisme délivré

Le tableau ci-après reprend l'évolution du nombre de permis d'urbanisme délivrés pour des bâtiments, des logements et des rénovations entre 2011 et 2014 sur Silly. Nous pouvons remarquer une diminution du nombre de nouvelles constructions à partir de 2013 et une augmentation du nombre de rénovation depuis cette même année.

	Résidentiel					Non résidentiel			
	Nouvelles constructions					Rénovation	Nouvelles constructions		Rénovation
	Nombre de bâtiments	Nombre de logements	Nombre d'appartements	Nombre de bâtiments avec un seul logement	Superficie habitable	Nombre de bâtiments	Nombre de bâtiments	Volume	Nombre de bâtiments
2011	26	26	0	26	3.560	25	4	12.653	6

2012	22	22	0	22	2.726	25	3	6.149	11
2013	16	16	0	16	2.716	33	2	4.020	7
2014	16	19	4	15	2.166	34	2	1.002	11

Répartition des permis © http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/economie/downloads/permis_de_b_tir.jsp

II.2.7.2 Disponibilités foncières à l'échelle communale

⇒ **Carte 12: Disponibilités foncières au plan de secteur (terrains non urbanisés en zone d'habitat)**

Le tableau ci-dessous présente la part de terrains considérés comme artificialisés en fonction de leur affectation au plan de secteur pour l'année 2008.

Affectations du plan de secteur		Terrains artificialisés		Terrains non artificialisés		Autres		Total (ha)
		Ha	%	Ha	%	Ha	%	
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	265	57,0	148	31,9	52	11,1	464
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	4,1	68,5	0,8	13,0	1,1	18,6	6,0
	Zone de loisirs	-	-	1,6	98,1	-	-	1,7
	Zones d'activité économique	4,0	73,9	1,0	19,3	0,4	6,8	5,4
	Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	-	-	-	-	-	-	-
	Zone d'extraction	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	273	57,1	152	31,8	53	11,1	477
Zone d'aménagement communal concerté		4,9	16,3	25	82,9	0,2	0,8	30
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	224	3,9	5.295	93,1	168	3,0	5.687
	Zone forestière	2,2	0,4	508	97,8	9,5	1,8	520
	Zone d'espaces verts	5,6	8,8	48	75,1	10	16,0	64
	Zone naturelle	0	-	31	96,8	1,0	3,1	32
	Zone de parc	8,5	20,7	32	77,4	0,8	1,9	41
	Plan d'eau	0	-	3,7	96,8	-	-	3,8
	Sous-total	241	3,8	5.916	93,2	190	3,0	6.347
Zone blanche		0	-	0,5	43,2	0,7	53,8	1,2
Total		518	7,6	6.094	88,9	244	3,6	6.856

Caractère artificialisé des zones d'affectation du plan de secteur © CPDT-2008

Au regard de ce tableau, on constate que sur les 464 ha disponibles en zone d'habitat, environ 57 % étaient, en 2008, déjà urbanisés. Même si cette proportion a évolué à la hausse au cours des dernières années, ceci implique que l'entité dispose encore de disponibilités foncières appréciables (environ 150 ha) par rapport à son solde de départ (fixé lors de la réalisation des plans de secteur).

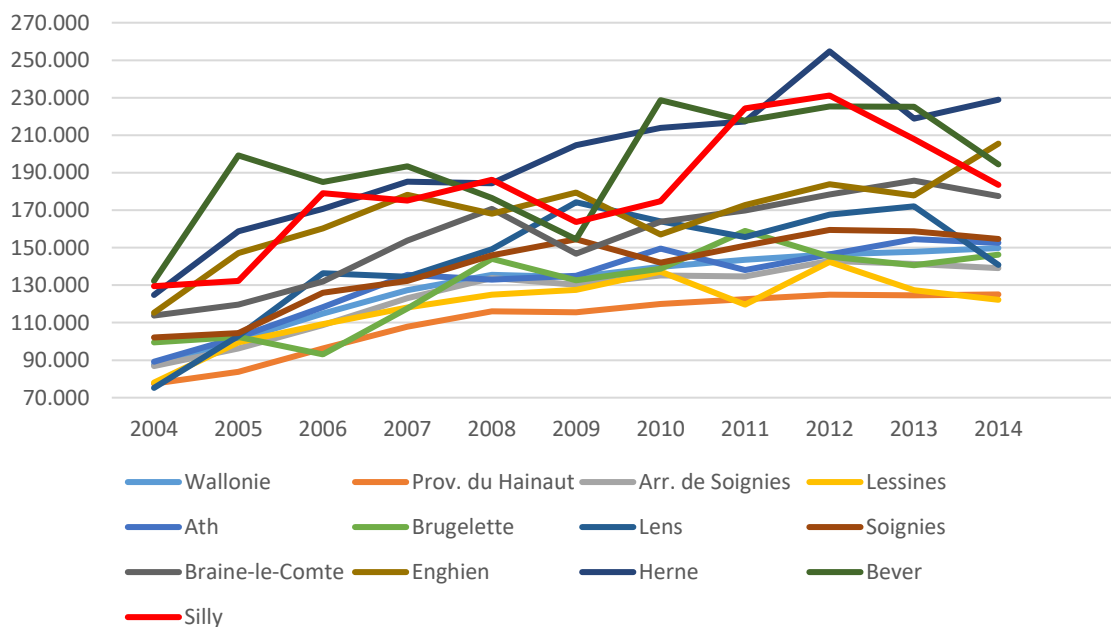
Nous pouvons rajouter à cela 25 ha en Zone d'aménagement Communal concerté non urbanisé.

II.2.7.3 Evolution du prix moyen de vente des maisons

Les prix de ventes de biens sont calculés sur des moyennes de ventes annuelles. Dès lors, les variations importantes peuvent être ressenties entre deux années de référence. Cependant, ces chiffres restent les meilleurs indicateurs quant à l'évolution du foncier au sein d'un territoire.

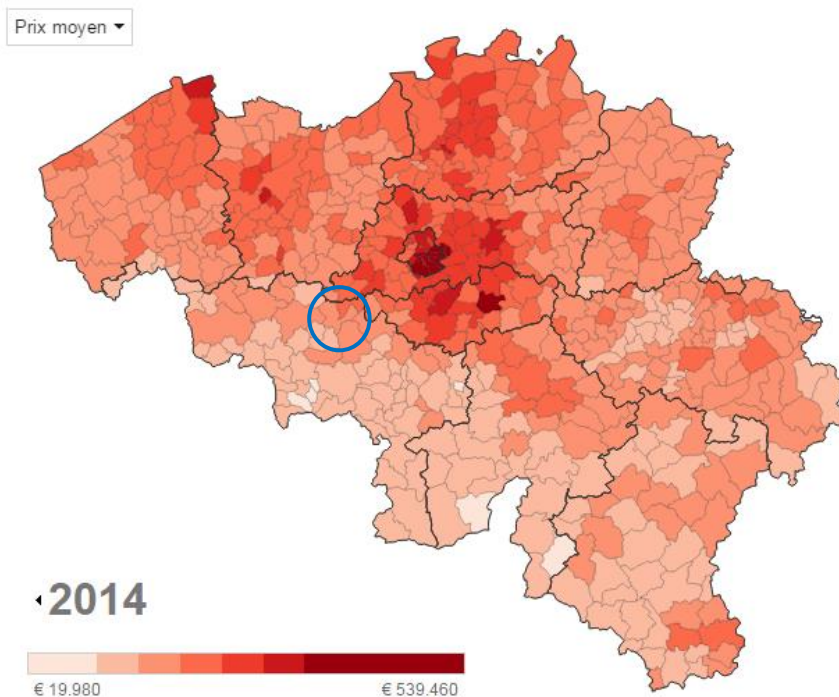
De manière générale, les courbes ci-après illustrent la tendance à l'augmentation du prix de vente des maisons ordinaires entre 2003 et 2014.

Nous pouvons remarquer que les prix des maisons sont relativement élevés par rapport aux autres entités étudiées et notamment par la province du Hainaut et la Wallonie. Seules les deux communes flamandes et Enghien ont des prix plus élevés pour l'année 2014.



Prix des maisons(c) http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/economie/downloads/ventes_de_biens_immobiliers.jsp

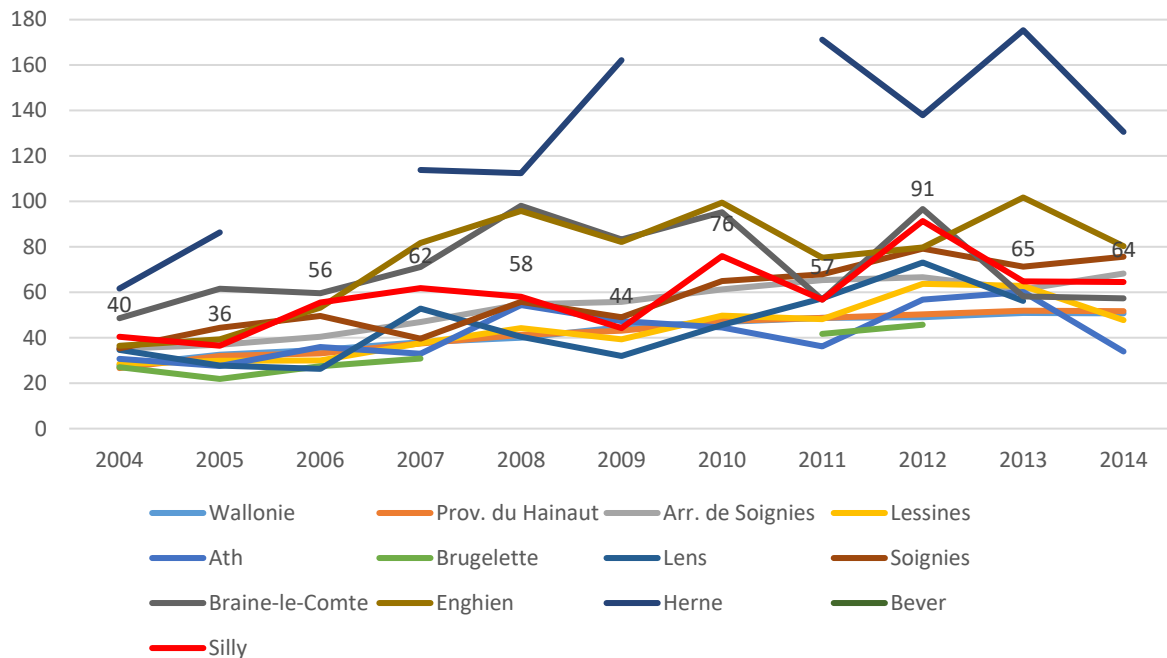
La carte ci-après présente les prix moyens des maisons ordinaires en 2014 dans toute la Belgique.



Prix moyen des maisons d'habitation ordinaires ©
http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/construction_industrie/immo/prix_moyen_maisons/,2016

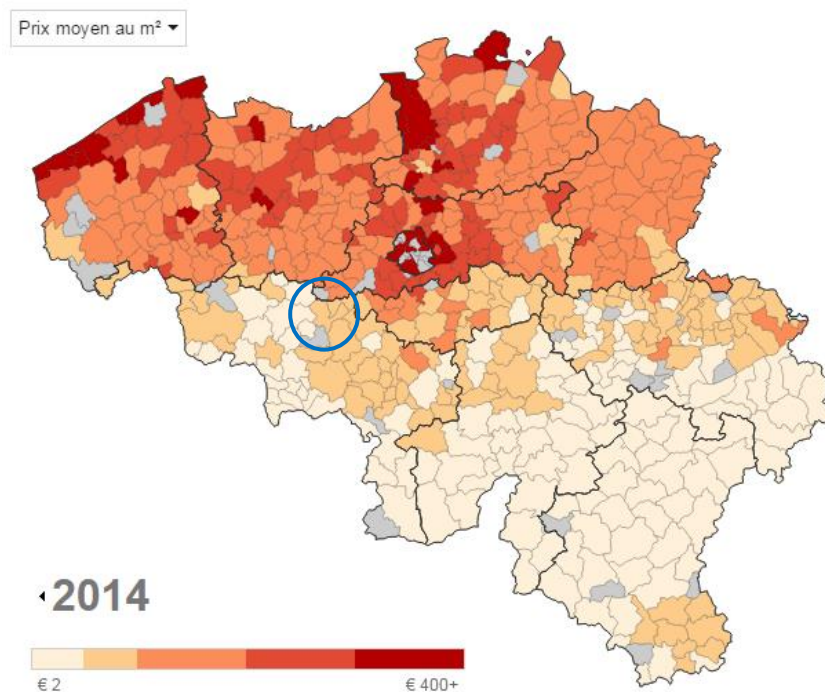
II.2.7.4 Evolution du prix moyen des terrains à bâtir

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du prix des terrains à bâtir entre 2004 et 2014. Nous pouvons constater que le prix au m² du terrain à bâtir est d'environ 64 Euros, au-dessus de la moyenne de la région et de la province mais dans la moyenne de l'arrondissement.



Evolution du prix des terrains à bâtir © immo-statbel, SPF Economie – 2016

La carte ci-dessous présente les prix moyens des terrains à bâtir pour la Belgique en 2014.



Prix des terrains © http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/construction_industrie/immo/prix_moyen_terrains/

II.2.8 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Parc de logements relativement récent. ➤ Quasi absence de logements inoccupés. ➤ Pas de souci lié à l'habitat permanent. ➤ Disponibilités foncières relativement importantes. ➤ Prix des terrains à bâtir dans la moyenne. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grande part de bâtiments de type ouvert = diminution de la compacité et de l'isolation des logements mais typicité rurale. ➤ La commune n'est pas membre d'une agence immobilière sociale (AIS). ➤ Prix des habitations et des terrains relativement élevés.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ De nombreux logements publics en projet. 	-

II.3 Enseignement

II.3.1 Enseignement communal

Silly compte six implantations scolaires qui font partie de l'enseignement communal, il s'agit de :

- L'école communale de Bassilly, rue des Ecoles 6A
- L'école communale de Graty, rue d'Hoves 10
- L'école communale de Hellebecq, rue Chef-Lieu 21
- L'école communale de Hoves, La Clergerie 81
- L'école communale de Silly, rue Saint-Pierre 6
- L'école communale de Thoricourt, rue de l'Enseignement 1

Chaque école dispose d'une section maternelle et primaire.



Ecole de Silly, © Google

II.3.2 Enseignement libre

Une implantation fait partie de l'enseignement libre. Il s'agit de l'école **Saint Joseph** : rue du Marais, n°16 à 7830 Silly.

Cet établissement propose un cycle complet maternel et primaire et existe depuis 1879.

II.3.3 Population scolaire

Nombre d'enfants fréquentant les établissements scolaires de la commune de Silly en 2015.

Etablissements	Maternel	Primaire	TOTAL
Bassilly	77	191	268
Hoves	34	76	110
Graty	24	64	88
Silly	41	73	114
Thoricourt	22	43	65
Hellebecq	27	43	70
TOTAL (communal)	225	490	715
Saint-Joseph	64	119	183
TOTAL	289	609	898

Source : Silly, population scolaire 2016

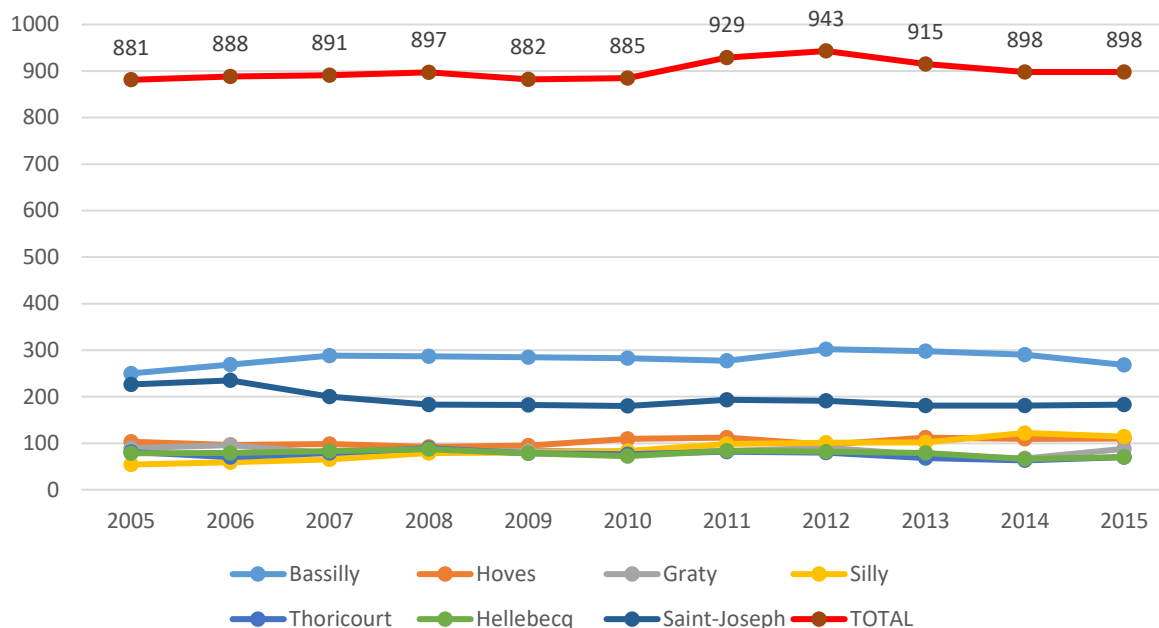
II.3.4 Evolution de la population scolaire

L'évolution du nombre d'enfants fréquentant les établissements scolaires de la commune de Silly est représenté dans le tableau suivant.

	Bassilly			Hoves			Graty			Silly			Thoricourt			Hellebecq			Saint-Joseph		
	M	P	T	M	P	T	M	P	T	M	P	T	M	P	T	M	P	T	M	P	T
2005	86	164	250	38	65	103	43	46	89	23	31	54	29	52	81	28	50	78	63	163	226
2006	93	176	269	37	59	96	39	41	96	31	28	59	26	44	70	28	51	79	70	165	235
2007	88	200	288	44	54	98	28	50	78	35	30	65	26	53	79	30	53	83	60	140	200
2008	85	202	287	39	53	92	23	57	80	38	41	79	34	55	89	31	56	87	56	127	183
2009	85	200	285	44	51	95	26	58	84	31	49	80	27	51	78	22	56	78	55	127	182
2010	88	195	283	45	64	109	22	60	82	33	50	83	28	48	76	18	54	72	57	123	180
2011	91	186	277	41	71	112	23	60	83	34	64	98	25	57	82	28	56	84	70	123	193
2012	93	209	302	27	70	97	23	67	90	37	64	101	20	60	80	24	58	82	65	126	191
2013	100	198	298	34	78	112	20	55	75	34	68	102	22	46	68	26	53	79	60	121	181
2014	86	204	290	32	77	109	21	46	67	39	83	122	23	40	63	21	45	66	58	123	181
2015	77	191	268	34	76	110	24	64	88	41	73	114	22	43	70	27	43	70	61	119	183

Source : Silly, évolution de la population scolaire entre 2005 et 2015

M = Maternel / P = Primaire / T = Total



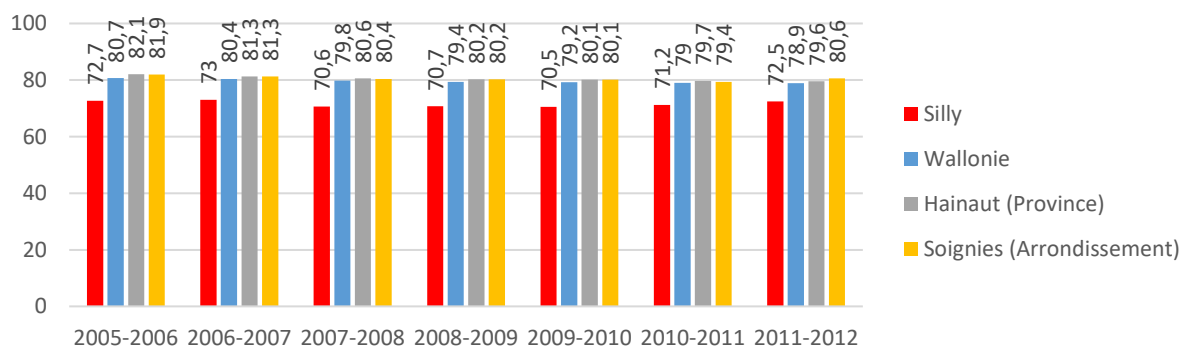
Evolution de la population scolaire entre 2005 et 2015, S&A - 2016

Le graphique permet de mettre en évidence une certaine stabilité dans l'évolution du nombre d'élèves de la commune avec toutefois une légère diminution du nombre total d'élèves depuis 2012. Il s'agit d'un constat général sur l'ensemble des écoles du territoire. A noter que l'école communale de Silly et l'école Libre Saint-Joseph rassemble le plus grand nombre d'élèves.

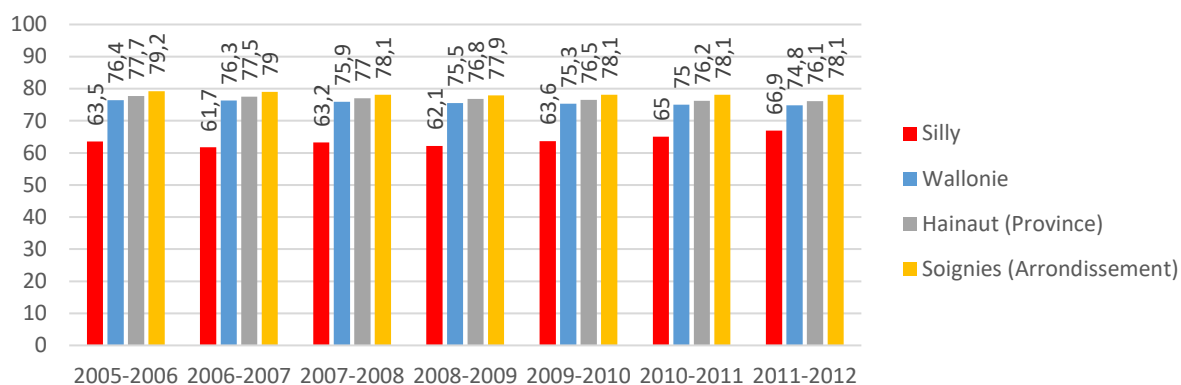
II.3.5 Part des élèves fréquentant une école sur leur commune

Les graphiques ci-après nous indiquent le pourcentage d'élèves, habitant Silly, fréquentant une école du territoire communal. Pour Silly, 72,5 % des élèves du maternel et 66,9 % des élèves du primaire fréquentent une école de leur commune. Ce chiffre évolue peu au fil des années scolaires et est inférieur aux moyennes de l'arrondissement de Soignies, de la Province du Hainaut et de la région wallonne (tous les 3 ont une moyenne semblable : ~80 % pour le maternel et ~76 % pour le primaire).

Ces chiffres plus bas que la moyenne s'expliquent sans doute par la zone d'influence des communes de Ath et Soignies.



Part des élèves du maternel fréquentant une école de leur commune, © IWEPS, S&A, 2016



Part des élèves du primaire fréquentant une école de leur commune, © IWEPS, S&A, 2016

II.3.6 Ecoles secondaires

Il n'existe aucune école secondaire sur le territoire communal. Les étudiants doivent se rendre dans les communes d'Ath, de Soignies ou d'Enghien.

II.3.7 Situation des bâtiments scolaires

Les différentes écoles sont bien réparties sur le territoire communal.



Situation des bâtiments scolaires, S&A 2016

II.3.8 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stabilité du nombre total d'élèves sur les 10 dernières années avec toutefois une légère diminution à partir de 2012. ➤ 7 implantations scolaires sur l'entité. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dépendance des communes avoisinantes pour le secondaire, le spécialisé et les formations. ➤ Part des élèves fréquentant une école de leur commune inférieure à la moyenne régionale.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien et développement du nombre d'effectifs scolaires dans les différentes implantations de l'entité. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque de surpopulation dans les classes des écoles. ➤ Le manque d'offre scolaire pourrait faire fuir certaines familles avec enfants vers des entités présentant une meilleure offre.

II.4 Services à la population

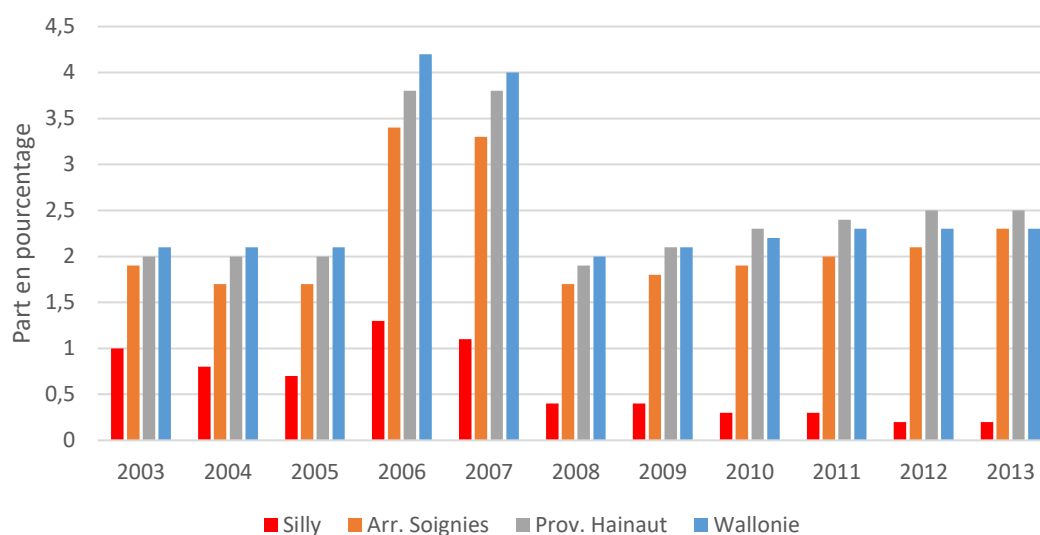
Préambule

L'aide sociale est composée principalement des services offerts à la population en particulier ceux relatifs aux personnes fragilisées économiquement ou socialement. Dans ce cadre, nous allons aborder différentes thématiques qui traitent de ces aspects ainsi que les organismes qui travaillent pour améliorer les conditions de vie de la population.

Le portrait social de la population est difficile à établir car il dépend de nombreux facteurs tels que les revenus, la capacité financière, la structure familiale, etc. Certains de ces facteurs sont difficiles à appréhender. Nous avons dès lors choisi certains indicateurs qui peuvent apporter des renseignements sur l'importance de la population qui est concernée.

II.4.1 Revenus d'intégration sociale

Le graphique ci-dessous renseigne le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) (aide financière accordée par le CPAS aux plus démunis) pour plusieurs années. Nous pouvons constater que pour la totalité des comparaisons, la commune de Silly présente une part beaucoup moins élevée de bénéficiaires de RIS avec une moyenne de 0,5 % de la population par année. Le nombre de demandeurs a considérablement diminué à partir de 2008 et jusqu'à aujourd'hui.



Part des 18-64 ans bénéficiaires d'un RIS © IWEPS - 2016

II.4.2 Accès aux droits fondamentaux – l'indicateur ISADF

L'Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux (ISADF) est élaboré par l'IWEPS à la demande du Gouvernement wallon dans le cadre du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale des villes et communes de Wallonie (PCS) coordonné par le Service public de Wallonie – Direction interdépartementale de la Cohésion sociale du Secrétariat général.

Cet indicateur mesure le niveau de cohésion sociale de chaque commune wallonne approché par l'accès effectif de la population de la commune aux 6 droits fondamentaux repris dans la définition ci-dessous et à un facteur de risques par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune.

Chacun des six droits ainsi que le facteur de risque sont approchés par une sélection d'indicateurs pertinents, reconnus et utilisés dans le champ de la cohésion sociale, dans les limites des variables existantes, de leur disponibilité au niveau communal et de leur accessibilité pour toutes les communes, sous contrainte d'accorder une priorité à l'usage plutôt qu'à l'offre de biens et de services afin de refléter au mieux l'accès effectif aux droits fondamentaux.

Au total, 23 variables et 18 indicateurs sont mis en œuvre dans l'ISADF, qui permettent aux communes de mieux se connaître et de mieux se situer par rapport aux autres communes et à la moyenne régionale sur le plan de l'accès des citoyens aux droits fondamentaux. L'ISADF permet aussi d'objectiver l'octroi du subventionnement des communes pour la mise en œuvre du Plan de cohésion sociale.

Les droits fondamentaux sont déclinés selon six dimensions :

1. Le droit à un revenu digne;
2. Le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale;
3. Le droit à un logement décent et à un environnement sain;
4. Le droit au travail;
5. Le droit à l'éducation et à la formation;
6. Le droit à l'épanouissement culturel et social.

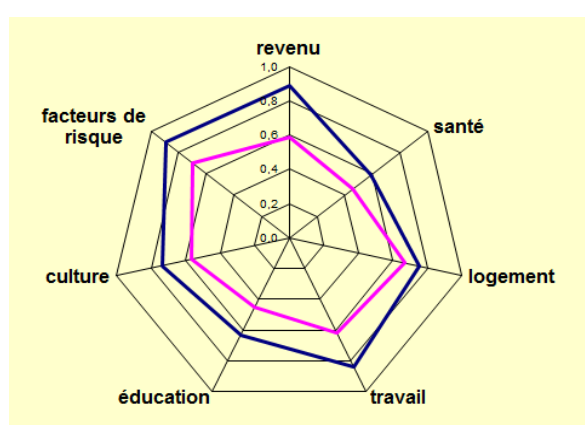
Le facteur de risque prend en considération trois publics cibles :

1. Les ménages monoparentaux;
2. Les isolés âgés de 65 ans et plus;
3. Les demandeurs d'asile.

Ainsi, au regard des indicateurs ci-dessous, la commune de Silly se positionne en 49^{ème} place sur les 262 communes wallonnes en 2013. Ce qui est un très bon score. En effet, tous les indices sont relativement faibles et donc positifs.

Indicateur par droit fondamental et pour le facteur de risque	Indice de la commune	Moyenne régionale	Classement
Le droit à un revenu digne	0.124	0.379	6
Le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale	0.289	0.355	76
Le droit à un logement décent et à un environnement sain	0.194	0.211	142
Le droit au travail	0.202	0.374	36
Le droit à la formation	0.436	0.529	74
Le droit à l'épanouissement culturel et social	0.406	0.413	139
Le facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune	0.127	0.309	27

Indicateurs des droits fondamentaux © <http://www.iwepts.be/indicateur-synthetique-dacces-aux-droits-fondamentaux-isadf>



© Composantes de l'ISADF pour Silly © Plan de Cohésion sociale 2014-2019

11.4.3 Plan de Cohésion Sociale 2014-2019

« Le Plan de Cohésion Sociale s'inscrit dans un effort général déployé par la Région wallonne pour favoriser la cohésion sociale et soutenir les communes qui y œuvrent sur leur territoire » (SPW 2009). Il doit répondre à 2 objectifs, le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité, en développant des actions qui s'articulent autour de 3 axes de travail.

La commune de Silly est très active en termes d'initiatives sociales sur son territoire. Elle bénéficie d'un diagnostic de cohésion sociale sur son territoire pour la période 2014-2019. Ce diagnostic reprend plusieurs axes stratégiques subdivisés en thématiques. Ces thématiques sont décrites par leurs actions existantes et leur appréciation globale (points forts et points faibles) :

- Axe 1 : Insertion socio professionnelle
- Axe 2 : Accès à un logement décent
- Axe 3 : Accès à la santé et traitement des assuétudes
- Axe 4 : Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

Le tableau ci-après reprend l'inventaire des différentes initiatives dans le cadre du Plan de Cohésion Social.

Insertion socioprofessionnelle		
Préformation	ALE	Formations-ateliers CV
	ASBL Reform	Cours de langue, d'informatique
Aide recherche emploi	ALE	Suivi individuel
	CPAS	Suivi indiv.-aide rédaction CV., infos sur métiers, formations,...
Formation pré qualifiante	Commune	Formations d'accueillantes, garderie, formations animateurs plaines de jeux communales
ISP	ALE	Chèques ALE
	CPAS	Accompagnement ISP
Mobilité	CPAS	Taxi Social
Economie sociale	ALE	Aide à domicile, entretien jardins, accompagnement personnes
	Ent. de titres-services	Nettoyage, repassage
Le logement		
Accompagnement social	CPAS	Service social général
Aide financière	CPAS	Fonds mazout, fonds social de l'eau, garanties locatives, prise en charge loyers
Aide matérielle	CPAS	Récupération et don de mobilier et matériel
Logements alternatifs	ASBL Bellerie	Centre d'accueil et d'hébergement pour autistes
	Les jardins de la Sille	Home pour personnes âgées
	Haute Senne Logement	Logements sociaux
	CPAS	Logements à loyers modérés
Logements d'urgence	CPAS	ILA, maison de transit
	L'Ermitage	Maison d'accueil pour jeunes en difficulté
Aide accès log. pers. étrangères	CPAS	ILA
Qualité-logement	Commune	Guichet de l'énergie
	CPAS	Point de rechargement-compteur à budget
La santé		
Aide et soins à domicile	CPAS	Service d'aide aux familles et aux personnes, repas à domicile, transport des personnes, ...
	Bien Chez Soi & fsad	Aide et soins à domicile par des infirmières
Aide à l'accès à la santé pour pers. étrangères	CPAS	Relai d'informations médicales
Santé mentale-soutien psychologique	CPAS	Accompagnement et suivi du traitement, assistance sanitaire et ménagère, assistance à la famille/accueil pers. autistes
	ASBL Bellerive	
Traitement des assuétudes	ASBL CAHO, ASBL Repères, Projet 107	Information, suivi individuel, prévention alcool et drogues, écoute
Aide aux personnes handicapées	CFCS, Projet 107	Accompagnement des personnes handicapées
Santé-précarité	Commune	Consultations ONE gratuites
Information/com.	CPAS, Slow-Food	Répertoire Local, conférences et animations sur l'alimentation, « café-seniors »,

	Centre culturel	Éducation à la santé via ateliers culinaires
	FPS	Conférences sur les troubles de l'apprentissage de l'enfant
	Conseil Consu. Aînés	...
	PAC	
	Amis du diabète,...	
Le retissage des liens sociaux, intergénérationnel, interculturel		
Actions communautaires de quartier	Comité Ducasse de Graty, Comité Ville Basse, Les jeunes de Saint-Marcoult, Thoricourt en fête,...	Animations de quartier, festival, concerts, activités culturelles
Médiation	CPAS	Intermédiaire dans conflits logement
	L'Ermitage	Médiation de conflits familiaux en interne
Dialogue interculturel et gestion de la diversité	Commune	Semaine à thème
Lutte contre l'isolement des personnes		
Solidarité intergénérationnelle	Centre culturel	Activités intergénérationnelles
	Convivium slow-food	Potager intergénérationnel, ateliers de cuisine intergénérationnelle
	USC de Silly-FPS,PAC	Soirées veillées intergénérationnelles
Citoyenneté	Centre Culturel	Animations, ateliers, stages
	Commune	Semaine de la propreté
Information/communication	Centre Culturel	Calendrier des festivités

Le Plan d'action est réalisable grâce à de nombreuses alliances avec les partenaires suivants :

- CPAS
- FOREM
- Relais Social Urbain La Louvière
- Planning familial Soignies-Solidaris
- Promo Logement-AIS (Braine-Le-Comte, Soignies, Ecaussines, Enghien, Le Roeulx)
- Haute Senne Logement
- Mutualité Chrétienne (centre de service social)
- Mutualité Libérale (centre de service social)
- Centre Culturel de Silly
- ALE
- ASBL Synergie Solidaire (OISP)
- ASBL AID Hainaut (formations OISP & EFT)
- Action Jeunesse Info Ath
- Centre d'Intégration de la région du Centre
- Infor Jeunes Ath
- Conseil Consultatif des aînés
- Convivium Slow Food
- ASBL Sovalue
- ASBL 6Beaufort
- Bien Chez Soi
- MIRE Centre
- ASBL Reform
- CSEF Tournai-Ath-Lessines
- Lire et Ecrire

II.4.4 Le Centre Public d'Actions Sociales

L'établissement abritant les services du CPAS de Silly est situé à la rue Ville Basse n° 15 à Silly. Le Centre est constitué d'un président, d'une directrice générale, d'un directeur financier, d'un conseil de l'action sociale, d'un bureau permanent et du personnel.

Le Conseil de l'Action Sociale est l'organe décisionnel du CPAS. Il est composé de 9 conseiller(e)s, dont le Président. Ils/Elles sont tous désigné(e)s par le Conseil Communal pour une période de 6 ans. Un fonctionnaire, à savoir la Directrice générale du CPAS, assiste aux réunions. La Directrice générale fait exécuter au sein de son Administration les décisions qui sont prises lors des réunions du Conseil, qui se tiennent à huis clos.

Depuis 1992, chaque CPAS doit disposer d'un Bureau Permanent, conformément à l'article 27 de la Loi organique. Le Bureau Permanent est légalement chargé de l'expédition des affaires d'administration courantes. Il s'agit de la « gestion journalière ». Il est également compétent, par délégation du Conseil, pour d'autres matières reprises dans le Règlement d'Ordre Intérieur, comme par exemple l'ordonnancement des mandats, les locations d'immeubles, l'octroi de congés et la fixation des traitements du personnel, la participation à des formations et enfin l'étude et la préparation des affaires importantes à soumettre aux délibérations du Conseil de l'Action Sociale. Il peut également, sur rapport de la Directrice générale, infliger des sanctions disciplinaires aux membres du personnel rémunérés par le CPAS et dont la nomination est attribuée aux autorités du CPAS. Le Bureau Permanent établit l'organigramme des services du CPAS. Cet organigramme représente la structure d'organisation des services du CPAS, indique les rapports hiérarchiques et identifie les fonctions qui impliquent l'appartenance au Comité de Direction.



© www.silly.be - 2016

Le CPAS de Silly apporte à la population l'aide suivante :

- Accueil, information, conseil, orientation;
- Aide administrative, régularisation des droits sociaux ;
- Octroi d'une aide financière :
- Revenu d'intégration sociale (RIS) ou aide sociale équivalente ;
- Avances financières (sur allocations de chômage, pensions, indemnités de mutuelle...)
- Aide matérielle ponctuelle ;
- Insertion socioprofessionnelle : recherche d'une formation, d'un emploi;

- Guidance et accompagnement budgétaire
- Guidance sociale énergétique ;
- Aide psycho-sociale ;
- Aide au logement : préparation des dossiers de candidatures ;
- Médiation de dettes : préparation des requêtes ;
- Accès à la culture et aux loisirs ;
- Aide aux familles et aux personnes âgées ;
- Accompagnement pour l'hébergement en maison de repos ;
- Protection des mineurs.

Le tableau repris dans le point précédent concernant le plan de cohésion social reprend l'inventaire des différentes initiatives réalisées sur l'entité. Le site internet communal dédié au CPAS reprend aussi de manière détaillée l'ensemble des services offerts par le CPAS.

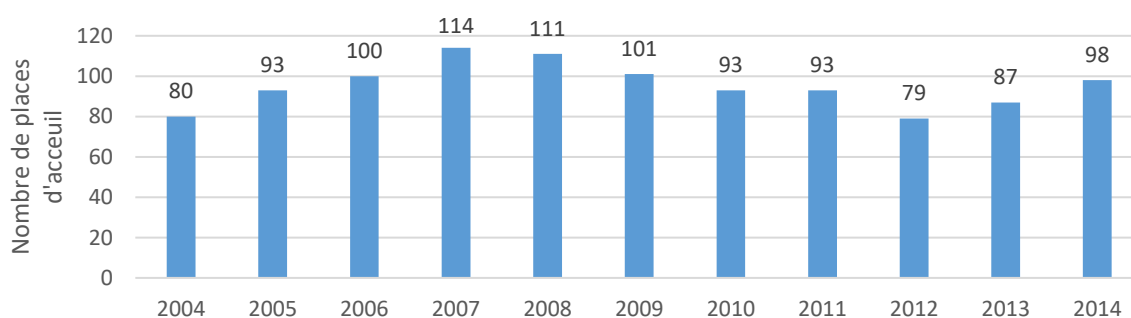
II.4.5 Le Plan Stratégique Transversal

Le PST est un programme de bonne gestion communale visant à mener les actions prioritaires, leurs évaluations de manière transversale tant au niveau externe qu'interne au sein de l'Administration¹⁸.

II.4.6 Services à la petite enfance

II.4.6.1 Offre d'accueil et taux de couverture

Le graphique ci-dessous permet de montrer l'évolution du nombre de places d'accueil préscolaire sur l'entité entre 2003 et 2014. Nous pouvons constater qu'à partir de 2007, le nombre de places diminue progressivement pour ré-augmenter à partir de 2012 et atteindre presque une centaine en 2014.



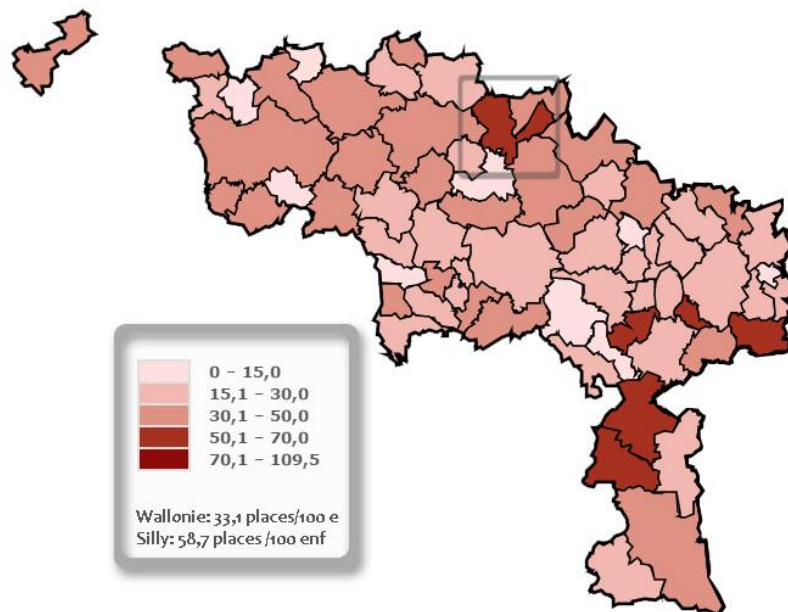
Nombre de places d'accueil préscolaire © IWEPS, 2016

L'image ci-dessous montre que Silly présente le taux de couverture le plus élevé après Montigny-le-Tilleul et comparativement à la province de Hainaut. Le taux de couverture est de 58,7 places pour 100 enfants. Les

¹⁸ La déclaration de politique communale sera votée en mars 2019. À partir de cette date, elle sera déclinée sous forme d'objectifs stratégiques et opérationnels afin de poursuivre les missions du PST. Ce dernier sera présenté aux membres du Conseil communal en septembre 2019 au plus tard.

chiffres de l'année 2014 sont expliqués par l'ouverture d'une nouvelle maison d'accueil de l'Enfant à Graty en décembre 2014.

Le taux de couverture compare le nombre de places disponibles dans la commune par rapport au nombre total d'enfants de cette commune âgés de 0 à 2,5 ans.



Taux de couverture en places d'accueil préscolaire en 2014 © IWEPS - 2016

II.4.7 Services et infrastructures de gardes et de conseils

II.4.7.1 Maison communale d'accueil de l'enfance

Une nouvelle MCAE s'est ouverte le 15 décembre 2014 à la place de Graty n°20 à Graty. Cette infrastructure accueille les petits de 0 à 6 ans pour une capacité d'accueil de 15 enfants. L'encadrement est assuré par 4 puéricultrices et une assistante sociale. Elle est ouverte au minimum 10 heures par jour, du lundi au vendredi, et ce, minimum 220 jours par an.

II.4.7.2 La maison d'enfants

La maison d'enfants est située à la rue Saint-Pierre, 8 à Sillery et accueille des enfants de 18 mois à 3 ans. Dénommée « Les Petits Fripons », cette structure d'accueil est également sous la surveillance de l'ONE. La Maison d'enfants est ouverte tous les jours ouvrables de 7h00 à 18h00.

II.4.7.3 Crèche

Pas d'infrastructure de ce type sur l'entité.

II.4.7.4 Accueil Temps libre (accueil extrascolaire)

L'Accueil Temps Libre (ATL) regroupe par définition toutes les activités organisées avant et après l'école, le mercredi après-midi, les week-ends et pendant les vacances scolaires. Le service ATL a pour objectifs de dynamiser et optimiser l'offre d'accueil destinée aux enfants de 2,5 à 12 ans et ce, grâce à une collaboration active avec les opérateurs présents sur le territoire de la commune. Le service ATL est aidé par une commission communale de l'accueil qui regroupe les différents acteurs de l'Accueil Temps Libre. Tous les 5 ans, un état des lieux est organisé (recensement des milieux d'accueil existants). Un Programme de Coordination Locale qui définit les actions à mener est également rédigé.

Pour les parents, ce service centralise toute l'information relative aux infrastructures et aux activités proposées sur le territoire de la Commune de Silly.

Pour les professionnels, il accompagne les démarches des opérateurs vis-à-vis de l'ONE, tente de favoriser des partenariats et promeut la formation des accueillants afin d'améliorer l'offre et la qualité de l'accueil.

Pour les enfants, il veille à ce que des activités diversifiées et accessibles pour tous soient mises en place. Il examine la possibilité de créer des lieux d'épanouissement supplémentaires afin de répondre aux besoins.

Le service ATL a été créé au sein de la commune dans le courant de l'année 2002.

II.4.7.5 Conseils de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)

Des consultations d'un médecin de la consultation et d'un travailleur médico-social sont disponibles sur rendez-vous à la Place communale n°22 à Silly.

II.4.7.6 Services d'accueillantes conventionnées (0-3 ans)

Ce service est très présent sur l'entité avec :

- 2 accueillantes sur Hoves ;
- 4 accueillantes sur Silly ;
- 6 accueillantes sur Bassilly ;
- 4 accueillantes sur Hellebecq.

II.4.7.7 Services d'accueillantes autonomes

La commune de Silly ne compte pas d'accueillantes autonomes.

II.4.7.8 Gardes occasionnelles

La commune dispose d'un service garde-malades : 2 puéricultrices à mi-temps se rendent au domicile de l'enfant malade sur base d'un certificat médical.

II.4.8 Services à la jeunesse

II.4.8.1 Service communal

Ce service comprend deux membres et sa mission est d'offrir aux enfants à partir de 3 ans et aux jeunes, des lieux de rencontre en fonction de leurs intérêts, de leur permettre de créer des liens, vivre ensemble, partager des expériences.

II.4.8.2 L'Ermitage – Services aux jeunes ASBL

L'Ermitage est un Service d'Accueil et d'Aide Éducative organisé sous la personnalité juridique de l'ASBL « services aux jeunes » pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement socio-éducatif de 15 jeunes.

Le projet éducatif vise :

- La prise en charge, résidentielle ou non, d'enfants de 3 à 18 ans, à la demande des Services d'Aide à la Jeunesse, Services de Protection Judiciaire, Tribunal de la Jeunesse -mandants légaux- des arrondissements judiciaires de Mons (en priorité), Tournai, Flandre Orientale, Bruxelles, Nivelles, Charleroi et d'ailleurs si le choix du service est justifié.
- L'accompagnement spécialisé en résidentiel ou dans le milieu de vie (famille ou autonomie) avec un projet éducatif individualisé élaboré entre tous les acteurs. L'objectif est d'accompagner les bénéficiaires (jeunes et familles) dans leur cheminement existentiel en appréhendant leurs réalités de vie. Une réinsertion familiale est systématiquement envisagée.
- La promotion des Droits de l'Homme et de l'Enfant selon le code de déontologie des professionnels du secteur ainsi que de la philosophie générale de l'Aide à la Jeunesse.

Procédure d'accueil :

- Contact téléphonique entre le service et le mandant ;
- Rencontre à l'Ermitage entre le jeune, sa famille et/ ou ses familiers, toutes personnes permettant une bonne compréhension du dossier, un représentant du mandant et des membres de l'équipe de l'Ermitage ;
- Communication de la décision au mandant dans les plus brefs délais.

II.4.8.3 Service sport et jeunesse

Voir chapitre concernant les équipements et les services de loisirs.

II.4.9 Services aux aînés

II.4.9.1 Offre d'accueil

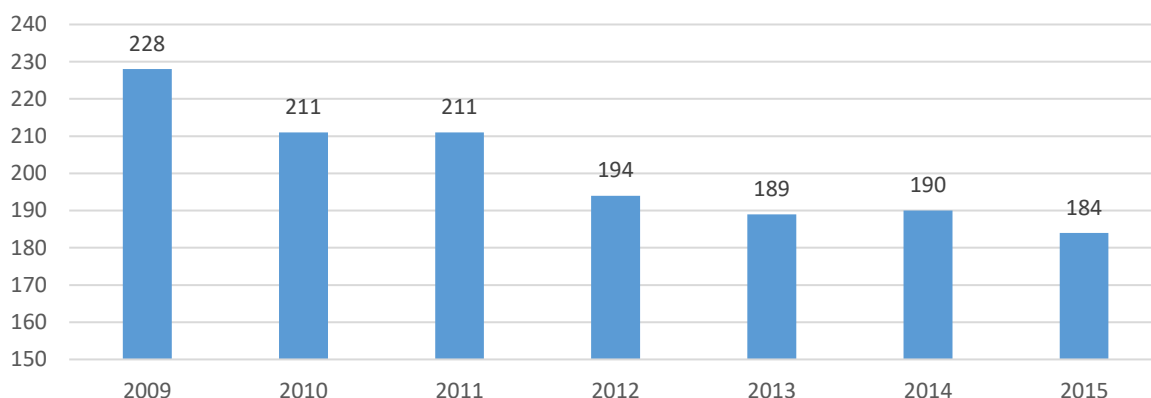
Comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre de lits Maison de Repos/Maison de Repos et de Soins (MR/MRS) pour 1.000 personnes de 80 ans et plus n'a cessé de diminuer depuis 2009 en passant de 228 lits à 184 lits en 2015.

- La Maison de Repos : il s'agit de l'établissement qui peut être public ou privé. Il doit être agréé par la région (Wallonne, Bruxelloise, Flamande).

Ces institutions s'adressent à des personnes de plus de 60 ans qui y résident de façon habituelle. Dans ces maisons de repos, le logement mais aussi les services collectifs, les aides à la vie journalière et si nécessaire des soins sont organisés.

- La Maison de Repos et de Soins est, la plupart du temps, intégrée dans une maison de repos avec un certain nombre de lits (de soins).

Ces « lits » sont réservés à des personnes fortement dépendantes ne nécessitant plus des soins aigus mais à l'égard desquelles une garantie d'encadrement supérieur est assurée.



Evolution du nombre de lits MR/MRS pour 1000 personnes de 80 ans et plus© IWEPS - 2016

II.4.9.2 Etablissements d'accueil

On dénombre une infrastructure¹⁹ sur l'entité :

- La Maison de Repos « Les jardins de la Sille » d'une capacité de 69 résidents dont 25 lits sont agréés « maison de repos et de soins ». Cet établissement se situe à la rue de la Wastinelle 19 à Silly.

II.4.9.3 Le Conseil Consultatif Communal des Aînés

Cet organisme, comprenant une quinzaine de personnes, est actif dans l'accompagnement des projets communaux et les activités intergénérationnelles. Un atelier d'initiation à l'informatique, des rencontres

¹⁹ Un projet de home à Bassilly permettra d'accueillir en 2019 une centaine de lits.

« Silly potin » et la « Cucina italiana » sont proposés régulièrement. La CCCA édite un « Echo Séniors » tous les 4 mois, brochure informative reprenant des sujets d'actualités et l'agenda des activités.

II.4.9.4 Service Seniors

Un service consacré aux personnes âgées sur l'entité est disponible sur l'entité à la rue Saint-Pierre, 2.

II.4.10 Services aux personnes handicapées

Bellerive Asbl

Bellerive est un Institut de Psychopédagogie qui accueille 20 personnes adultes autistes. L'équipe pluridisciplinaire est composée de 12 éducateurs spécialisés, un kinésithérapeute, une infirmière, une chef-éducatrice, une assistante sociale, deux femmes de ménage, un cuisinier, un homme d'entretien, une couturière, un médecin coordinateur, une directrice financière et une directrice générale.

La raison d'être de Bellerive ASBL est l'accueil, l'hébergement et l'encadrement de 20 à 30 personnes autistes, hommes et femmes à partir de 18 ans, sans limite d'âge, dans le but de leur bien-être, leur développement, leur bonheur, leur sécurité. Bellerive permet à ces personnes de bénéficier d'un cadre sécurisant, adaptant les interventions pédagogiques aux différentes personnalités et degrés d'autisme.

Cet établissement se trouve à la rue Mayeur n°2 à Hoves.



© <https://asblbellerive.wordpress.com/contactez-nous-2/> - 2016

II.4.11 Services d'aides à la recherche d'un emploi

Agence locale pour l'emploi

L'ALE offre aux demandeurs d'emploi, la possibilité d'obtenir un complément financier à leur allocation de chômage ou d'intégration sociale par le biais de travaux de proximité au service des personnes privées, des autorités locales (communes, CPAS), des ASBL, des associations non commerciales, des écoles et des entreprises uniquement des secteurs horticoles et agricoles.

L'ALE organise des formations pour les travailleurs ALE et aide les demandeurs d'emploi à effectuer leurs démarches administratives dans le cadre des demandes de plan d'aide à l'embauche. L'ALE de Silly travaille en partenariat avec le CPAS.

II.4.12 Soins de santé

De manière générale, l'entité présente les caractéristiques liées à la santé suivantes :

- L'entité de Silly ne comporte pas sur son territoire de centre hospitalier et de maison médicale, nous pouvons toutefois stipuler l'existence ;
 - D'un centre médical, le CHR Haute Senne, qui se trouve sur Enghien-Centre ;
 - D'un autre centre médical, le CHR Haute Senne – Saint-Vincent qui se trouve à Soignies-Centre ;
 - D'un Centre médical et un réseau hospitalier de médecine sociale qui se trouvent aussi à Ath.
- Nous pouvons stipuler la présence sur l'entité de 7 dentistes et 7 infirmiers et infirmières dont certains fournissent des soins à domicile.
- D'après le Profil Local de Santé de l'entité de l'Observatoire de la Santé de la Province du Hainaut, en mars 2012, 10 médecins généralistes résidaient à Silly dont 5 d'entre eux avaient plus de 50 ans.
- D'après l'INAMI, la commune de Silly ne fait pas partie d'une zone de médecine générale à faible densité médicale, il n'y a pas de zone d'action positive dans cette commune et il n'y a pas de zone à délimitation géographique spécifique. Le médecin généraliste qui s'installe dans cette commune n'a donc pas droit à la prime d'installation.

II.4.13 Vie spirituelle

L'entité de Silly fait partie du doyenné Enghien-Silly. Silly regroupe les paroisses de Bassilly (Saint-Vierge), Fouleng (Saint-Clément), Gondregnies (Saint-Géry), Graty (Saint-Michel), Hellebecq (Saint-Amand), Hoves (Saint-Maurice), Silly (Sainte-Vierge) et Thoricourt (Sainte-Vierge). Un seul prêtre est le curé de cet ensemble constitué par Silly et Enghien ; le curé d'Enghien assisté dans sa tâche par d'autres prêtres et un diacre.

Nous pouvons aussi retrouver une salle du Royaume des Témoins de Jéhovah à Hoves.

II.4.14 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une très faible proportion de la population est demandeuse de Revenu d'intégration social. ➤ L'accès aux droits fondamentaux sur l'entité est relativement bon. ➤ Présence d'un Plan de Cohésion Sociale très riche et engendrant de nombreuses interventions. ➤ De nombreux partenaires catalysent l'action sociale sur l'entité. ➤ Un centre public d'action social très polyvalent, multidisciplinaire et actif pour la population. ➤ Un Plan Stratégique Transversal mis en œuvre. ➤ Un taux de couverture pour la petite enfance très élevé par rapport aux autres communes de la province. ➤ Présence d'une Maison Communale d'Accueil de l'Enfance et d'une maison d'enfants. ➤ Des services d'accueils temps libre. ➤ Un grand nombre d'accueillantes conventionnées. ➤ Un service communal pour la jeunesse et un service aux jeunes, l'ASBL l'Hermitage. ➤ Une bonne offre d'accueil pour les aînés. ➤ Un Conseil Consultatif des Aînés. ➤ Un Institut pour adultes autistes. ➤ Un service à la recherche d'emplois. ➤ Une bonne offre en soins médicaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas de maison des jeunes.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ - 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ -

II.5 Services techniques et de sécurité

II.5.1 Sécurité et justice

II.5.1.1 Police

Composition et moyen

Silly fait partie de la zone de Police locale Sylle et Dendre. Le service de proximité pour la commune se trouve Place Communale, 18 à Silly. La Zone de police couvre les communes de Silly, Brugelette, Chièvres, Enghien, Jurbise et Lens. Elle est dirigée par le Commissaire Divisionnaire Jean-Luc Martin. Un projet de nouveau bâtiment avec une nouvelle localisation est en cours.



Service de Police de Silly © S&A

Les anciens gendarmes et policiers de ces communes sont donc regroupés en une seule et même police dite locale sous la direction d'un chef de Zone.

La Direction est située à 7870 Lens, rue de Cambron, 11.

Vu que la zone de Police couvre un territoire important (290 km²) et dans un souci d'efficacité et de proximité pour le citoyen, le territoire de la zone a été scindé en deux secteurs d'intervention :

- Le secteur NORD qui comprend les communes d'Enghien et Silly ;
- Le secteur SUD qui comprend les communes de Lens, Brugelette, Chièvres et Jurbise.

Le Conseil de Police est composé du Collège de Police et de 17 conseillers de police (1 de Brugelette, 2 de Chièvres, 5 d'Enghien, 4 de Jurbise, 2 de Lens et 3 de Silly)

Le Collège de Police est composé des Bourgmestres des six communes de la zone.

Le plan zonal de sécurité

La Conseil zonal de sécurité a retenu les priorités et points d'attention suivants :

Phénomènes	Priorité	Attention particulière	Motivation
Insécurité et délinquance routière	X		Phénomène le plus important sur la zone
Vols qualifiés dans les habitations	X		Phénomène le plus important sur la zone
Stupéfiants		X	Priorité des autorités locales
Vandalisme et nuisances		X	Priorité de la population et des autorités locales
Renforcer le sentiment de sécurité en impliquant les citoyens et les associations		X	Objectif transversal qui développera la fonction de police orientée vers la communauté
Plans d'urgence et d'intervention		X	Obligation légale sous la responsabilité des communes
Poursuivre l'harmonisation des RGP		X	Facilitation au niveau de la prévention et de la répression pour les agents de police

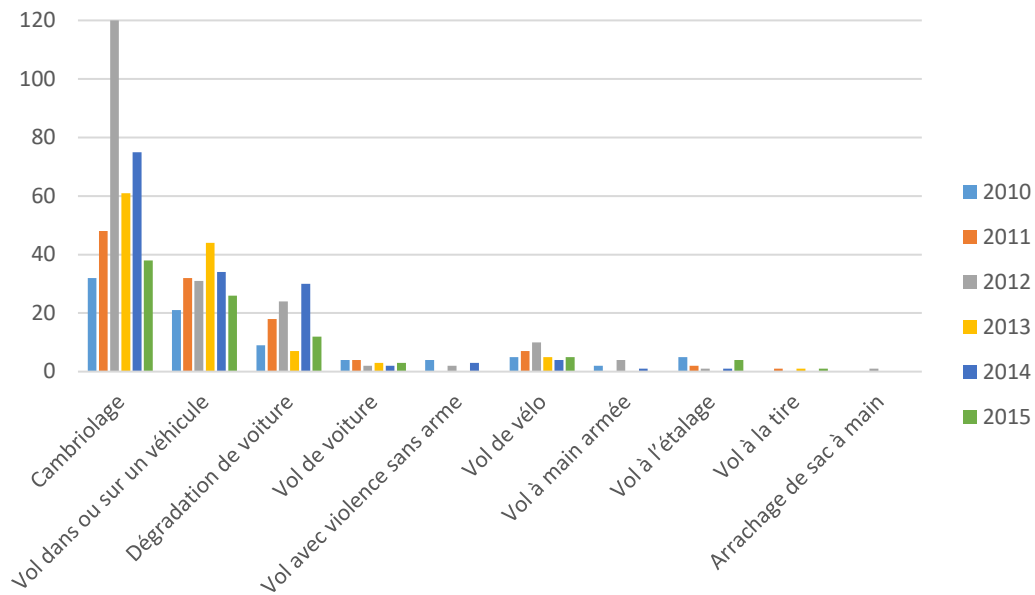
Plan zonal de sécurité de la zone Sylle et Dendre 2013-2017

Aperçu global de la criminalité

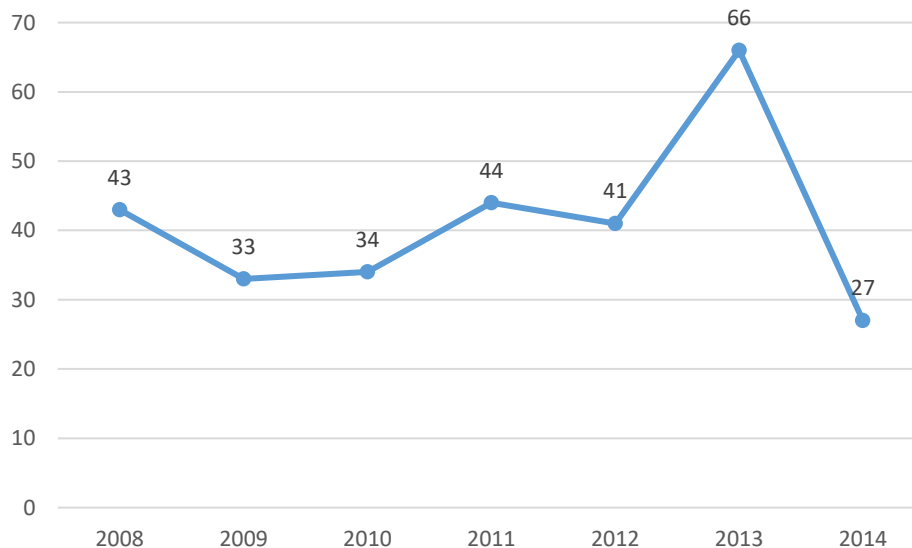
Les données ci-dessous proviennent des statistiques de la Police Fédérale pour la Commune de Silly.

Les statistiques reprennent l'ensemble des figures criminelles jusqu'en 2015 (selon les données disponibles). Les délits les plus courants sont les cambriolages (avec un pic à 96 pour 2013), les vols dans ou sur un véhicule ainsi que les dégradations de voiture. Les chiffres sont globalement en baisse pour 2015 mis à part le vol à l'étalage.

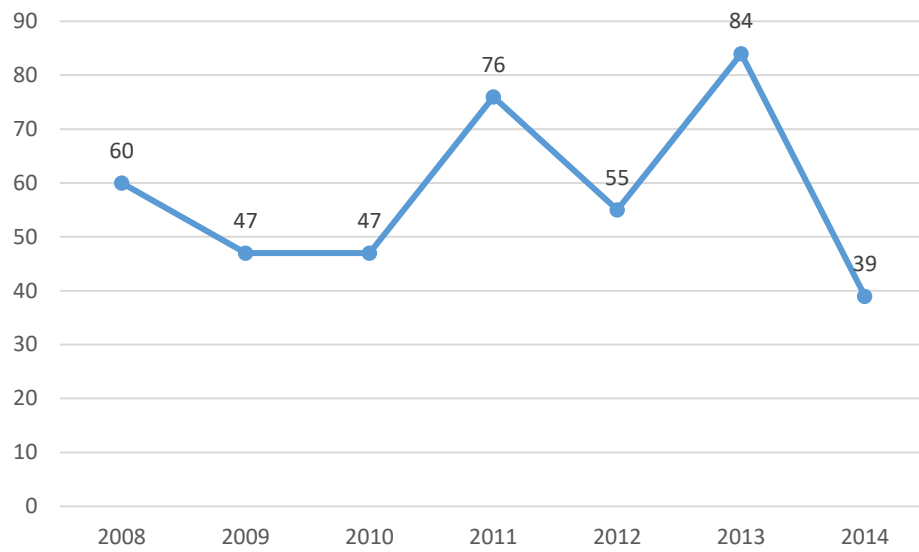
Figure criminelle	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cambriolage dans habitation	32	48	120	61	75	38
Vol dans ou sur un véhicule	21	32	31	44	34	26
Dégradation de voiture	9	18	24	7	30	12
Vol de voiture	4	4	2	3	2	3
Vol avec violence sans arme	4	0	2	0	3	0
Vol de vélo	5	7	10	5	4	5
Vol à main armée	2	0	4	0	1	0
Vol à l'étalage	5	2	1	0	1	4
Vol à la tire	0	1	0	1	0	1
Arrachage de sac à main	0	0	1	0	0	0

Criminalité à Silly entre 2010 et 2015 © Police Fédérale**Criminalité à Silly entre 2010 et 2015 © Police Fédérale, S&A 2016****Aperçu global de la sécurité routière**

Le nombre d'accidents de la circulation est à son plus bas niveau en 2014 avec un chiffre de 27. Notons cependant que l'année précédente, un nombre record d'accident a eu lieu sur l'entité (66).

**Nombre d'accident de la circulation © IWEPS – 2014, S&A 2016**

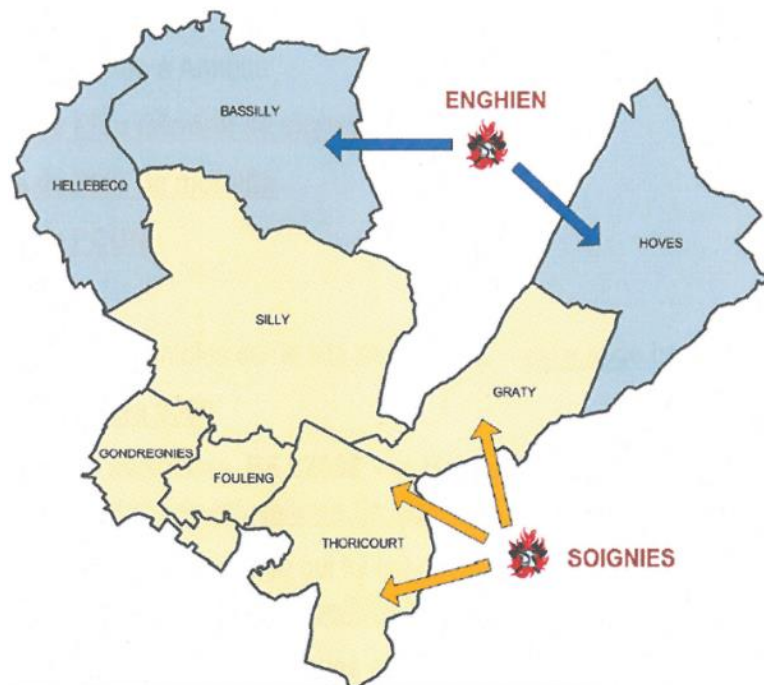
Le graphique ci-dessous reprend l'évolution du nombre de victimes depuis 2008. On peut remarquer, assez logiquement, une même courbe que pour le nombre d'accidents de la circulation avec une diminution de 84 à 39 victimes entre 2013 et 2014.



Nombres de victimes © IWEPS – 2014, S&A 2016

II.5.1.2 Service incendie

La commune de Silly dépend de 2 services incendie, celui d'Enghien pour Hellebecq, Bassilly et Hoves ; et celui de Soignies pour Silly, Grondregnies, Fouleng, Thoricourt et Graty.



Plan d'urgence et d'intervention © Silly

II.5.1.3 Justice

Au niveau judiciaire, la Belgique est divisée en 12 arrondissements judiciaires (depuis le 1er avril 2014, auparavant 27). L'entité de Silly fait partie de **l'arrondissement judiciaire du Hainaut** (auparavant de Mons) et fait partie de la division de Mons.



© Service public fédéral - Justice

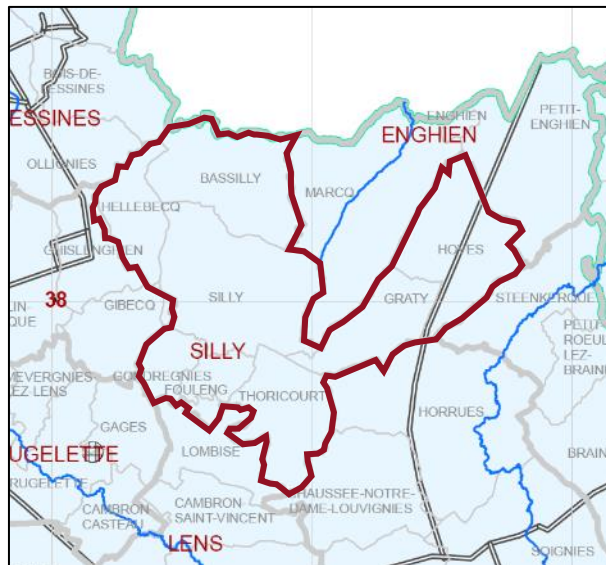
II.5.2 Les réseaux techniques et les déchets

⇒ Carte 13 : Réseaux techniques

II.5.2.1 Production et distribution d'eau

Concernant la distribution d'eau, la commune de Silly dépend dans sa totalité de la SWDE (Société Wallonne des Eaux).

Il est à noter, comme l'indique la carte ci-dessous, qu'une conduite traverse l'entité de Hoves depuis Enghien, en longeant la limite de Graty, jusqu'à Soignies. Cette conduite présente un diamètre inférieur à 500 mm.



© DGO3 - 2011

Outre les nombreux captages privés, un captage pour la brasserie de Silly est recensé. Ce captage est situé dans la nappe landénien indifférenciée. C'est un puit foré utilisé par une société d'embouteillage de boisson. Il n'y a aucun captage public sur le territoire.

A noter la présence d'un château d'eau dans le hameau de Mauvinage à proximité du Bois de Silly.



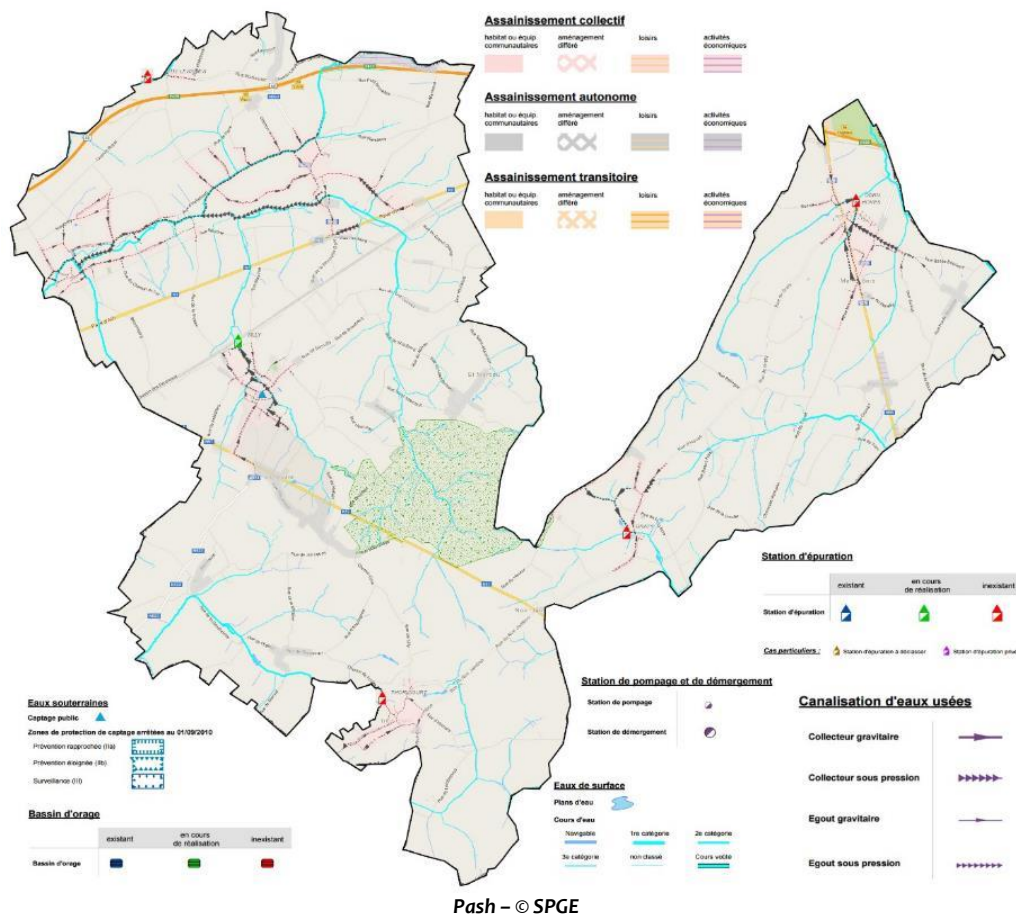
Château d'eau de Mauvinage © S&A - 2016

II.5.2.2 Le réseau d'égouttage et l'épuration des eaux

Silly dépend de l'intercommunale IPALLE. L'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes exerce ses activités pour les sous-bassins Escaut-Lys et Dendre (dont fait partie Silly).

La carte ci-après reprend les éléments du PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique) qui précise les différents régimes d'assainissement ainsi que l'état d'avancement du réseau d'égouttage. 65% de la population se trouve en régime d'assainissement collectif ; 34% se trouve en régime d'assainissement autonome et 22 % en habitat dispersé. Ces deux derniers chiffres sont plus importants que les proportions observées pour la région puisque celle-ci démontre 11% et 4% en régime autonome et habitat dispersé, respectivement. Les égouts sont réalisés à 83% et les collecteurs à 59%.

Cinq stations d'épuration devront, à terme, épurer le territoire communal situé en régime d'assainissement collectif. L'une d'entre elles, la seule de plus de 2 000 EH, sur la commune de Ghislenghien (station 51004/03), est terminée depuis novembre 2007 et épure les eaux de Bassilly et Hellebecq. Deux stations (station de Silly 55039/04 de 1 400 EH et station de Thoricourt 53046/06 de 300 EH) sont en phase d'étude préalable. Les deux restantes, à Hoves (55039/03 – 1 250 EH) et Graty (55039/08 – 400 EH), ne sont actuellement pas programmées.



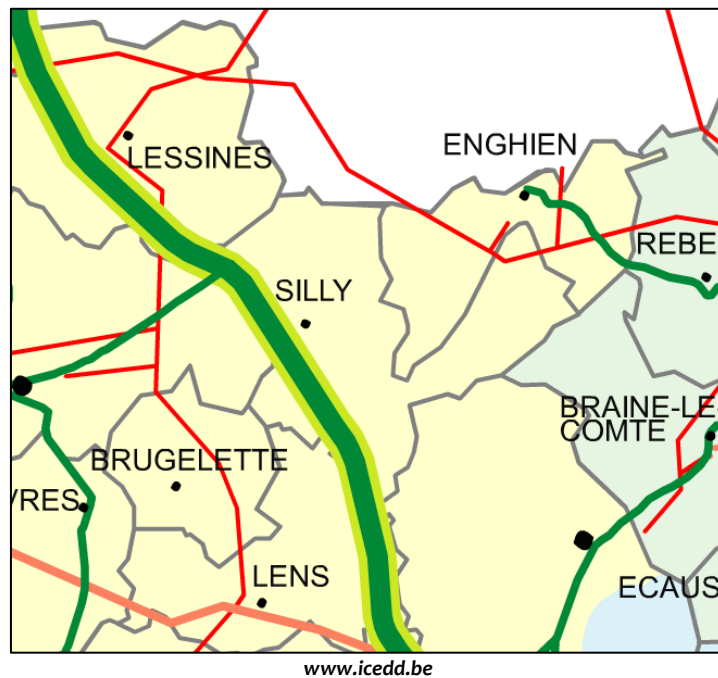
II.5.2.3 Le réseau de distribution d'électricité et de gaz

C'est la société ORES qui est l'opérateur de réseau pour la distribution d'électricité et de gaz sur la commune de Silly.

ORES est l'opérateur chargé de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel d'environ 200 communes en Région wallonne. Cette mission a été confiée par les huit gestionnaires de réseau de distribution du secteur mixte en Wallonie (IDEG, IEH, IGH, Interest, Interlux, Interмосane, Sedilec et Simogel). Toute la commune est desservie par un réseau de distribution d'électricité.

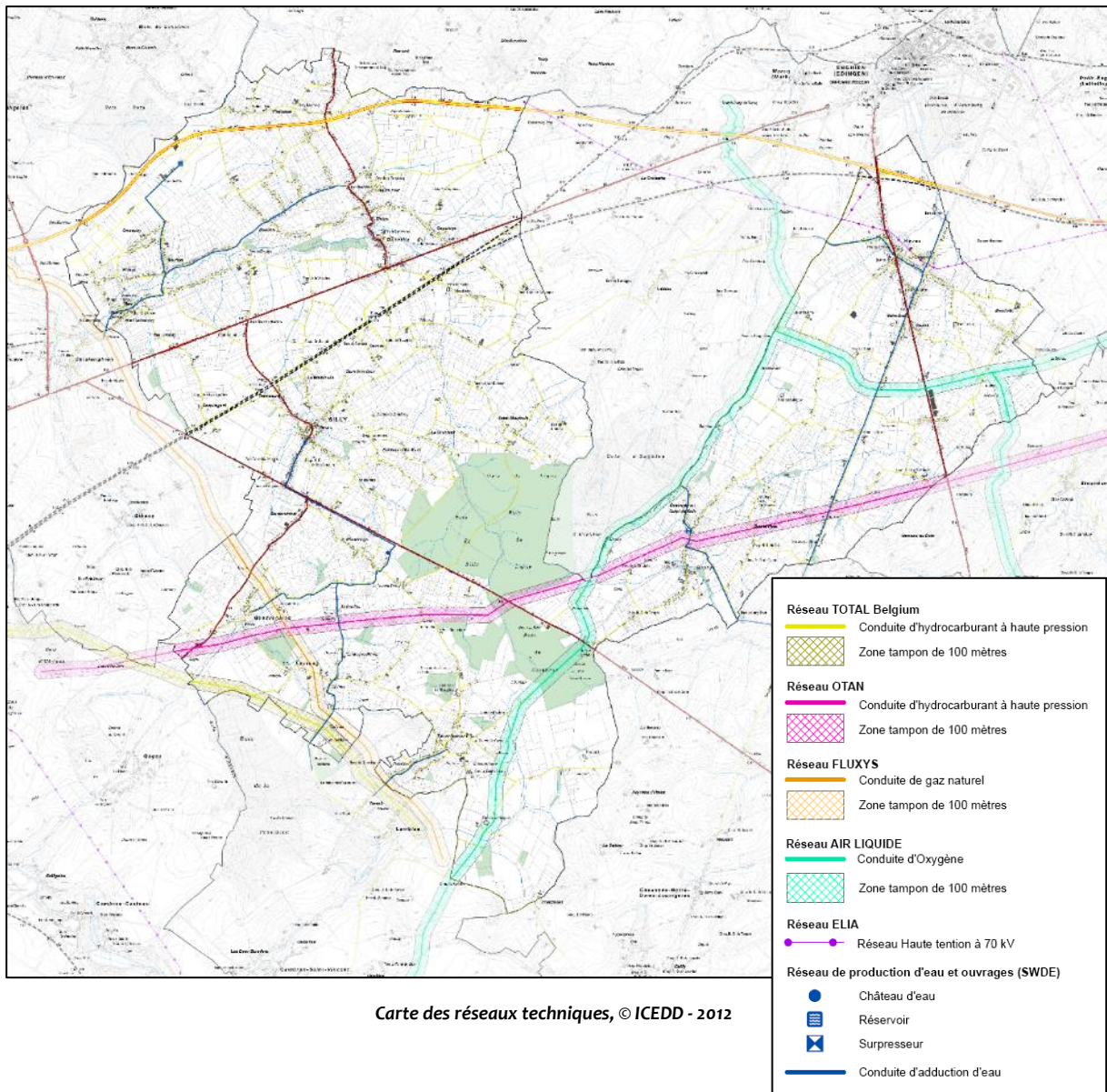
Une ligne aérienne de transport d'électricité (70 kV) gérée par ELIA traverse le territoire communal (en rouge sur la carte).

Une grosse conduite de gaz (diamètre supérieur à 900 mm – en vert sur la carte) traverse l'entité.



A noter la présence de plusieurs grosses conduites de gaz passant sur le territoire communal :

Gestionnaire	Type
OTAN	Conduite d'hydrocarburent à haute pression
FLUXYS	Conduite de gaz naturel
TOTAL Belgium	Conduite d'hydrocarburent à haute pression
AirLiquide	Conduite d'Oxygène (O ₂)



Carte des réseaux techniques, © ICEDD - 2012

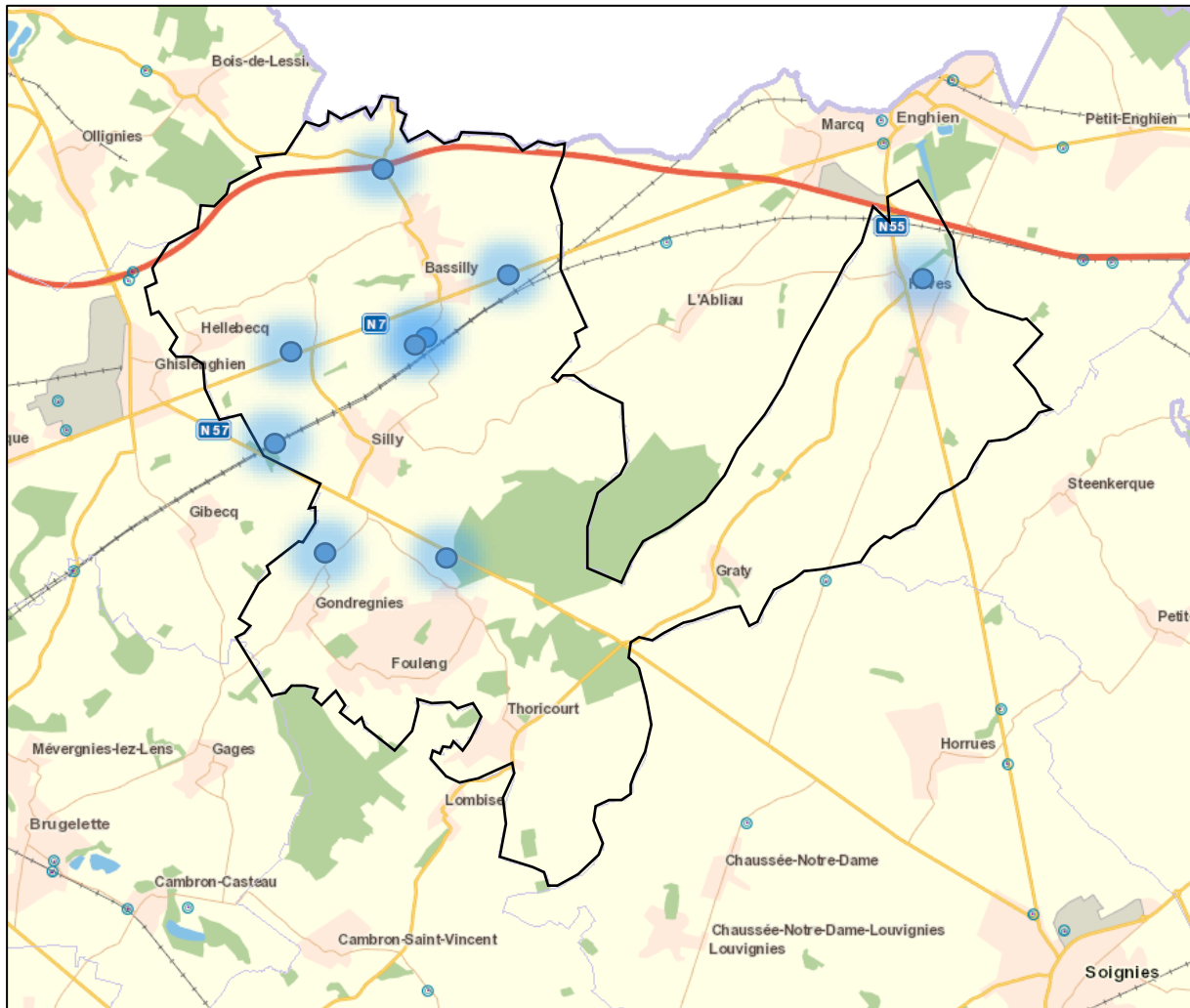
II.5.2.4 Energie éolienne

Voir chapitre concernant le parc éolien

II.5.2.5 Les antennes GSM

En 2016, la Commune de Silly compte neuf antennes GSM.

Les antennes GSM sont régies par l'Arrêté Royal du 10 août 2005 émanant du SPF Santé Publique qui a édicté des normes d'application uniquement en cas d'implantation de nouvelles antennes GSM dans un contexte bâti existant.



Implantation des antennes émettrices – © SPW-WalOnMap

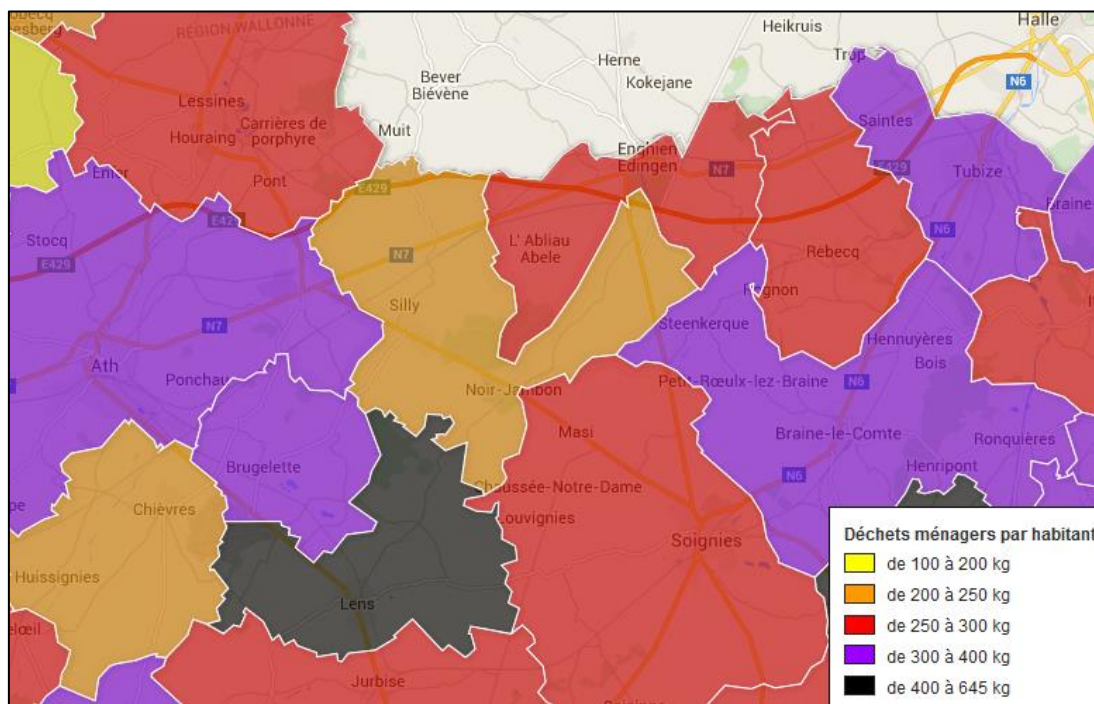
II.5.2.6 Gestion et traitement des déchets ²⁰

La collecte des déchets ²⁰

La gestion des déchets ménagers de la Commune est assurée par l'Intercommunale IPALLE.

En 2014, à Silly, chaque habitant a jeté en moyenne 237,5 kg de déchets dont 156 kg d'ordures ménagères.

Comparé à ses communes limitrophes wallonnes, les habitants de Silly produisent moins de déchets.



Les déchets produits par habitant dans les communes de Wallonie – © Vers l'Avenir

La production des déchets et leur gestion

Le tableau suivant renseigne le service de collecte et de traitement suivant le type de déchets ainsi que le poids moyen produit par habitant en 2014.

Déchet	Collecteur	Centre	Traitement	Tonnes	Kg/hab
Encombrants mélangés	SITA WALLONIE	IPALLE THUMAIDE	Tri-Incineration	26,4	3,2
Ordures ménagères brutes (OMB)	SITA WALLONIE	IPALLE THUMAIDE	Incineration avec récupération d'énergie	1.283	156
Papiers et cartons mélangés	COGETRINA	BELFIBRES S.A.	Recyclage des matières inorganiques	113,5	13,8
PMC en mélange	COGETRINA	VANHEEDE ENVIRONNEMENTAL LOGISTICS - SITE DE DOTTIGNIES	Tri	54,7	6,7

²⁰ Depuis 2018 la commune dispose de 3 composteurs enterrés à Hoves (près de l'école), Bassilly (sur la place) et Silly (près du jardin de lecture)

Verre Blanc + coloré	VANHEEDE ENVIRONMENTAL LOGISTICS	MINERALE	Recyclage des matières inorganiques	115,6	14
Bois	SILLY	ROUSSEAU ET FILS	Tri	3,6	0,4
Déchets inertes	SILLY	VIDTS RECYCLING	Autre recyclage	12	1,5
Déchets inertes	SILLY	RECYMEX - SITE DE BAUDOUR	Autre recyclage	45,2	5,5
Déchets inertes	SILLY	RECYMEX (EX SATEA)	Autre recyclage	6,8	0,8
Déchets inertes	SILLY	ROUSSEAU ET FILS	Autre recyclage	3,8	0,5
Déchets verts	SILLY	ROUSSEAU ET FILS	Tri	23,3	2,8
Electroménagers blancs	SILLY	ROUSSEAU ET FILS	Autre recyclage	0,1	0,01
Encombrants mélangés	SILLY	ROUSSEAU ET FILS	Tri	23,7	2,9
Métaux	SILLY	ROUSSEAU ET FILS	Autre recyclage	0,14	0,01
OMB (Administrations, écoles, ...)	SITA WALLONIE	ROUSSEAU ET FILS	Incinération avec récupération d'énergie	44	5,4
Terres et pierres	SILLY	TRADECOWALL	Autre recyclage	190,1	23,1
Terres et pierres	SILLY	RECYMEX - SITE DE BAUDOUR	Autre recyclage	6,	0,8
TOTAL				1.952,6	237,5

Production des déchets des ménages et leur gestion – © DGNRE

Centre de valorisation des déchets de Thumaide

Outil fondateur de l'Intercommunale IPALLE, le Centre de valorisation des déchets de Thumaide a été mis en activité en 1980 dans le but de mettre fin aux nuisances générées par la mise en décharge des ordures brutes.

Au départ « simple station d'incinération », le Centre de Thumaide a connu des mutations importantes au cours du temps, pour devenir aujourd'hui une installation moderne, performante et polyvalente de traitement des déchets.



Centre de valorisation des déchets de Thumaide – © IPALLE

Parcs à conteneurs

Outils incontournables du tri des déchets, les parcs à conteneurs sont des espaces clôturés spécialement aménagés pour permettre la récolte de différentes matières en vue de les recycler, les valoriser ou les éliminer en respect de la législation environnementale. Presque 55 % des déchets issus des ménages y transitent. Le parc à conteneurs de Silly se situe à côté du service des travaux, Chemin Dugnon à Silly.



Parc à conteneurs de Silly – © Google

Bulles à verre

Silly dispose de 8 bulles à verre. Verre incolore et verre coloré suivent des filières de recyclage différentes. Il est donc important de bien les séparer. Le verre ne peut être correctement recyclé que dans la mesure où il ne contient qu'un très faible pourcentage d'impuretés.

Voici l'emplacement des bulles à verre ²¹ :

Localité	Adresse
Bassilly	Place
Hellebecq	Rue Beauregard
Hoves	Rue de la Clergerie
Graty	Place
Silly	Rue Saint-Pierre et parking de la gare
Thoricourt	Rue de l'Enseignement
Gondregnies	Rue du Brisqué

Position des bulles à verre – © Silly

²¹ Depuis 2018, la commune dispose de deux bulles à verre enterrées sur la place de Bassilly.

II.5.3 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Criminalité en baisse en 2015. ➤ Nombre d'accidents de la circulation en forte baisse en 2015 par rapport à 2014. ➤ Bonne gestion des déchets. ➤ Quantité de déchets/habitant moindre par rapport aux communes limitrophes wallonnes. ➤ Diminution des ordures ménagères avec une meilleure gestion de ceux-ci. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grande proportion du territoire repris en zone d'assainissement autonome et habitat dispersé (par rapport à la moyenne régionale). ➤ Les stations d'épuration d'Hoves et Graty ne sont actuellement pas programmées.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation des stations d'épuration de Hoves et de Graty. ➤ Potentiel d'implantation d'éoliennes sur le territoire, source d'énergie durable. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réseaux techniques nombreux (TOTAL, OTAN, Air Liquide)

II.6 Equipements et services de loisirs

II.6.1 Les festivités et le folklore

Les principaux événements et festivités se déroulant habituellement à Silly sont succinctement décrits ci-après.

II.6.1.1 Le Printemps musical de Silly

Créé en 1990, le Printemps musical de Silly est une biennale de promotion des jeunes musiciens. Des artistes belges et étrangers de renommée internationale viennent enrichir la programmation tout au long des 3 mois de festival qui s'étend de mars à juin. Amateurs et professionnels se produisent ensemble dans des châteaux, des églises et des lieux exceptionnels ou insolites valorisant ainsi le patrimoine régional.

Vécue comme une fête de la musique où l'échange et la création sont privilégiés, le Printemps musical se veut accessible à tous, avec un public de tout âge et de tout style, amateur de musique classique et de décor champêtre.



Printemps musical de Silly, © Visitwapi

II.6.1.2 Balade nature et atelier cuisine « Plantes sauvages »

Il s'agit d'une balade d'environ 2 heures, qui a lieu en mars, avec comme objectif d'aller à la recherche des plantes qui bordent les chemins campagnards et forestiers. Plusieurs d'entre-elles, même si elles sont « sauvages » et parfois malvenues dans les potagers, peuvent s'inviter à table.

Elles se rapprochent parfois des légumes qui sont cultivés habituellement mais souvent elles apportent une saveur plus originale et une teneur en éléments nutritifs intéressante.

Il est cependant important de bien les identifier car certaines confusions avec des plantes dangereuses doivent être évitées.

Ensuite, un Chef transmet ses trucs et astuces pour cuisiner les plantes sauvages récoltées.

II.6.1.3 Repas promenade « Les Saveurs de Silly »

A l'heure où le Slow Food détrône le Fast Food et où la santé est de plus en plus liée à l'alimentation, Silly propose de faire découvrir la qualité de vie au quotidien de son entité par l'intermédiaire d'une balade de 27 km. Celle-ci prône l'équilibre alimentaire, l'authenticité des plats de tradition, la bière, le vin et le partage des cultures flamandes et wallonnes. Un moment d'éveil au plaisir de la table et au goût dans le respect de la santé. Cet évènement se déroule le 1^{er} mai.



Repas promenade « Les Saveurs de Silly », © Visitwapi

II.6.1.4 Nuit de la musique

Il s'agit d'une soirée musicale exceptionnelle qui séduira toutes les oreilles : rock, variété, musique du monde, jazz ou chanson française. Quelques groupes plébiscités par le public rehausseront de leur présence la soirée festive et conviviale au cœur de l'entité boisée de Silly. Le parcours musical emmène son public aux quatre coins de l'entité, au fond des cafés ou à l'abri des granges. Au total : une dizaine de lieux de concert sur Silly, Hellebecq et Thoricourt.

II.6.1.5 Sites en Ligne

L'ASBL Sites en Ligne présente dans le bois de Ligne à Silly, fin août 2016, la 9^{ème} édition de son symposium d'intégration de sculptures et installations en milieu naturel. Une trentaine d'artistes ou collectifs, toutes formations, nationalités et expériences confondues, sont invités à réaliser leur projet dans une des deux disciplines proposées, l'installation en milieu naturel et la taille de tronc. Ils travailleront dans le bois pendant une semaine et l'exposition a lieu le week-end qui suit.

Après un vote du public, une remise prix est organisée.



Sites en Ligne, © Visitwapi

II.6.1.6 Semaine du Slow Food

Fin du mois de septembre, une semaine nationale Slow Food est organisée chaque année la même semaine dans chaque Convivium Slow Food. Ce mouvement, fondé en Italie 1986, s'est développé en opposition à la restauration rapide, le fast food. Le Slow Food vise l'éducation au goût, défend la biodiversité et privilégie les produits locaux. Silly compte de nombreux défenseurs de l'alimentation saine et équilibrée et de nombreux producteurs adeptes du Slow Food. Les saveurs de Silly sont mises en avant à travers des ateliers, des rencontres avec les producteurs locaux, des conférences, des expos, un grand marché de produits Slow Food, etc.

II.6.1.7 Week-end du Bois et cueillette aux champignons

Un incontournable de la saison de la Commission Promenades (début octobre). Il s'agit d'une promenade en groupes, dans la forêt domaniale de Silly en compagnie de mycologues avertis qui non seulement nomment les champignons cueillis, mais expliquent comment les nettoyer, les utiliser et les accommoder.

II.6.1.8 Théâtre au vert

Le festival Théâtre au vert est un moment rare, au cœur de l'été, où, alors que les théâtres urbains se sont endormis, les troupes investissent le village de Thoricourt. L'objectif est de sensibiliser le public rural au théâtre par une diversité de spectacles qui se succèdent dans une atmosphère conviviale, dans des endroits insolites et sous le chapiteau coloré des Baladins du Miroir.

Au programme : du théâtre tout public, des chants, des lectures apéritives, des spectacles intimistes ou grand public, des leçons de cirque, de mime et même de danse.

II.6.2 Les marchés et les brocantes

Tous les dimanches, un marché prend place sur la Place Communale de Silly. On y retrouve une trentaine de maraichers.

Chaque année, en décembre, un chapiteau prend place pour l'organisation d'un marché de Noël.

Au niveau des brocantes, plusieurs sont organisées tout au long de l'année. Elles sont reprises dans la brochure « Calendrier des activités » éditée chaque année par le Centre Culturel.

II.6.3 Les salles

II.6.3.1 Les salles communales

Au niveau communal, il existe deux salles²² que les ASBL et différents comités peuvent louer pour l'organisation d'évènements divers.²³

Salle	Adresse	Description succincte
Herman Moreau	Rue de la Procession, 2 à Bassilly	Capacité de +/- 200 personnes. Cuisine équipée en bon état (restaurée récemment).
Salle de Normandie	Place communale, 22 à Silly	Capacité de +/- 50 personnes. Projecteur, cuisine semi-équipée.

II.6.3.2 Autres salles

En plus des salles communales, notons la présence de plusieurs salles privées, pouvant être mises en location pour les citoyens :

Salle	Adresse	Description succincte
Le Salon	Rue Ville Basse à Silly	Salle de concert et de fête, pas de cuisine. Capacité d'environ 250 personnes.
Salle paroissiale du Marais	Rue du Marais, 16 à Silly	Capacité d'environ 200 personnes avec cuisine équipée. Présence d'une scène de théâtre.
Château de Thoricourt	Rue de Silly, 43 à Thoricourt	Deux salles sont mises à disposition des citoyens : - La Grange avec la cour de la ferme pouvant accueillir 200 personnes pour un repas assis.

²² Depuis 2018, la salle « Le Salon » à Graty (Place de Graty, 4) a été rénovée et a une capacité d'environ 150 personnes. Il est aussi possible d'utiliser le café voisin qui peut accueillir une quarantaine de personnes. Le Salon de Graty bénéficie d'une grande cuisine équipée en très bon état (neuve).

²³ La commune a pour projet de transformer et agrandir le bâtiment situé à la rue de l'enseignement à Thoricourt (en face de l'école) en salle de sport pour 2020.

		- L'Orangerie du château et son jardin à la française pouvant accueillir 100 personnes pour un repas assis. Cuisine entièrement équipée + parking pour 50 véhicules.
Ferme Balingue	Rue Balingue, 2 à Hoves	4 espaces extérieurs sont mis à disposition ainsi que 3 salles intérieures allant de 150 m ² à 340 m ² .
Taverne de la Sille	Rue de la Station, 2 à Silly	2 salles sont mises à disposition des groupes.



L'Orangerie du château de Thoricourt – © Domaine de Thoricourt

II.6.4 Presse et médias

La commune bénéficie de presses écrites locales. Ces médias sont listés ci-dessous.

- L'Avenir ;
- Sud Presse – Tournai ;
- DH Tournai-Ath-Mouscron ;
- Notélé (télévision locale).

En plus de la presse locale, différents médias sont mis en place pour informer les silliens :

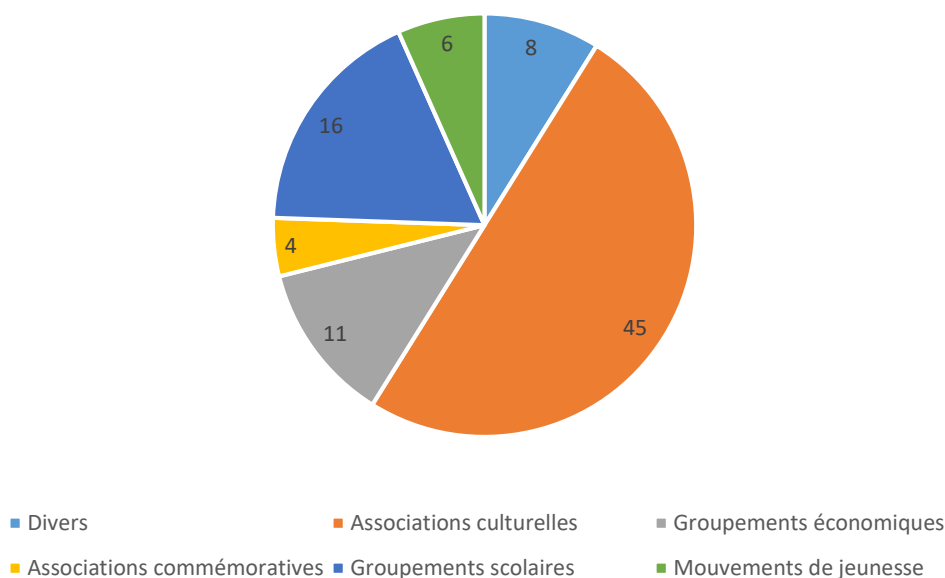
- Le bulletin communal « Silly info » qui paraît deux fois par an ;
- Le site internet de la commune ;
- Des informations ponctuelles sont également transmises par "toutes-boîtes" ;
- Pour les manifestations importantes, des conférences de presse sont organisées.

II.6.5 Milieu associatif

➤ **Annexe 4 : Liste des associations et groupements sportifs**

De nombreuses associations sont présentes sur la commune de Silly. Ces dernières sont une centaine (hors associations sportives) et de nombreuses thématiques sont traitées comme les associations sociales, les associations culturelles, les groupements économiques, les associations commémoratives, les groupements scolaires et les mouvements de jeunesse. Le patro est particulièrement actif dans l'accueil temps libre chaque week-end avec un grand camp une fois par an et est à l'origine d'activités pour les jeunes telles que la soirée mousse, les 3 heures brouette, ...

Le graphique ci-dessous montre de quelle manière ces associations sont ventilées en fonction de la thématique traitée.



Associations ventilées par type – S&A 2016

On constate que les associations actives dans le domaine « de la culture » sont les plus représentées.

II.6.6 Culture

II.6.6.1 Centre culturel

Le centre culturel de Silly se situe rue Saint-Pierre, 5 à 7830 Silly.



La philosophie du Centre culturel peut être résumée comme suit :

« Amener la personne par la participation à devenir citoyen critique et responsable en l'aidant à trouver des projets de vie, lui redonner le goût du dialogue, de la communication, lui permettre de passer de « consommateur passif » à acteur responsable : assurer une vie sociale et soutenir et poursuivre l'action culturelle »

Ainsi, le Centre Culturel, réalise des actions en suivant quatre axes prioritaires:

AXE 1: Développement d'activités socioculturelles au sein desquelles chacun peut faire naître ou poursuivre ses propres aspirations

- Objectif n°1: Organisation d'ateliers de création (arts plastiques, théâtre; musique, écriture, etc.)
- Objectif n°2: Diffusion culturelle suscitant la participation du plus grand nombre (spectacles, festivités, ciné-club, conférences, expositions, etc.)
- Objectif n°3: Organisation de projets impliquant la création collective ou individuelle

AXE n°2: Partenariat du Centre culturel et des associations locales

- Objectif n°4: Accueil des associations
- Objectif n°5: Développement de la concertation avec les responsables des associations pour l'élaboration d'une politique culturelle silliennne.
- Objectif n°6: Coordination et diffusion des activités (calendrier des festivités)
- Objectif n°7: Aide à la réalisation de projets et mise à disposition de salles et de matériel

Axe n°3: Expression de l'identité collective et développement de la citoyenneté

- Objectif n°8: Sensibilisation des Silliens aux réalités sociales et culturelles (théâtre action, débats, conférences).
- Objectif n°9: Mise en valeur et défense du patrimoine architectural, sauvegarde du folklore et des traditions locales. Sensibilisation des plus jeunes et des familles au monde rural (ferme, élevage, cultures, etc.)
- Objectif n°10: Sensibilisation des Silliens au patrimoine écologique de l'entité, à son respect (observatoire de l'eau, séances d'informations, ateliers nature, promenades thématiques, etc.)

AXE n°4: Rencontre d'artistes et de leur travail

- Objectif n°11: Invitation d'artistes, création d'une œuvre (écrivain en résidence, chapelles musicales, etc.)
- Objectif n°12: Rencontre d'artistes dans leurs ateliers, au travail (parcours d'artistes, etc.)

II.6.6.2 Bibliothèque et ludothèque

La bibliothèque et la ludothèque assurent leurs rôles en matière de culture, de citoyenneté et d'intégration par le développement de la lecture et du jeu.

La bibliothèque se situe rue Saint-pierre, 1B à Silly.

II.6.7 Sport

II.6.7.1 Les infrastructures sportives

L'établissement majeur est le Centre sportif « SillySports » qui est une salle communale récente, polyvalente et de grande taille. Au total, 9 infrastructures communales et 6 infrastructures privées sont recensées sur l'entité.

Le tableau ci-dessous reprend les infrastructures sportives existantes sur la commune de Silly.

Dénomination	Adresse	Caractéristiques
Agoraspace de Hoves	Clergerie - 7830 Hoves	Accès libre
Salle Herman Moreau et terrain de tennis (Bassilly)	Rue de la Procession, 2 à 7830 Bassilly	
Terrains de pétanque (Bassilly et Thoricourt)		Accès libre
Salle omnisports de Bassilly « SillySports »	Square Camille Theys, Rue Thabor, 70 7830 Bassilly	Infrastructure gérée par l'ASBL SillySports.
Plaine des sports (Thoricourt)	Rue de l'enseignement - 7830 Thoricourt	Piste d'athlétisme avec terrain comprenant deux goals et deux paniers de basket.
Aire des sports et paniers de basket (Hellebecq)	Chemin de Lessines/Rue Chef-Lieu	Panier de basket intégré dans le nouvel aménagement de la place.
Ballodromes (Silly, Bassilly, Graty et Hoves)	Places de Silly, d'Hoves, de Graty, de Gondregnies. Rue de la Procession à Bassilly.	
Salles de gymnastique des écoles communales	Voir écoles	Possibilité de location des différentes salles mises à disposition des groupements sportifs.
Skate Parc	Rue de la Station - 7830 Silly	Accès libre

Tennis club Venerie (Thoricourt)	Chaussée de Ghislenghien, 124	Privé – 3 terrains couverts de tennis + 2 terrains extérieurs + terrains de squash et buvette.
Les écuries du Carmois (Silly)	Rue du Carmois, 99	Privé
Les écuries des Champs (Fouleng)	Rue de l'Eglise, 12/A	Privé
Ecuries La Ferme du Parc (Hoves)	Parc, 2 (Chaussée Brunehault)	Privé
Ecuries du Souhait (Silly)	Rue Pont Couvez, 131	Privé
Aquarius 3000 - Elite 3000 (Bassilly)	Rue d'Hellebecq, 2	Privé – Piscine + Salle de Fitness



Complexe SillySports à Bassilly – © Silly 2016

II.6.7.2 Les groupements sportifs

Les associations sportives recensées sur le territoire sont au nombre de 12.

➤ **Annexe 4 : Liste des associations et groupements sportifs**

II.6.8 Plaine de jeux pour enfants

Les plaines de jeux sont bien représentées sur l'ensemble du territoire.



Plaine de jeux, Thoricourt et Bassilly- © S&A 2016



Plaine de jeux, Graty et Hoves© S&A 2016



Plaine de jeux à Thoricourt© S&A 2016

II.6.9 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des festivités organisées tout au long de l'année. ➤ Une centaine d'associations actives dans des domaines variés. ➤ Un bon réseau de diffusion de l'information locale. ➤ Une bibliothèque communale. ➤ Centre culturel actif. ➤ Une grande infrastructure sportive polyvalente (SillySports). ➤ Une vingtaine de clubs sportifs permettant la pratique de disciplines sportives variées. ➤ Marché hebdomadaire le dimanche. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déficit en salles communales de différentes tailles.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence de belles infrastructures sportives pour le développement du sport. ➤ La présence d'un tissu associatif assez dense et dynamique. ➤ Développer l'offre en salles communautaires bien équipées. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disparition de certaines associations et/ou clubs sportifs faute de moyens et d'intérêt de la population.

III Pilier : Economie

III.1 Structure économique

Préambule

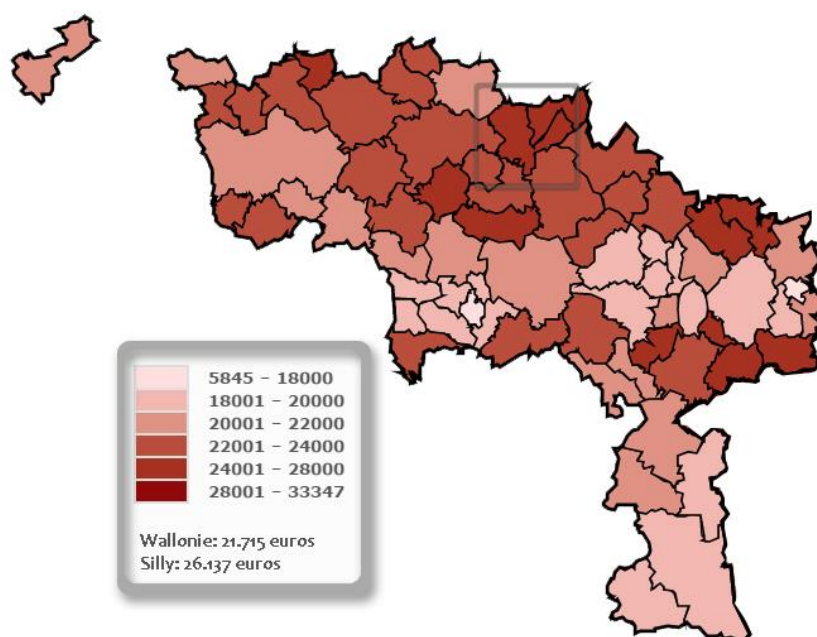
Chacune des sous-thématiques de ce chapitre sera traitée à plusieurs niveaux en fonction de la pertinence et de l'existence de données comparables :

- Au niveau des communes limitrophes wallonnes Lessines, Ath, Brugelette, Lens, Soignies, Braine-Le-Comte, Enghien ;
- Au niveau des communes limitrophes flamandes Bever et Herne ;
- Au niveau de l'arrondissement administratif de Soignies et de l'arrondissement judiciaire de Mons ;
- Au niveau de plusieurs entités de références telles que la province du Hainaut, la région wallonne ou la Belgique.

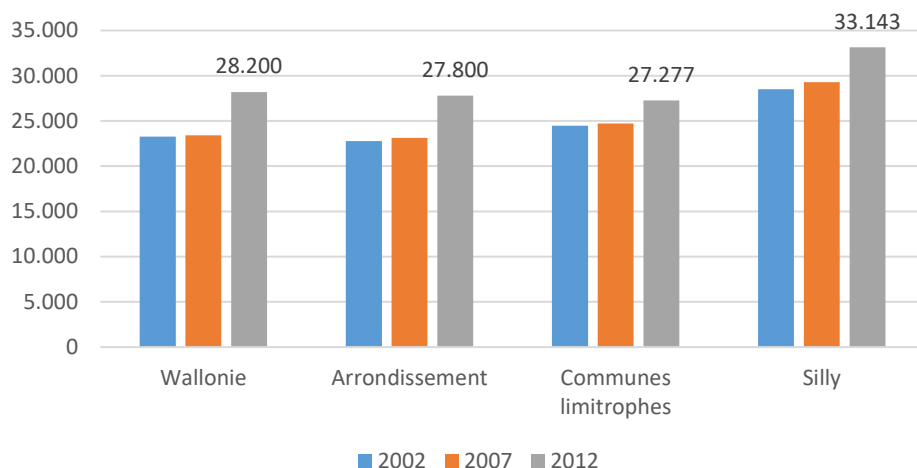
III.1.1 Niveau de vie

Parmi les nombreux indicateurs utilisés pour évaluer le niveau de vie d'une population, le niveau de revenu médian net imposable permet ici de donner un aperçu révélateur de la situation de la commune de Silly.

La carte ci-dessous permet d'observer que la commune de Silly présente un revenu médian net imposable par déclaration plus élevé que toutes ses communes voisines wallonnes avec 26.137 euros pour 2013. Ce chiffre est aussi nettement supérieur à l'arrondissement, à la province et à la région.

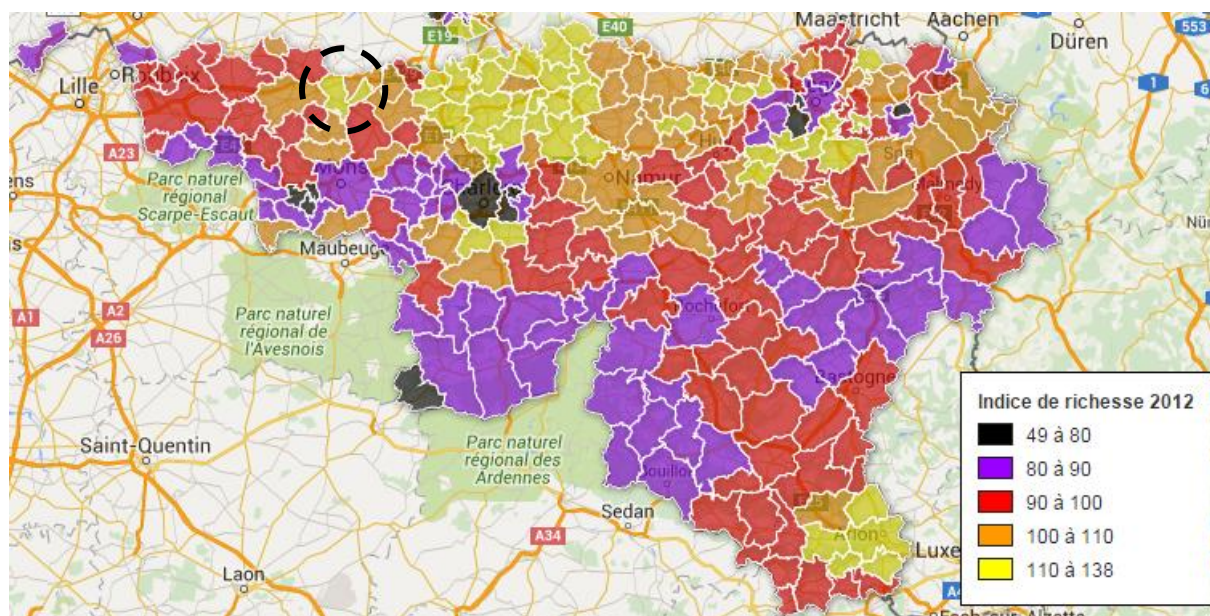


Le graphique ci-dessous reprend le revenu annuel moyen par déclaration en euros. Nous pouvons constater l'importance du chiffre de Silly par rapport aux autres entités étudiées. Silly présente en effet une moyenne des revenus relativement élevée et ce, d'année en année.



Revenu annuel moyen par déclaration en euros © IWEPS - 2016

L'indice de richesse est un autre outil permettant d'apprécier le niveau de vie d'une population en comparant le revenu moyen par habitant d'un territoire avec le revenu moyen national par habitant. L'indice de richesse de la Belgique est de 100. L'indice de richesse de Silly (113) se trouve relativement élevé par rapport à la moyenne belge et à la province du Hainaut. Nous pouvons d'ailleurs remarquer la couleur différenciée par rapport aux communes avoisinantes.

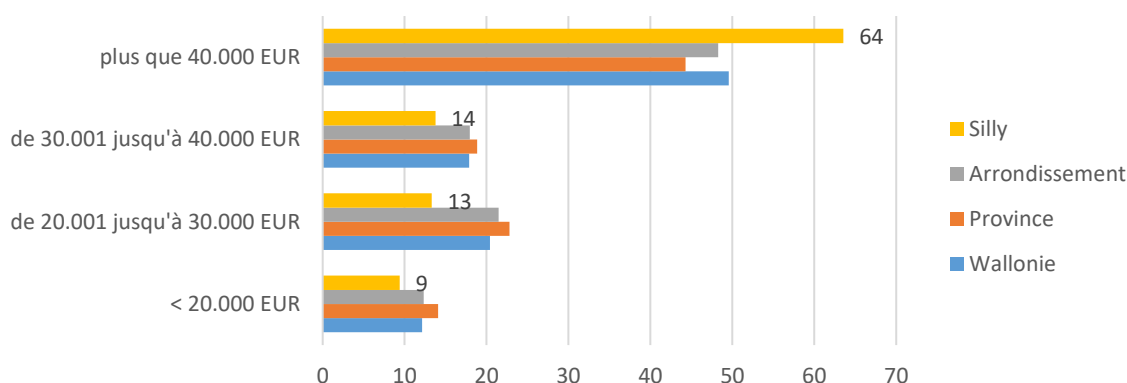


© Direction générale statistique et information économique (2015)

III.1.2 Répartition des revenus

Le graphique ci-dessous permet d'illustrer la manière dont les revenus sont répartis au niveau de la commune de Silly, la province de Hainaut, l'arrondissement de Soignies et la Wallonie pour l'année 2015.

- Nous pouvons constater que la part des 40.000 euros et plus est beaucoup plus importante pour Silly que pour les autres entités étudiées ce qui signifie un niveau de vie plus élevé pour la commune ;
- La part des moins de 30.000 euros est, à contrario, moindre que pour les autres entités étudiées.



Répartition des revenus © statistiques de revenu fiscal, INS - 2016

III.1.3 Emploi

Quelques définitions

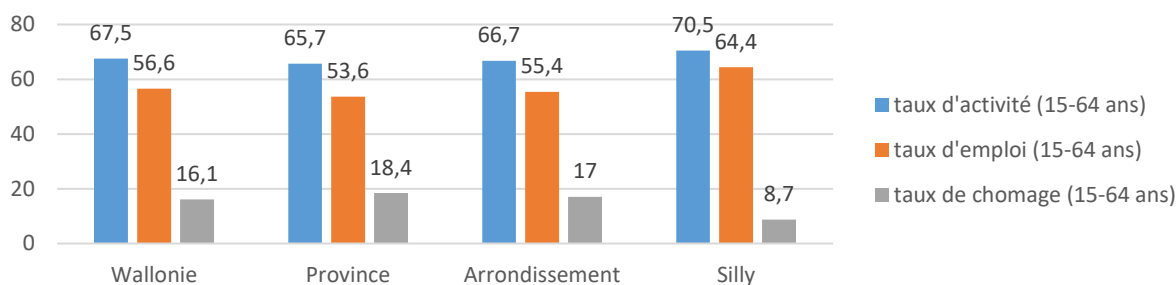
Taux de population en âge de travailler : le taux de population en âge de travailler mesure la part de la population potentiellement active au sein de la population wallonne.

Taux d'activité : le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail, comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique et institutionnel dans lequel il évolue.

Taux d'emploi : le taux d'emploi rapporte à la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler.

Taux de chômage : le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour occuper un emploi. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

Silly présente des taux d'activité et des taux d'emploi largement supérieur aux moyennes des entités étudiées. Le taux de chômage est quant à lui considérablement plus bas avec 8,7 % (relativement constant depuis 2009).

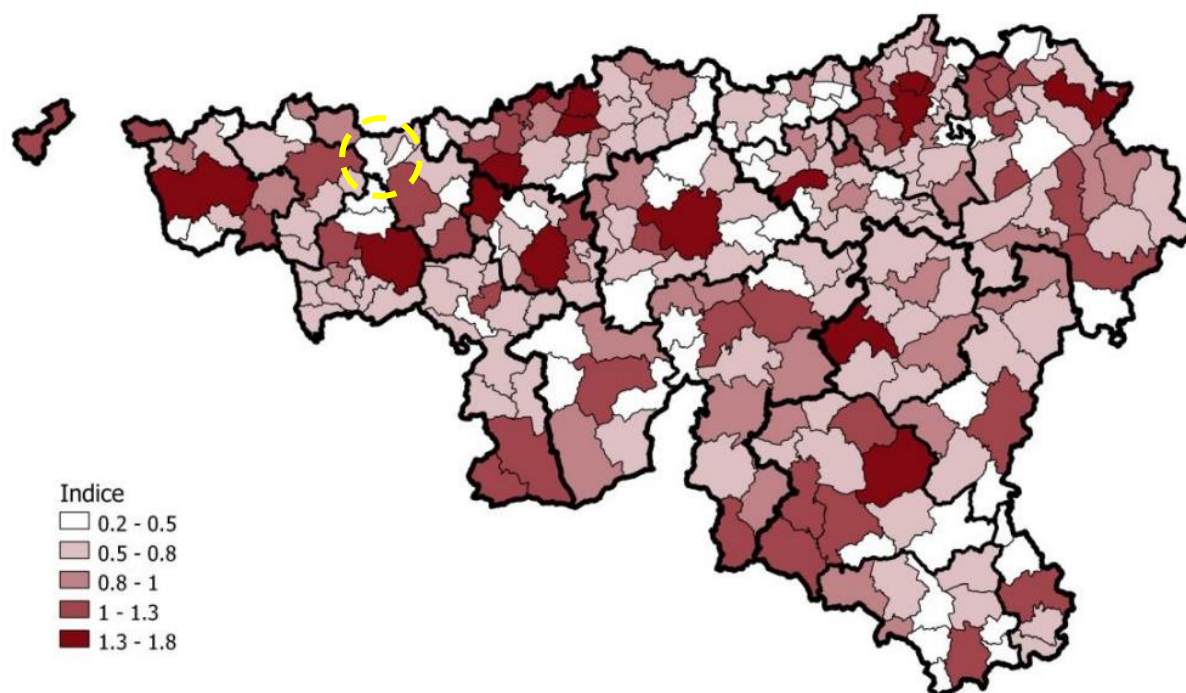


Proportion des taux en 2013 © IWEPS, 2015

III.1.4 Indice d'attractivité de la commune

Selon les données IWEPS pour l'année 2010, la commune de Silly présentait un indice d'attractivité situé entre 0,2 et 0,5. L'indice d'attractivité rapporte l'emploi intérieur au nombre d'actifs occupés. La valeur 1 indique qu'il y a autant de postes sur le territoire concerné que de travailleurs qui y résident. Si l'indice est supérieur à 1, le nombre de postes de travail dépasse celui des travailleurs qui y résident, un indice élevé traduit donc l'attractivité du territoire produite par le nombre de postes de travail qu'il offre.

Le territoire de Silly offre donc peu de postes par rapport au nombre de travailleurs qui y résident.



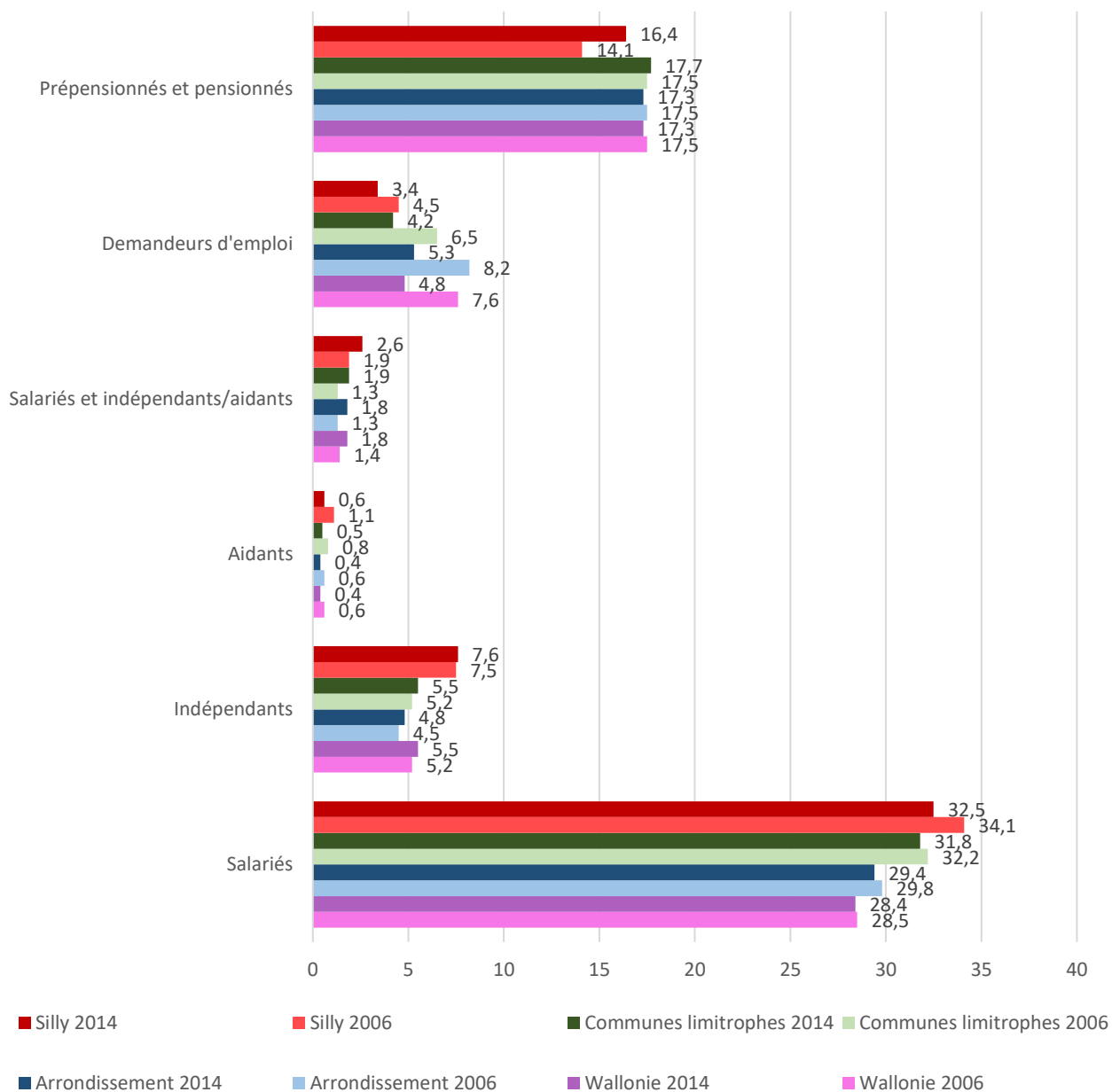
© <http://www.iweps.be/sites/default/files/Indice-attractivite-2010.pdf>

III.1.5 L'emploi indépendant et salarié

D'après le tableau ci-dessous qui compare l'année 2006 et l'année 2014, nous pouvons constater certains éléments :

- Une proportion d'indépendants 2 % plus importante à Silly que dans les autres entités étudiées ;
- Un pourcentage de salariés en augmentation entre 2006 et 2014 ;

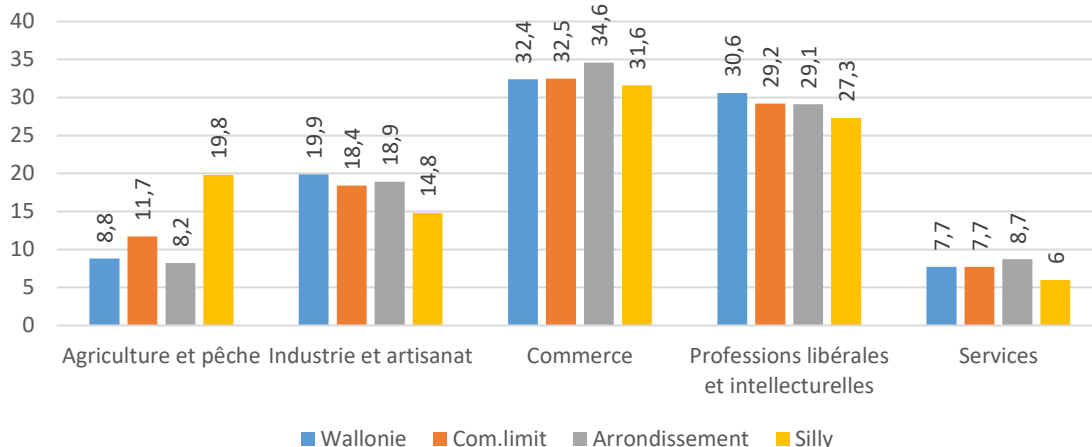
- Un pourcentage de prépensionnés et de pensionnés plus faible que les moyennes des autres entités et en diminution par rapport à 2004 ;
- Le nombre de demandeurs d'emploi est aussi beaucoup moindre que les autres entités.



Population résidente totale inscrite à la BCSS entre 2006 et 2014 © IWEPS – 2016

III.1.6 Secteurs d'activité pour les indépendants

En 2013 et d'après les données de l'IWEPS, l'entité de Silly présente la plus grande proportion d'indépendant travaillant dans l'agriculture. A contrario, l'ensemble des autres professions est légèrement inférieur à l'ensemble des entités étudiées.



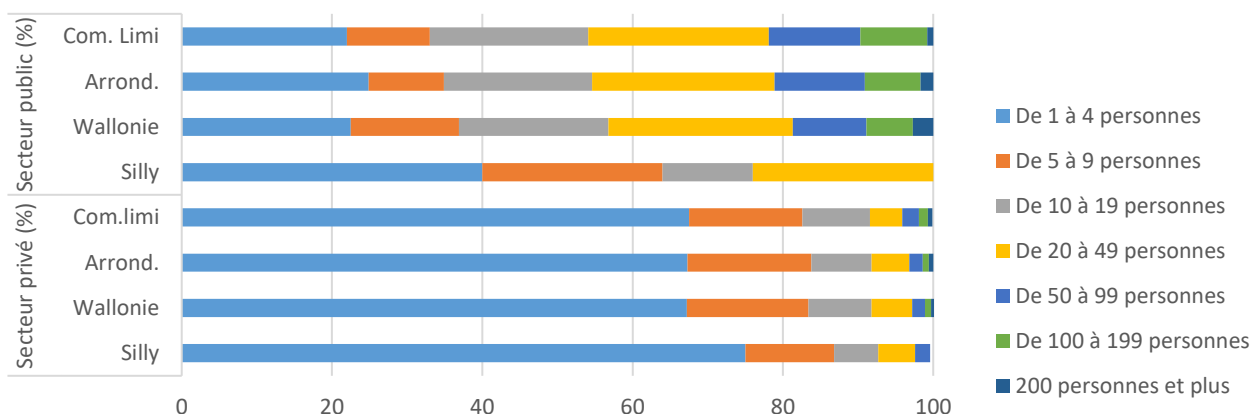
Répartition des indépendants par secteur en 2013 © IWEPS - 2015

III.1.7 Secteurs d'activité pour les salariés

Le nombre de postes d'emploi salarié pour la commune dans le secteur privé est de 543 en 2013. Pour la même année, ils étaient 264 dans le secteur public.

III.1.8 Nombre d'établissements et postes d'emploi salariés

Le graphique ci-dessous nous apporte que tant dans le secteur privé que dans le secteur public, le nombre d'entreprises de 1 à 4 personnes est plus important pour Silly que pour les autres entités étudiées (77 pour les privées et 10 pour les publiques). Il n'existe aucune entreprise de plus de 100 personnes sur l'entité. Le nombre total d'entreprises privées sur l'entité est de 102 et le nombre total d'entreprises publiques est de 25 en 2013.

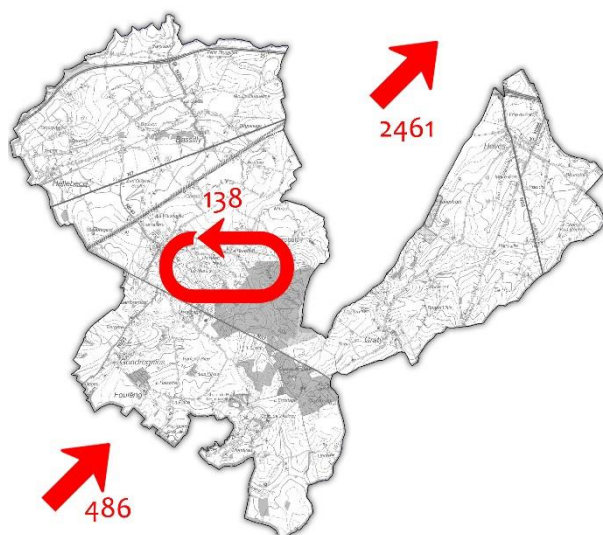


Postes et établissements ONSS par classe de taille en 2013 © IWEPS, 2016

III.1.9 Répartition et mouvements géographiques des salariés

La répartition géographique des salariés se présente comme suite au quatrième trimestre 2013 :

- 486 salariés proviennent de l'extérieur de la commune et travaillent sur Silly ;
- 138 salariés proviennent de l'entité et travaillent sur Silly ;
- 2461 salariés résidants à Silly travaillent à l'extérieur de la commune.



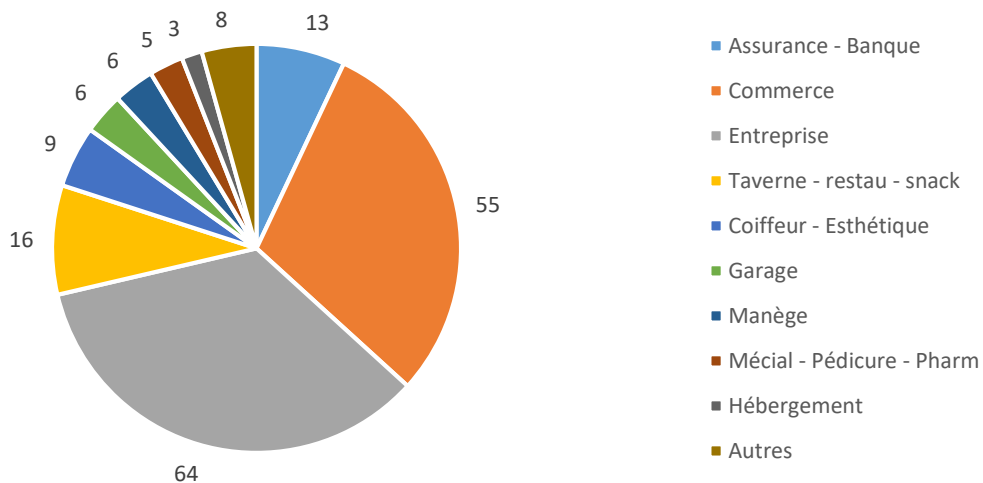
© S&A - 2016

En d'autres termes cela signifie que sur les 2600 salariés que compte l'entité, seuls 5 % travaillent sur Silly. Sur les 625 travailleurs salariés travaillant sur la commune, environ 22 % sont occupés par des habitants de Silly. Ces situations cumulées impliquent évidemment de nombreux déplacements.

III.1.10 Activités économiques sur l'entité

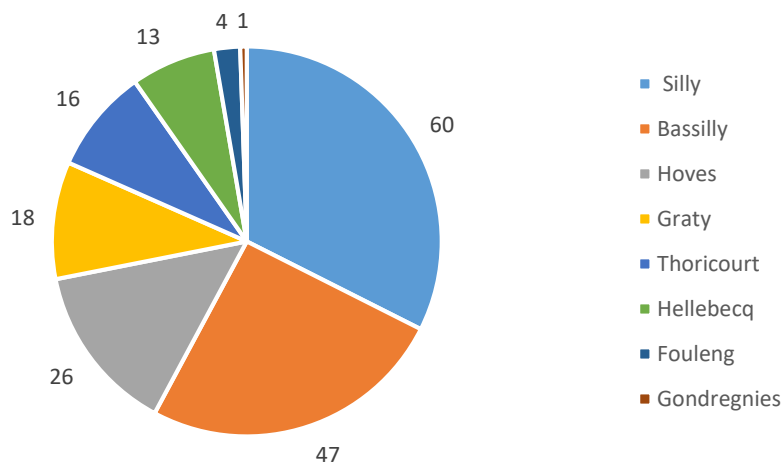
➤ **Annexe 5 : liste des activités économiques sur l'entité**

Le graphique ci-après tente de regrouper par secteur les différentes activités économiques existantes sur la commune (issues des données communales). Nous pouvons constater, pour un total d'environ 180 entités, que la majeure partie est constituée par des entreprises en tous genres (construction, jardins, terrassement, etc). Viennent ensuite les commerces avec 55 établissements puis les tavernes et restaurants.



Répartition des activités économiques © S&A, 2016

Le graphique ci-dessous répartit géographiquement sur l'entité le nombre d'établissement par ancienne commune ou village. Nous pouvons remarquer l'importante proportion pour Silly et Bassilly et la quasi absence d'activité économique sur Fouleng et Gondregnies.

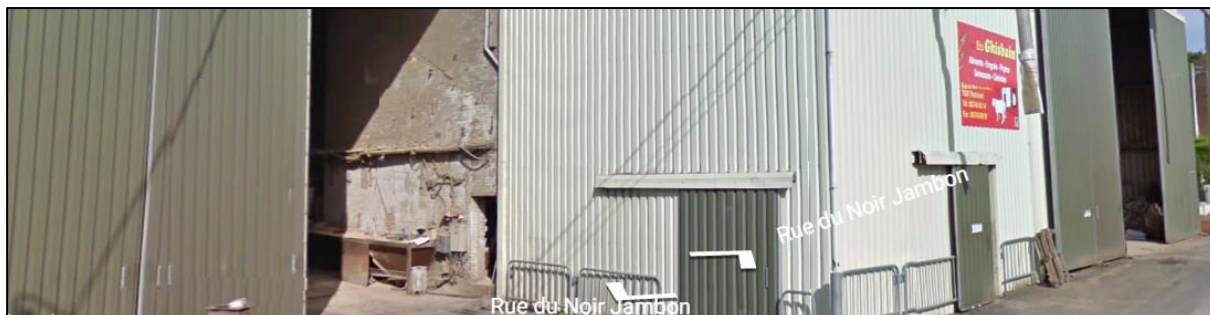


Répartition géographique des activités © S&A, 2016

III.1.11 Zone d'activité économique

Au plan de secteur, on dénombre deux zones d'activité économique reprises ci-dessous :

- Une zone d'activité économique industrielle à Thoricourt de 0.88 ha qui est occupée par une entreprise d'engrais.



© Google Street View – 2016

- Une zone d'activité économique mixte à Hoves de 4.01 ha qui est occupée par une grande entreprise d'aluminium (Van Beveren aluminium). L'entreprise n'est pas grande pourvoyeuse d'emplois sur la commune.



© Google Street View – 2016

- Nous pouvons aussi stipuler la présence d'une ancienne usine de stockage de pomme de terre relativement polluante ainsi qu'une ancienne unité de biométhanisation. L'usine est actuellement utilisée pour le stockage d'oignons et de bottes de lin. Elle se trouve le long de la rue de Graty à Hoves.



© S&A - 2016

III.1.12 Agence de Développement Local

Il n'en existe pas sur Silly mais bien sur l'entité voisine d'Enghien.

III.1.13 Groupe d'Action Locale

Un GAL est en cours de formation avec les communes de Lens et Enghien. La stratégie de développement local (SDL) a été introduite au deuxième appel à candidature en mars 2016.²⁴

III.1.14 Cittaslow

L'entité fait partie du mouvement Cittaslow, en parallèle au mouvement Slow Food – Commune du « Bien vivre ». Ce mouvement est aussi appelé Réseau international des Villes du bien vivre et est donc une communauté de villes qui s'engagent à ralentir le rythme de vie de leurs citoyens. Ce mouvement d'urbanisme s'inscrit dans les mouvements de la décroissance économique et du nouvel urbanisme.

Cf chapitre suivant concernant l'agriculture.²⁵



²⁴ La candidature pour le GAL Silly-Lens-Enghien n'a pas été retenue.

²⁵ Mise en œuvre d'un projet supracommunal avec Enghien proposant une « itinérance Slow Food culturel et alimentaire ». Une roulotte pour le volet culture sera assuré par la commune Enghien. Silly proposera un Food Truck pour accompagner la roulotte assurant le côté alimentaire avec des slow burgers.

III.1.15 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Revenu annuel moyen plus élevé que ses communes voisines. ➤ Indice de richesse élevé. ➤ Une grande proportion de la population avec un revenu de plus de 40.000 euros. ➤ Taux d'activité et taux d'emploi élevés. ➤ Faible taux de chômage. ➤ De nombreuses activités économiques et services sur l'entité. ➤ Une commune pourvue d'un mécanisme CITTASLOW. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une faible proportion d'habitants de Silly travaillant sur Silly. ➤ Deux villages non desservis en activités économiques et services. ➤ Pas d'ADL. ➤ Carence en zone d'activité économique sur l'entité.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un GAL en cours de formation. 	

III.2 Structure de l'agriculture

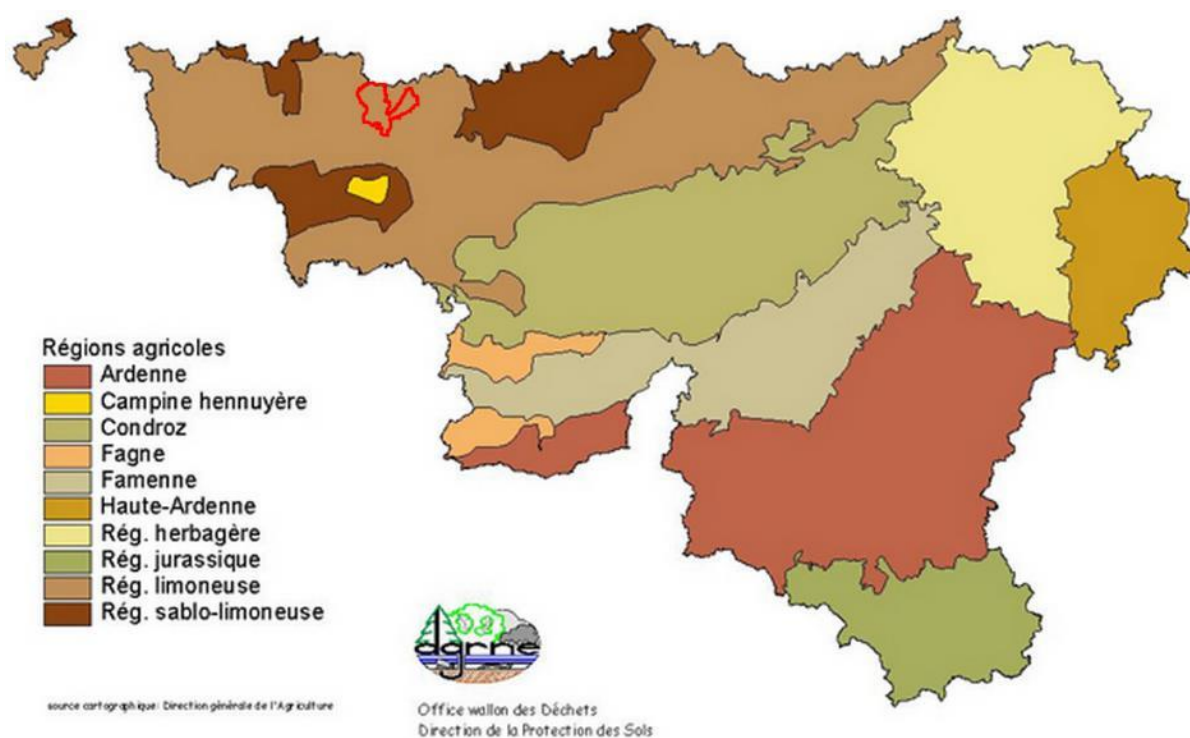
Préambule

L'analyse de l'agriculture portera d'une part sur les communes à proximité directe de Silly et d'autre part sur la Région agricole limoneuse dont fait partie Silly. Certaines données seront aussi comparées à la province du Hainaut ou/et à la Région wallonne. Les recensements agricoles proviennent du SPW Economie.

III.2.1 Caractérisation de l'agriculture à Silly

III.2.1.1 Région agricole

La carte ci-dessous présente les différentes régions agricoles en Wallonie. On peut remarquer que Silly fait partie de la région limoneuse.



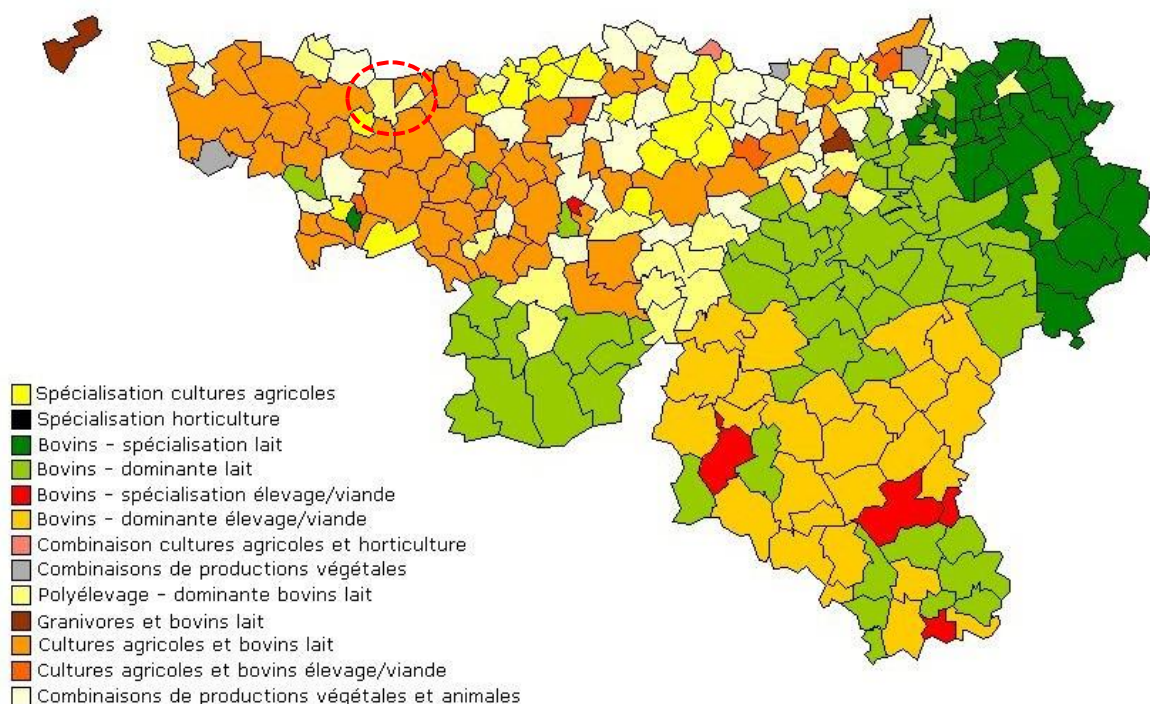
Office wallon des Déchets, Direction de la Protection des Sols - 2016

Dans son état sur l'environnement wallon, le SPW décrit cette Région de la manière suivante :

« La **Région limoneuse** est la plus importante de par sa superficie. Elle s'étend sur toutes les Provinces wallonnes à l'exception du Luxembourg. Les terres agricoles y sont les meilleures et les plus fertiles. Les céréales, les betteraves sucrières et les pommes de terre constituent les principales cultures pratiquées. Les cultures fruitières y sont également présentes. L'élevage y est important et orienté essentiellement vers les spéculations bovines. »

III.2.2 Orientation des productions agricoles

La carte ci-dessous exprime de manière générale les grandes orientations des communes wallonnes selon les productions agricoles. On peut remarquer que Silly est caractérisée par une agriculture de type « polyélevage avec une dominante de bovin pour le lait ». A noter que le polyélevage consiste en un élevage de différentes espèces dans une même exploitation agricole.



Orientations des productions agricoles © <http://agriculture.wallonie.be> - 2011

III.2.3 Valeur totale de la production agricole

La carte ci-après représente la valeur totale de la production agricole liée au sol pour chaque commune et est exprimée en euro par ha de surface agricole utile (SAU²⁶). Les données datent de 2011.

²⁶ La **surface agricole utile** (SAU) est un instrument statistique destiné à évaluer la surface foncière déclarée par les exploitants agricoles comme utilisée par eux pour la production agricole.

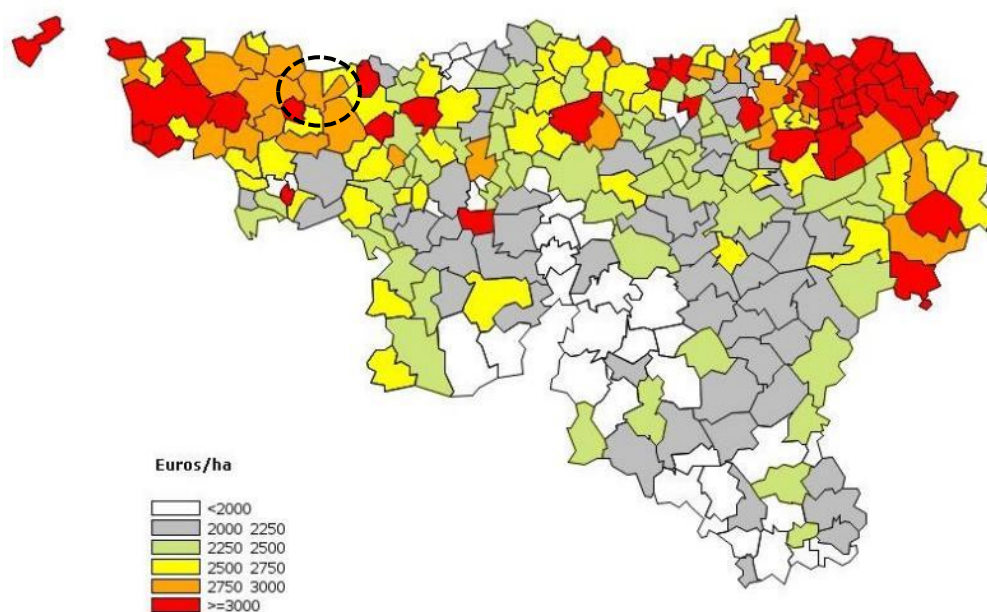
La SAU est composée des :

- terres arables (grande culture, cultures maraîchères, cultures permanentes, les cultures fourragères, prairies artificielles...);
- surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages);
- cultures pérennes (vignes, vergers...)
- les jardins familiaux des agriculteurs.

Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère, c'est-à-dire les terres retirées de la production (gel des terres). Ces terres sont comprises dans les terres arables

Cette carte reprend donc la valeur totale (productions brutes standard) des productions liées au sol (les grandes cultures, l'horticulture de plein air, le lait et la viande bovine) par ha de SAU et illustre l'intensité de la production exprimée par unité de superficie.

La commune de Silly présente une valeur de 2.750 à 3.000 euros par ha. Il s'agit d'une valeur relativement élevée. Par rapport aux Communes limitrophes, seule Brugelette fait mieux avec une valeur supérieure à 3.000 euros par ha.



Valeur totale de la production agricole © <http://agriculture.wallonie.be> – 2011

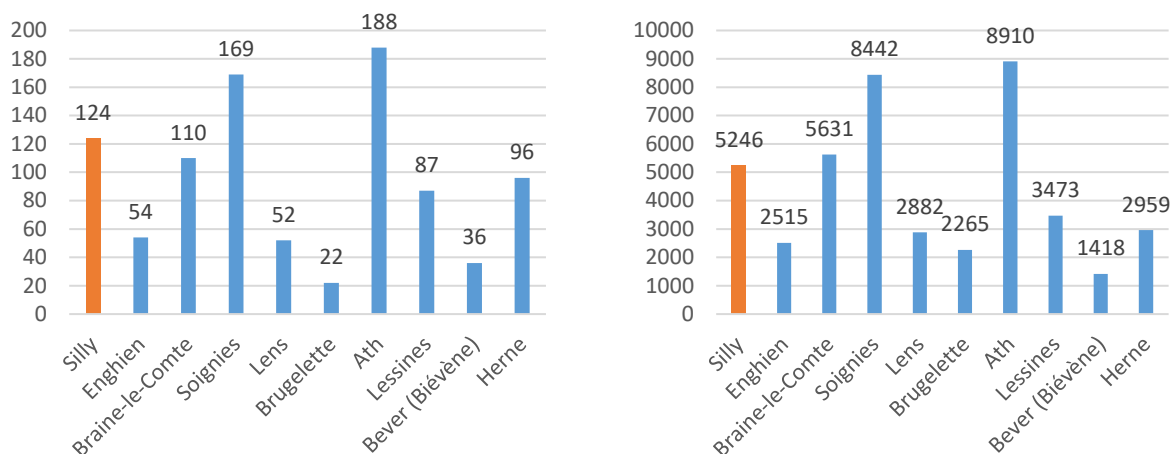
III.2.4 Exploitations agricoles et Surface Agricole Utile

III.2.4.1 Données générales

En 2013, selon les données du SPF économie, le nombre d'exploitations agricoles était de 124²⁷ à Silly pour une SAU de 5.246 ha (soit 77,5 % du territoire communal).

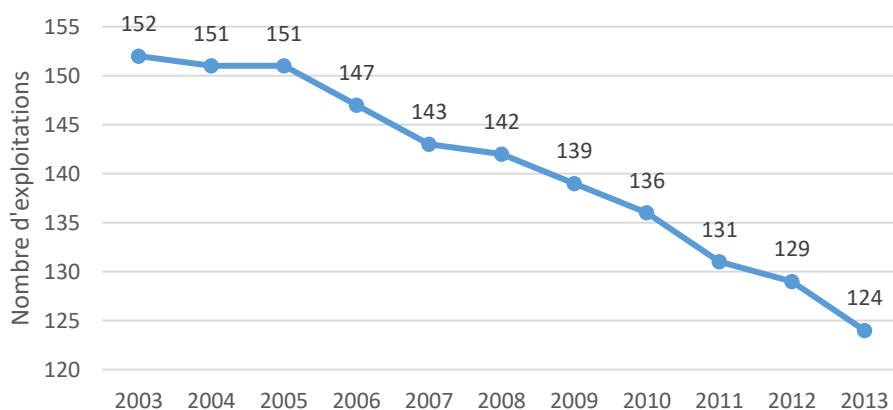
Le schéma ci-dessous présente le nombre d'exploitations agricoles par rapport aux communes environnantes. Silly se situe derrière Ath et Soignies concernant le nombre d'exploitations agricoles et la SAU.

²⁷ Les résultats de mai 2013 sont établis à partir d'une enquête agricole auprès de 75 % des exploitations agricoles et de l'utilisation des données administratives. A l'échelle des communes, seules les statistiques obtenues à partir des données administratives sont présentées.



Nombre d'exploitations et Surface agricole utile en ha des communes limitrophes en 2013 © SPF Economie, S&A - 2016

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2003 et 2013 à Silly.



Evolution du nombre d'exploitations © SPF Economie, S&A - 2016

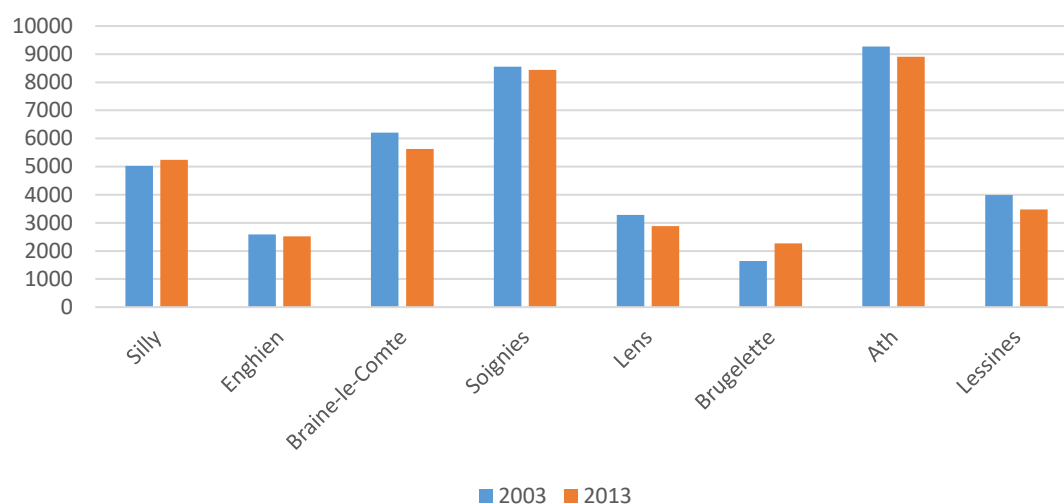
On constate une nette diminution du nombre d'exploitations agricoles depuis 10 ans. En effet, Silly a, au cours de cette période, perdu presque 20 % de ses exploitations, ce qui est dans la moyenne des pertes affichées par ses voisines wallonnes : -29 % à Ath, -29 % à Braine-le-Comte, -12 % à Brugelette, -16 % à Enghien, -28 % à Lens, -38 % à Lessines et -20 % à Soignies.

La Région wallonne, quant à elle, a vu baisser le nombre de ses exploitations agricoles de 36.2 % entre 2000 et 2012 (source : SPF Economie).

III.2.5 Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU)²⁸

III.2.5.1 Surface Agricole Utile totale

Malgré la baisse du nombre d'exploitations, Silly enregistre une légère augmentation de sa SAU (tout comme Brugelette). Les autres communes limitrophes enregistrent une légère baisse de celle-ci. Un constat similaire peut être fait au niveau de la région wallonne.

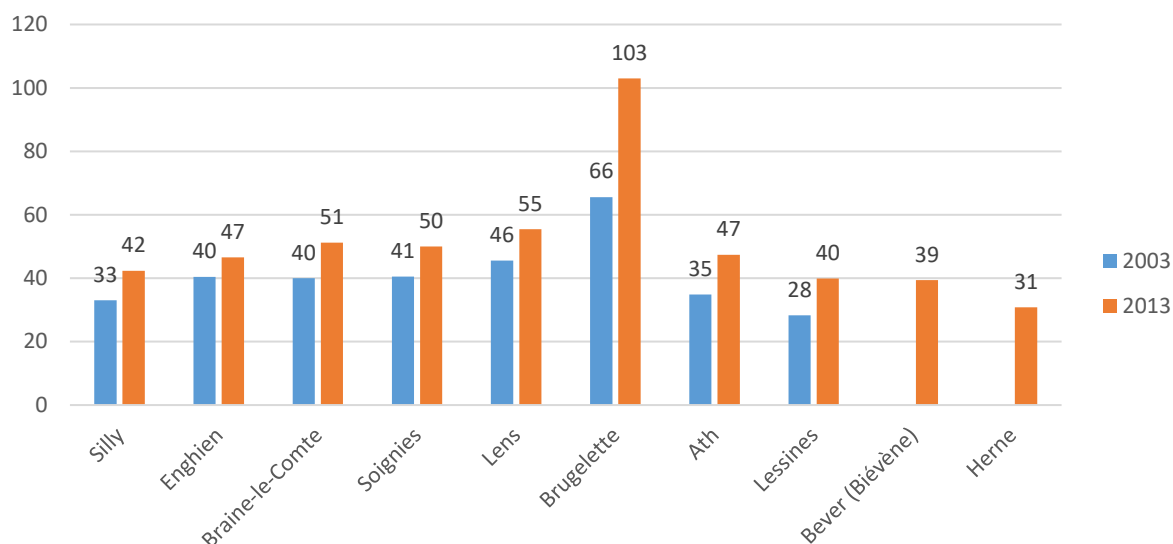


Evolution de la SAU entre 2003 et 2013 pour les communes limitrophes © SPF Economie, S&A, 2016

III.2.5.2 Taille moyenne de la SAU par exploitation

A l'instar de la plupart des communes wallonnes, la diminution du nombre d'exploitations s'accompagne d'une augmentation de la taille moyenne de la SAU par exploitation. La taille moyenne des exploitations est ainsi passée de 33 ha à 42 ha à Silly en l'espace de 10 ans, soit une augmentation de 27,3 %. Il s'agit là d'une augmentation qui rentre dans la moyenne par rapport à ses communes voisines, mis à part Brugelette qui enregistre une très forte augmentation (+ 56,1 %).

²⁸ La SAU est le territoire consacré à la production dans l'ensemble de ses composantes. Elle comprend par ordre décroissant les prairies permanentes, les cultures céréalières, les cultures fourragères et industrielles, les prairies temporaires ainsi que les jachères. (© SPW, Wallex – 2008)



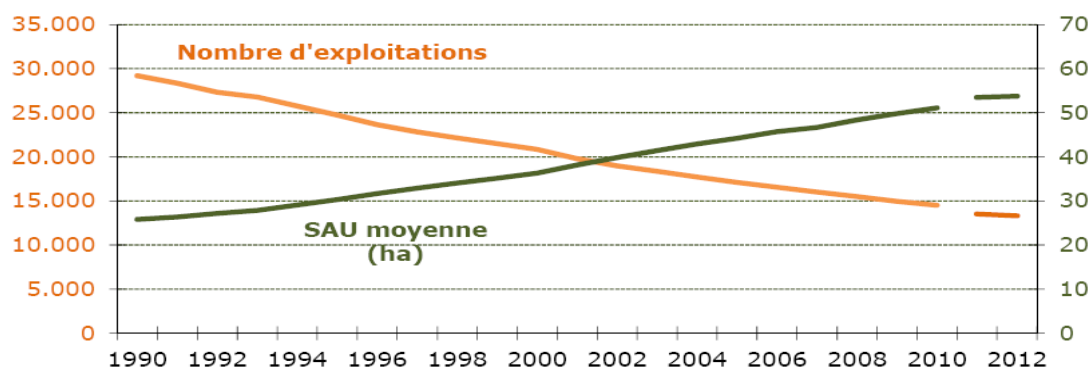
Taille moyenne de la SAU par exploitation (en ha) et évolution entre 2003 et 2013 © SPF Economie, S&A, 2016

A titre de comparaison, en 2013 la SAU moyenne présentée pour les diverses entités de références était de :

- 55 ha pour la Région wallonne ;
- 55 ha pour la Province du Hainaut ;
- 47 ha pour la Région agricole limoneuse.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de ces différentes données pour la Région wallonne sur une période de plus de 20 ans. Le constat est clair : de moins en moins d'exploitation mais de plus grande taille.

Silly s'inscrit donc dans ce constat régional.

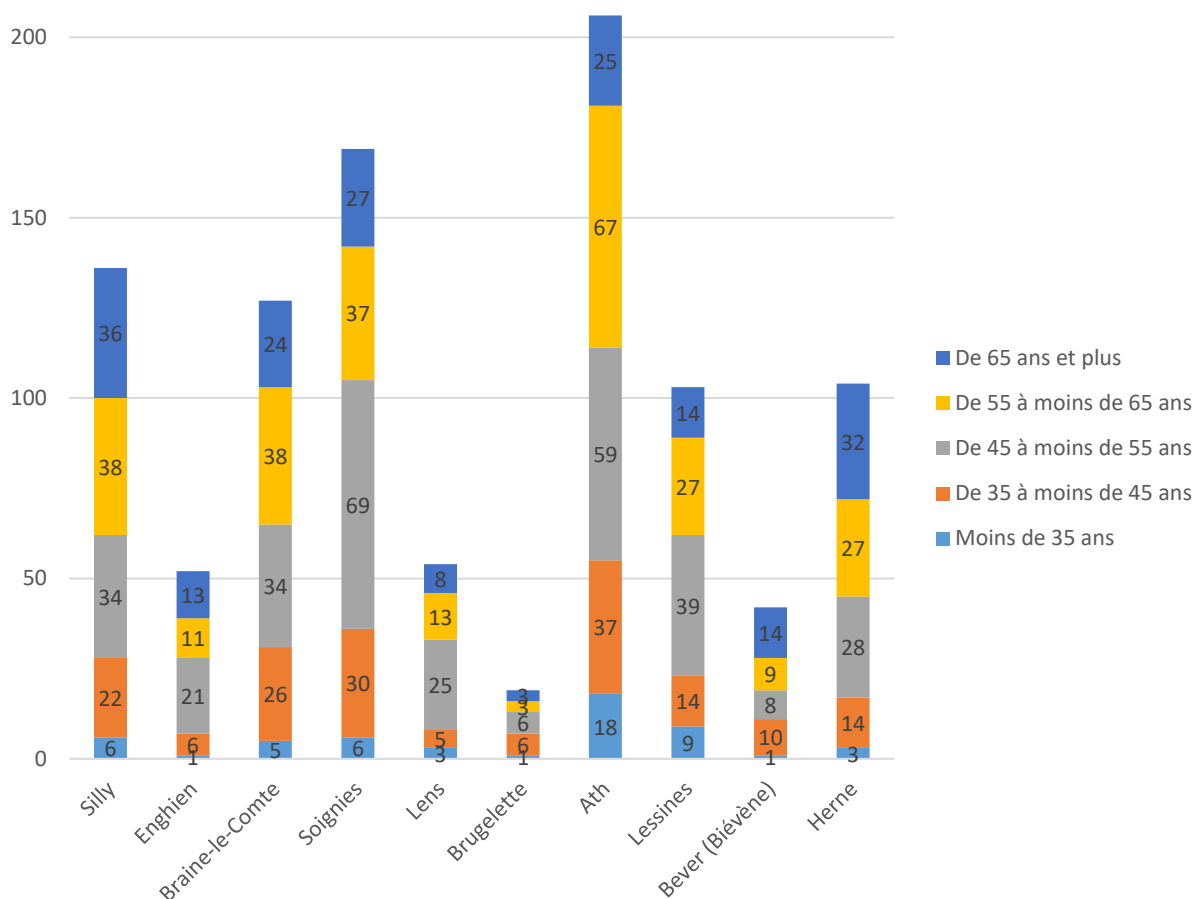


Nombre d'exploitations et SAU moyenne par exploitation de 1990 à 2012 © Agriculture wallonne en chiffres, DGSIE, Région wallonne - 2014

III.2.6 Gestion des exploitations

III.2.6.1 Age des exploitants

Le graphique ci-dessous nous renseigne sur le nombre de chefs d'exploitation en fonction de leur âge (données 2010). La comparaison est ici faite entre Silly et ses communes limitrophes.



Nombre de chefs d'exploitation en fonction de leur âge, données 2010 © SPF Economie, S&A – 2016

On remarque que la majorité des agriculteurs ont entre 45 et 65 ans. Il s'agit d'un constat général sur l'ensemble des communes. A Silly, seulement six exploitants ont moins de 35 ans. La part des exploitants en dessous de 45 ans est donc très faible.

De manière générale, le même constat peut se faire sur toute la Région wallonne, de moins en moins de jeunes se lancent dans le secteur agricole.

III.2.6.2 Distribution de la SAU

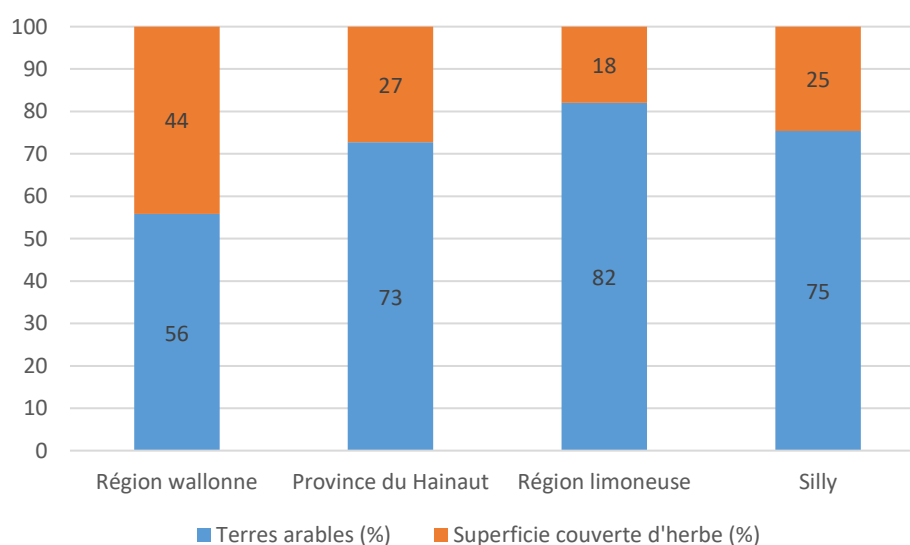
La SAU se répartit en 5 sous catégories à savoir :

- les terres arables ;
- les superficies toujours couvertes d'herbes ;
- les cultures permanentes ;
- les cultures sous serres ;
- les jardins familiaux.

Ces 3 dernières ne représentant qu'une infime partie de la SAU, nous n'en tiendrons dès lors pas compte dans les calculs ci-dessous.

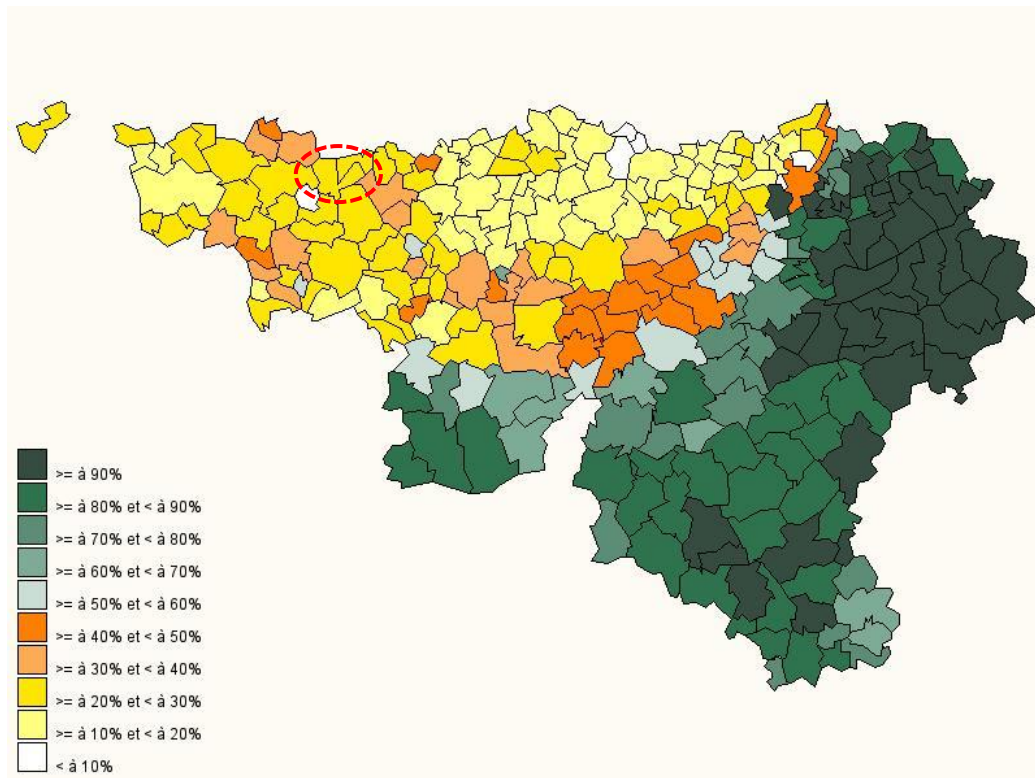
Silly tout comme la Région wallonne se caractérise par une dominance des superficies couvertes de terres arables. La répartition de la SAU de Silly est relativement différente des proportions affichées par la Région wallonne.

Elle se situe entre les moyennes de la Province du Hainaut et de la Région limoneuse avec une part bien plus importante pour les terres arables.



Composition de la SAU en 2013 © SPF Economie, S&A - 2015

La carte ci-après montre l'importance des prairies dans la SAU communale en pourcentage. On peut y remarquer que Silly, assez logiquement, présente un pourcentage relativement faible (entre 20 et 30 %) comme la plupart des communes de la Région limoneuse.



Economie agricole de la Wallonie en cartes (2011) © SPW DGO3

III.2.7 Contraintes environnementales

III.2.7.1 Assolement et jachère

Les agriculteurs sont obligés de mettre un certain pourcentage de leur terre de culture en jachère.

Des graminées y sont plantées et ensuite fauchées sans être récoltées.

Les agriculteurs doivent aussi respecter une rotation des cultures et insérer dans ce processus la jachère.

III.2.7.2 Mesures agri-environnementales

Des mesures agri-environnementales sont prises pour, entre autres, éviter les inondations liées à l'agriculture.

Nous pouvons citer parmi ces mesures, la culture en sens contraire de la pente quand cela est possible, l'évitement de grandes parcelles grâce à la technique du remembrement, la juxtaposition de cultures différentes, etc.

III.2.7.3 Le concept « Slow Food »

Slow Food est une organisation internationale qui repose sur un réseau local d'associations et envisage un monde où chacun puisse avoir accès à une nourriture bonne pour lui, pour ceux qui la produisent, et pour la planète.

Slow Food a été créé pour contrer le phénomène du fast food et de la fast life, en réaction à la disparition des traditions alimentaires locales, et afin d'encourager les citoyens à prendre conscience de leur nourriture, de sa provenance, de son goût, et de la façon dont nos choix alimentaires affectent le reste du monde. Slow Food croit que nous avons tous un droit fondamental au plaisir d'une nourriture de qualité, et par conséquent le devoir de protéger l'héritage de produits, de traditions et de cultures qui rendent ce plaisir possible.

Silly est une commune rurale où **l'agriculture a un rôle prépondérant**. Afin de développer sa dynamique de producteurs locaux, et suite au jumelage avec la commune Toscane San Miniato et forte de son partage d'expérience, Silly a créé son **Convivium Slow Food** « les saveurs de Silly ».

Il est né il y a 7 ans, constitué d'une communauté d'acteurs issus du monde public et privé : enseignants, agriculteurs, producteurs, experts alimentaires, retraités, juristes, fiscalistes, Slow Food International, etc. Ces acteurs, bénévoles, s'activent dans la réalisation de projets ponctuels ou à plus long terme en vue de développer les missions du Slow Food International, dont la philosophie principale est d'instaurer une réflexion positive de choix de consommation alimentaire.

« Produire et consommer un aliment Bon, Propre et Juste » est le leitmotiv du concept. Partage d'expériences et de cultures sont de mise donnant lieu à une dynamique de producteurs mais aussi au sein du projet « potagers intergénérationnels » développés par les écoles en partenariat avec le Conseil Consultatif Communal des Aînés. Outre ce projet de potagers intergénérationnels, dont la création est assurée par le service des travaux publics, le Convivium organise chaque année « la semaine Slow Food » intégrant les produits locaux dans les collations et la cantine scolaire (en partenariat avec les producteurs et le traiteur) ainsi que divers ateliers pluridisciplinaires. Elle se clôture par un grand marché de producteurs locaux qui se joint au marché dominical traditionnel.

Le Convivium est aussi présent sur les foires locales, provinciales et régionales. Il a édité un livre de recettes locales et réalise des activités en partenariat avec d'autres associations, tel le Syndicat d'Initiative dont les compétences sont complémentaires. Afin d'élargir ce concept, tant au niveau participatif que géographique, le Convivium a lancé le concept de « Silly Food valley ».



Logo « Slow Food » ©

III.2.7.4 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Région limoneuse où les terres agricoles sont les meilleures et les plus fertiles. ➤ Diversité entre les cultures agricoles et l'élevage des bovins pour le lait. ➤ Silly présente une valeur totale de la production agricole élevée. ➤ Convivium Slow Food « les saveurs de Silly » 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'exploitations en nette diminution. ➤ Peu de repreneur connu avec des chefs d'exploitation vieillissants.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir l'agriculture auprès des jeunes pour en assurer la pérennité et les sensibiliser aux problématiques actuelles sans les décourager. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque que le nombre d'exploitations agricoles continue à diminuer. ➤ Une faible diversification de la culture des terres arables. ➤ Disparition des exploitations agricoles locales.

III.3 Infrastructures et services touristiques

III.3.1 Services d'information touristique

III.3.1.1 L'office de promotion du tourisme (OPT)

L'ASBL OPT reprend le potentiel touristique dans l'ensemble des régions de la Wallonie et de Bruxelles. Pour la commune de Silly, elle répertorie sur son site internet les attractions touristiques, les évènements majeurs, certaines activités sportives et plusieurs logements dédiés aux touristes. L'ensemble de ces éléments seront décrits dans ce chapitre.

III.3.1.2 La Maison du tourisme de la Wallonie Picarde

Cette organisation informe de manière didactique via son site internet sur le potentiel touristique de l'ensemble des communes qui forment la Wallonie Picarde. Silly est donc reprise parmi celles-ci et tout un ensemble de données y sont rassemblées comme les musées, les balades, le patrimoine, la gastronomie, l'hébergement, les deux parcs naturels. Les deux agences d'information se situent à Tournai et à Mouscron. En relation avec cette organisation, le site wapinature.be met à disposition une carte interactive extrêmement complète renseignant l'ensemble des balades thématiques de la région dont Silly.



Tourisme – Vélo en Wallonie picarde, IDETA ©

III.3.1.3 Syndicat d'Initiative de Silly

Silly a son propre Syndicat d'Initiative situé Place Communale, 11 à Silly.

Celui-ci fournit aux visiteurs de nombreuses informations sur le patrimoine, les parcours de promenades, les différentes animations proposées mais aussi les hébergements touristiques de l'entité. Les huit villages offrent un éventail diversifié de richesses touristiques, plaçant ainsi Silly dans la dynamique touristique de la Wallonie Picarde.

Le Syndicat a, par ailleurs, édité le « Guide touristique de Silly ». On y retrouve l'ensemble des informations touristiques.

Celui-ci publie également de nombreuses brochures sur l'histoire et le patrimoine de Silly.

III.3.2 L'offre touristique

III.3.2.1 Le tourisme rural

Alors que l'ouverture au public d'exploitations familiales orientées vers la production de produits artisanaux rencontre un succès grandissant auprès de la population, les formules de « gîtes ruraux » ou « gîtes à la ferme », favorisant ainsi un tourisme diffus, restent peu développées dans l'entité. Sur la commune de Silly, on peut mentionner la présence de 3 gîtes :

- « La Clef Deschamps » à Bassilly ;
- « La Mazerine » à Bassilly ;
- « Le verger d'Hellebecq » à Hellebecq.

III.3.2.2 Silly, commune SLOW



Le concept Slow s'invite bien évidemment dans la thématique du tourisme. On peut dès lors parler de « Slow tourisme ». Il s'agit d'un concept de voyage qui s'inspire du slow food, un mouvement incitant les gens à réapprendre à manger et à redécouvrir les plaisirs de la table pour faire face aux mauvaises habitudes d'alimentation et au fast-food.

Il s'agit de prendre le temps de découvrir une destination, d'apprécier les paysages, en privilégiant notamment des destinations proches et des moyens de transports moins polluants.

Le slow tourisme est de plus en plus tendance. Nombreux sont les gens qui deviennent des adeptes du tourisme lent. Ce type de tourisme, plus authentique, permet de vivre au plus près de la population locale et d'en apprendre davantage sur elle.

III.3.2.3 Patrimoine classé ou non

Voir le Chapitre « Patrimoine Classé » dans la partie Structure urbanistique et patrimoine bâti.

III.3.2.4 MaquiStory

Cet historial de la Résistance et de la 2^e Guerre Mondiale évoque la guerre et les faits de résistance qu'ont connus les villages de l'entité de Silly. La scénographie humaine et aérienne est axée sur le souvenir et ponctuée d'objets de collection et de récits audiovisuels. On y trouve une caméra aérienne allemande en écho à des bombardements subis à Enghien, de la presse clandestine, des objets personnels, des casques, mais volontairement pas d'armes.

Ce lieu de mémoire est un bel hommage autant apprécié par les derniers témoins vivants de cette période que par les familles des disparus et des habitants ayant aidés des aviateurs, réfractaires et maquisards qui se cachaient alors dans le bois tout proche. La Chapelle de Saint Marcoult, située au cœur du hameau entièrement dévoué à la Résistance durant la Seconde Guerre Mondiale, était l'endroit idéal pour accueillir ce lieu de mémoire. La visite se prolonge par la promenade balisée de 5 km qui démarre au pied de la chapelle et qui retrace le déroulement d'un parachutage en temps réel.



Chapelle Saint-Marcoult – MaquiStory, S&A – 2016

III.3.2.5 Produits du terroir

Pour rappel, Silly est donc une commune « Slow Food » et a créé le convivium « Les saveurs de Silly ».

Il s'agit d'une communauté de personnes, ardents défenseurs du plaisir de vivre dans le respect des traditions. La valorisation des produits alimentaires de Terroir, l'éducation au goût et à leurs saveurs ainsi que la défense de la Biodiversité associés à la dimension « Nutrition & Santé » sont les objectifs de ce groupe local Slow Food. Ces valeurs sont explorées, expérimentées et défendues au travers de différentes activités communes et en partenariat avec les associations locales.

Plusieurs producteurs sont repris comme « Producteurs Slowfood » :

- Les fromages de Thoricourt ;
- Fromages de Saint-Marcoult ;
- Brasserie artisanale de Silly ;
- La Plantation de Beauregard ;
- Au manon d'Hor – Chocolaterie artisanale ;
- Glaces « Peter & Lila » ;
- Le Petit Fouleng ;
- La croquette Thoricourtoise ;
- Le comptoir du pain - Boulangerie artisanale ;
- La boîte à tartines ;
- Mon boulanger ;
- Boucherie Chez Arnaud ;
- Boucherie Dominique et Carine ;
- L'artisan des Gourmets ;
- Le poulet de Gibecq.

III.3.3 Promenades, balades, randonnées et circuits touristiques

III.3.3.1 Les promenades balisées

Plus de 70km de sentiers ont été balisés sur le territoire communal, formant 7 circuits reliant les différents villages de l'entité. Les cartes des différentes promenades ainsi que leur description et le florilège du patrimoine architectural est disponible au Syndicat d'Initiative.

Voici la liste des différentes promenades :

- Promenade des châteaux et Bois de la Provision (10 km – 3h)
- Thoricourt, ses sentiers et collines boisées (9km – 2h45)
- Promenade des Princes (8km – 2h)
- Promenade du Maquis de Saint-Marcoult (5,5km – 1h30)
- Hameaux et points culminants de Bassilly-Hellebecq (17km – 3h30)
- Graty : au gré des champs et des bois (10km – 3h)
- Hoves : ses paysages ouverts et ses fermes anciennes (11km – 2h30)

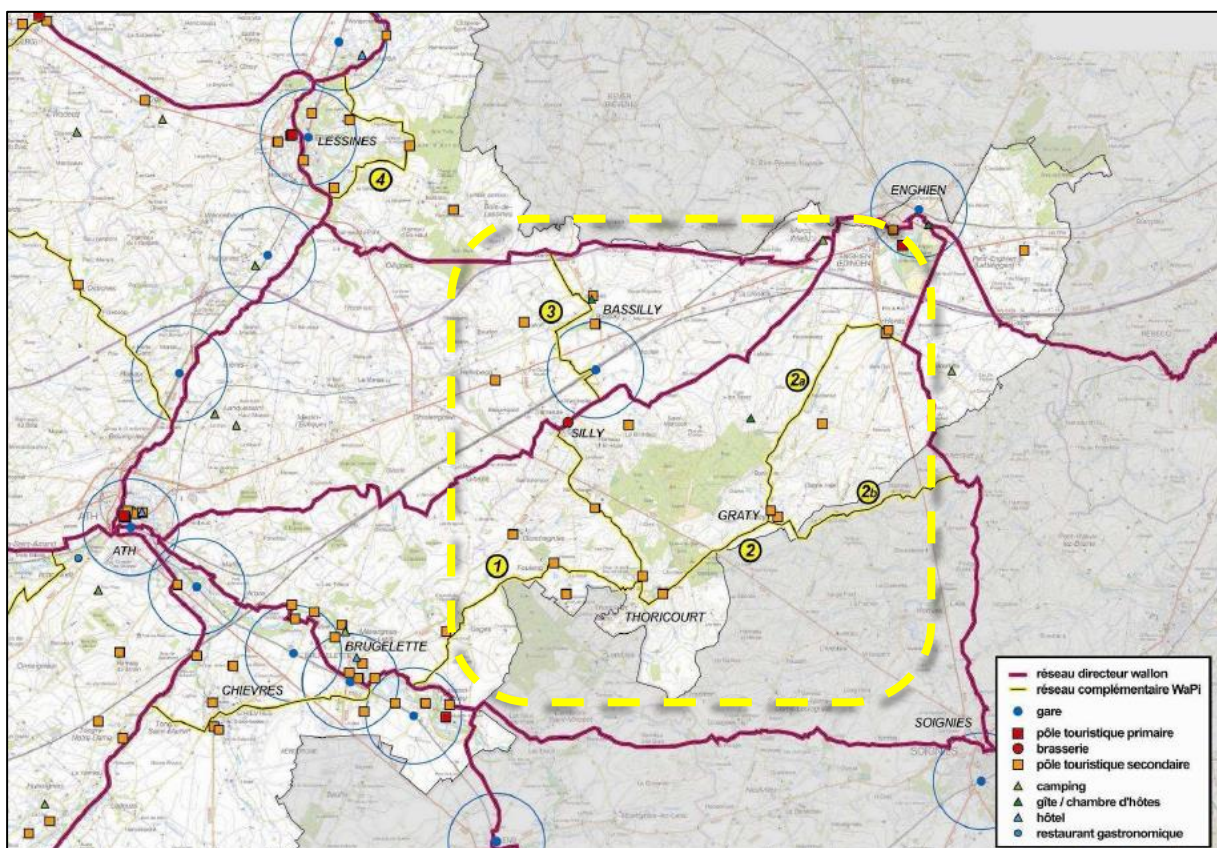
Le circuit de Grande Randonnée GR123 passe aussi par l'entité. Ce dernier passe par les communes de Tournai, Péruwelz, Silly, Lessines, Ellezelles et Mont-de-l'Enclus.



© S&A – 2016

III.3.3.2 Cyclotourisme

Comme développé dans le chapitre concernant la mobilité, IDETA et le Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie ont établi un Schéma Directeur Cyclable de la Wallonie Picarde. La commune de Silly est concernée par le projet et une partie du grand réseau cyclable est présent sur l'entité comme le montre le schéma ci-après. On peut y décèler une portion du réseau directeur wallon et du réseau complémentaire Wapi (Wallonie Picarde). La carte met aussi en valeur, pour la commune, une série de pôles touristiques secondaires et la Brasserie de Silly. Ce réseau permettrait à court, moyen et long terme de rejoindre par le vélo de nombreux villages, communes et mêmes pays.



© Schéma directeur cyclable pour la Wallonie, IDETA, Centre d'ingénierie touristique de Wallonie, 2011

III.3.3.3 Points – nœud sur Wapinature

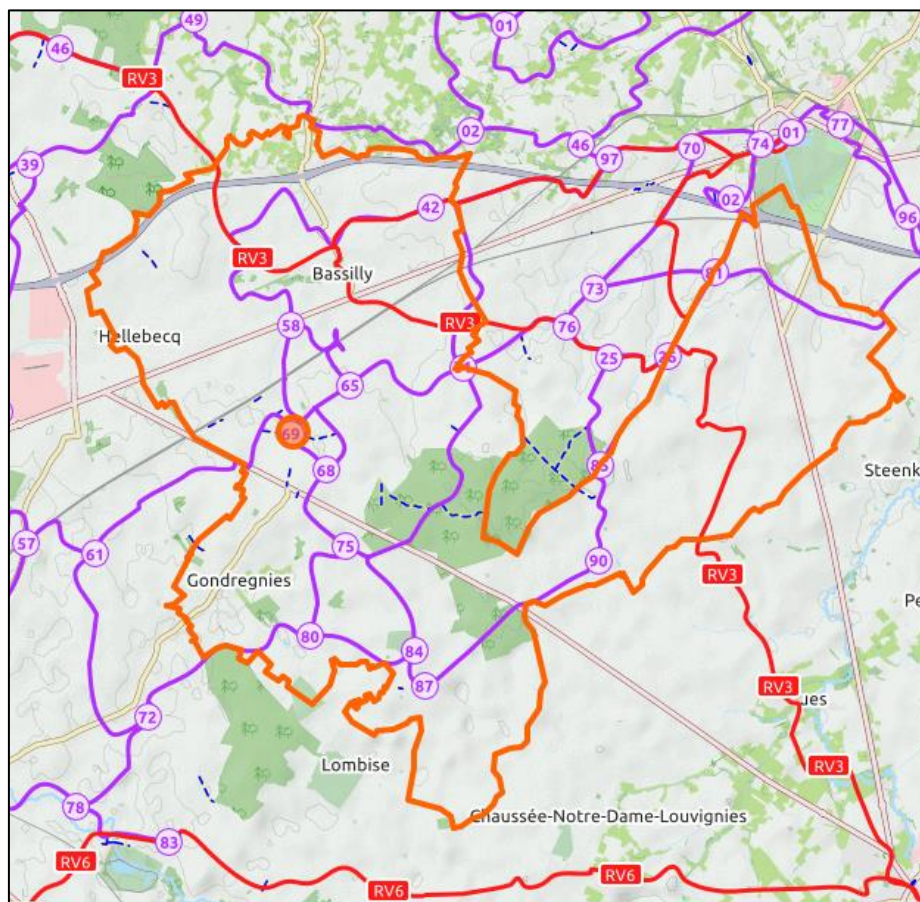
Le système des « Points-nœuds » ou « Knooppunten » a été créé en Flandre il y a une quinzaine d'années et a progressivement été développé sur l'ensemble de la région flamande, aux Pays-Bas et en Allemagne. A

l'image d'un réseau routier, les itinéraires vélo sont interconnectés. Le territoire est couvert d'un maillage serré de tronçons de 5 à 8 km de côté, formant une juxtaposition de boucles de 15 à 25 km de longueur (valeurs indicatives). Sur le terrain, chaque intersection est numérotée et dotée d'une balise directionnelle qui comporte le numéro de l'intersection et le fléchage vers les intersections numérotées suivantes. Sur carte, chaque tronçon est renseigné avec une distance. Le cycliste équipé de la carte du maillage de la zone peut ainsi construire son itinéraire librement, le prolonger ou le raccourcir en cours de parcours, créer des itinéraires à l'infini. Le réseau est de plus praticable dans les deux sens.

Le réseau « la Wallonie picarde à vélo » comporte 1.600 kilomètres d'itinéraires balisés selon le système des points-nœuds. Ce réseau couvre les 23 communes de la Wallonie picarde dont Silly et ses deux parcs naturels ; 7.500 balises ont été implantées en 2014. Le réseau « la Wallonie picarde à vélo » est également interconnecté aux itinéraires cyclables wallons, aux réseaux points-nœuds flamands et aux véloroutes et voies vertes de France.

Ces 1600 kilomètres de réseau vélo sont principalement constitués de routes de campagne macadamisées à faible circulation et de voies lentes réservées aux usagers faibles (RAVeL, anciennes voies de chemin de fer aménagées).

La carte ci-dessous reprend une partie du réseau des points – nœuds établis sur la commune :



© OpenStreetMap-Cylce Map

III.3.4 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mentions des activités de la commune dans plusieurs organismes comme la Maison du tourisme de la Wallonie Picarde, le Syndicat d'Initiative de Silly. ➤ Territoire inclus au sein de la Wallonie Picarde, active dans la promotion de son territoire. ➤ Des nombreux atouts touristiques naturels et patrimoniaux. ➤ Existence d'une multitude de circuits de promenade balisés pour divers utilisateurs. ➤ Des producteurs locaux actifs dans la valorisation de leur activité. ➤ Commune « Slow Food ». 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faible capacité d'hébergement de la commune. ➤ Pas de grands sites touristiques majeurs. ➤ Pas d'hôtel. ➤ Pas de camping.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promotion du « Slow Tourisme ». 	-

III.4 Vie politique et services administratifs

III.4.1 Le pouvoir communal

III.4.1.1 Le collège communal

Le collège est composé de 6 membres, ci-dessous les différentes attributions de chaque membre :

Nom	Fonction	Attributions ²⁹
Christian LECLERCQ	Bourgmestre	Affaires Européennes, cimetières, commerce, culture, développement durable, économie, emploi, état civil, information, logement, pensions, population, police, ressources humaines, seniors
Hector YERNAULT	1 ^{ère} Echevin	Agriculture, bâtiments communaux, eaux et forêts, environnement, propreté publique, ruralité, travaux
Brigitte ROLET ³⁰	Echevine	Cultes, enseignement, mobilité, petite enfance, Sécurité Routière
Paul DUMONT	Echevin	Délégué du Collège auprès du C.P.A.S., fêtes et Cérémonies, finances, jumelage, tourisme
Eric PERREAUX	Echevin	Jeunesse, laïcité, sports
Antoine RASNEUR	Président du CPAS	Affaires Sociales, A.L.E., aménagement du Territoire, contentieux, C.P.A.S., handicapés, informatique, relations S.P.W., urbanisme

III.4.1.2 Le Conseil communal

Le Conseil Communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ; il délibère également sur les objets qui lui sont soumis par l'autorité supérieure. Il était composé jusqu'aux élections communales 2018 de 19 membres répartis en cinq groupes politiques:

LISTE DU BOURGMESTRE (LB)		
CORDEEL Stéphane	Rue de la Station, 6 - 7830 Silly	0499/61.93.20
DEVENYN Jo	Rue de l'Arcamp, 73 - 7830 Silly	0477/50.07.28
DUMONT Paul	Rue du Pont Couwez, 15 - 7830 Bassilly	0498/44.85.80
HENDRICKX Alain	Rue Maire-Bois, 24 - 7830 Hoves	0474/46.67.20
LECLERCQ Christian	Rue du Meunier, 39 - 7830 Graty	068/25.05.08
MOERMAN Christiane	Rue du Marais, 27 - 7830 Silly	068/56.88.73
PERREAUX Eric	Rue d'Horrues, 3 - 7830 Thoricourt	0477/42.44.45
ROLET Brigitte	Rue de la Station, 79 - 7830 Silly	0497/66.56.33
VRIJDAGHS Laurent		
YERNAULT Hector	Rue Cavée, 22 - 7830 Bassilly	0495/59.16.17

²⁹ Attributions scabinales de la mandature 2012-2018

³⁰ Remplacée par Violaine Herbaux en octobre 2017

ECOLO		
BLONDIAU Damien	Rue du Marais, 32 - 7830 Silly	0499/27.48.88

PS		
CUVELIER Cécile	Rue Bourlon, 77 - 7830 Bassilly	0494/64.78.19
VAN DE VLOET Yves	Rue de Silly, 30 - 7830 Thoricourt	0475/67.18.41

MR		
DEFRAENE Philippe	Chemin Vert, 26b - 7830 Bassilly	0477/31.02.23

CDH		
LANGHENDRIES Bernard	Rue de Labliau, 24A - 7830 Hoves	0498/48.85.04
LETOUCHE Luc	Rue Brunfaut, 39 - 7830 Silly	068/55.22.86
LIMBOURG Freddy	Rue Wastine, 2 - 7830 Silly	0478/62.20.39
PIERQUIN Laurence	Rue Stocquoy, 1b - 7830 Hellebecq	0476/96.47.01
RASNEUR Antoine	Rue Bas Chemin, 52 - 7830 Bassilly	0475/77.31.50

Suite aux élections communales de 2018, la liste des membres du Conseil communal a été revue comme suit :

LISTE DU BOURGMESTRE (LB)		
BRAECKMAN Dorothée	Place de Graty, 9 à 7830 Graty	0477/63.59.59
DEVENYN Jo	Rue de l'Arcamp, 73 - 7830 Silly	0477/50.07.28
DUMONT Paul	Rue du Pont Couwez, 15 - 7830 Bassilly	0498/44.85.80
HENDRICKX Alain	Rue Maire-Bois, 24 - 7830 Hoves	0474/46.67.20
HERBAUX Violaine	Rue Thabor, 8 - 7830 Bassilly	0498/45.04.93
KAIBECK Julien	Rue du Marais, 25 - 7830 Silly	
LECLERCQ Christian	Rue du Meunier, 39 - 7830 Graty	068/25.05.08
MOERMAN Christiane	Rue du Marais, 27 - 7830 Silly	0479/68.22.15
PERREAUX Eric	Rue d'Horrues, 3 - 7830 Thoricourt	0477/42.44.45
PIERQUIN Laurence	Rue Stocquoy, 1b - 7830 Hellebecq	0476/96.47.01
VRIJDAGHS Laurent		0478/97.48.79
YERNAULT Hector	Rue Cavée, 22 - 7830 Bassilly	0495/59.16.17

ECOLO		
COURTOIS Laurent	Rue Ville Basse, 51 à 7830 Silly	0496/27.68.85
ROUCLOUX Ingrid	Rue Tournibouge, 3 – 7830 Hellebecq	0494/65.47.63

PS		
TRENTESAUX Audrey		

Sens		
LANGHENDRIES Bernard	Rue de Labliau, 24A - 7830 Hoves	0498/48.85.04
LETOUCHE Luc	Rue Brunfaut, 39 - 7830 Silly	068/55.22.86
LIMBOURG Freddy	Rue Wastine, 2 - 7830 Silly	0478/62.20.39
RASNEUR Antoine	Rue Bas Chemin, 52 - 7830 Bassilly	0475/77.31.50

III.4.1.3 Représentation citoyenne

Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)

Cette commission rend des avis au Conseil communal et au Collège des Bourgmestre et Echevins sur toutes les questions qu'ils lui soumettent. Elle rend bien sûr des avis sur les demandes de permis d'urbanisme (anciennement les permis de bâtir) et d'environnement. Elle rend enfin des avis sur l'évolution des idées et des principes en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme ainsi que sur les enjeux et les objectifs du développement territorial local.

La CCATM est composée de 12 membres effectifs et 12 suppléants dont :

- 3/4 de citoyens ayant répondu à l'appel lancé par voie de presse ;
- 1/4 de représentants politiques (majorité et opposition) hors membres du Collège.

Conseil consultatif communal des aînés (CCCA)

Un Conseil Consultatif des Aînés de 15 membres de plus de 60 ans de l'entité est né en 2009 à Silly. Son rôle est de faire connaître, comprendre et prendre en compte les aspirations et droits des aînés en vue d'améliorer leur qualité de vie, de guider le conseil communal pour les questions relatives aux politiques, pratiques et programmes de la commune ayant une incidence sur la vie des aînés et de favoriser des échanges associatifs et intergénérationnels au moyen de projets et d'activités concrètes.

Les projets tels que l'enquête publique, la ZAAC, les potagers scolaires intergénérationnels représentent des sujets de développement et d'accompagnement à long terme. Au niveau des activités, le CCA organise des séances d'initiation à l'informatique, « les tables rondes italiennes », des ateliers-conférence, balades à vélo, etc.³¹

Observatoire de la sécurité

La commune de Silly a institué un observatoire permanent de la sécurité, organe de vigilance qui encadre la sécurité sur le territoire de l'entité.

Outre ses réunions trimestrielles, il organise tous les 3 ans avec l'ensemble de la population, un forum sécurité qui fait le point sur les actions menées et à mener. Police, services publics, citoyens travaillent une matinée ensemble pour déterminer les axes de travail des années suivantes. Le Président de l'Observatoire est Christian LECLERCQ, Bourgmestre de la Commune.

III.4.2 L'administration communale et les moyens humains

Les bureaux de l'administration se situent Place Communale, 18 à Silly.



Bâtiment de l'Administration communale © S&A – 2016

³¹ Depuis 2019 Silly a été déclaré « Ville amie des aînés ».

III.4.3 Les services communaux

Accueil téléphonique	Assurances	Bibliothèque et Ludothèque
Cittaslow (service)	Classement et archives	Comptabilités et finances
Conseiller laïque	CPAS	Culturel (Service)
Direction financière	Direction générale	Eclairage public
Enseignement	Environnement	Etat civil
Informatique	Jeunesse	Juridique (Service)
Marchés publics	Passeports	Permis de conduire
Personnel (Service du)	Petite enfance	Police
Population	Seniors	Sports (Service)
Taxes	Travaux	Urbanisme

A noter que le service travaux a emménagé dans un tout nouveau bâtiment en 2009 : sis à la rue Dugnolle, à côté du parc à conteneurs, ce bâtiment de 50 mètres sur 30 permet d'accueillir les engins, le matériel et les 25 travailleurs du service. Intégré dans le grand espace destiné à accueillir les cinq camions, les deux grues, les deux tracteurs et les camionnettes et engins du service, l'espace réservé au personnel se veut à la fois convivial et très fonctionnel avec un atelier de menuiserie et de mécanique, des bureaux, des salles de réunion, des vestiaires avec douches, des sanitaires et un réfectoire éclairé.



Bâtiment du service travaux © S&A – 2016

III.4.4 Les moyens financiers

La Commune de Silly a à sa disposition une série de taxes communales dont voici la liste :

Objet	Exercice	Nomenclature
Publicités (panneaux publicitaires fixes)	2016, 2017, 2018, 2019	Publicités (panneaux et enseignes)
Déchets et immondices ménagers et assimilés	2016	Déchets et immondices
IPP (impôt personnes physiques)	2016, 2017, 2018, 2019	IPP (impôt personnes physiques) (7,2 %)
Précompte immobilier	2016, 2017, 2018, 2019	Précompte immobilier (2.750 centimes additionnels)
Publicités (toutes boîtes)	2016, 2017, 2018, 2019	Publicités (toutes boîtes et son)
Banques (agences)	2016, 2017, 2018, 2019	Banques (agences)
Force motrice	2016, 2017, 2018, 2019	Force motrice
Taxe sur les immeubles inoccupés	2016, 2017, 2018, 2019	Etablissements insalubres
GSM (pylônes)	2016, 2017, 2018, 2019	GSM (pylônes)
Résidences secondaires	2016, 2017, 2018, 2019	Résidences secondaires et caravanes
Taxe add. sur les mâts, pylônes....	2016, 2017, 2018, 2019	GSM (pylônes)

III.4.5 Primes octroyées

La commune a octroyé en 2013 des primes à ces concitoyens pour la protection des habitations et l'achat d'alarmes.

III.4.6 Budget communal

Le tableau suivant détaille les recettes IPP et PRI entre 2015 et 2019 à Silly.

	Budget 2015	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
Recette IPP (en €)	2.703.937,18	2.106.472,44	3.055.752,56	3.294.422,10	2.851.536,55	2.719.987,90	2.819.352,46	2.868.279,64
Recette PRI (en €)	1.690.003,16	1.632.585,34	1.620.120,27	1.555.132,41	1.642.163,60	1.659.695,27	1.669.922,92	1.745.572,24

Ci-dessous, les chiffres de Silly sont comparés aux communes limitrophes :

	Silly	Enghien	Lessines	Brugelette	Jurbise	Lens	Soignies	Ath
PRI	2750	2400	2800	3000	2700	2600	2600	3200
IPP	7.2	8.5	8.8	8.5	8.5	8	8	8.8

➤ **Voir annexe 6 - Capacité d'emprunt de la Commune – Données Belfius**

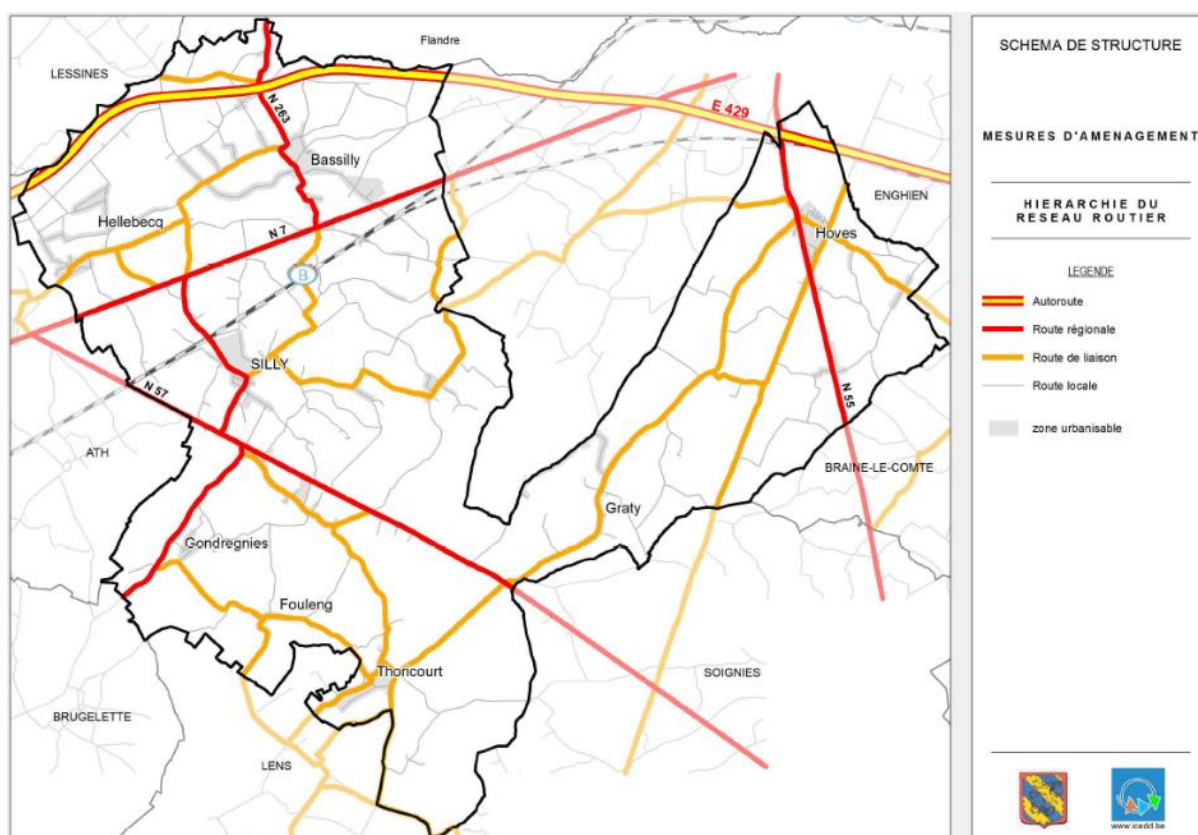
III.5 Mobilité

III.5.1 Le réseau de voiries

L'autoroute A8 reliant Tournai à Bruxelles constitue le principal axe de circulation rapide de la région. Elle dessert la partie sud du Brabant flamand et la partie nord de la Province du Hainaut. L'A8 est ainsi le jalon économique entre Bruxelles et le Nord de la France. Cette autoroute traverse le nord de l'entité, depuis Bassilly jusque Hoves. Deux accès, à double direction, sont situés directement sur le territoire de la commune: au nord de Bassilly et à la limite entre Hoves et Enghien. Deux autres accès situés hors du territoire de la commune sont également utilisés : l'accès de Marcq et l'accès de Hoves.



© Google Street View - 2016



Les voies de transit, appartenant au réseau régional, se caractérisent par un tracé rectiligne disposé en triangle. Voici ces trois chaussées traversant le territoire de Silly :

- La N57 (Chaussée de Ghislenghien) relie Soignies à Ghislenghien. Une des particularités de cet axe est qu'il fait l'objet de nombreuses intersections via des carrefours peu visibles et relativement dangereux (Noir Jambon, Mauvinage, Gambremont, etc.).
- La N55 (Chaussée de Soignies) relie Soignies et Enghien via Hoves. Composée de deux bandes de circulation, elle reçoit un trafic assez dense.
- La N7 (Chaussée d'Ath) relie Ath à Enghien. Cet axe dispose de trois bandes de circulation.

Notons que ces trois chaussées traversent des zones urbanisables, faisant donc l'objet d'un développement linéaire de l'habitat.

Ce réseau se complète par trois voiries également de statut régional : la N523 reliant Brugelette à Silly (rue de Gambremont, rue Ordenape, rue des Cages), la N540 traversant le village de Silly (rue Docteur Dubois, rue de la Station) et la N263 reliant Bassilly à Bever (rue des Ecoles, rue Thabor, rue Cavée et rue de Grammont).

Les voies communales permettent des liaisons de qualité entre les hameaux et les centres de villages, ainsi qu'entre les villages. Deux de ces voies principales sont certainement la rue Graty et la rue de Hoves permettant de desservir « l'aile Est » de la commune. Notons que le village d'Hoves ne dispose pas de relations directes avec le centre administratif de Silly sans quitter le territoire communal.

Le trafic routier journalier

Aucun comptage routier n'est actuellement disponible excepté ceux réalisés en 2000 par la DGO1 :

- Sur une portion de l'A8 avec 20.000 à 30.000 véhicules par jour
- Sur une portion de la N7 Silly – Ath avec environ 6000 véhicules par jour
- Sur une portion de la N523 Brugelette – Silly avec environ 1500 véhicules par jour
- Sur une portion de la N55 Silly – Soignies avec 3000 à 6000 véhicules par jour.

Ces chiffres datant d'une quinzaine d'années ne sont dès lors plus très significatifs et sont plus que probablement à revoir à la hausse.

III.5.2 Outils stratégique en matière de mobilité

III.5.2.1 Plan communal de mobilité

Il n'existe pas de Plan Communal de Mobilité ou de Plan Intercommunal de Mobilité sur la commune de Silly.

III.5.2.2 Schéma d'accessibilité et de mobilité en Wallonie picarde

Destinée à appréhender les enjeux de la mobilité et de l'accessibilité en Wallonie picarde, cette étude démarrée en 2007 sur l'initiative de l'IDETA se veut être la clef de voûte aux multiples actions de terrain qui façonneront la mobilité à l'échelle des 23 entités du territoire dont la commune de Silly.

S'inscrivant dans une logique de développement durable, ce Schéma formule toute une série de propositions regroupées en trois grands axes : améliorer la complémentarité des modes et des exploitations du transport de voyageurs, faire de la logistique une véritable valeur ajoutée de la Wallonie picarde, achever et moderniser les infrastructures.



© <http://www.wapi2025.be/index.php/territoire> - 2015

Outre la dimension wallonne picarde, ces trois axes doivent également être envisagés sous l'angle de ses relations avec les régions voisines et le reste de l'Europe afin de renforcer la vocation de « territoire charnière » de la Wallonie picarde.

La finalisation du diagnostic, l'établissement de réunion et le lancement du schéma directeur et de ses fiches actions et fiches projets ont été réalisés durant 2008.

III.5.2.3 Conseiller en mobilité

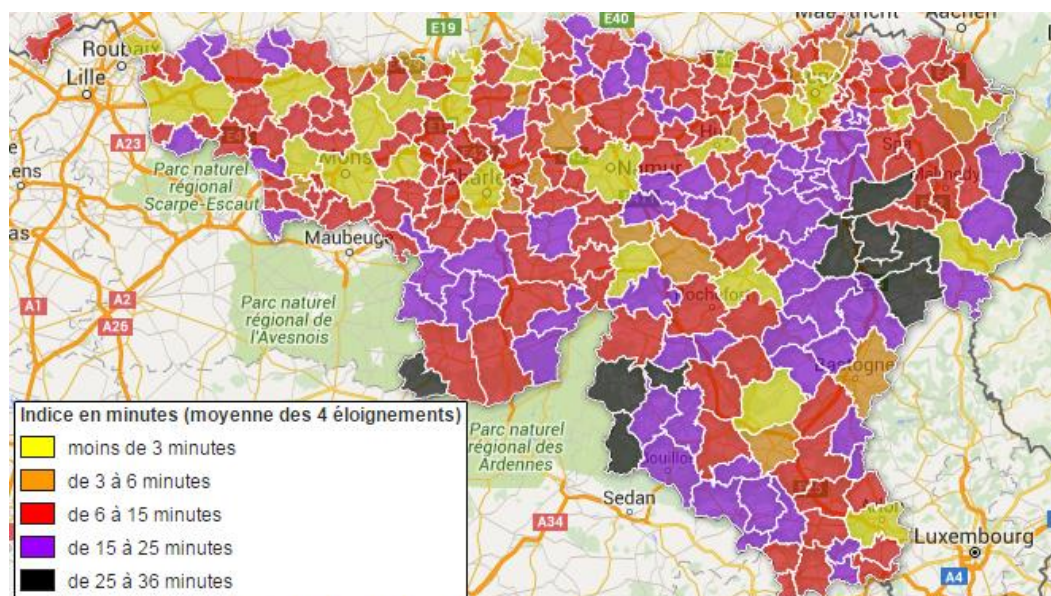
La commune de Silly n'a pas de conseiller en mobilité (CEM).

III.5.3 Indice de proximité

Ce point a été abordé au chapitre traitant des services. Pour rappel, l'indice de proximité calcule la moyenne d'éloignement des habitants par rapport à un supermarché de plus de 1.500 m², une gare générant des flux de plus de 1.170 voyageurs, un hôpital général et une école d'enseignement secondaire, soit le temps moyen qu'il leur faut pour rejoindre ces quatre services. Quand une commune dispose du service, le temps équivaut à 0. Les données couvrent la période 2007 – 2009. Elles peuvent peut-être avoir été modifiées suite à l'implantation d'une nouvelle infrastructure.

L'indice de proximité pour Silly est de 12 minutes (moyenne des 4 éloignements précités) :

- L'éloignement d'un supermarché de plus de 1.500 m² est de 11 min ;
- L'éloignement d'une gare enregistrant plus de 1.170 voyageurs de 11 min ;
- L'éloignement d'un hôpital général est de 15 min ;
- L'éloignement d'une école secondaire est de 11 min.

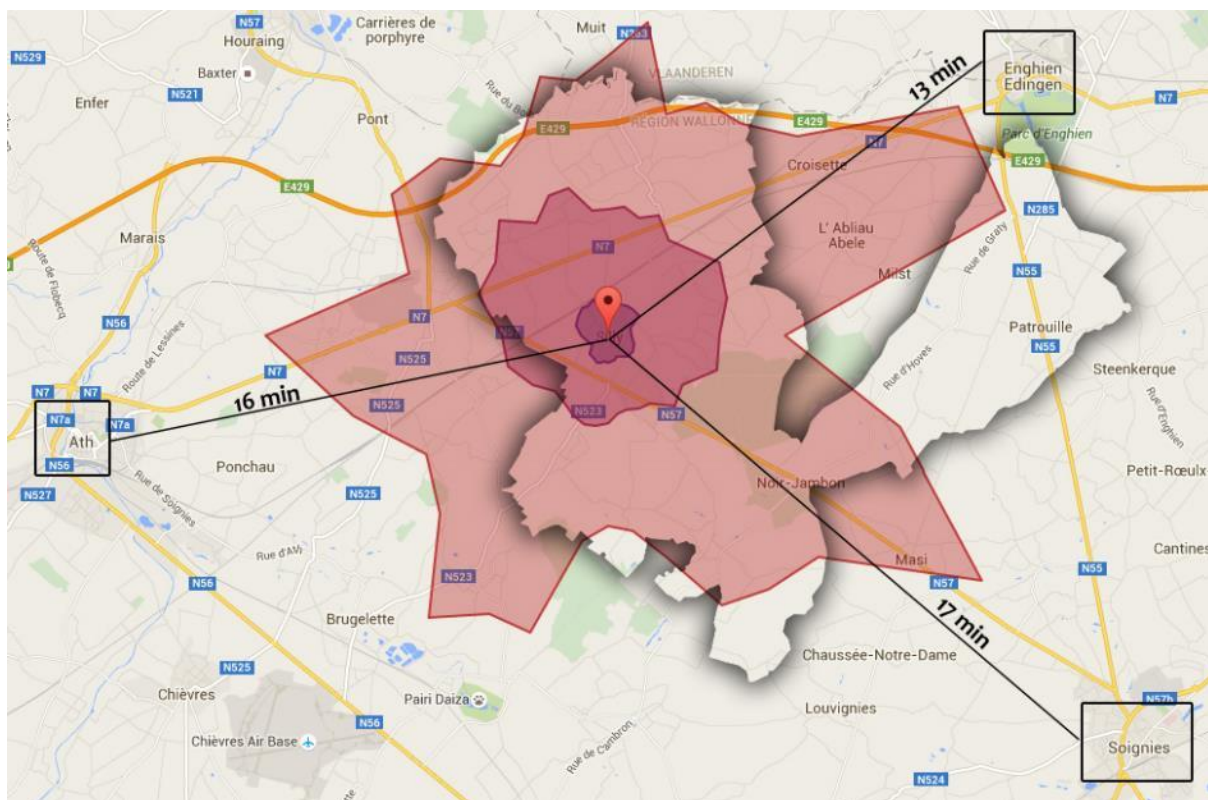


Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité – CAPRU 2007 – 2009

Le graphique ci-après présente les distances parcourues en 10 minutes à partir de la Place Communale de Silly et à l'aide de trois moyens de transports.

- En première couronne et en mauve, est présentée la distance parcourue à pied ;
- En deuxième couronne et en rouge, est présentée la distance parcourue en vélo ;
- En troisième couronne et en rose, est présentée la distance parcourue en voiture.

Nous pouvons remarquer que, après 10 minutes en voiture, nous pouvons largement sortir de l'entité. Ath est atteignable en 16 minutes, Soignies en 17 minutes et Enghien en 13 minutes.



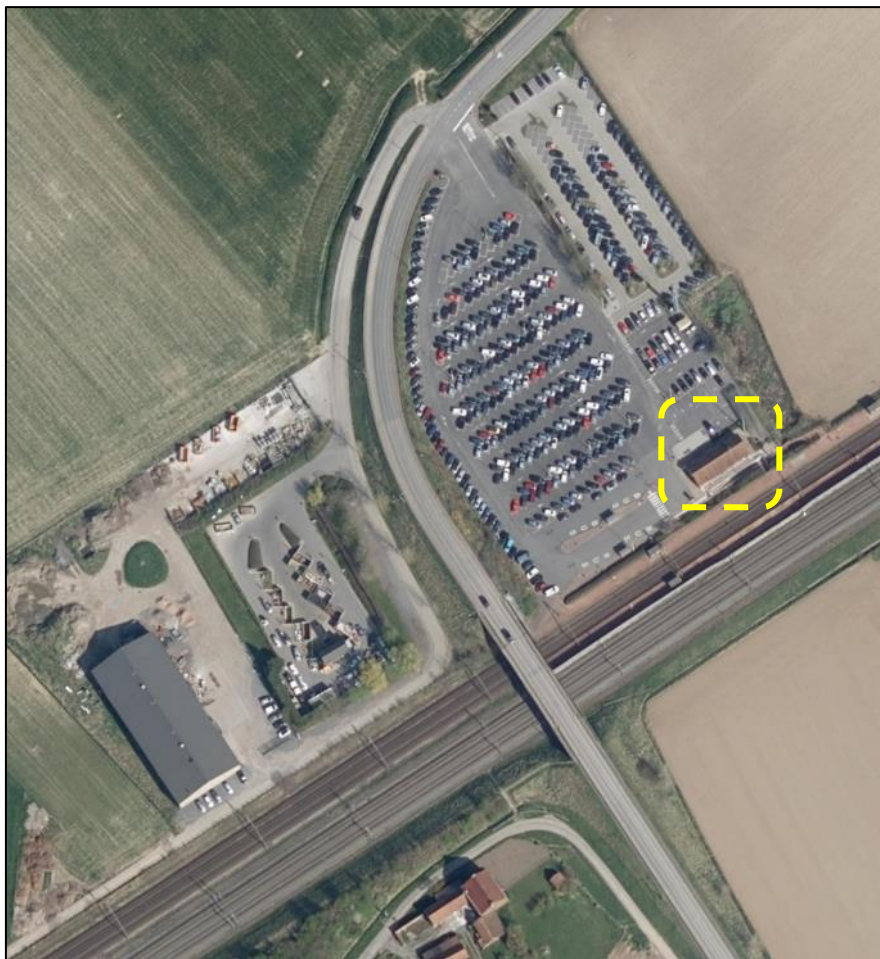
Proximité © www.oalley.fr - 2016

III.5.4 Le stationnement

La commune ne présente pas de problèmes majeurs en termes de stationnement. A noter néanmoins un point noir recensé au niveau de la gare :

- Manque important de places des stationnements aux alentours de la gare malgré la présence de grands parkings → création de problèmes de sécurité routière et de situations dangereuses pour les piétons. Les voitures ne trouvant plus de places se garent le long de voiries non prévues à cet effet.
 - ➔ Projet à l'étude : Aménagement du « Cul de sac » rue de l'Estaque en zone de parking de décompression³².

³² Avec le nouveau parking de décompression réalisé en 2018, le nombre de places de stationnement est de 645.



Parking à proximité de la gare © walonmap – 2015

III.5.5 Sécurité routière

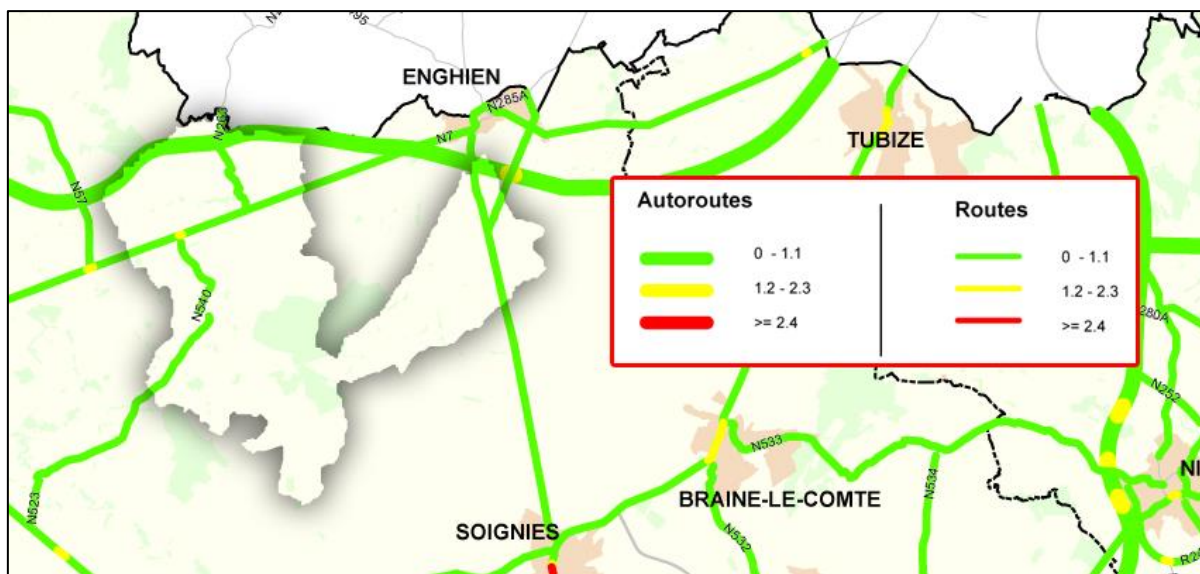
III.5.5.1 Voiries dangereuses

La carte ci-dessous reprend les voiries principales et décrit le type de zone en relation avec leur nombre d'accident. Nous pouvons y déceler :

- Les traits verts signifient une zone neutre, sans concentration d'accidents
- Les traits jaunes signifient une zone à moyen risque, à moyenne concentration d'accidents
- Les zones rouges sont des zones à haut risque, à forte concentration d'accidents.

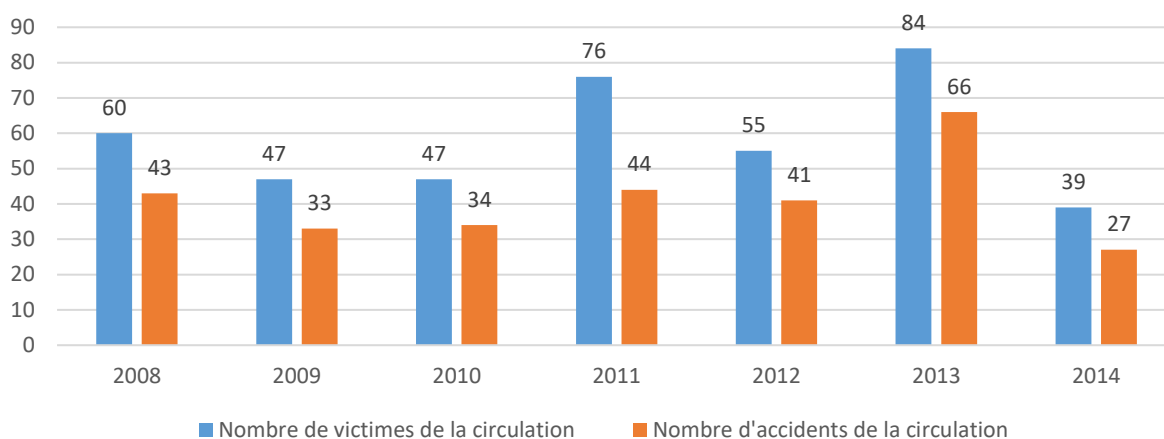
Les quelques petites portions de la N7 traversant Silly sont des zones à risque moyen et plus particulièrement au niveau du carrefour avec la rue de la Station. La rue de Grammont vers Biévène est aussi relativement dangereuse. L'indice d'insécurité quinquennal permet de déceler et circonscrire précisément les zones de concentration récurrentes d'accidents corporels de la circulation.

L'indice et sa représentation cartographique ont pour objectif de déterminer les zones récurrentes et localisées de concentrations d'accidents afin de fixer des priorités dans la réalisation des travaux de sécurisation.



Zones à risque 2009 (indices) – 2013 © Région wallonne - 2016

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'accidents de la route et du nombre de victimes à Sully entre 2008 et 2014. Nous pouvons remarquer une forte diminution des deux types de données pour l'année 2014.



Nombre de victimes et d'accidents © IWEPS - 2016

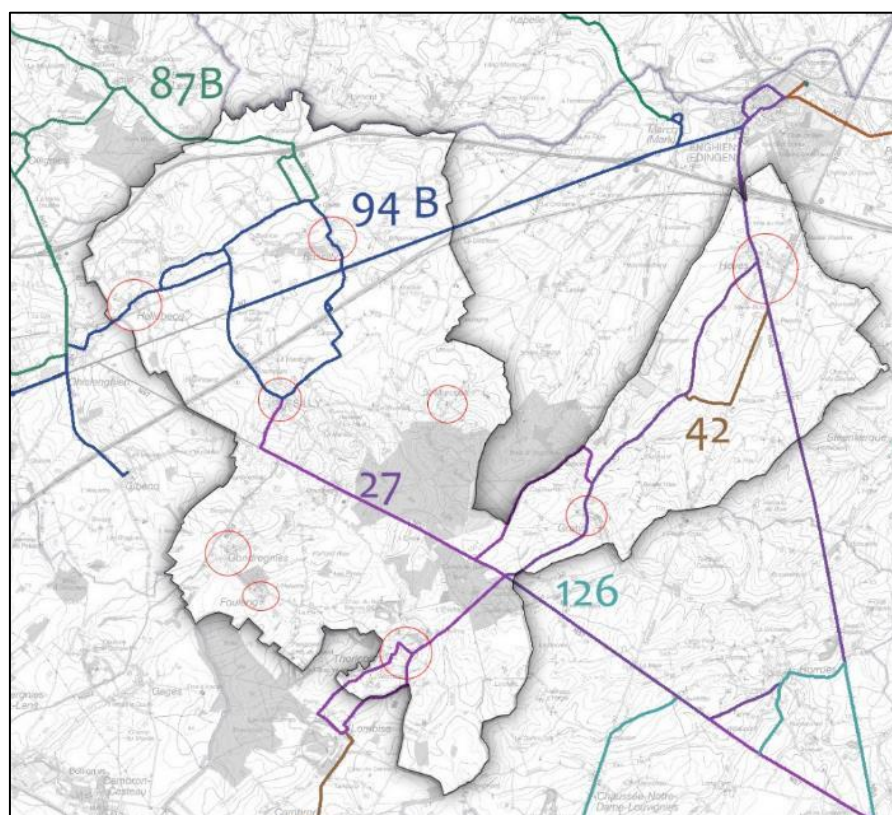
III.5.7 Transports publics

III.5.7.1 Offre TEC

Selon les données du TEC Hainaut, la commune de Silly est traversée par 5 lignes de transport en commun.

- Ligne 27 : Soignies –Neufvilles –Thoricourt – Silly. Elle relie Silly à Soignies en 50 minutes, via Thoricourt, Graty et Neufvilles. La fréquence est de 3 bus par jour vers Soignies et de 5 bus par jour vers Silly ;
- Ligne 87 B : Enghien – Silly – Lessines – Ellezelles – Renaix. Elle peut être empruntée depuis Silly et Bassilly. La fréquence est de 9 bus en direction de Renaix via Lessines et Ellezelles. La fréquence est relativement similaire dans le sens inverse, en direction d’Enghien.
- Ligne 94 B : Ath – Silly – Enghien. La fréquence est d’environ 5 bus par jour en direction d’Enghien et de 5 bus par jour en direction d’Ath. Il faut 14 minutes pour relier la gare de Silly à la gare d’Enghien.
- Ligne 126 : Braine – Soignies – Horrues – Hoves – Enghien. Elle passe également par Hoves, à raison de 4 bus par jour vers Enghien et 3 bus par jour vers Braine-le-Comte.
- Ligne 42 : Enghien – Graty – Thoricourt – Neufvilles. Elle passe par Hoves et propose seulement un passage par jour vers Neufvilles et 2 passages vers Enghien.

Nous pouvons remarquer que les hameaux et villages de Saint-Marcoult, Le Brunfaut, Gondregnies et Fouleng ne sont pas desservis par les transports en commun.



Réseau TEC © SPW – DGO4 – WalonMap – 2016

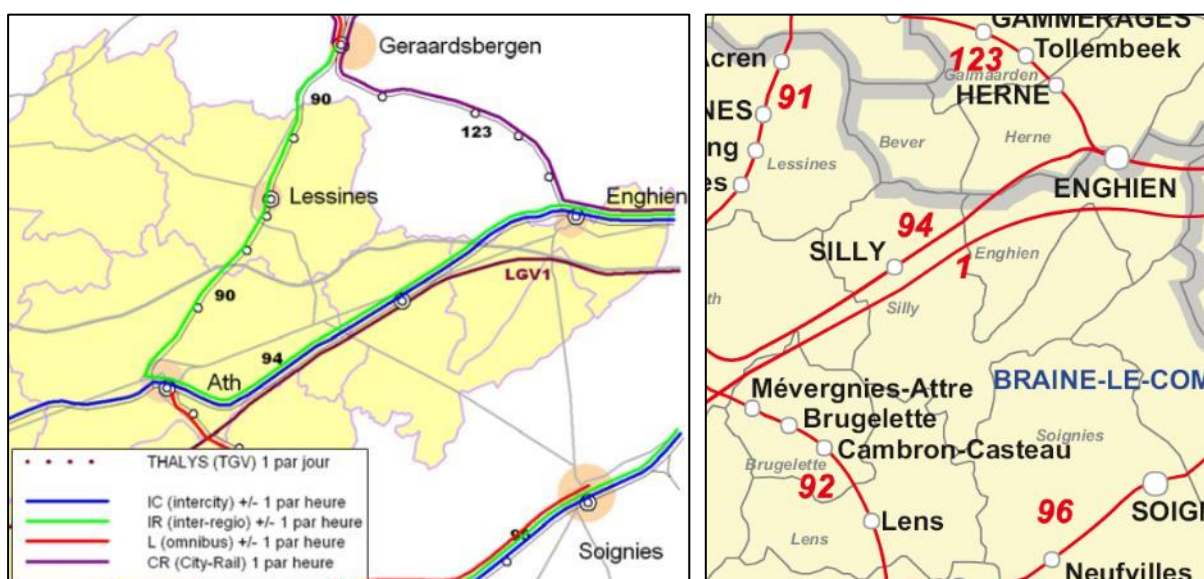
III.5.7.2 Voie ferrée (Thalys et SNCB)

La gare de Silly est implantée entre le village de Silly et Bassilly.

- La ligne 94 Halle – Mouscron permet d’assurer une liaison avec Bruxelles et son pôle d’emploi (il faut 30 min. pour atteindre la gare de Bruxelles-Midi). La fréquence de cette ligne est de deux trains par heure.
- Dans l’autre sens, la même ligne permet de se rendre à Tournai via Ath, également toutes les heures.
- La possibilité de rejoindre Ath via Lessines est effectuée par un train à destination de Grammont de passage toutes les heures à la gare de Silly.

La ligne TGV Thalys reliant Bruxelles à Paris traverse le territoire, empruntant le même parcours que la ligne 94.

La gare d’Enghien est également sollicitée par les habitants de la commune, surtout en ce qui concerne « l’aile Est » (Graty et Hoves).



Réseau SNCB © Schéma directeur Wallonie picarde, www.sncb.be - 2016

Comme stipulé précédemment, le parking de la gare est déjà d’une grande capacité mais est encore insuffisant pour supporter le nombre massif de véhicules des voyageurs empruntant la ligne.

III.5.8 Modes doux

III.5.8.1 Le RAVeL

La commune ne comporte pas actuellement de tronçons aménagés en RAVeL. Toutefois, Silly bénéficie de tronçons potentiels sur base de voies SNCB désaffectées. Certaines voies de chemin de fer ont été rachetées par la commune. Certains tronçons sont empruntés par les piétons et les cavaliers mais ne sont pas encore aménagés concrètement dans le cadre du RAVeL.



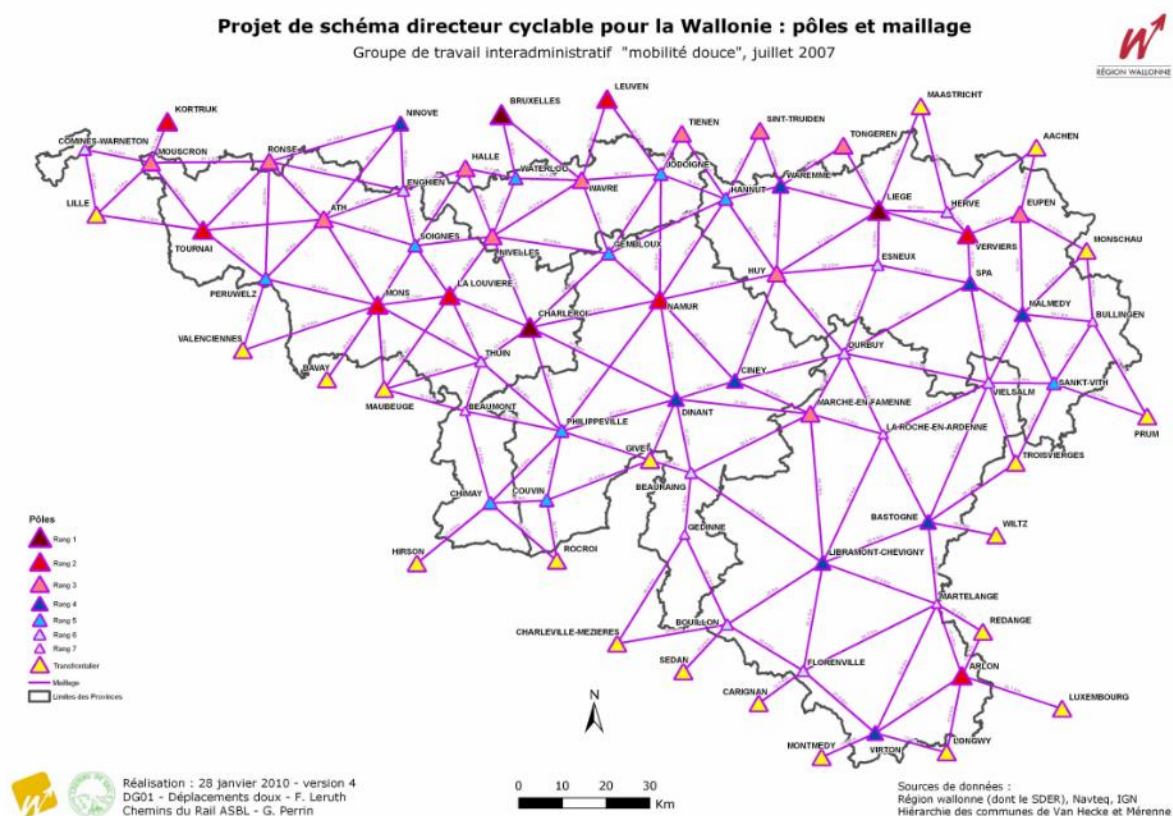
Réseau autonome des voies lentes 2014 et sentiers existants sur assise chemin de fer© Wallonie, S&A - 2016

III.5.8.2 Schéma directeur cyclable de la Wallonie

Le schéma directeur cyclable de la Wallonie consiste en un réseau « longues distances » reliant 70 pôles Wallons et transfrontaliers. Environ 160 liaisons ont été étudiées sur le terrain, afin de créer un maillage cyclable régional, sur lequel viennent se connecter les réseaux locaux destinés à optimiser la mobilité cyclable au quotidien. Cette hiérarchie du réseau cyclable se vérifie à Silly dans la mesure où le réseau régional est complété par le schéma directeur cyclable de la Wallonie Picarde.

Le schéma directeur cyclable pour la Wallonie planifie trois liaisons traversant Silly :

- Renaix – Enghien : cette liaison emprunte la ligne 87 du RAVeL (à aménager) via Flobecq et Lessines, traverse le territoire communal sur des voiries locales au nord de la E429 avant de rejoindre Enghien ;
- Ath – Enghien : empruntant la rue de Fellignies, rue Ville-Basse, rue de Bassilly, rue de Scaubecq, cet itinéraire est préconisé pour rejoindre Enghien depuis le centre de Silly ;
- Soignies – Enghien : passant par Braine-le-Comte, cette liaison traverse l’Est de la commune via la rue de la Bourse et la rue Haute Bourlotte.



III.5.8.3 Schéma directeur Cyclable de la Wallonie Picarde

Le rapport d'étude du Schéma Directeur Cyclable de la Wallonie Picarde a été réalisé en 2011 par IDETA et le Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie.

Une analyse fine des sites touristiques majeurs, secondaires, et des brasseries a été réalisée. Elle a permis de recenser et hiérarchiser l'ensemble des pôles touristiques existants. Sont ainsi mis en évidence :

- Des pôles prioritaires (SDC Wallonie)
- Des pôles locaux complémentaires (SDC Wallonie Picarde)

Le schéma de principe s'appuie sur le réseau du Schéma Directeur Cyclable Wallon. Les pôles y sont hiérarchisés afin d'identifier les pôles prioritaires, locaux ou complémentaires. Un certain nombre de pôles

locaux sont d'ores et déjà desservis par les liaisons prioritaires identifiées. Les liaisons complémentaires assureront la continuité de maillage ainsi que la desserte des autres pôles du territoire.

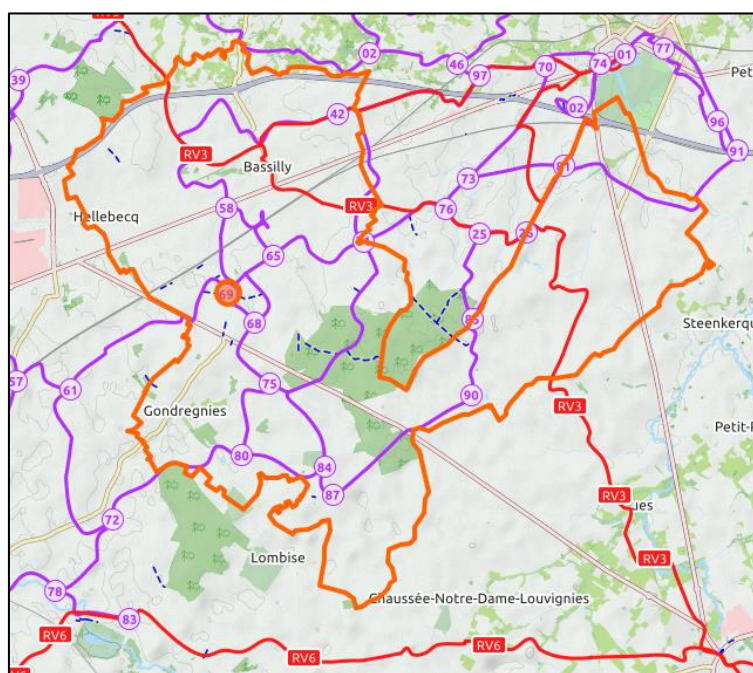
Le réseau wallon en cours de définition s'appuie sur les itinéraires RAVeL (existants et potentiels) ainsi que le réseau d'axes locaux. Si les grandes mailles structurantes sont définies à l'échelle locale, le réseau est également conçu en articulation avec les territoires limitrophes (France, Flandre, secteur de Mons). Sept secteurs locaux sont identifiés à l'intérieur des mailles définies par le réseau wallon.

Le réseau constitue donc un complément interne aux mailles du Schéma Directeur Cyclable Wallon. Il dessert les pôles générateurs locaux (pôles urbains, touristiques, ZAE).

Une typologie de voie a été définie afin de proposer des préconisations d'aménagements adaptés à chacune des sections support du réseau de la WAPI.

Le schéma directeur cyclable de la Wallonie Picarde planifie quatre liaisons permettant de connecter les différents villages de l'entité de Silly :

- Bassilly – Silly : l'itinéraire privilégié est composé de la rue du Chemin Vert, d'un court tronçon de la ligne 287 désaffectée, la rue Wastine et le Chemin du Gnolle. La gare de Silly est desservie par cette liaison structurante à l'échelle communale. Pour rejoindre le centre de Silly depuis la gare, la rue de Bassilly et de la Basse-Ville sont utilisées conformément à l'itinéraire Ath-Enguien du réseau régional.
- Silly – Thoricourt : via la rue du Boucquemont, on rejoint la rue du Mauvinage et la rue de Silly permettant de rejoindre Thoricourt. Cette liaison comporte une traversée de la N57.
- Thoricourt – Graty : pour connecter Thoricourt à Graty, il n'existe pas d'alternative à la rue du Noir Jambon et rue de Thoricourt qui présentent le seul itinéraire pertinent.
- Graty – Hoves : cette liaison emprunte la rue d'Hoves mais la quitte rapidement pour rejoindre la rue du Veneur qui borde la limite communale, et qui fait l'objet d'un trafic moindre.



Liaisons cyclables à Silly © OpenStreetMap 2016

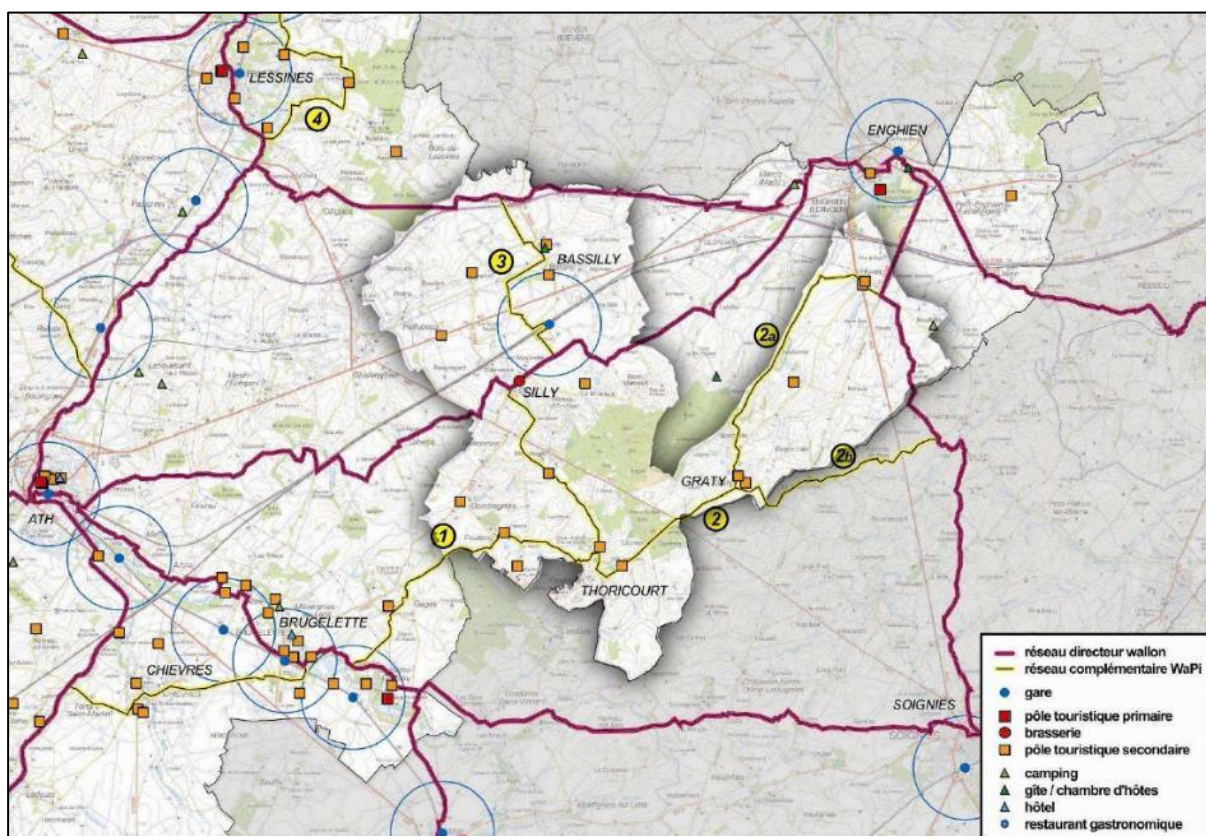
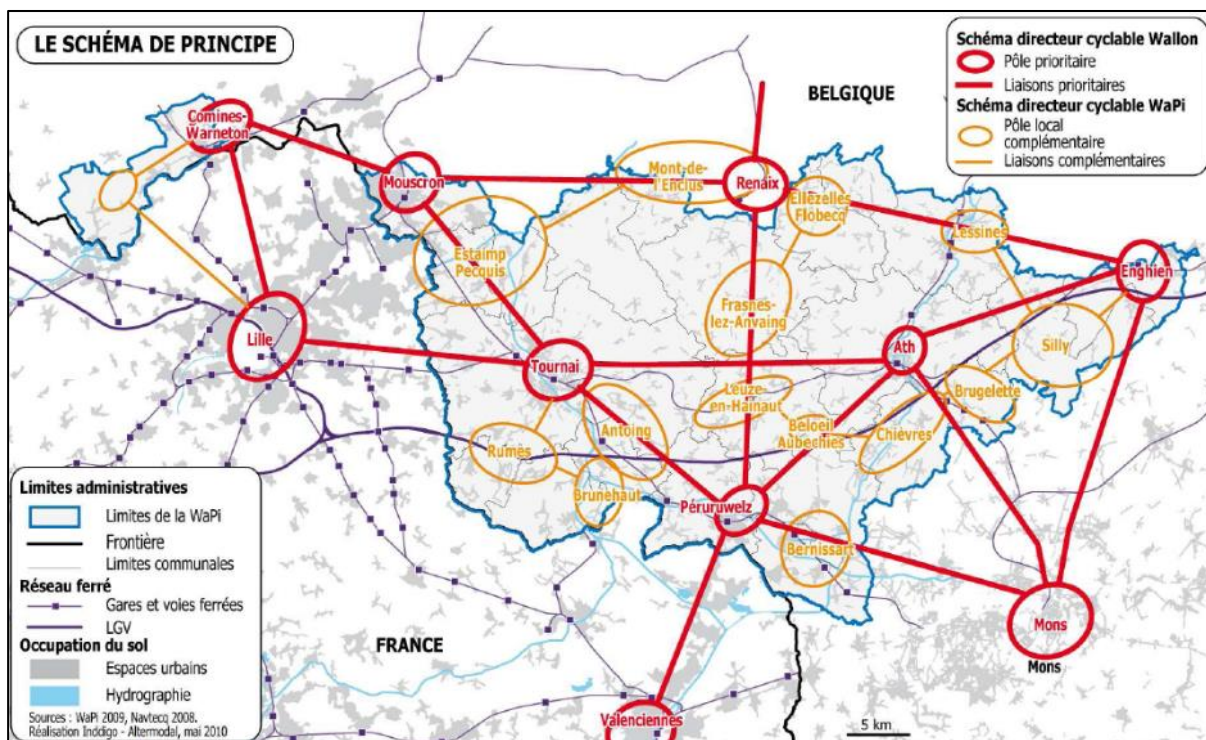
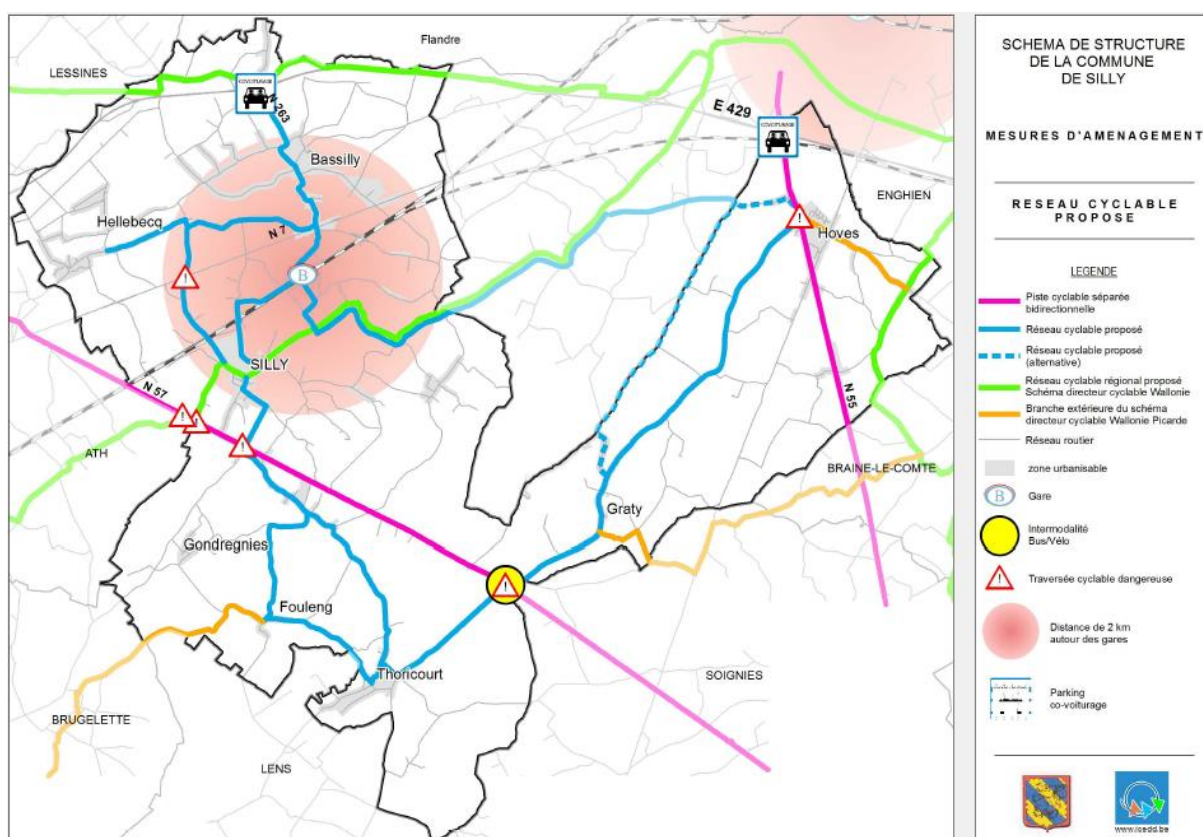


Schéma directeur cyclable de la Wallonie Picarde © Ideta, Wallonie Picarde 2011 – 2016

III.5.8.4 Pistes cyclables

Dans le cadre du schéma de structure communal, un réseau d'itinéraire cyclable et piéton est proposé. Il représentera, à l'échelle de la commune, la « colonne vertébrale » des déplacements doux. L'objectif est, à moyen terme, de permettre de relier les différents villages au pôle Silly et Silly-gare dans la mesure où celui-ci est identifié dans le schéma de structure comme le point central de la commune. Un deuxième objectif est de relier les villages entre eux lorsque cela s'avère nécessaire.

Enfin, dans la perspective d'augmenter la mobilité douce au niveau supra-communal, un objectif consiste à se connecter aux itinéraires définis dans le cadre du Schéma directeur cyclable de la Wallonie et du Schéma directeur cyclable de la Wallonie Picarde.



Proposition de réseau cyclable © Schéma de structure communale de Silly, Icedd – 2016

- Une attention particulière sera portée à un axe Centre de Silly vers la gare pour les cyclistes (droit de tirage).

III.5.9 Offre piétonne

III.5.9.1 Utilitaire

Le caractère rural de la commune se traduit dans les fait par des discontinués dans les cheminements piétons (manque de trottoirs, largeurs étroites). Ces discontinuités sont fortement présentes au niveau des hameaux de l'entité et au niveau des voiries permettant de liaisonner ces hameaux. Notons que les nombreux sentiers vicinaux du territoire pourraient être utilisés à des fins à la fois utilitaires et de loisirs. Ces discontinuités sont des obstacles non négligeables en termes de déplacements piétons utilitaires sur le territoire auxquelles viennent s'ajouter les voiries régionales, le relief, etc.

- La Déclaration de Politique Générale préconise l'amplification des zones de trottoirs pour les piétons et les usagers faibles.

III.5.9.2 De loisir

Voir chapitre « Infrastructures et services touristiques »

III.5.10 La mobilité alternative

On retrouve un petit parking de covoiturage le long de l'autoroute à la sortie 28.



© Google Street View - 2016

III.5.11 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proximité avec de nombreux axes importants de mobilité (autoroute, nationales). ➤ Un schéma d'accessibilité et de mobilité en Wallonie picarde. ➤ Un conseiller en mobilité. ➤ Un bon indice de proximité. ➤ Villes avoisinantes facilement accessibles. ➤ Pas de grands problèmes de stationnement dans l'entité. ➤ Diminution du nombre d'accident en 2014. ➤ Réseautage des transports en commun sur l'entité. ➤ Une gare très bien desservie sur une ligne très fréquentée. ➤ Options de mobilité opportunes dans le cadre du schéma de structure. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas de comptage routier récent disponible. ➤ Pas de Plan Communal de Mobilité. ➤ Problème de stationnement aux alentours de la gare. ➤ Un point dangereux au point de vue sécurité routière sur une nationale. ➤ Pas de plan de déplacement scolaire. ➤ 4 villages ou hameaux non desservis par les transports en commun sur la commune. ➤ Multiples barrières physiques créées par les lignes de chemin de fer et l'autoroute.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménagement potentiel d'un nouveau réseau RAVeL. ➤ Développement de la mobilité cyclable grâce au schéma directeur cyclable de la Wallonie et au schéma directeur cyclable de la Wallonie Picarde. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence de nombreuses routes nationales et autoroute pouvant créer un sentiment de « segmentation du territoire communal ».